XXIV

15.6.252

15K.6

Bacia
T. 85/5

ANECDOTES

OU

MEMOIRES

SECRETS.

Sur la Conſtitution UNIGENITUS.

PREMIÉRE PARTIE.

TROISIÉME EDITION.

A UTRECHT,
Chez CORNEILLE GUILL. LE FEBVRE.
M DCCXXXIII.

AVERTISSEMENT.

IL eſt des ouvrages dont le titre ſeul prévient avantageuſement les Lecteurs, & les invite à y chercher de quoi s'inſtruire & ſe ſatisfaire. Celui qu'on donne ici au Public, eſt de cette eſpéce; & il a cet avantage ſur beaucoup d'autres, que le corps de l'ouvrage répond parfaitement au titre, & remplit ce qu'on en doit attendre. L'affaire de la Conſtitution eſt par elle-même & par le caractére des perſonnes qui y ſont entrées le plus avant, très-propre à fournir les Anecdotes les plus curieuſes & les plus intéreſſantes. Il en eſt venu pluſieurs à la connoiſſance du Public, d'où il a été aiſé de conjecturer qu'il y en a beaucoup d'autres qu'on ne connoît pas, & qui ont fait deſirer que ceux qui en étoient inſtruits, en fiſſent part au Public. Perſonne aſſurément n'en ſavoit davantage que feu M. le Cardinal de Noailles. L'affaire a paſſé par ſes mains pendant quinze ans; il a été regardé comme le Chef du Parti oppoſé à la Conſtitution; c'eſt principalement avec lui que la Cour de France, & le parti des Acceptans ont négocié pendant preſque tout ce tems-là; il a toujours eu des relations à Rome, & il étoit aſſez bien ſervi en France pour ne pas ignorer long-tems ce que ſes adverſaires tramoient contre lui.

On s'eſt ſouvent plaint de ſa réſerve & de ſon ſilence, même à l'égard des perſonnes qui lui étoient le plus ſincérement attachées; & du profond ſecret dans lequel il concentroit

une infinité de choſes, dont on ne pouvoit pas être inſtruit d'ailleurs, & dont la connoiſſance auroit pu être d'un grand uſage. On diſoit communément que l'Archevêché étoit un puits où tout entroit, & d'où rien ne ſortoit. Mais ſi le Cardinal de Noailles déroboit cette connoiſſance au Public, & même à ſes amis, dans le tems que l'affaire étoit encore en négociation, parce qu'il croioit devoir agir ainſi pour ne pas irriter ſes parties, & pour ménager des perſonnes d'un rang élevé qui y étoient trop intéreſſées, il prenoit en même tems des meſures pour en conſerver la mémoire à la poſtérité, & pour faire enſorte qu'on pût ſavoir un jour tout le détail & toute la ſuite de cette grande affaire, ou au moins tout ce qu'il y a eu de plus favorable pour lui, & de plus propre à juſtifier ſa conduite.

Pour y réuſſir, il avoit chargé un homme de beaucoup d'eſprit, d'écrire les Anecdotes que l'on donne ici; & il lui avoit communiqué pour matériaux les piéces originales, les dépêches de Rome, le détail des négociations de France; en un mot tout ce qu'il y a eu de plus ſecret & de plus curieux dans cette affaire. C'eſt ſur de tels mémoires que les Anecdotes ont été compoſées; & on peut aiſément juger qu'il n'étoit pas poſſible d'en avoir de meilleures; & que nul Hiſtorien n'a pu être mieux ſervi, ni plus en état de donner une Hiſtoire intéreſſante. De ſon côté l'Auteur y a apporté de grands talens, & les perſonnes qui ont du goût, trouveront dans ces Anecdotes beaucoup de délicateſſe de ſtile, une narration aiſée & coulante, des portraits vifs & naturels, des traits ſinguliers & qui peignent d'après na-

nature les perſonnages qu'on veut faire connoître, en un mot une Hiſtoire trés-bien écrite, & également agréable & utile.

Elle commence par l'affaire qu'eut le Cardinal de Noailles en mil ſept cent onze, avec les Evêques de Luçon, de la Rochelle, & de Gap, dont il ſupprima les Mandemens. L'intrigue de l'Abbé Bochard y eſt miſe dans ſon jour, & avec des circonſtances qui étoient ignorées du Public. Les prémiéres interdictions des Jéſuites y trouvent leur place ; & ſur tout cela, l'Auteur rapporte beaucoup de lettres du Cardinal de Noailles qui étoient vraiment dignes de voir le jour, & qui peuvent donner de lui une idée plus avantageuſe que celle qu'on en avoit conçue dans le monde. C'eſt par là que l'Auteur entre dans l'affaire de la Conſtitution, & qu'il prévient les Lecteurs en faveur de celui pour qui il écrit. Car il faut avouer que les Anecdotes ſont faites pour le Cardinal de Noailles, & qu'elles ne ſont proprement que ſa juſtification, & l'apologie de ſa conduite, de ſon eſprit, & du ſiſtême qu'il s'étoit fait ſur l'affaire de la Conſtitution.

On peut juger que ſon intention étoit de les donner lui-même au Public, ou du moins de les laiſſer imprimer pendant ſa vie, ſi ſa rupture avec les acceptans arrivée en mil ſept cent dix-huit, & ſuivie de ſes appels au futur Concile, eût été totale & ſans retour. Il auroit cru ſe juſtifier lui-même par là, & convaincre tout l'Univers que la rupture n'étoit pas venue de lui : qu'il avoit fait tout ce qui étoit en ſon pouvoir, & tout ce que ſa conſcience avoit pu lui permettre pour terminer

l'affaire de la Conſtitution par un accommodement, qu'ainſi les ſuites fâcheuſes de cette affaire ne devoient pas lui être imputées. Voilà pourquoi les négociations s'étant renoüées depuis ſes appels, & l'accommodement de mil ſept cent vingt ayant été conclu, comme tout le monde ſait, le Cardinal de Noailles prit le parti de ſupprimer un ouvrage qui n'étoit fait que pour le juſtifier, au cas qu'il n'y eût point d'accommodement à eſpérer. Il eſt donc demeuré juſqu'à préſent dans les ténébres; mais, comme il y ſubſiſtoit, la Providence a permis qu'il en ſoit ſorti, & on croiroit ſe rendre coupable envers le Public, ſi on refuſoit de lui en faire part.

Quoique le ſiſtême du Cardinal de Noailles juſtifié & ſoutenu d'un bout à l'autre dans les Anecdotes, ſoit aſſez connu, on ne peut ſe diſpenſer d'en dire ici un mot, pour tenir ſur leurs gardes les Lecteurs moins inſtruits. Ce ſiſtême n'étoit pas que la Conſtitution fût une piéce fort bonne & fort utile à l'Egliſe, ni qu'il fallût s'empreſſer beaucoup pour la recevoir, ni pour la mettre en honneur. C'eſt ce qui étoit fort éloigné de l'eſprit du Cardinal de Noailles. *Il* la regardoit au contraire comme une déciſion fort dangereuſe, par l'abus qu'il eſt trop naturel & trop facile d'en faire, plus propre à obſcurcir la doctrine de l'Egliſe qu'à l'éclaircir: plus capable de troubler & de ſcandaliſer les Fidéles que de les inſtruire & de les édifier; telle en un mot qu'il eût été fort à ſouhaiter qu'elle n'eût jamais été donnée. Mais, malgré ce jugement deſavantageux qu'il portoit de la Conſtitution, il croioit pourtant qu'on pouvoit la recevoir,

non

non pas purement & ſimplement, mais avec de bonnes explications qui en fuſſent inſépables, qui la fixaſſent à un bon ſens, & qui empêchaſſent l'abus qu'on ne manqueroit pas d'en faire ſans cette précaution. Pour le dire en d'autres termes, il en avoit la même idée que feu M. l'Evêque du Mans ; & il la regardoit comme un poiſon qu'on pouvoit avaler en le tempérant par un bon contrepoiſon qui en empêchât les mauvais effets. Mais la juſtice qu'on doit lui rendre en cela, c'eſt que c'étoit l'amour de la paix ; le deſir de voir finir les troubles de l'Egliſe, la crainte d'un ſchiſme qui lui paroiſſoit inévitable, s'il ſe roidiſſoit trop contre le torrent, un grand fonds d'attachement au S. Siége, & de vénération pour le Pape, & un caractere d'eſprit peu propre pour les partis vigoureux, & pour les grandes réſolutions, qui l'avoient engagé dans ce ſiſtême de ménagement & de condeſcendance. Auſſi y étant une fois entré, il n'a jamais pu s'en dégager ; & on le verra dans ces Anecdotes perpétuellement occupé à obtenir où à donner de bonnes explications à la Bulle, à les faire autoriſer par le Pape, ou par les Evêques de France, à les lier ſi bien avec la Bulle qu'elle n'en puſſent point être détachées. C'eſt uniquement ſur ces trois points qu'ont roulé toutes les négociations ; & c'eſt pour parvenir au but qu'il s'étoit propoſé, qu'il a, ou mis en avant, ou écouté un nombre prodigieux de différens projets dont on verra ici le détail.

Au reſte l'événement a montré plus clairement que ne pourroient le faire tous les raiſonnemens Théologiques, que ce ſiſtême n'étoit

toit pas celui auquel il falloit s'attacher dans une affaire de la nature de celle-ci. Et on ne peut que plaindre le Cardinal de Noailles de n'avoir pas vu d'aſſez loin à quel terme devoient le conduire tant de négociations dans leſquelles on l'a toujours trouvé prét d'entrer. On peut dire même que ſa propre expérience n'a pas été capable de le détromper ; & il ſera toujours difficile de comprendre qu'après avoir reconnu tant de fois, que le but unique de ſes adverſaires n'étoit que de l'amener inſenſiblement à une acceptation pure & ſimple, très oppoſée à ſes intentions, il ne ſe ſoit point laſſé de traiter avec eux. Tel en effet a été pour lui le dénouement de cette grande affaire. Il n'a pas obtenu ce qu'il ſouhaitoit par l'accommodement de mil ſept cent vingt ; &, après en avoir vu les conditions ouvertement violées & mépriſées, il a fallu enfin qu'il en ſoit venu à accepter purement & ſimplement ſur la fin de ſes jours, quoique la foibleſſe de l'âge, les ſollicitations vives, & les eſpérances dont on n'a pas ceſſé de le flatter, ayent eu plus de part à cette derniére démarche que ſa propre volonté. Cette réflexion étoit néceſſaire pour prévenir les Lecteurs contre l'eſprit d'accommodement, & contre le ſiſtême des explications, qu'ils trouveront ſoutenu dans toute la ſuite de ces Anecdotes.

Comme l'Hiſtoire de la Conſtitution dont le prémier volume a paru depuis quelques années, & dont le ſecond commence à paroître, eſt compoſée ſur un autre plan, & n'a pas pour but de juſtifier le ſiſtême du Cardinal de Noailles, ces deux ouvrages ne ſe nuiront

ront point l'un à l'autre. D'ailleurs dans les Anecdotes, on s'attache beaucoup moins aux faits publics & qui ont éclaté, comme n'étant point la matiére de cette ſorte d'ouvrage. L'Auteur comptoit que ces faits étoient aſſez connus, & il laiſſoit à d'autres le ſoin de les recueillir & de les raconter avec une certaine étendue. C'eſt auſſi ce qu'on a fait dans l'Hiſtoire de la Conſtitution, mais d'un autre côté les Anecdotes feront voir que l'Auteur de l'Hiſtoire n'a pas été ſuffiſamment inſtruit, & que faute de mémoires il a ignoré, ou connu imparfaitement beaucoup de faits fort importans. On remarquera même en comparant ces deux ouvrages, que l'Auteur de l'Hiſtoire a eu quelque communication des Anecdotes, & qu'il en a pris divers morceaux preſque mot à mot. Mais ces morceaux, quelque précieux qu'ils ſoient, n'ont pas dans l'Hiſtoire toute la ſuite qu'on auroit pu deſirer, & ils laiſſent ſouvent le lecteur dans l'attente, ſans avoir de quoi le ſatisfaire. C'eſt que l'Auteur de l'Hiſtoire n'a pas eu les Anecdotes à ſa diſpoſition, & a été obligé de ſe contenter d'en attraper ce qu'il a pu comme à la dérobée Ces vuides ſe trouveront remplis dans les Anecdotes, & on comprendra par là qu'il ne faut pas ſe preſſer de donner l'Hiſtoire des affaires qui ne ſont pas finies, & dont les principaux Acteurs ſont encore en vie, parce que bien des circonſtances & des faits particuliers, que les perſonnes intéreſſées ont cru devoir tenir ſecrets dans le tems, ſe découvrent ordinairement dans la ſuite, & lorſque les raiſons qui ont fait garder ce ſecret, ne ſubſiſtent plus.

On

On s'eſt fait une religion de donner les Anecdotes telles qu'on les a trouvées, ſans y faire aucun changement ni même aucune note, quoique certains endroits paruſſent en avoir beſoin, on a cru qu'il valoit mieux n'y point toucher, & ſe contenter de cet Avertiſſement, afin que la fidélité de l'Editeur fût entiére, & qu'on ne pût pas l'accuſer d'avoir ſubſtitué ſes propres idées à celles de l'Auteur, ni d'avoir altéré l'ouvrage ſous prétexte de le corriger. C'eſt pour cela qu'il s'y trouvera des faits en petit nombre qui ont été conteſtés, tel que celui du Cardinal Caſſini deſavoué par lui-même dans deux lettres que le Pere Paul de Lion a données de ce Cardinal dans ſes Anti-héxaples. Au moins en voyant ce fait dans un ouvrage compoſé par ordre du Cardinal de Noailles & ſous ſes yeux, on ne ſera plus ſurpris que l'Auteur de la préface des prémiers héxaples l'eût rapporté; & on le déchargera ſans peine auſſi bien que le Cardinal de Noailles de l'accuſation de mauvaiſe foi formée contre lui par le Pere Paul de Lion.

On ne doute point que quelques perſonnes qualifiées, & qui ſont encore en vie, ne ſoient bleſſées de certains traits conſervés dans les Anecdotes, qui montrent en elles peu de droiture & de bonne foi. Mais la fidélité de l'Hiſtoire conſiſte à rapporter ce qui eſt vrai & ce qui fait au ſujet, ſans avoir égard aux intérêts particuliers des perſonnes. Et comme ces traits pouvoient être très-connus du Cardinal de Noailles, & qu'il avoit trop de délicateſſe de conſcience pour les laiſſer écrire ſans bonnes preuves; ce ne ſera pas à ſon Ecrivain que le Public équitable s'en prendra, mais

mais aux perſonnes mêmes qui ont donné lieu de raconter d'elles des choſes qui ne leur font pas aſſez d'honneur.

Les Lecteurs trouveront peut-être d'un autre côté quelque choſe de trop flatté dans certains portraits de ces Anecdotes, & dans les louanges qui y ſont quelquefois données aux perſonnes qui étoient favorables au Cardinal de Noailles, ou particuliérement liées avec lui. Ce défaut étoit difficile à éviter dans un ouvrage fait pour ce Cardinal, & dont il eſt le Héros. Mais il ſera toujours facile aux Lecteurs judicieux & inſtruits, d'en rabattre, & de juger des perſonnes par les faits plutôt que par les éloges que l'Auteur des Anecdotes en fait. Ils ſentiront auſſi que cet Auteur n'a pas tout dit, & qu'on ne lui a pas laiſſé une pleine liberté de faire des piéces qu'il a eues entre les mains, tout l'uſage qu'il auroit pu. L'intérêt particulier du Cardinal de Noailles, & certaines conſidérations pour des perſonnes d'un grand rang, qu'il étoit obligé de ménager, ne le permettoient pas; & il auroit fallu ne tenir à rien, n'écrire pour perſonne en particulier, & pouvoir ſe cacher de tout le monde, pour en uſer autrement. Mais un Auteur de cette eſpéce n'auroit pas eu les ſecours qu'a eu celui des Anecdotes. Ce qui ſeroit à ſouhaiter, c'eſt que les mêmes piéces & les mêmes mémoires puſſent paſſer en des mains plus déſintereſſées & plus libres, quand même elles ne ſeroient pas ſi habiles, afin que le Public pût un jour ne rien ignorer de cette grande affaire: mais il y a des choſes qu'on a d'autant moins de lieu d'eſpérer, qu'on les deſire davantage.

Les

Les Anecdotes ſont diviſées en deux parties, dont la prémiére finit à la mort de Louis XIV. en 1715, & la ſeconde à la publication de l'appel du Cardinal de Noailles en 1718, trois ans après. On ne peut donner à préſent que la prémiére; mais on ne négligera rien afin que la ſeconde ſuive de près, malgré les difficultés extrêmes de l'impreſſion que perſonne n'ignore; & on n'aura pas beſoin d'y mettre un nouvel avertiſſement à la tête, parce que l'Auteur y a pourvu par un très-beau diſcours qui lie les deux parties enſemble, & qui annonce ce qu'on doit trouver dans la ſeconde.

PRE-

ANECDOTES

OU

MEMOIRES *

SECRETS,

Sur la Conſtitution *Unigenitus*.

* Ils ont été dreſſez par les ordres & ſous les yeux de Mr. le Cardinal de Noailles.

POUR rendre plus exacte l'hiſtoire de la Bulle *Unigenitus*, *&c.* il faut d'abord rapeller quelques faits éloignez, qui ſervent à mieux éclaircir toutes les dépendances de cette affaire. C'eſt une aſſez générale opinion, que, ſi le Cardinal de Noailles n'eût point aprouvé le livre des Réflexions morales du P. Queſnel, on le liroit peut-être auſſi tranquillement aujourd'hui qu'on le liſoit auparavant. Ainſi, ſuivant cette conjecture, comme l'ouvrage dans un ſens paroit moins attaqué que l'Aprobateur, il eſt à propos avant toutes choſes, de raporter ſommairement, quelle eſt l'origine de toutes les contradictions que ce Prélat a eſſuiées depuis qu'il eſt Archevêque de Paris.

Il devint un objet d'attention pour les Jéſuites dès le tems qu'il n'étoit encore qu'un ſimple Abbé, nouvellement ſorti de ſes études. L'ambition de la plûpart des perſonnes deſtinées à l'état Eccleſiaſtique, avoit tellement accoutumé ces Peres à penſer qu'on ne pouvoit tenir un rang honorable dans le Clergé de France, ſans leur avoir fait aſſidument la Cour, ſur tout au Confeſſeur du Prince, qu'ils furent ſurpris que le jeune Abbé de Noailles n'eût avec eux qu'un commerce fort peu

animé. Apparemment ils s'imaginerent qu'il ſe repoſoit ſur ſa naiſſance pour obtenir des graces, ſans ſe donner la peine de les ſolliciter auprès des Miniſtres. D'autres mieux inſtruits de ſes diſpoſitions, ou plus favorablement prévenus pour lui, attribuerent cette conduite à l'idée qu'il a toujours eue des dignitez & des places qui mettent l'humilité chrétienne en peril. Quoi qu'il en ſoit, les Jéſuites ne le voiant viſiter que rarement le Pere de la Chaiſe, & par pure ceremonie, jugerent à propos de ne le point mettre au nombre de leurs amis.

Pluſieurs Abbez de maiſons moins illuſtres & moins accréditées que la ſienne, & d'un mérite beaucoup au deſſous du ſien, furent placez bien mieux que lui; cependant l'amitié dont le Roi honoroit ſon Pere, lui fit avoir l'Evêché de Cahors. Les Jéſuites n'eurent pas plus de part à ſa tranſlation à Chaalons ſur Marne, où commençant à s'appercevoir, que ſur les matiéres de la grace, ſa doctrine n'étoit pas conforme à la leur, ils traverſerent, autant qu'ils purent, le petit Seminaire qu'il y établit. Il y vécut néanmoins en paix avec eux, & fut nommé à l'Archevêché de Paris, ſans qu'aſſurément ils y contribuaſſent en rien.

Il n'eſt pas étonnant que ſon élevation les chagrinât. Son Ordonnance de 1696. dont ils s'apliquerent aſſez juſte quelques avis, les confirma dans leurs ſentimens, & donna lieu au fameux Problême qui parut alors, & dans lequel on demandoit à qui des deux il faloit croire, ou de M. L. A. de Noailles Evêque de Chaalons en 1695. ou de M. L. A. de Noailles Archevêque de Paris en 1696. A peine l'écrit ſéditieux parut imprimé, que par Arrêt du Parlement il fut lacéré & brulé dans la place publique, & depuis il fut condamné à Rome par un Decret du St. Office, ſous Innocent XII.

C'eſt l'endroit où il recommande qu'on ne ſe ſerve plus de la note vague & odieuſe de Janſeniſme.

Toutes les adreſſes de la Société pour ſe ſouſtraire aux ſoupçons qui tomberent ſur les Jéſuites, n'ont pu juſqu'à preſent empêcher qu'on ne leur ait attribué cette piece; ils ſont à la vérité convenus

nus que le Pere Souâtre en avoit conduit l'impreſſion, & même ils l'ont mis en pénitence pour ce ſujet. Mais ce Pere, enfin laſſé de ſouffrir pour les fautes d'autrui, s'en plaignit à l'un de ſes amis, & lui dit, que ſi bien-tôt on ne le délivroit, il declareroit que le Pere Doucin étoit auteur de l'ouvrage. Ce fait a été dit au Roi, il en fut ſurpris & touché, mais il ne crut pas devoir faire aucun uſage de la découverte, qu'il oublia peu de tems après.

Comme cette portion du troupeau devenoit de jour en jour plus éloignée de ſon Paſteur, & moins docile à ſa voix, deux perſonnages de grande diſtinction voulurent travailler à cet accomodement. L'un fit à Paris des démarches auprès de l'Archevêque & des Jéſuites, tandis que l'autre négocioit à Rome auprès de leur Général, qui dans ce tems aiant pour compagnie le Pere le Tellier, le conſulta ſur cette reconciliation. Ce Pere l'aſſura qu'on ne pouvoit ſe réunir ſincerement avec l'Archevêque de Paris, qui les haiſſoit ſécretement; qu'on ne feroit avec lui qu'une fauſſe paix, moins utile, que préjudiciable pour eux; & qu'il étoit plus prudent & plus ſûr de le perdre, que de le gagner.

Le Cardinal Gualtieri alors Nonce en France, & le Cardinal Ottoboni; ils ont raconté ce fait à pluſieurs perſonnes.

Cependant le Roi, plus que jamais ſatisfait de ſon Archevêque, le fit nommer Cardinal, ſans en rien communiquer auparavant au Pere de la Chaiſe. Les Jéſuites, qui ſentoient bien que leur crédit s'affoibliſſoit, s'indiſpoſerent encore plus à l'égard de cette Eminence; & lorſque peu de mois après ſa promotion, la mort d'Innocent XII. l'obligea de partir pour le Conclave; ils s'apliquerent pendant ſon abſence à dreſſer toutes leurs batteries, & les préparerent avec ſoin. Peu de tems avant ſon départ, c'eſt-à-dire, vers la fin de l'Aſſemblée de 1700, dont il avoit eu la Préſidence, pour conſommer l'ouvrage important que l'Aſſemblée avoit entrepris du conſentement du Roi, il contribua plus que perſonne à la condamnation de pluſieurs propoſitions tirées de differens

ouvrages des Jéſuites. Cette atteinte donnée à leur morale, leur fit prendre la reſolution de ruiner entierement le Cardinal dans l'eſprit du Roi; &, pour y reuſſir infailliblement, de le faire paſſer pour Janſeniſte.

La grande eſtime que conçurent de lui les Cardinaux, & ſes liaiſons avec le nouveau Pape, leur cauſerent de nouvelles inquiétudes; ainſi leur reſſentiment croiſſant toujours, ils envoyerent des mémoires à Rome, dans le tems que ce Cardinal venoit d'en partir. Les Politiques ambitieux de cette Cour, qui l'avoient regardé comme un modele importun, entrerent dans les deſſeins des mécontens, & les ſervirent ſi bien, qu'à peine le Cardinal de Noailles étoit revenu à Paris, qu'il étoit conſiderablement déchu dans les bonnes graces du St. Pere.

Le Pape ſe laiſſoit aſſez facilement prevenir par trop de confiance en ceux qu'il affectionnoit particulierement, & qui ſouvent en abuſoient pour le fixer dans ſes préventions. Lorſqu'il fut élu ſouverain Pontife, les nations Catholiques applaudirent au choix du ſacré Collège. Sa vertu l'avoit fait eſtimer de tout tems; d'ailleurs il avoit rempli les fonctions de Secretaire des Brefs, en homme ſage & de bon eſprit; & ſes lumieres le rendoient capable de bien d'autres emplois: mais ſoit par modeſtie, ſoit autrement, il a bien des fois avoué qu'il redoutoit une premiere place; auſſi n'eſt-il monté qu'avec crainte ſur le ſiége eminent qu'il occupe. Il conſerve, comme chacun ſait, ſon ancien attachement pour les maximes Ultramontaines, & ſon éloignement pour celles de France. Ainſi, l'on ne doit pas s'étonner que peu à peu tout lui devint odieux, ou du moins ſuſpect dans le Cardinal de Noailles, dont on lui empoiſonne la conduite la plus innocente.

L'affaire du cas de conſcience arrivée en 1701, fut du côté de France pour les Jéſuites un événement favorable: ils en profiterent pour faire entendre au Roi que les Docteurs inſcrits au bas de cette

cette conſultation, étoient protegez par le Cardinal de Noailles, quoique ſon Mandement ait été le premier publié contre cet écrit, & qu'il ait précédé de quelques mois celui de M. l'Evêque de Chartres. Cependant on repréſenta au Roi le tems écoulé depuis la publication du cas de conſcience, comme une approbation tacite; & on s'en ſervit pour confirmer Sa Majeſté dans les idées deſavantageuſes qu'elle commençoit à prendre, & dont le Cardinal s'étoit bien apperçu à ſon retour d'Italie. Enfin, les Jéſuites ſe réſolurent à l'attaquer directement & avec d'autant plus de hardieſſe, qu'après avoir ſondé ſon caractere, ils lui reconnurent moins de penchant à repouſſer les differens traits de ſes ennemis.

C'eſt ſur les dehors pacifiques de ce Cardinal, qu'on leur en a vu prendre une ſi fauſſe idée, & qu'il leur a plu de l'appeller un génie médiocre: mais quoi qu'ils en ayant imaginé, les juſtes eſtimateurs qui l'ont pratiqué ſouvent, n'ont jamais mis en queſtion s'il a de l'eſprit & du ſavoir. Tout ce qu'il y a de gens éclairez conviennent qu'aujourd'hui nul Evêque du Clergé de France ne poſſede mieux l'Ecriture & les Peres, ne ſait mieux la Tradition, & n'eſt meilleur Theologien. On connoît aſſez les agrémens de ſa converſation & de ſon commerce; & l'on trouve ſeulement qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'une certaine tranquillité naturelle ne l'eut pas fait ſoupçonner d'avoir une politique trop timide, & d'avoir molli quelques fois en des occaſions, où il lui convenoit de faire paroître plus de vigueur à ſoutenir les intérêts de la vérité.

Lors que l'on prétend ici que les Jéſuites ſe déclarerent contre le Cardinal de Noailles, il faut entendre qu'ils ne l'attaquoient encore qu'en faiſant jouer des reſſorts ſecrets; car ils ont toujours eu grand ſoin d'aſſurer qu'ils ne prenoient aucune part à ſes affaires, & qu'ils n'en étoient informés que par les rumeurs publiques. voy. ailleurs l'Aſſemblée de 1705.

Cependant ils faiſoient inſinuer au Pape, que

tout ce qui attaquoit ſon autorité de déça les monts, étoit l'ouvrage du Cardinal de Noailles. On ſait comment ils firent interpreter la maniere dont la Bulle *Vineam Domini*, &c. fut reçue à l'aſſemblée de 1705: où ce Cardinal préſidoit. Ils l'accuſerent d'avoir fait rejetter le Bref que le Pape écrivit à cette aſſemblée, & d'avoir engagé le Parlement à ſupprimer celui que le S. Pére écrivoit au Roi, & dans lequel les Evêques ne ſont regardez que comme de reſpectueux exécuteurs des Decrets Apoſtoliques, & comme indignes de les examiner & d'en juger.

Ce Bref eſt daté du 31 Août 1706. un an jour pour jour après les lettres patentes du Roi pour l'enregiſtrement de la Bulle *Vineam*, &c. Ce retardement du Bref venoit de ce que les affaires de la France étant en meilleur état en Italie qu'elles ne furent l'année ſuivante, le Pape ne voulut pas ſe facher ſi publiquement durant nos proſperités militaires

Le Cardinal de Noailles, après tant de plaintes contre lui, prit enfin le parti d'écrire au mois d'Août 1708, au Pape pour ſa juſtification; mais en ſe juſtifiant il ne s'écarta point des principes du Royaume, & il rapella ce que les Evêques de France avoient écrit autre-fois à S. Leon, en lui marquant qu'ils avoient reconnu dans ſa lettre, la foi qu'ils tenoient de la tradition de leurs Peres. Le Pape fut ſi mécontent de cette citation, que le même Courrier porteur de la lettre de cette Eminence, raporta le Bref contre le livre du Pere Queſnel, dont la condamnation n'avoit encore été demandée, ni par le Roi, ni par les Evêques.

Sans s'arrêter ici aux nullitez de ce Decret, ſi l'on vouloit amuſer le Public par des Problémes, on lui propoſeroit à décider lequel il faut croire, ou d'Innocent XII, qui juſtifie aſſez le livre des Reflexions par ſa cenſure contre le dénonciateur, ou de Clement XI, qui dix ans après condamne le même livre.

Les deux Prélats ſucceſſivement approbateurs de l'ouvrage, figuroient aſſez dans l'Epiſcopat pour mériter que les Evêques de France s'intereſſaſſent à les défendre; & certes les Evêques d'Eſpagne dans le 7. ſiécle leur en avoient donné un bel exemple à imiter.

Un ſaint & ſavant Archevêque de Tolede, nommé Julien, fit un livre d'une Theologie aſſez abſtrai-

traite, qu'il envoya preſenter au Pape Benoît ſecond, qui l'ayant lu ſans beaucoup de précaution & d'exactitude, le cenſura précipitamment, & en particulier deux propoſitions qu'il ſpécifia. Les Evêques d'Eſpagne n'en furent pas plutôt informez, qu'ils s'éleverent contre ce jugement pour la défenſe de leur confrere. Le Roi ſe joignant à eux, convoqua dans Tolede un nombreux Concile; l'Archevêque juſtifia les propoſitions dont les Evêques déclarerent la cenſure injuſte. Julien compoſa ſon apologie qu'il envoya par trois Legats au Pape. Elle fut préſentée au ſucceſſeur de Benoît ſecond, Serge premier, qui, loin de ſe plaindre, qu'on eût examiné le jugement de ſon prédeceſſeur, fit l'éloge de cet apologetique, en ordonna la lecture; & dans une lettre à Julien, pleine d'actions de graces pour ſon ouvrage. & d'eſtime pour ſa perſonne, declara juſte & rempli de piété tout ce que cet Archevêque avoit écrit. Ce ſont les paroles des hiſtoriens d'Eſpagne, raportées par Baronius dans ſes annales à l'année 688.

Rod. ric. Reſcriptum Domino Juliano per ſuprafatos legatos cum gratiarum actione & cum honore remiſit; & omnia quæcumque ſcripſit, juſta & pia eſſe deprompſit.

L'intérêt que les Jéſuites prenoient à la condamnation du livre des Réflexions, engagea les Evêques de France à ſe conduire fort differemment; car, lorſqu'on s'aperçut que le Decret ne produiſoit pas tous les effets qu'on en attendoit, on fit agir de nouveaux reſſorts.

Avant que d'entrer en matiere il falloit paſſer rapidement ſur ces premiers faits. Maintenant on va voir, d'une part les Jéſuites qui s'efforcent de renverſer la doctrine de S. Auguſtin, pour établir ſur ſes ruines le pur Moliniſme; & de l'autre la Cour de Rome, qui pour ſe prévaloir des troubles, & pour rendre ſa domination plus univerſelle & plus abſolue, entreprend d'abolir tous les droits dont une tradition Apoſtolique met en poſſeſſion l'Egliſe de France. Voilà les deux objets qu'il ne faut point perdre de vue dans toute la ſuite de cette hiſtoire.

Le ſiſtême de la Cour de France étoit alors favo-

vorable aux intrigues tramées ſous les voiles de la Religion. La piété dont le Roi depuis bien du tems faiſoit une profeſſion ouverte, mettoit en crédit les Courtiſans diſtinguez par le mérite de la vertu. Ceux ſur tout qui ſavoient en acquerir une réputation non équivoque, étoient non ſeulement eſtimez, mais conſultez préférablement aux autres, en ce qui concernoit les affaires Eccleſiaſtiques. Et cette eſpece de miniſtere avoit été modeſtement exercé par l'Evêque de Chartres, honoré de la confiance du Prince, à qui Madame de Maintenon l'avoit fait connoître comme un Prélat ſolidement homme de bien. Le Curé de S. Sulpice ſon ami particulier, fut admis quelques années après par la même voye, aux mêmes fonctions, & demeura ſeul à les remplir après la mort de l'Evêque. Ainſi lorſque le Pere de la Chaiſe avant
En 1709. que de mourir, envoia ſur un papier les noms de ſept ou huit Peres de ſa Compagnie, qu'il propoſoit au Roi pour le choix d'un Confeſſeur, Madame de Maintenon fit donner ce papier au Curé de S. Sulpice pour en conferer avec l'Evêque de Chartres. On leur mandoit que le Roi panchoit aſſez pour un homme de peu de naiſſance, afin que la fortune de ſa famille ne l'occupât point; & qu'il le vouloit d'un eſprit ferme, & bien affranchi de toutes circonſpections humaines. Ces Meſſieurs voyant dans la liſte le Pere le Tellier, qu'ils ſavoient revêtu de ces qualités requiſes, & d'ailleurs orné d'une haine implacable pour les Janſeniſtes, & pour tous ceux à qui on en donnoit le nom ſi liberalement & ſi injuſtement, ne balancerent pas à conſeiller de le choiſir.

Dès que ce Pere ſe ſentit bien affermi dans ſon poſte, il leva l'étendart contre les Zélateurs de la morale Evangelique, & de nos précieuſes libertez; & l'on eut bien tôt reconnu tout ce qu'on devoit attendre d'un eſprit auſſi dur, auſſi violent, armé de l'autorité Royale, & d'un cœur auſſi peu ſenſible à l'eſtime ou à l'indignation de public. Il commença par engager dans ſes deſſeins l'Evêque de Meaux,

Meaux, qui depuis la mort de l'Evêque de Chartres s'étoit beaucoup accredité. Son abjuration de la doctrine du Pere Juenin, qu'il avoit ſacrifiée à celle du Pere Doucin, lui donnoit un grand relief dans l'eſprit des Sulpiciens & des Jéſuites. Ils le regardoient comme un modéle de la plus pure ortodoxie. Ils reſpectoient ſes déciſions ſur toutes les queſtions incidentes. Madame de Maintenon l'appelloit le Saint Evêque, & l'avoit comme établi le Théologien de la Cour. Il eſt aiſé de voir ce qu'une pareille conſidération annonçoit contre le Cardinal de Noailles.

On lui lâcha d'abord dans l'obſcurité quelques traits, qui furent les préludes d'une guerre plus déclarée. Les Jéſuites commencerent par inſinuer à toutes les perſonnes qu'ils dirigeoient, que la doctrine de cet Archevêque étoit ſuſpecte; que, quelque conduite qu'il tînt en public, il favoriſoit ſecretement le Janſeniſme; & qu'il ne paroiſſoit le condamner que pour ſe conſerver les bonnes graces du Prince.

Enſuite pour s'autoriſer davantage à pourſuivre la condamnation de l'ouvrage du Pere Queſnel, que le Cardinal avoit approuvé à Chaalons, ils engagerent quelques Prélats à donner les premieres attaques, & prirent ſoin de leur compoſer des Mandemens tels qu'ils jugerent à propos. Il eſt difficile de comprendre qu'il y ait eu des Evêques aſſez peu touchez de leur réputation pour prêter leur nom à des déclamations de cette nature; mais on les choiſit comme il les falloit pour un ſemblable miniſtere; & l'on s'étoit adreſſé à des Prélats aſſez complaiſans pour s'en charger. Rien n'eſt plus ſurprenant que cette illuſion pitoyable où ſont depuis tant de tems les Jéſuites, de s'imaginer qu'en mettant en des mains étrangeres leurs intérêts, on ne les decouvre point ſous des voiles auſſi faciles à percer que ceux qui les cachent.

L'Evêque d'Apt jetta la premiere pierre. Champflour Evêque de la Rochelle. Le ſcure Evêque de Li çon Maliſolles Evêque de G p.

On vit donc paroître ces Mandemens, qu'on eut la témérité d'afficher dans tous les endroits de Paris & de poſer non ſeulement ſur tout les murs

de la Cathédrale, mais même à la porte du Palais Archiépiſcopal. Juſques-là le Cardinal de Noailles avoit évité l'éclat, & tout ſupporté ſans ſe plaindre. A ce coup enfin, il fallut rompre le ſilence. Les neveux des Evêques de Luçon & de la Rochelle, qu'on ſait avoir veillé à faire afficher ces Ordonnances de leurs oncles, furent renvoiés du ſeminaire de S. Sulpice où ils étoient, & s'allerent jetter entre les bras du Pere le Tellier, qui, pour les conſoler, leur dit que la diſgrace & la colere du Cardinal n'étoient pas des maux fort à craindre.

Auſſi ne fut on pas long-tems à leur montrer le peu de cas que l'on en faiſoit. Il parut au bout de quelques jours ſous le nom des deux Evêques, une lettre écrite au Roi contre le Cardinal de Noailles avec tous les traits de la paſſion la plus animée; l'indignité de cette piece l'a rendue célebre, & l'on rapportera plus bas ce qu'en ont penſé tous les gens raiſonnables que l'ont vue.

Il eſt à remarquer qu'elle fut miſe au jour dans une conjoncture bien particuliere. Le Cardinal de Polignac a raconté qu'en partant de Rome pour aller Plenipotentiaire à Utrecht, & de là repaſſer à la Cour de France, il demanda au S. Pere en prenant congé de lui, s'il ne pouvoit rien faire en France qui lui fût agréable; le Pape lui répondit que la ſeule choſe qu'il lui demandoit, c'étoit de travailler à réünir le Pere le Tellier avec le Cardinal de Noailles. Il ne fut pas plutôt revenu d'Utrecht, qu'il preſſa ſon confrere pour cette réconciliation, & il avouoit, en faiſant ce recit, qu'il avoit trouvé dans le Cardinal de Noailles des diſpoſitions favorables pour ce qu'il lui propoſoit; tant il connoiſſoit par des expériences bien triſtes, que le bien de l'Egliſe ſouffroit de cette diviſion. Le Cardinal de Polignac ajoutoit, qu'il fut enſuite propoſer la même choſe au Pere le Tellier, pour s'acquitter de la commiſſion du Pape: le Jeſuite demeura interdit à la propoſition, & demanda huit jours pour y répondre. Au tems expiré, le médiateur alla chercher

cher cette réponſe, & le Pere le Tellier lui dit, que tout bien conſideré, il croyoit plus convenable de demeurer dans la ſituation où il étoit avec le Cardinal de Noailles. On peut donc juger ſi le Cardinal de Polignac fut ſurpris de voir paroître deux jours après ce diſcours, la lettre des deux Evêques au Roi.

Le Cardinal de Noailles ſe vit obligé d'en porter ſes plaintes à ce Prince, qui les reçut avec bonté. Il ne lui demanda point juſtice de la mauvaiſe doctrine contenue dans les Mandemens. Il ſavoit que le Roi ne vouloit ni ne pouvoit entrer dans des matieres qui regardoient le dogme, & que c'étoit à lui comme Evêque à effacer les mauvaiſes impreſſions que ces Mandemens pourroient faire dans ſon Diocéſe; mais il pria Sa Majeſté d'uſer de ſon autorité pour engager les deux Prélats à réparer l'iniure faite à ſon Archevêque, par une lettre adreſſée au Roi même, & qui méritoit d'être regardée comme un libelle diffamatoire. Le Prince deſaprouva fort le procedé des deux Prélats, & fixa un jour d'audience qu'il lui promit, pour l'entendre encore plus à loiſir ſur cette affaire. Tout le monde y prit beaucoup de part. Preſque tous les corps & les communautez ſéculieres & régulieres du Diocéſe, vinrent témoigner leur douleur à leur Archevêque, & lui repréſenter que dans cette Ordonnance où l'on prétend combattre le Janſeniſme, cependant par un zele ignorant qu'on ne peut comprendre, on y favoriſe la troiſiéme des cinq propoſitions condamnées, & l'on y renouvelle deux propoſitions de Baïus anathematiſées par Pie V. & par deux autres Papes. On fit voir au Cardinal que tout l'obligeoit de donner promptement à ſon peuple des préſervatifs contre un poiſon ſi dangereux. Auſſi pour arrêter le cours de ces entrepriſes, ſi contraires aux régles de la diſcipline & aux devoirs les plus communs de la bienſéance, il défendit à ſes Diocéſains par une ordonnance judicieuſe & modérée, de lire & de garder ces écrits. Il y comprenoit un Mandement

Voy. ailleurs l'hiſtoire des Mandémens.

de l'Evêque de Gap, éclos preſque en même tems, avec auſſi peu de retenue, & où les plus ſaintes maximes de la morale chretienne ſont renverſées.

Pour ménager ceux ſous le nom de qui toutes ces pieces paroiſſoient, il ne les leur imputa point, & n'en accuſa que les eſprits brouillons, qui cherchoient à ſemer la diviſion dans le corps Epiſcopal.

Ce Mandement déplut à la Cour; & les ennemis du Cardinal donnerent à cette démarche de ſi malignes interprétations, qu'à dix heures du ſoir, le Roi lui fit écrire par le Comte de Pontchartrain, que puiſqu'il s'étoit fait juſtice lui même, l'audience qu'il demandoit étoit inutile, & qu'on l'avertiſſoit de ne point venir à Marly. Le Cardinal dans ſa réponſe temoigna ſa ſoumiſſion & ſa douleur; mais il y juſtifia la néceſſité qu'il y avoit eu de faire un Mandement pour détourner les effets de pareils ouvrages très-dangereux par leur doctrine & par leurs maximes; & pour diſtinguer l'injure faite à la vérité par la mauvaiſe doctrine enſeignée dans les Mandemens des trois Evêques, que l'Archevêque pouvoit ſeul réparer par un Mandement; d'avec l'injure faite à la perſonne de l'Archevêque par la lettre de Luçon & de la Rochelle, dont il n'a jamais prétendu ſe rendre lui-même juſtice, ne l'attendant que du Roi.

Lettre du 3. May 1711.

„ J'eſpere, dit-il, que quand Sa Majeſté aura „ eu la bonté de faire un peu de réflexion ſur mon „ procédé, & ſur celui qu'on a eu à mon égard, „ Elle verra que je n'ai pas tort, & qu'il n'eſt pas „ juſte que pendant que des Evêques, les derniers „ de tous en toute maniere, ont la liberté de faire à tort & à travers des Mandemens, un Archevêque de Paris ne l'ait pas."

Il répandit ſon cœur plus librement dans une lettre à Madame de Maintenon. „ Mon malheur „ eſt complet, Madame, lui mande-t'il, je ſuis „ calomnié, outragé & diſgracié." Toute la ſuite eſt un détail où la ſenſibilité du Cardinal eſt bien dépeinte. Et cette lettre eſt accompagnée de ſon

Du 4. May.

Man-

Mandement qu'il envoye, en marquant l'approbation qu'il a eue dans le public.

On voit par la réponſe de Madame de Maintenon, qu'on l'avoit déja prévenue contre les raiſons du Cardinal; car elle lui reproche qu'il ſe hazarde de ſe brouiller avec le Roi. " La lettre des „ Evêques, lui dit-elle, eſt inſoutenable; vous „ devez venir recevoir la réponſe du Roi, ſur la „ réparation que vous demandez; & dans ce tems „ vous faites un Mandement. On diſoit hier tout „ haut dans le ſalon de Marli, que juſques-là vous „ faiſiez pitié, mais qu'on ne pouvoit plus vous „ excuſer..... J'avois déjà vu le Mandement, & „ je croiois tout ſimplement qu'il ménageoit les „ Evêques: on ſe moque de moi, & l'on prétend „ qu'ils en ſeront tres offenſés. Tout cela me „ paſſe, Monſeigneur, mais encore une fois, ne „ vous brouillez pas avec le Roi. Vous connoiſ„ ſez ſa Religion, ſa bonté pour toute votre fa„ mille, & ſon amitié particuliere pour vous. „ Eſt il poſſible que vous vouliez augmenter ſes „ peines, & qu'un interêt perſonnel vous puiſſe „ faire rompre avec lui? „

La guerre de ce tems là n'étoit pas favorable à la Nation Françoiſe.

Le Cardinal avoit eu la viſite * de M. Voiſin, avec qui l'affaire fut amplement diſcutée; ainſi dans ſa réponſe à Madame de Mainteuon, il la prie d'être attentive à la maniére dont ce Miniſtre le juſtifieroit. " Vous verrez, Madame, lui „ dit-il, par le compte qu'il doit vous rendre, que „ le ſalon de Marli ne raiſonnoit pas juſte. Et „ j'ai

Lettre de 11 May.

* Dans cette viſite M Voiſin aſſura M. le Cardinal de Noailles, 1. qu'il recevroit de la part des deux Evêques la ſatisfaction qui lui étoit due. Cet article eſt important à marquer, la preuve en eſt dans la lettre de de S. E. au Roi du 11 May, & dans celle de M. Voiſin du 12 May, dans celle du 1 Juin de M. de la Chetardie, & dans celle de Madame de Maintenon du 11 May, &c. 2. M. Voiſin demanda avec inſtance à S. E. de ne point faire l'Inſtruction Paſtorale qu'elle avoit promiſe par ſon Mandement contre les trois Evêques.

„ j'ai lieu de croire que les mêmes gens parloient
Ibid. „ ailleurs autrement." Il paroît ſe repoſer ſur ce que M. Voiſin l'a bien aſſuré, que le Roi ſe chargeoit de lui faire faire réparation. " Moyennant „ cela, lui dit-il, tous les procédez finiront de „ ma part; mais finiront-il- de même de la part „ de ceux qui me perſecutent depuis ſi long-tems, „ comme les Jéſuites? Je ne puis l'eſpérer. à „ moins que Sa Mrjeſté n'employe toute ſon autorité pour leur impoſer ſilence. Ils veulent „ me perdre à quelque prix que ce ſoit. Ils veu„ lent même pire que cela, car ils ſe ſont mis en „ tête d'avilir l'Epiſcopat; & ils en prennent les „ bons moyens, en le diviſant, & en y faiſant „ entrer des ſujets ſi minces & ſi dépendans d'eux, „ Le Pere le Tellier eſt dans ce goût plus qu'aucun „ autre, & tout eſt à craindre de ſon caractere. "

Enfin pour convaincre Madame de Maintenon, combien il eſt éloigné de vouloir ſe brouiller avec le Roi, il lui adreſſe une lettre, qu'il la prie de préſenter à Sa Majeſté. Tout y témoigne l'ardeur
Lettre du 11 May. qu'il a de plaire au Prince. Il va juſqu'à s'offrir de concerter toutes les meſures avec le Curé de S. Sulpice; & la lettre finit par ces paroles. (" Au „ ſurplus, SIRE, quand ceux qui me perſecu„ tent depuis ſi long-tems, comme les Jéſuites, „ voudront me laiſſer en repos, & ſe tenir à leur „ place, tout ira bien, & V. M. n'aura que de la „ conſolation des Evêques, & j'oſe dire, de moi „ plus que d'aucun autre; mais s'ils continuent, „ ils troubleront tout, ils expoſeront l'Egliſe de „ votre Royaume au ſchiſme, & aux plus gran„ des extrémités; car je puis aſſurer Votre Ma„ jeſté, qu'il y a ici & dans les Provinces, plu„ ſieurs Prélats très impatiens du joug qu'ils veu„ lent nous impoſer, & qu'ils me preſſent d'agir „ pour les en défendre; je demande donc avec in„ ſtance la paix pour eux & pour moi."

Lettre du 3 May. Madame de Maintenon donna cette lettre, qui fut très-bien reçue. Le compte que rendit le Miniſtre ne le fut pas moins, & il manda au Cardinal

dinal que, comme on avoit remarqué qu'il n'étoit point venu à Marli depuis quelque tems, il lui conſeilloit d'engager Madame de Maintenon à demander au Roi s'il auroit agréable de le voir.

Le Cardinal ne manqua pas de profiter de cet avis, & il eut le plaiſir de connoitre que la plus ſaine partie des Courtiſans entroit dans ſes interêts. Mais ce ne fut pas ſeulement à la Cour, & dans l'enceinte du Diocéſe qu'on parut s'intéreſſer à l'injure que le Cardinal de Noailles avoit reçue; les Evêques les plus illuſttes du Royaume lui écrivirent, & ſans leur attribuer ici des ſentimens empruntez, il ſuffira de former un corps de diſcours de leurs propres paroles, telles qu'elles ſont énoncées dans leurs lettres originales encore actuellement exiſtantes. Il ne faut pas s'attendre à des expreſſions modérées, mais les raports ſeront faciles.

„ Je ſuis outré d'indignation contre les auteurs de „ la lettre injurieuſe écrite au Roi, ſous le nom „ des Evêques de Luçon & de la Rochelle, & „ contre les Evêques mêmes qui ont eu la témeri- „ té de la ſigner. Votre Eminence en demeurera- „ t'elle là? Vous tairez-vous ſur une ſi inſolente „ entrepriſe, où l'honneur de l'Egliſe, celui de „ votre caractére, & le reſpect qui eſt dû à votre „ dignité Eminente, ſont ſi ouvertement bleſſez „ en votre Perſonne? ..... Je ne crois point qu'il „ vous ſoit permis de vous taire, Monſeigneur, „ ſouffrez que je vous le diſe; l'inſolence de vos „ ennemis va trop loin; elle n'eſt plus retenue dans „ aucunes bornes; & il ſemble que plus vous leur „ donnez de marques de bonté & de douceur, plus „ ils augmentent en hardieſſe & en fureur contre „ vous. Il eſt de la derniere importance de les ar- „ rêter & de les confondre.....

Lettre du 20 Avril 1711. Boulogne.

Ibid.

„ Je ne puis aſſez exprimer à Votre Eminen- „ ce, combien je me ſens d'indignation contre „ une lettre ſi horrible. Quand elle auroit été „ écrite contre le Prélat du Royaume le moins „ conſideré, nous devrions nous en plaindre & „ de-

Lettre du 2 May 1711. Agen.

„ demander réparation ; combien plus devons
„ nous le faire, quand on attaque celui que
„ nous avons à notre tête? Je vous avoue que je
„ ne me ſouviens pas d'avoir été jamais plus ſen-
„ ſible à aucune affaire qu'à celle-là. Elle me pa-
„ roit ſi odieuſe, ſi mauvaiſe, ſi outrageante,
Ibid. „ que les termes me manquent . . . . . J'eſpere
„ que le Clergé fera paroitre en cette rencontre
„ ſon zéle pour Votre Perſonne; nous nous ſen-
„ tons tous offenſez dans un ſi violent procé-
Ibid. „ dé . . . . . Je ſuis en particulier charmé du
„ procedé de M. l'Evêque de Poitiers; il m'a par-
„ lé à cœur ouvert de cette affaire. Il a été preſ-
„ ſé, ſollicité, imporuné pour ſe joindre aux
„ deux Prélats dans la cenſure, il n'y a jamais
„ voulu entendre, & leur a fait connoître qu'il
„ ne convenoit en aucune maniere de faire de
„ nouveaux troubles dans l'Egliſe ſur une affaire
Lettre de 7 „ qui étoit finie . . . . . Si l'on preſſoit un peu
Septembre, „ nos deux confreres, ils ſeroient peut-être obligez
1711. Ibid. „ d'avouer, qu'ils n'ont point dans leurs Biblio-
„ téques, & qu'ils n'ont pas même lu toutes les
„ différentes éditions de Queſnel qu'ils citent en
Lettre du „ marge . . . . . Quelle honte pour des Evê-
14 May, „ ques de ſervir d'inſtrumens aux paſſions des Jé-
1711. Ib. „ ſuites! Rien ne me paroît plus étrange. Je
„ voudrois, Monſeigneur, en cette occaſion mar-
„ quer en particulier à Votre Eminence, combien
„ je déteſte une conduite ſi peu chretienne, ſi
„ contraire à l'eſprit de l'Egliſe, ſi oppoſée à tou-
„ te ſa diſcipline, à ſes ſaints canons, à la chari-
„ té & à cette unanimité, qui doit nous unir tous
„ dans le ſaint miniſtere, où il a plu à Dieu de
„ nous appeller .....

Lettre du „ J'ai appris avec une vraie douleur l'inſolente
24 May „ dénonciation qu'on avoit fait afficher à la por-
1711. Fre- „ te de l'Archevêché; & la licence monte à un
jus, Car- „ point qui ne ſe peut ſupporter. Si on ne l'arrête
dinal de „ par quelque exemple, il n'eſt pas poſſible que
Fleury. „ cela ne dégénere en quelque ſuite facheuſe
„ pour l'Egliſe . . . . . J'ai été indigné avec le

Siſteron. „ pu-

" public, de voir deux Evêques aſſez vendus & " aſſez temeraires pour oſer attaquer perſonnel- " lement Votre Eminence, par la plus ſanglante " de toutes les calomnies. Et indépendamment de " mon reſpect & de mon attachement pour elle, " on ne peut avoir de la droiture, ni aimer l'E- " gliſe, ſans déteſter un attentat auſſi noir, & " auſſi indigne. Ce qui vous doit conſoler, Mon- " ſeigneur, eſt le mépris général qu'on a pour " deux adverſaires de ce caractere, & d'un mérite " auſſi mince. M. de Gap eſt encore plus mépri- " ſable, & je ſai des choſes de lui, qui ſans juge- " ment temeraire, me le font regarder comme un " petit hipocrite, fourbe, & ambitieux..... On " doit tout attendre d'un ignorant, animé d'ail- " leurs d'un zéle immolé à la fortune, ou plutôt " à la tartufferie. Voilà la ſource d'une élévation " ſans naiſſance & ſans mérite..... Il a propoſé à " un Archevêque de le demander à la Cour, pour " ſon Coadjuteur. L'Archevêque fut outré de la " propoſition."

Lettre du 1 Janvier, 1712. Embrun.

De Vienne.

Ce n'étoit pas ſeulement au Cardinal de Noailles qu'on écrivoit de la ſorte; un autre Evêque dans une lettre à un de ſes amis lui expoſe ſes reflexions de la même maniere, " Si le Mande- " ment, dit-il, de ces deux Prélats n'avoit d'au- " tres motifs que le zéle de preſerver leurs Diocé- " ſains de la mauvaiſe doctrine du Pere Queſnel, " ils devoient renfermer la publication de leur " cenſure dans leurs Diocéſes; mais pourquoi le " faire imprimer & publier à Paris, & tapiſſer le " Cloître Notre-Dame & les avenues de l'Arche- " vêché des affiches & placards de leurs Mande- " mens? Leurs Diocéſes ne s'étendent pas à Paris. " C'eſt une inſulte qu'ils ont voulu faire au Diocé- " ſe de Paris, & à celui qui le gouverne. Ce n'eſt " donc pas le zéle pour leurs Dioceſains qui leur " a fait tenir cette conduite. Car les yeux & les " oreilles des Poitevins ne percent pas juſqu'au " Parvis de Notre-Dame. Mais cette derniere let- " tre qui excite l'indignation de tout le monde, " eſt

Lettre à M. Barbet par l'Evêque du Mans. Avril. 1711.

„ eſt l'ouvrage de la haine, de la vengeance, du „ reſſentiment & de la colere; & par conſéquent „ l'ouvrage de l'eſprit de tenebres. Cela m'afflige „ infiniment, par les ſuites que je prevois très pre- „ judiciables à l'Egliſe, par le ſchiſme que cela „ va cauſer dans l'Epiſcopat, & par la diminution „ de l'eſtime & de la confiance que les Peuples „ doivent avoir pour leurs Evêques, qu'ils mépri- „ ſeront infailliblement, les voyant aſſujettis aux „ paſſions humaines, & que ce n'eſt pas l'eſprit „ de Dieu qui les conduit.

Ces citations ſuffiſent; on y en pourroit ajouter encore plus de 30 autres, qui dans leurs lettres s'expriment à peu près de la même maniére pour faire leurs complimens au Cardinal de Noailles ſur cet événement.

M. le Cardinal de Noailles ne fut pas le ſeul qui s'eleva contre les Mandemens des trois Evêques. M. de Genlis Archevêque d'Embrun, voyant que l'on répandoit le Mandement de M. l'Evêque de Gap dans ſon Diocéſe, écrivit à ce Prélat le 13 Juillet 1711, qu'il le ſupplioit inſtamment de l'empêcher, parce qu'autrement il ne pourroit en conſcience ſe diſpenſer de publier une lettre Paſto- „ rale qu'il avoit toute prête, par laquelle il re- „ preſentoit la doctrine de l'incomparable S. Au- „ guſtin ſur la grace & ſur la predeſtination, com- „ me reconnue par toute l'Egliſe pour vraiment „ Apoſtolique; qu'il relevoit auſſi les excès & les emportemens enſeignez dans ces derniere tems, contre une doctrine ſi autoriſée par la célebre Congregation *de Auxiliis*, & qu'enfin il remettoit devant les yeux les déréglemens de l'eſprit humain, contre la morale de JESUS-CHRIST. Que cette lettre ne ſeroit qu'un prélude d'un ouvrage aſſez complet, qui contenoit une juſtification de la doctrine de S. Auguſtin, & de la morale de JESUS-CHRIST, avec une réfutation des égaremens concertez depuis environ un ſiécle, & qui auroient inondé la ſurface de l'Egliſe, ſi le zéle des Souverains Pontifes, des Evêques, des Univerſitez, des

Corps

Corps ſeculiers & reguliers; en un mot ſi tout le Clergé n'y avoit oppoſé d'aſſez fortes digues, pour arrêter la fureur de tant d'aveugles & d'énormes préocupations. M. d'Embrun finit ſa lettre en conjurant M. de Gap de ne pas ſouffrir que ſon Mandement paroiſſe dans ſon Diocéſe, & lui demande une réponſe préciſe.

Je ne ſai quelle a été la reponſe de ce Prélat mais je trouve dans une lettre de M. l'Evêque de Siſteron à M. le Marquis de Torcy, que M. l'Archevêque d'Embrun, dont dit-il, la capacité égale la longne experience, étant le Doyen des Archevêques du Royaume, perſuadé de la malignité du Mandement attribué à M. l'Evêque de Gap, l'avoit proſcrit avant lui dans ſon Diocéſe, & que pluſieurs Evêques vouloient l'imiter, ſi ce Mandement paroiſſoit dans leurs Diocéſes.

Ce qui donna lieu à cette letre de M. de Siſteron, c'eſt que le 20 juillet 1711. M. de Siſteron, ſur la requiſition de ſon Promoteur, fit une Ordonnance portant défenſe de lire & de garder vn certain écrit répandu dans ſon Diocéſe, ſous le pretendu tître de *Mandement de M. l'Evêque de Gap*. Le Pere le Tellier ne manqua pas de déférer cette Ordonnance au Roi, qui fit écrire à M. de Siſteron par M. le Marquis de Torcy, que le Roi avoit ſçu que ce Mandement du 20 Juillet, loin de produire le bon effet qu'apparemment il en attendoit, donnoit lieu à de nouvelles querelles dont le bien de l'Egliſe & de la Religion ne pouvoit que ſouffrir beaucoup de préjudice, qu'ainſi Sa Majeſté lui avoit commandé de lui écrite qu'elle attendoit de ſa prudence qu'il prendroit inceſſamment toutes les meſures néceſſaires pour ſupprimer ce Mandement, & pour empêcher les ſuites facheuſes qu'il pourroit avoir.

La réponſe du Prélat à M. de Torcy eſt du premier Mars 1712. Après être convenu du Mandement qu'il avoit fait, il ajoute que, ſi M. de Gap avoit fait retirer, &c.

Le Roi, qui s'appercevoit du trouble que cette

te querelle cauſoit dans l'Egliſe, donna commiſſion à M. le Dauphin de chercher les moyens de reconcilier ces deux Evêques avec le Cardinal de Noailles. Ce Prince voulut bien être leur arbitre, & reçut volontiers les mémoires qu'on lui communiqua ſur ce ſujet. Quelques perſonnes furent prépoſées pour travailler ſous lui à cet accommodement ; entr'autres l'Archevêque de Bordeaux, Métropolitain des deux Prélats; & il ſe joignit à eux le Curé de Saint Sulpice, qui plein d'un zéle aſſez peu meſuré, crut que la confiance dont Madame de Maintenon l'honoroit, lui donnoit quelque droit de faire au Cardinal de Noailles de charitables remontrances. Il lui écrivit que la meilleure maniere de finir ſon affaire avec les deux Evêques, étoit de ſe déclarer hautement contre le Janſeniſme pour détromper le Roi, qui le ſoupçonnoit beaucoup de le proteger. Le bon Curé mit dans ſa lettre tout ce que ſes pieuſes intentions lui ſuggererent; mais il ne ſe contenta pas de ces premiers avis ; car conjointement avec l'Evêque de Meaux, il dreſſa une ſeconde lettre qu'ils vouloient tous deux faire ſigner au Cardinal de Noailles, & dans laquelle ils lui faiſoient déclarer combien il déteſtoit les Janſeniſtes & Janſenius. Ce projet étoit conçu d'une ſi étrange maniére, qu'il n'eſt pas comprehenſible que ces Meſſieurs ſe fuſſent imaginez que le Cardinal de Noailles ſigneroit un pareil écrit; auſſi le rejetta-t-il ſans balancer.

Lettre du 1 Juin 1711.

Cependant il fut bien-tôt remarqué que ce qu'ils lui avoient conſeillé de faire, étoit inſpiré d'ailleurs; car le réfus qu'il fit d'adopter ce projet de lettre, fut cauſe du refroidiſſement du Roi pour ſes intérêts à l'égard des deux Evêques; & Madame de Maintenon lui manda qu'on le verroit à Marli volontiers; mais que le Roi ne vouloit entendre parler de rien avant l'aſſemblée du Clergé.

Lettre du 5 Juin 1711.

C'étoit une aſſemblée extraordinaire, qui ſe devoit tenir pour régler des levées équivalentes au dixiéme ſur les revenus Eccleſiaſtiques, & reparer l'épuiſement, où la continuation d'une longue guerre

guerre avoit mis les finances du Royaume. Le Cardinal de Noailles en qualité de Préſident devoit y menager les choſes de telle ſorte que les intentions du Roi puſſent être agréablement ſuivies par les Députez.

Dans une pareille conjoncture, il fut très ſurpris & très affligé d'apprendre qu'on devenoit ſi indifferent pour lui après les paroles qu'il avoit reçues de M. Voiſin & du Curé de S. Sulpice.

" Eſt-il poſſible, Madame, repondit-il, que le Roi veuille encore me laiſſer tout ce tems-là chargé d'une injure auſſi atroce; qu'une lettre que tout le monde a regardée comme un libelle diffamatoire digne du feu, & que le Parlement y auroit condamnée ſur le champ, ſi le Roi m'avoit permis de m'y pourvoir, demeure ſans réparation?..... Quel perſonnage puis-je faire en cet état dans l'aſſemblée, quelle conſideration y aura-t-on pour moi, & quel ſervice puis-je y rendre au Roi? .... Je veux bien remettre ce qui regarde les Mandemens après l'aſſemblée; mais pour la lettre injurieuſe, il n'y a plus moyen d'en differer la réparation. Ayez la charité de me tirer promptement de l'état violent où je ſuis. Rien ne peut etre pour moi plus douloureux que de me voir en danger, ou de perdre tout-à-fait les bontez du Roi, à qui je ſuis attaché par le cœur & par la reconnoiſſance la plus vive, ou de demeurer chargé de la plus injurieuſe accuſation qu'on puiſſe faire contre un homme de mon caractere. Si Sa Majeſté ne me fait pas juſtice, pourrai-je me diſpenſer de me la faire moi-même, & d'uſer du pouvoir de mon miniſtére pour le faire reſpecter, & pour ſauver mon honneur? Je ſuis accablé à la vue de ces deux extrémitez, & à la veille d'en tomber malade tout-à-fait. Je compte pour rien ma ſanté & ma vie même; mais je n'en dois pas faire autant de mon honneur & de ma Religion, &c." Lettre du 5 Juin.

Le Cardinal de Noailles étoit dans une ſi triſte ſitu- Lettre du 5 Juin.

ſituation, qu'il ne ſavoit comment ſe calmer. Il écrivit à M. Deſmarets pour lui marquer le peu de crédit qu'il auroit pour les interêts du Roi dans l'aſſemblée, s'il y entroit avec un tel outrage non réparé; peu s'en falut qu'il ne prît la réſolution de rénoncer à la Préſidence, & même à la viſite du mercredi ſuivant à Marli.

Madame de Maintenon qu'il avoit chargée de diſpoſer les choſes autrement, n'y put reuſſir, & eut même la deſagreable commiſſion de lui mander de ne penſer à rien de ce qui le regardoit juſqu'à la fin de l'Aſſemblée. " Voilà la derniere fois, lui " dit-elle, que je vous écrirai de cette malheureu- " ſe affaire, j'ai trop de raiſons de ne m'en pas " mêler. Je reprendrai le perſonnage que je dois " faire, qui eſt de prier Dieu que tout ſe paſſe à " ſa gloire, au bien de l'Egliſe & au votre particu- " lier, Monſeigneur, qui m'intéreſſe toujours vi- " vement, &c.

Lettre du 13 Juin.

Cette lettre qui ruinoit entierement les eſperances du Cardinal, devoit l'accabler; mais apparemment qu'il trouva dans la priere de nouvelles reſſources à ſon courage; car il répondit à Madame de Maintenon, qu'il ſavoit prendre ſon parti, qu'il ne manqueroit point de ſe rendre le mercredi auprès du Roi, & qu'il ne s'excuſeroit point de préſider à l'Aſſemblée: " Je pourrai, dit-il, y eſſuier " quelques tracaſſeries; mais je m'y expoſerai vo- " lontiers pour le ſervice du Roi ..... Aſſurez-le " donc, Madame, que je ne veux plus ſonger qu'à " ſon affaire, & que je ne lui dirai pas mercredi " un mot de la mienne, &c. "

L'Aſſemblée du Clergé s'ouvrit le 15 juin, & les Deputez ſe rendirent le 17 à Marly, où ils eurent audience du Roi, de M. le Dauphin & de M. la Dauphine. Le Cardinal de Noailles prononça trois harangues, dans leſquelles il ſçut faire entrer éloquemment & prudemment tout ce qui convenoit au ſujet, & aux perſonnes; & ces trois diſcours furent tellement goutez de tout le monde, que Madame de Maintenon écrivit au Cardinal

nal pour le prier de les lui envoier. " Seroit-ce " une priere incivile, Monſeigneur, de vous de- " mander les trois herangues que vous prononçates hier, pour les montrer aux Dames de S. " Louis? Autant que je les ſévre de tous les plaiſirs de dehors, autant ſuis-je ſoigneuſe de leur " en procurer au dedans; & il me ſemble qu'il " n'y a rien dans celui-là de contraire aux bonnes " mœurs. Après vous avoir expoſé mon deſir, " je ſuis ſoumiſe au refus, ſi vous le jugez à pro- " pos; il ne diminuera ni le ſincere attachement " que j'ai pour vous, ni le reſpect que je vous " dois. On eſt charmé ici de ces harangues, & " comptez, Monſeigneur, qu'il n'y a perſonne " qui ne vous aime, ou qui ne voulût vous aimer " de tout ſon cœurs." Lettre du 18 Juin.

Le Cardinal de Noailles envoya ſur le champ à Madame de Maintenon ce qu'elle ſouhaitoit. Comme le Curé de S. Sulpice remarquoit bien les déférences que ce Cardinal avoit pour elle, il la prioit quelques fois de le ſeconder quand il vouloit donner des avis à cette Eminence. Il n'avoit point eu de réponſe à ſa premiere lettre, de ſorte qu'il prit la réſolution d'en écrire une autre au bout d'un mois, mais dans le ſtile d'un homme inſpiré. & qui parle de la part de Dieu. Il dit que ce ſont des penſées venues tout d'un coup dans ſon eſprit; c'eſt une exhortation à des actes héroïques, à édifier toute l'Egliſe, à confondre ſes ennemis, à fouler aux piede toutes conſidérations humaines; en un mot à condamner ſolemnellement Queſnel. Tout lui paroît compris dans cette ſolemnité. Si le Cardinal ne le fait, il le menace *d'une diminution de graces, & d'une ſouſtraction de ſecours*. Et il finit en le priant d'excuſer la liberté de celui qui croiroit ſe rendre *reſponſable à Dieu, s'il n'expoſoit pas à Son Eminence ce qui lui eſt venu dans l'eſprit*. Le Cardinal répondit par un billet au Curé qu'il lui étoit fort obligé, mais que l'Aſſemblée l'occupoit trop pour réflechir ſur une affaire de cette importance, qu'il le Lettre du Curé de S. Sulpice, du 26 Juin. 26 Juin.

COR-

conjuroit de prier Dieu pour lui, & qu'il l'eſtimeroit toujours autant qu'il méritoit de l'être.

L'Evêque de Meaux, du moins auſſi zélé que le Curé de S. Sulpice, pour offrir des expédiens, pria Madame de Maintenon d'écrire au Cardinal de Noailles pour le préparer à gouter ceux qu'il avoit envie de lui propoſer dans une viſite. La Dame dans ſa lettre exhorte fort cette Eminence à ne point éluder les propoſitions qu'on lui feroit; & tacha particuliérement de lui perſuader que l'Evêque de Meaux & le Curé de S. Sulpice etoient ſes plus véritables amis. Le Cardinal fit réponſe qu'il écouteroit tout très volontiers; mais qu'il n'étoit guere en état de faire de grandes réflexions au milieu des embarras que lui cauſoient les affaires de l'aſſemblée. " Je comptois, diſoit-il, ſur ce " que vous me fites l'honneur de me mander, " qu'on ne parleroit de la mienne, que quand l'aſ- " ſemblée ſeroit finie."

Lettre du 28 Juin.

Lettre du 28 Juin.

Comme il n'eut pas le loiſir de donner une fort longue audience à l'Evêque de Meaux, il en reçut le lendemain un mémoire de ſix grandes pages, où la querelle des deux Evêques eſt diſcutée fort en détail, & où ſont miſes en œuvre toutes les ſubtilitez du droit, & toutes les arguties du Praticien le plus verſé dans la procédure canonique. Le Cardinal répondit à cette juriſprudence, par un billet où il ſe retranchoit toujours ſur les occupations de l'aſſemblée, pour s'empêcher d'entrer en matiére; mais il n'en fut pas encore quitte, & il faut convenir que les ſollicitudes de l'amitié, quand elle eſt vive, travaillent étrangement un eſprit. L'Evêque de Meaux toujours vigilant ſur les intérêts de ſon ami le Cardinal de Noailles, qui ne lui demandoit rien, alloit de lui-même au devant de tout; auſſi de nouvelles idées produiſirent deux jours après un nouveau mémoire, qui n'eut pourtant pas plus d'effet que le prémier. L'Archevêque de Bordeaux préſenta de ſon côté quelques projets d'accommodement plus recevables, à la vérité, mais qui ne purent rien produire.

Ce

Ce qui fut cauſe que le Cardinal de Noailles ne pouvoit obtenir la ſatisfaction qui lui étoit due par les Evêques de Luçon & de la Rochelle, c'eſt que M. l'Evêque de Meaux avoit pris leur défenſe ; & qu'étant preſque ſeul conſulté par M. le Dauphin, à qui le Roi avoit renvoyé cette affaire, ce Prélat prétendoit que le Cardinal de Noailles n'avoit pu défendre à ſes Diocéſains la lecture des Mandemens des trois Evêques, *ſans bleſſer la loi qui défend aux Evêques de rien faire contre l'unité de l'Epiſcopat ; que le Cardinal avoit exercé une juriſdiction qu'il n'avoit point ſur les trois Evêques, que ſon Mandement n'étoit pas ſoutenable quant à la forme ; que ſi on s'en plaignoit dans un Concile, les Evêques s'éléveroient contre ; que l'équité demandoit qu'il le révoquât ; & que tout ce qu'il pouvoit exiger des trois Evêques, c'étoit une ſoumiſſion de corriger tout ce que leurs Métropolitains trouveroient répréhenſible.*

Quelque penchant que M. de Meaux eût en faveur de ces trois Evêques & de leurs amis, il n'oſa cependant jamais entreprendre de défendre la doctrine contenue dans leurs Mandemens.

En effet la troiſiéme propoſition de Janſenius, & pluſieurs erreurs de Jean Hus, de Baïus, de Calvin, & des Quiétiſtes y étoient renouvellées, les crimes les plus noirs des endurcis excuſez, le péché philoſophique enſeigné. On prétendoit qu'il n'y avoit point de liberté pour mériter ni démériter, ſi le libre arbitre n'eſt dans l'equilibre à l'égard de la concupiſcence & de la grace : Que l'ignorance du droit naturel excuſe de péché, même lors qu'on y a donné occaſion par ſa faute, directement ou indirectement : Que la fornication peut être commiſe par une ignorance invincible, lors même qu'elle eſt la punition d'un péché précédent ; &, ſans entrer ici dans un plus long détail, on voioit, ſur tout dans le Mandement de M. l'Evêque de Gap, un Prélat *du haut de ſes montagnes oubliant ſa vocation, qui étoit d'enſeigner la Religion aux ſimples & aux petits, pour faire*

les fonctions, dit-il, *des grands Prélats, qui rempliſſent les ſiéges illuſtres*, étendre ſon zéle juſques ſur la Ville de Paris, & y venir protéger la morale corrompue, flatter les paſſions des hommes charnels, autoriſer l'abſolution des pécheurs les plus obſtinez, ſans épreuve, leur réconciliation avec Dieu ſans amour, la remiſſion des deſordres publics ſans réparation, & le pardon de tout péché ſans pénitence.

Toutes les réponſes que le Cardinal de Noailles donna aux objections de M. de Meaux, ne faiſoient aucune impreſſion ſur l'eſprit de ce Prélat. Ce Cardinal convenoit qu'il falloit être ſupérieur en autorité, pour rendre un jugement canonique, ou pour porter contre des perſonnes quelque cenſure; & que ſi ces perſonnes étoient revêtues du caractére Epiſcopal, les anciennes régles de l'Egliſe, auxquelles la France eſt très attachée, exigent entr'autres choſes, que les Evêques en prémiére inſtance ſoient jugez par leur Métropolitain à la tête des Evêques de ſa Province. Or il étoit ſi évident que par ſon Mandement il n'avoit pas prétendu porter des cenſures contre les trois Evêques, qu'il avoit bien voulu douter qu'ils fuſſent les auteurs des Mandemens ou Inſtructions publiées ſous leur nom; que d'ailleurs le jugement qu'il prononçoit par ſon Mandement, ne contenoit aucune cenſure, mais une ſimple défenſe de lire l'Inſtruction donnée par ces Evêques: Enſorte que cette défenſe n'avoit pour objet que ſes Diocéſains, à qui il pouvoit faire pareilles défenſes: Enfin que c'étoit un jugement de précaution, & non une condamnation.

Le Cardinal concluoit de là qu'il n'avoit pas fait tout ce qu'il pouvoit faire, puiſqu'il eſt certain que quand il ne s'agit que de juger des écrits qui contiennent des erreurs manifeſtes, tout Evêque peut & doit en connoître dans l'étendue de ſon Diocéſe, ſoit que les auteurs ſoient ſes égaux ou ſes inférieurs, ſans prétendre exercer pour cela aucune juriſdiction ſur les Prélats dont il rejette les écrits.

Ce

Ce droit des Evêques eſt prouvé par une infinité d'exemples anciens. S. Cyrille d'Alexandrie écrivit contre les erreurs avancées par Neſtorius Evêque de Conſtantinople. Combien de Conciles particuliers qui ont condamné la doctrine ſoutenue par des Evêques qui n'étoient point de leur Province, & ſur leſquels ils n'avoient aucune juriſdiction ? nous avons de nos jours des Evêques qui ont publié un grand nombre d'écrits à l'occaſion du livre des Maximes des Saints.

L'Evêque de Meaux ne ſe rendoit point à toutes ces raiſons; & ce qui étoit de triſte, c'eſt que quoique M. l'Archevêque de Bordeaux fût conſulté avec lui, l'activité du prémier joint au crédit de Madame de Maintenon, à l'intérêt des Jéſuites, & à la protection des amis de M. de Cambrai, tout cela faiſoit qu'il étoit beaucoup plus écouté que M. l'Archevêque de Bordeaux, qui a toujours reconnu que M. le Cardinal n'avoit fait par ſon Mandement que ce qu'il étoit en droit de faire.

Ce fut vers la fin du mois de Juin que M. de Meaux apporta au Cardinal de Noailles ſon prémier projet de conciliation. Il l'apportoit de la part de M. le Dauphin ; il conſiſtoit à renvoier l'examen des Mandemens aux Métropolitains des trois Evêques; & M. le Cardinal devoit ſur la promeſſe que les Evêques donneroient de ſe ſoumettre à la déciſion de leurs Métropolitains, révoquer ſon Mandement, & ordonner qu'il ſeroit réputé comme non avenu, reconnoiſſant qu'il n'a aucun droit de condamner les écrits & encore moins les Mandemens de quelque Evêque que ce ſoit.

Les affaires de l'Aſſemblée fournirent au Cardinal de Noailles un expédient naturel, pour ne point examiner la propoſition que M. de Meaux lui faiſoit; mais les ſollicitudes de ce Prélat pour un ami qui lui étoit auſſi cher que le Cardinal de Noailles, & dont il ſavoit faire un ſi bon uſage pour ſes intérêts particuliers, produiſirent bientôt après un nouveau mémoire qui étoit écrit de

la main même de M. le Dauphin, & qui reſta un mois entre les mains du Cardinal, ſans une réponſe expreſſe.

Par ce mémoire on propoſoit au Cardinal de condamner le livre des Réflexions à la Touſſaints; de donner à un ami commun les propoſitions qu'il trouvoit répréhenſibles dans les Mandemens des Evêques; qu'en conſéquence ces Prélats donneroient les explications néceſſaires; qu'elles ſeroient communiquées au Cardinal, qui en étant ſatisfait permettroit la lecture deſdits Mandemens avec les explications.

Il y avoit dans tout ce projet des propoſitions qui ne pouvoient être du goût du Cardinal; les lettres de l'Abbé Bouchart ſuſpendirent la ſuite de cette négociation pendant quelque tems. M. l'Evêque de Meaux, fut obligé d'aller aux eaux; & pendant ſon abſence M. l'Archevêque de Bordeaux ſe trouvant chargé ſeul de cette affaire ſous M. le Dauphin, on fit au Cardinal des propoſitions beaucoup plus convenables que les prémiéres

Je les trouve dans un écrit de la main même de M. l'Archevêque de Bordeaux, qui eſt des derniers jours du mois d'Août.

„ Le Roi s'en tient, dit-il, aux engagemens „ que le Cardinal de Noailles a contractés au mois „ de May à l'égard du livre de Queſnel, & on „ les explique d'une condamnation.

Le Cardinal de Noailles devoit donner à des amis communs les propoſitions dignes de cenſure, extraites des Mandemens des Evêques, pour donner lieu auxdits Evêques de réformer leurs Mandemens.

Et après que l'on ſeroit convenu de la réforme des Mandemens cenſurés, on devoit donner au Cardinal de Noailles, une lettre de MM. de Luçon & de la Rochelle, qui étoit une ſatisfaction de l'injure qu'ils lui avoient faite dans la lettre écrite au Roi.

Mais interrompons pour un moment la ſuite de cette négociation, afin de parler de la lettre de

de l'Abbé Bochart; elle mérite ici une place. On verra dans la ſuite, que lorſque M. l'Evêque de Meaux fut arrivé des eaux, il renverſa tout ce que M. l'Archevêque de Bordeaux avoit fait de bon.

Pendant que cette négociation ſe continuoit ſans faire beaucoup de progrès, on ſçut que pluſieurs autres Evêques travailloient encore à des Mandemens pour condamner le livre des Réflexions. On eut peine d'abord à comprendre une ſi grande unanimité pour un tel deſſein; mais on en apprit bien-tôt le dénouement par une découverte imprévue.

Une lettre de l'Abbé Bochart qu'il écrivoit par la poſte à ſon oncle Evêque de Clermont, fut apportée toute ouverte au Cardinal de Noailles par des voyes ſinguliéres & nullement méditées. Cet écrit dévoila bien des miſtéres; & quoi qu'il ait été vu de tout le monde, il eſt important de le raporter ici.

Lettre de l'Abbé Bochart de Saron Treſorier de la Sainte Chapelle de Vincennes, à ſon Oncle l'Evêque de Clermont, dépoſée au Greffe de l'Officialité par le Cardinal de Noailles.

„ J'ai eu d'aſſez longues conférences avec le R. „ P. touchant l'affaire des deux Evêques & de ſon „ Eminence. Voici, mon très honoré Seigneur „ & Oncle, où les choſes en ſont. M. le Dauphin, „ M. l'Archevêque de Bordeaux, M. l'Evêque de „ Meaux, Mrs. Voiſin, de Beauvilliers & Deſ- „ marets, travaillent par ordre du Roi à exami- „ ner le fond de l'affaire. Et quand ils auront „ trouvé les biais néceſſaires pour finir cette con- „ teſtation, ils en feront raport à Sa Majeſté. „ Pour les procédez perſonnels, on eſt dans la ré- „ ſolution de donner quelque ſatisfaction à ſon „ Eminence; mais ſur le fond ces deux Evêques „ gagneront leurs procès. Le livre du P. Queſ- „ nel ſera proſcrit, & l'on fera juſtice aux Evê- „ ques que le Mandement attaque. J'ai vu entre „ les mains du Pere le Tellier plus de 30. lettres „ des meilleurs têtes du Clergé qui demandent „ juſtice au Roi du procédé de ſon Eminence. Le „ Pere le Tellier m'a dit qu'avant huit jours il en „ auroit encore autant. Le ſecret eſt promis à

„ tous ceux qui écriront, & jamais ſon Eminence „ ni le public n'en auront aucune connoiſſance. „ J'ai l'honneur de vous envoier la lettre au Roi, „ que le Pere le Tellier vous prie de ſigner. Il en „ garde une copie pour l'envoier ſans ſignature à „ pluſieurs Prélats qui lui demandent un modéle. „ Il faut s'il vous plaît que vous y mettiez une en- „ veloppe & un cachet volant. J'ai ordre du Pere „ le Tellier de la lui envoier à Fontainebleau en „ cet état; il part aujourd'hui pour s'y rendre, & „ le Roi va coucher à Petitbourg chez M. d'An- „ tin. Je vous envoie la relation de ce qui s'eſt „ paſſé en Flandres le douziéme. C'eſt M. l'Abbé „ de S. Pierre qui me l'apporta hier de Verſailles. „ J'aſſiſtai lundi au ſervice de la Sainte Chapelle „ de Paris pour Monſeigneur; la Cérémonie fut „ magnifique, & le Pere Maſſillon y fit un beau „ diſcours. Vous le verrez imprimé. La piéce „ de M. l'Evêque d'Angers paroit imprimée, elle „ eſt ſifflée de tout le monde. Le Pere le Tellier „ n'a point vu le Mandement que vous devez ſi- „ gner avec l'Evêque de S. Flour. Il trouve vo- „ tre précaution ſage de ſouhaiter qu'il ſoit vu „ avant que de paroître. Vous pouvez me l'adreſ- „ ſer, ſi vous le ſouhaitez; je le donnerai à de „ bons réviſeurs, qui l'éplucheront exactement. „ J'ai l'honneur d'être, mon très-honoré Seigneur & „ Oncle, votre très-humble & très-obéiſſant ſer- „ viteur. " Signé, L'ABBE' BOCHART.

A Vincennes, le 15 Juillet 1711.

„ Dans l'impatience où eſt le Pere le Tellier „ de votre lettre, vous ne ſauriez l'envoier trop „ tôt. "

Après une piece de cette nature, on ne reſta plus en doute ſur la conſpiration formée contre le Cardinal de Noailles, ni ſur ceux qu'il en falloit croire les auteurs.

Le modele de la lettre au Roi, donnée par le Pere le Tellier à l'Abbé Bochart pour ſon Oncle, contenoit de très-humbles remontrance à Sa Majeſté contre le Cardinal de Noailles à l'égard des deux

deux Evêques, & grand nombre de raiſons & d'exhortations pour leur faire rendre juſtice, & pour exterminer la mauvaiſe doctrine.

Comme l'Abbé Bochart en envoiant cette lettre à ſon Oncle, pour la ſigner, dit que le Pere le Tellier en retenoit une copie pour l'envoier de même à d'autres, cela fait naître dans l'eſprit une idée fort ſurprenante; car ce modéle circulaire qu'on envoioit, revenant enſuite de pluſieurs endroits entre les mains du Prince, il lui devoit ſembler bien merveilleux & bien nouveau, (ſuppoſé qu'il ne fût pas dans la confidence,) que tant *de bonnes têtes* diſperſées en diverſes Provinces éloignées les unes des autree, fuſſent tellement d'accord entr'elles, que non ſeulement elles convinſſent toutes ſur le fond de leurs Requêtes, mais qu'il n'y eût pas la moindre différence, ni dans l'expoſition de leurs raiſons, ni dans la conſtruction de leurs fraſes, ni dans le choix & l'arrangement de leurs termes.

Un Evêque aſſez éloigné de Paris, & qui n'avoit encore vu que cette prémiére lettre de l'Abbé Bochart, devina fort juſte qu'il y en auroit une ſeconde: car il mandoit au Cardinal de Noailles, „ J'ai cru, en liſant ces lettres, que pour ſe garantir de la honte de les avoir écrites, on diroit „ que tout ce que dit l'Abbé de Bochart eſt une „ pure invention de ſon eſprit, & que c'eſt lui „ même qui a compoſé la lettre au Roi, croiant „ faire plaiſir au R. P. Les équivoques & les reſtrictions mentales viendront au ſecours; & ce „ ne ſera pas la ſeule fois que l'on a employé de „ pareilles voyes pour ſe tirer d'affaire; rien ſur „ cela ne me paroît impoſſible, depuis l'inſcription en faux de la célébre lettre de Palafox à „ Innocent X." Lettre du 21 Août.

Ces conjectures étoient très-bien fondées; car au bout de quelques jours, il ſe répandit une autre lettre que l'Abbé Bochart paroiſſoit écrire au Pere le Tellier, pour purifier la réputation de ce Pere que la lettre précédente avoit fort endom-

magée. Il y commence à s'élever contre le violement de la foi publique en ſa perſonne, & ſe prépare à en demander ſatisfaction. Enſuite après avoir mis généreuſement l'iniquité ſur ſon compte, il forge un tiſſu de juſtifications entortillées fort plaiſamment, mais néanmoins qu'il atteſte vraies, *devant Dieu & devant les hommes*, comme n'ayant rien fait, que ce que *l'honneur & la conſcience* l'obligeoient de faire. Enfin il applaudit à ſa conduite, & il déclare qu'il eſt bien éloigné de rougir d'avoir travaillé *pour la défenſe de la vérité & de la ſaine doctrine*.

La prémiere lettre avoit été divulguée par un pur hazard; celle-ci, comme de raiſon, le fut à deſſein; & malgré les horreurs d'une intrigue ſi déplorable, ce fut pour le public une aſſez burleſque avanture, que de voir l'Abbé Bochart en cette occaſion alléguer par délicateſſe ſon honneur & ſa conſcience, & ſe donner ſérieuſement pour défenſeur de la ſaine doctrine, & pour protecteur de la vérité.

Un Evêque écrivant au Cardinal de Noailles:

Lettre du 11 Septembre 1718. C.

„ J'ai bien ri, lui dit-il à cet endroit; *Pourquoi en rougirois-je, c'eſt pour la défenſe de la vérité & de la ſaine doctrine.*"

Un autre Prélat trouve cela fort à ſa place.

Lettre du 23 Août 1711. A.

„ Je ne ſuis nullement ſurpris, écrit-il, de l'indigne perſonnage que fait l'Abbé Bochart. Je „ prévoiois bien que les auteurs de la lettre, qui „ vouloient engager M. l'Evêque de Clermont „ d'écrire au Roi, engageroient cet Abbé mercénaire à ſe charger de toute l'iniquité de cette „ vilaine action. Il faut eſtimer bien peu ſa réputation, que de la ſacrifier à une vaine eſpérance, „ qui ſelon les apparences ſera très vaine. Dire „ dans ſa lettre à ſon Oncle, que le Pere le Tellier „ le prie de ſigner celle pour le Roi; & dans „ celle qu'il écrit à ce Pere, que ni lui, ni aucun „ Jéſuite ne l'a prié de le faire, & prendre Dieu „ à témoin, qu'il dit la vérité, c'eſt ce me ſemble, ſe déclarer en même tems, fripon, four-

„ be,

„ be, & parjure; car comment appeller autre-
„ ment une déclaration ſi contradictoire à ſa pré-
„ miére lettre? ... Je ne ſuis pas ſurpris de ce
„ que le Pere le Tellier a fait; mais je le ſuis
„ beaucoup de ce que les Evêques, oubliant ce
„ qu'ils doivent à leur caractere, ſe livrent en va-
„ lets à ſes deſirs..... Le Roi n'ouvrira-t-il pas
„ les yeux ſur un ſi pernicieux deſſein, qui va à
„ diviſer les Evêques, à brouiller tout le Clergé
„ de France? ..... Ne ſera-t'il point indigné de
„ voir comme on ſe jouoit de lui & de toutes les
„ ſurpriſes qu'on lui faiſoit? "

Lettre du 3 Septembre 1711. A.

Lettre du 13 Avril 1711. C.

L'Abbé de ..... parent de l'Abbé Bochart, l'alla voir quelques jours après ſur l'éclat que firent ces deux lettres; il le trouva hors de lui-même, ne ſachant ce qu'il faiſoit, ni ce qu'il diſoit, & occupé à compoſer une troiſiéme lettre deſtinée à Madame de Maintenon. Son parent lui demanda s'il ne ſe croioit pas ſuffiſamment deshonoré, ſe rendit maître de l'écrit, & le déchira. L'Abbé Bochart lui avoua que la derniere lettre lui avoit été dictée par le Pere Doucin, le Pere Sicaut, & un Prêtre, nommé Jourquet, Correcteur à Paris des épreuves du Mandement de Gap.

Comme tout le monde comprit qu'on pouvoit tirer de grands avantages d'un tel événement, on fut fort étonné de n'en pas voir paroître les moindres ſuites dans les mouvemens du Cardinal de Noailles, & l'on croioit que de ſi belles armes lui étoient tombées des mains comme des inſtrumens inutiles.

Mais il ne jugea pas à propos d'apprendre au Public ſes démarches, & l'a laiſſé ſur cela penſer de ſon peu de vivacité, tout ce qu'il a voulu.

Cependant quand il eut dépoſé au Greffe de l'Officialité les originaux de ces piéces interceptées, il écrivit trois lettres à la Cour, l'une au Roi, l'autre à M. le Dauphin, & la troiſiéme à Madame de Maintenon. Elles ſont trop remarquables pour ne les pas mettre ici toutes entieres.

AU ROI.

SIRE,

Lettre du Cardinal de Noailles au Roi, le 25 de Juillet 1712.

„ J'ai l'honneur d'envoier à Monſeigneur le Dau-
„ phin, & à Madame de Maintenon, les piéces
„ que la Providence a fait tomber entre mes
„ mains, par un coup qui ne peut venir que d'elle.
„ Ils en rendront compte l'un & l'autre à V. M.
„ Je ne préviens point ici le jugement qu'elle por-
„ tera ſans doute à la vue du miſtére d'iniquité
„ que ces piéces vont faire éclater. Je connois
„ trop la droiture, la juſtice, & la religion que
„ Dieu a donné à V. M. pour douter qu'elle ne
„ ſoit vivement frappée d'une ſi mauvaiſe intri-
„ gue. "

„ Je la voiois depuis long-tems; mais je n'a-
„ vois pas de preuves aſſez fortes pour en con-
„ vaincre V. M. Il n'a pas voulu qu'un Roi ſi re-
„ ligieux fût plus long-tems trompé par ceux qui
„ ont la hardieſſe d'abuſer de ſa confiance dans les
„ matiéres de Religion. "

„ Ils veulent armer tous les Evêques de votre
„ Roiaume les uns contre les autres, ſéduire ceux
„ qui ſont ſenſibles à leur fortune, & qui croient
„ ne la pouvoir tenir que du Pere le Tellier, &
„ les oppoſer à ceux qui auroient aſſez de foi
„ pour défendre la liberté & la ſainteté de leur
„ miniſtére.

„ Je rens grace à la bonté de Dieu d'avoir dé-
„ couvert ſi nettement leur deſſein; & je ſupplie
„ Votre Majeſté, j'oſe dire même que je la con-
„ jure par tout le zéle qu'elle a toujours eu pour
„ le bien de la Religion, de profiter de l'occaſion
„ que Dieu vous préſente pour rétablir la paix
„ dans l'Egliſe qu'il a confiée à votre défenſe, &
„ pour réprimer les efforts de ceux qui ne cher-
„ chent qu'à la diviſer.

„ C'eſt la grace que je vais demander à Notre
„ Seigneur, pour Votre Majeſté, dans le repos
„ où je ſuis préſentement à la campagne; pour
„ prendre avec plus d'examen & plus de réflexion

„ les

„ les réſolutions les plus convenables pour le bien
„ de l'Egliſe, & pour l'honneur de mon caractére,
„ auſſi bien que pour le ſalut de Votre Majeſté,
„ qui ne m'eſt pas moins cher que le mien pro-
„ pre. Je la ſupplie d'en être perſuadée, & de
„ compter qu'il n'y a perſonne dans ſon Roiaume
„ ſans exception, qui ſoit avec un plus profond
„ reſpect, avec un attachement plus inviolable,
„ & une reconnoiſſance plus vive & plus ſincére
„ que moi, SIRE, &c.

A. M. le Douphin.

MONSEIGNEUR,

„ J'ai eu plus d'une fois l'honneur de vous dire
„ que les Jeſuites ſont les véritables auteurs de
„ l'inſulte des Evêques, & de leurs Mandemens,
„ & que cette affaire ne finiroit jamais que quand
„ ils voudroient, quelque peine que vous ayez la
„ bonté de prendre pour la terminer. En voi-
„ ci une preuve bien évidente, que j'ai l'honneur
„ de vous envoier. J'irois vous la porter moi mê-
„ me, ſi je n'appréhendois de faire trop de bruit
„ en arrivant à Fontainebleau, où l'on ne m'attend
„ point.

Lettre du Cardinal de Noailles à M. le Dauphin le 25 Juillet 1711.

„ Dieu a permis, & peut être même ordonné;
„ qu'un paquet de l'Abbé Bochart Tréſorier de la
„ Sainte Chapelle de Vincennes, à M. l'Evêque
„ de Clermont ſon Oncle, ſoit tombé entre mes
„ mains. Des inconnus l'aiant trouvé, l'ont por-
„ té décacheté à un Prêtre de leurs amis, qui,
„ après avoir lu dequoi il s'agiſſoit, ſe crut obli-
„ gé de leur conſeiller de me faire remettre ces
„ piéces, ce qui a été fait auſſi-tôt.

„ Les voilà, Monſeigneur, ou du moins des
„ copies très-conformes à l'original dont je ne ſuis
„ plus le maître, l'aiant dépoſé ſelon les régles
„ dans un Greffe public, pour en faire l'uſage qu'il
„ conviendra.

„ Vous verrez clairement, Monſeigneur, par
„ la ſeule lecture de ces lettres, le fond de cette
„ intrigue. Dieu n'a pas voulu qu'elle fût plus
„ long-tems cachée, & ne la découvre ainſi avec

„ tant d'évidence, qu'afin que vous puiſſiez par
„ votre autorité & par votre piété, en arrêter les
„ ſuites funeſtes.

„ Quel trouble & quelle diviſion dans l'Egliſe
„ de France, ſi les Jéſuites continuent à emploier
„ leur crédit & les récompenſes dont ils ſe pré-
„ tendent les maîtres par la diſtribution des Bené-
„ fices, pour mettre aux mains les Evêques con-
„ tre les Evêques! Quel ſcandale pour les fidéles,
„ quel triomphe pour les hérétiques & les liber-
„ tins!

„ Les Evêques ſeuls juges pour la doctrine par
„ l'inſtitution de JESUS-CHRIST, ſeront-ils
„ donc réduits à n'avoir d'autre fonction que de
„ ſigner des Mandemens qu'on leur envoye tout
„ dreſſez; & les Jéſuites ſe ſubſtituant ainſi à la
„ place des Evêques dont ils prennent le nom,
„ deviendront-ils les interpretes de la foi, & les
„ maîtres de la croiance des fidéles?

„ Il n'en faut pas dire davantage à un Prince
„ auſſi éclairé & auſſi religieux que vous, Mon-
„ ſeigneur, pour lui faire ſentir les facheuſes con-
„ ſéquences d'une telle caballe, & combien il eſt
„ néceſſaire de la réprimer au plutôt.

„ Entreprendra t-on impunément ſous un Roi
„ auſſi chretien & auſſi zélé pour la Religion, &
„ ſous un Dauphin auſſi rempli de piété & de lu-
„ miére, de mettre le feu dans le Clergé de Fran-
„ ce, & de donner un ſi grand ſcandale à toute
„ l'Egliſe? Eſt-il juſte que, pendant que je ſuis
„ entiérement occupé des affaires du Roi, & que
„ je me ſacrifie pour ſon ſervice, on me porte
„ des coups ſecrets & ſi violens?

„ Si je croiois pouvoir appaiſer la tempête en
„ me jettant au milieu de la mer, je le ferois du
„ meilleur de mon cœur, mais elle n'en devien-
„ droit que plus forte. C'eſt à vous, Monſei-
„ gneur, à la calmer par le pouvoir que vous
„ donne votre naiſſance, & par celui que le Roi
„ vous confie dans cette occaſion.

„ Le travail pénible & diſſipant que m'a donné

„ l'Af-

„ l'Aſſemblée du Clergé, m'a empêché de prier,
„ & de réfléchir ſur cette affaire autant qu'elle le
„ demande. Je vais le faire pendant quelques jours
„ de ſolitude que je paſſerai à la campagne; j'y
„ prierai Dieu avec toute l'ardeur qu'il me ſera
„ poſſible, de redoubler ſes lumiéres & ſes graces
„ ſur vous, & d'appaiſer cet orage à ſa gloire &
„ à la vôtre.

„ Le Pére le Tellier pourra deſavouer ces let-
„ tres; mais il y a dequoi prouver évidemment
„ que celle qui porte le nom de l'Abbé Bochart,
„ eſt véritablement de lui. Et qu'elle apparénce
„ qu'il eût oſé ſi ſouvent citer ce Pere, & propo-
„ ſer de ſa part une choſe ſi importante ſans ſa
„ participation, ou pour mieux dire ſans ſon or-
„ dre, comme il le dit lui-même? De quel chati-
„ ment ne ſeroit-il pas digne s'il l'avoit fait?

„ Au reſte, Monſeigneur, comme ces piéces
„ ont paſſé par pluſieurs mains, il pourroit bien
„ y en avoir des copies, & je ne puis répondre
„ qu'elles demeurent ſecrétes.

„ Je ne vous importunerai point du détail que
„ j'ai dit à M. de Meaux ſur le Mémoire qu'il m'a
„ donné par ordre; il ne manquera pas de vous
„ en rendre compte. Je ne puis que répéter ce
„ que j'ai eu l'honneur de vous dire ſouvent,
„ qu'il n'y a pas de condition qui ne me des-
„ honore dans le cas préſent; qu'une ſatisfaction
„ à ce prix, ſeroit plutôt une nouvelle injure
„ qu'une ſatisfaction; & que la condition qui y
„ ſeroit attachée, ſeroit auſſi fort affoiblie par la
„ ſatisfaction, & ne produiroit rien moins que le
„ bien qu'on en attend.

„ Je ſuis affligé d'être l'occaſion de la peine que
„ cette triſte affaire vous donne. Je vous ſupplie
„ de croire que je ferai toujours avec empreſſe-
„ ment mon devoir contre le Janſéniſme, & con-
„ tre toute autre mauvaiſe doctrine, & que je ſe-
„ rai ravi lorſque je pourrai faire connoître juſ-
„ qu'où va le profond réſpect, la vénération, &

„ la ſoumiſſion par faites avec leſquelles je ſuis, &c.

A Madame de Maintenon.

Lettre du Cardinal de Noailles à Madame de Maintenon, le 25 juillet 1714.

„ Perſonne n'a douté juſqu'ici que les Jéſuites „ ne fuſſent la principale cauſe de tout ce qui ſe „ paſſe aujourd'hui contre moi; j'en avois déjà „ bien des preuves; mais en voici une nouvelle „ capable de convaincre les plus incrédules.

„ C'eſt une lettre qui eſt tombée entre mes „ mains d'une maniére ſi extraordinaire, qu'on „ doit la regarder comme un coup du Ciel, qui „ n'a pu ſouffrir qu'une intrigue ſi indigne & ſi „ dangereuſe demeurât plus long-tems ſecréte, & „ l'a voulu découvrir ſi clairement qu'il n'y eût pas

Bochart. „ la moindre ombre de doute.

„ L'Abbé ci-devant Jéſuite, & toujours fort „ attaché à eux, & encore plus à ſa fortune, écrit „ à M. l'Evêque de Clermont ſon Oncle, âgé de „ prés de 80. ans, & naturellement foible, pour „ l'engager à ſigner contre moi une lettre au Roi, „ qu'on lui envoye toute faite, & un Mandement „ qu'on lui a déjà envoié tout dreſſé. Je ne ſai „ entre les mains de qui il mit d'abord ſon pa- „ quet; mais il eſt tombé entre celles d'un Prêtre, „ que l'un de ceux qui l'avoient trouvé, alla con- „ ſulter ſur l'uſage qu'on en devoit faire. Ce Prê- „ tre, après avoir lu tout ce qu'elle contenoit, „ voiant la conſpiration faite contre moi, ſe crut „ obligé de conſeiller qu'on me le remît, ce qui „ a été éxécuté.

„ Voilà, Madame, les piéces qui s'y ſont trou- „ vées; la ſeule lecture vous perſuadera de la noir- „ ceur & des ſuites dangereuſes de cette caballe. „ Ma premiére penſée avoit été d'aller à Fontaine- „ bleau porter moi-même ces actes; mais j'ai „ eu peur que, comme on ne m'y attendoit pas, „ cela ne fit trop de bruit. Et quoi qu'on ne le „ ménage pas contre moi, je veux toujours le „ ménager tant qu'il ne ſera pas néceſſaire pour le „ bien de l'Egliſe.

„ J'ai l'honneur d'envoier toutes ces copies à

„ Mon-

" Monſeigneur le Dauphin ; comme le Roi l'a
" chargé de cette affaire, j'ai cru lui en devoir
" rendre compte. Je prens auſſi la liberté d'en
" écrire à Sa Majeſté, & vous prie, Madame, de
" vouloir bien lui rendre ma lettre.

" L'affaire eſt non ſeulement importante pour
" moi, mais pour la Religion. C'eſt ſe jouer d'el-
" le que de traiter ainſi ſes premiers Miniſtres, &
" ce que JESUS-CHRIST a mis de plus im-
" portant entre leurs mains, comme le depôt de
" la foi & de la doctrine. Au lieu d'attendre leur
" jugement, & de les laiſſer décider devant Dieu,
" & ſelon les règles qu'il leur a preſcrites, on leur
" envoie des deciſions toutes faites, & par qui?
" Par leurs ſubalternes, qui n'ont aucun droit de
" prononcer; mais qui diſtribuent les graces, &
" dont le crédit fait peur à tant de gens. Quel
" renverſement, quel ſcandale, & quel préjudice
" à la Religion?

" Vous le comprendrez aiſément, Madame, &
" votre piété vous y rendra plus ſenſible qu'une
" autre: je prie Dieu de l'augmenter de plus en
" plus, & de vous faire connoître avec quel reſ-
" pect, &c. "

Ces lettres ſurprirent extrémément M. le Dauphin. Après les avoir lues, il alla ſur le champ les montrer au Roi, à qui la droiture naturelle fit comprendre toute la noirceur d'un pareil projet, quoi qu'ils s'obſervât au dehors, pour ne rien laiſſer paroître de ſes ſentimens. A ſon air un peu ſombre, le Pere le Tellier s'en apperçut, & il fut trois ou quatre jours violemment agité d'incertitudes & d'alarmes, car il s'attendoit à ſon excluſion. Mais comme il ne démordoit jamais, & qu'il ſavoit mieux que erſonne ſe roidir contre le malheur, après avoir imaginé les divers moiens de parer le coup qui le menaçoit, il prit le parti d'intéreſſer à ſa diſgrace l'Evêque de Meaux. Il arrivoit de Paris, & il n'eſt pas inutile de remarquer qu'en venant à Fontainebleau, il avoit paſſé par Conflans, où le Cardinal de Noailles lui avoit montré

tré les originaux des lettres de l'Abbé Bochard. A la premiére lecture, ce Prélat trouva le procédé du Pére le Tellier ſi noir & ſi bien éclairci, qu'il ne douta pas qu'il le trouveroit diſgracié en arrivant à Fontainebleau. Il parla même au Cardinal de Noailles dans des termes ſi pleins de zéle pour les droits de l'Epiſcopat anéantis par les Jéſuites, & par l'état où le Pere le Tellier avoit réduit l'Archevêque de Paris, que le Cardinal ſe flattoit que l'Evêque de Meaux ſeroit à Fontainebleau ſon plus fidéle défenſeur.

Le Pere le Tellier tranſporta M. de Meaux ſur le haut de la montagne; & lui montrant tous les Royaumes du monde & la gloire qui les accompagne, il lui repréſenta ce qu'il étoit diſpoſé de faire pour ſa fortune, s'il demeuroit toujours dans la place de Confeſſeur. Pour engager ce Prélat à l'y faire conſerver, les plus belles Abbayes du Royaume, les grandes diſtinctions Eccléſiaſtiques, le chapeau de Cardinal, tout lui fut promis; & cette avanture ſervit à ſerrer les nœuds de leur noble intelligence.

L'Evêque de Meaux, qui, comme on a dit, remplaçoit feu l'Evêque de Chartres dans l'eſprit de Madame de Maintenon, ne differa pas à la voir. Tout l'appareil de la piété fut mis en uſage pour lui perſuader ce que le Roi riſquoit en éloignant un homme ſi capable de lui fournir pour l'Egliſe des Miniſtres fidéles, & ſelon ſon goût; ſi prompt à combattre juſqu'aux apparences de l'erreur, que ſon zéle l'avoit fait donner dans l'entrepriſe découverte; en un mot un homme prêt à ſacrifier ſa réputation & ſa vie pour la gloire & pour le ſalut de ſon Maître.

Madame de Maintenon qui du moment qu'on lui montroit l'intérêt perſonnel du Roi dans une affaire, n'y voioit plus autre choſe, goûta les remontrances de l'Evêque, & lui promit de négocier ſur ſes principes; il n'étoit pas mal aiſé de réuſſir. Le Roi n'aimoit pas à changer ſes confidens habituels, & d'ailleurs il s'accommodoit fort d'un Confeſſeur ca-

ennemi déclaré des Janſéniſtes. Ainſi les nuages & les ſoupçons ſe diſſipérent bientôt. L'eſprit du Roi redevint calme & ſerein, & toute la différence qu'il y eut après ce retour, c'eſt que le Pere le Tellier fut encore plus en crédit qu'auparavant, & plus animé que jamais contre le Cardinal de Noailles, qui ne voiant venir aucune réponſe de Madame Maintenon, ſe douta bien que les lettres envoiées n'avoient rien produit. Il fut confirmé dans ſa penſée par ce billet de M. le Dauphin.

Lettre de M. le Dauphin au Cardinal de Noailles le 3 d'Août 1711.

" M. l'Evêque de Meaux retourne aujourd hui à " Paris, Monſieur, pleinement inſtruit des inten- " tions du Roi ſur l'affaire en queſtion. Il ſait " auſſi ce que je penſe ſur les lettres que vous " m'avez envoiées; ainſi je ne vous en répéterai " rien ici. Vous ſavez ſeulement ce que je vous " ai toujours dit; que j'étois attaché plus que per- " ſonne à l'Egliſe & à ſa hierarchie; & que les " Jéſuites me trouveroient contre eux, lorſqu'ils " l'attaqueroient: mais je ne les en croi pas capa- " bles. Soiez perſuadé, Monſieur, je vous prie, " que l'eſtime & l'amitié que j'ai pour vous me " font reſſentir bien vivement toutes vos pei- " net. LOUIS. "

Le Cardinal de Noailles encore plus étonné du peu d'effet qu'avoient eu les écrits interceptez, qu'il ne l'avoit été des écrits mêmes, comprit le danger qu'il y avoit de laiſſer l'autorité Roiale entre les mais d'un homme qui formoit des deſſeins ſi pernicieux; & les pourſuivoit impunément & tête levée. Après donc avoir bien réfléchi devant le Seigneur, il prit la réſolution d'écrire au Roi la lettre ſuivante, avec une autre à Madame de Maintenon, qu'il prioit de préſenter celle qu'il écrivoit à ce Prince.

SIRE,

Lettre du Cardinal de Noailles au Roi, le 11 août 1711.

" Je ne puis plus réſiſter aux mouvemens de " ma conſcience. qui me preſſent depuis long- " tems de m'ouvrir à Votre Majeſté, ſur un ſujet " d'une conſéquence infinie pour Elle, & pour " moi. Je ne m'en ſuis défendu juſqu'à préſent

" que

" que parce que mes intérêts perſonnels paroiſſant
" y être mêlez, j'ai apprehendé que Votre Maje-
" ſté n'attribuât au deſir ſecret de me ſatisfaire,
" une démarche que je ne veux faire que par le
" zéle de ſon ſalut, dont je me ſens chargé de-
" vant Dieu, & pour lequel je m'eſtimerois heu-
" reux de donner ma vie. Mais après y avoir
" bien penſé; après avoir beaucoup prié; & de-
" mandé à Dieu inſtamment ſes lumiéres & ſon
" ſecours, je me trouve convaincu qu'aucune con-
" ſidération ne doit plus me retenir, & qu'il ne
" m'eſt pas permis de différer davantage à décla-
" rer à Votre Majeſté, que le Pere le Tellier ne
" mérite pas la confiance dont Elle l'honore; qu'il
" eſt incapable de la conduire dans la voye du ciel;
" & qu'en un mot, la conſcience de Votre Maje-
" ſté n'eſt point en ſureté entre ſes mains.

" Ce n'eſt pas, SIRE, ce qu'il fait contre moi
" qui me détermine à parler contre lui. Je pen-
" ſois de même avant que de ſavoir ſes mauvais
" deſſeins à mon égard. J'étois informé qu'il a
" peu d'expérience dans la conduite des ames, &
" encore moins dans le commerce du monde,
" aiant été toujours plus occupé à l'étude dans le
" College où il a paſſé ſa vie, qu'à l'adminiſtration
" des Sacremens & aux affaires de l'Egliſe. Je
" ſavois qu'il avoit fait un mauvais livre, con-
" damné deux fois à Rome, malgré la grande
" protection qu'il y eut, & qui ne put qu'adoucir
" la condamnation. Je ſavois que loin de ſe ſou-
" mettre à la cenſure de ſon livre, il en ſoutint
" toujours la doctrine, & s'oppoſa plus fortement
" qu'aucun de ſa Compagnie aux Decrets du Pape
" ſur les cérémonies de la Chine. Au lieu de cette
" ſoumiſſion aveugle pour le S. Siége dont il a
" fait profeſſion, il reſiſte toujours aux déciſions
" du Pape. Decret ſur decret, explications ſur
" explications n'ont pu encore le ſoumettre, non
" plus que le reſte de ſa Compagnie. Et elle tom-
" be aujourd'hui, au grand ſcandale de toute l'E-
" gliſe, dans la déſobéiſſance qu'elle reproche avec

" tant

" tant de raiſon aux Janſéniſtes.

" J'avoue, SIRE, qu'inſtruit de tout cela, je " fus ſenſiblement affligé quand je ſus que Votre " Majeſté avoit choiſi le Pere le Tellier pour ſon " Confeſſeur, & que je craignis beaucoup que " Dieu ne bénît pas ſon miniſtere; mais je crus " devoir renfermer en moi-même mes juſtes crain- " tes dans l'eſpérance qu'il profiteroit des ſages " avis que Votre Majeſté veut bien donner à ceux " qui ont l'honneur de l'approcher. Cependant " tout le monde voit aujourd'hui, que loin d'en " profiter, il ſe ſert de la confiance de Votre Ma- " jeſté pour la tromper, & qu'il emploie le crédit " que lui donne ſa place, pour ſéduire les Evê- " ques, les diviſer, & expoſer l'Egliſe à un ſchiſme.

" Les piéces découvertes par un coup de Provi- " dence ineſpéré, ne laiſſent plus lieu d'en dou- " ter; & l'on frémit lors qu'on entend dire que " ce Pere étoit près d'affirmer avec ſerment qu'il " n'avoit aucune part aux conteſtations préſentes; " & que Dieu découvre ſi nettement qu'il en eſt " le principal auteur.

" Votre Majeſté peut-Elle en conſcience laiſſer " ſon ame en de telles mains? Et puis-je y con- " tribuer en donnant mes pouvoirs à un homme " qui en fait un ſi mauvais uſage? Je conjure Vo- " tre Majeſté avec toute l'inſtance poſſible d'y pen- " ſer auſſi ſérieuſement que l'importance de l'affai- " re le demande, & de conſidérer devant Dieu " combien un changement eſt néceſſaire pour le " bien de ſa conſcience.

" Je me fais, SIRE, une extrême violence en " vous faiſant cette propoſition; car je voudrois " de tout mon cœur ne rien faire qui ne fût agréa- " ble à Votre Majeſté, & contribuer en toutes " choſes à ſon repos & à ſa conſolation. Dieu " m'eſt témoin qu'après le deſir de lui plaire, je " n'en ai point de plus fort, que celui de plaire " à Votre Majeſté, & que mon attachement per- " ſonnel pour Elle y a autant de part que mon de- " voir.

" Le

" Le changement que je prens la liberté de
" propoſer à Votre Majeſté, ne ſera point de tort
" à la bonne cauſe. J'oſe dire, SIRE; la bonne
" cauſe eſt le prétexte dont on ſe ſert pour entre-
" prendre tout ce qu'on veut, & pour tromper le
" Roi le plus religieux.

" Dieu ſait le deſir ſincére que j'ai de défendre
" les véritez de la foi, dont il m'a confié le dé-
" pôt, & de les défendre par les moiens les plus
" efficaces ſans y chercher mes interêts.

" Si l'on a oſé rendre ſuſpecte à Votre Majeſté
" la ſincérité de mes intentions, c'eſt que l'on
" croit important pour parvenir à ſes fins, que je
" ſois ſuſpect.

" Je ne puis que prier & redoubler mes ſoins &
" mes efforts pour convaincre Votre Majeſté,
" qu'on ne peut être plus oppoſé que je ſuis aux
" Janſéniſtes & à toute nouveauté, ni plus diſpo-
" ſé à lui plaire en cela & en toute autre choſe.

" Mais ce n'eſt point, SIRE, par l'eſprit de
" cabale & par intérêt, qu'on détruit les erreurs;
" au contraire, c'eſt les fortifier que de les atta-
" quer par des motifs & par des moiens humains.
" Ce n'eſt point en diviſant les Evêques établis de
" Dieu pour les juger & les condamner, mais plu-
" tôt en les uniſſant par des motifs de Religion,
" qui ſeuls doivent les conduire & les aider, &
" non en leur inſpirant des vues d'ambition & de
" fortune, ce que le Pere le Tellier, & les Jéſui-
" tes font continuellement pour en être plus ſûre-
" ment les maîtres. Cette conduite ne ſauroit at-
" tirer la bénédiction de Dieu. Auſſi en voit-on
" peu ſur ce qu'ils font, & le Janſéniſme ſe forti-
" fie, loin de s'affoiblir, par les mauvaiſes voies
" qu'ils emploient pour le combattre.

" L'œuvre de Dieu ne ſe fait que par l'eſprit de
" Dieu; & il ne ſe trouve point dans le trouble
" & dans les cabales. C'eſt ce qui m'éloigne de
" toutes, perſuadé qu'on s'égare, même en ſuivant
" le bon parti; lorſqu'on ſe livre à ſon propre
" eſprit, & non à celui de Dieu. Je l'invoque

" avec

" avec de nouvelles inſtances dans cette occaſion. " Ma conſcience me rend témoignage que je n'y " cherche que le bien de la Religion, & qu'il n'en- " tre rien d'humain dans ce que j'ai l'honneur d'é- " crire à Votre Majeſté. Je le fais dans un très- " grand ſecret ; ce n'eſt point l'éclat ni aucun " avantage pour moi que je deſire, mais ſeule- " ment la décharge de ma conſcience, & la ſureté " de celle de Votre Majeſté : je croi devant Dieu, " qu'elle n'eſt pas en bonne main. Je ne puis " me diſpenſer de le repréſenter à Votre Majeſté ; " je le dois à Dieu & à Elle : mais je le dois auſſi " à mon zéle pour tout ce qui la regarde. Quand " je ne ſerois pas chargé de ſon ſalut, comme ſon " Archevêque, attaché à Elle au point que je le " ſuis, je ne laiſſerois pas d'y être très-ſenſible.

" Permettez-moi donc, SIRE, de vous preſ- " ſer de l'aſſurer davantage en prenant un guide " qui agiſſe par l'eſprit de Dieu ; qui vous méne " à lui par des voyes droites ; qui n'ait d'autres " vûes que votre ſanctification ; qui ne cherche " point à dominer, à établir ſon autorité ou celle " de ſa Compagnie, ni à ſe rendre un homme " conſidérable dans le monde ; & qui ne ſoit oc- " cupé que du ſoin d'attirer à Votre Majeſté tou- " tes les graces qui lui ſont néceſſaires. Je ne ceſ- " ſerai point de gémir & de prier, juſqu'à ce que " Votre Majeſté l'ait trouvé : c'eſt ce qui m'oc- " cupe préſentement au-deſſus de tout, & qui " m'empêche de rien ajouter ſur ce qui me re- " garde, &c. "

A Madame de Maintenon.

" Quoique vous ne m'ayez pas fait l'honneur " de m'aprendre, Madame, l'impreſſion qu'ont " fait ſur vous les piéces découvertes qui font au- " jourd'hui tant de bruit, je ne ſuis pas moins " perſuadé, connoiſſant, comme je fais, la droiture " de votre cœur, que vous en avez été très-bleſ- " ſée. Dans cette confiance j'ai recours à vous " pour tirer de cette découverte tout l'avantage " qu'elle

Lettre du Cardinal de Noailles à Madame de Maintenon le 11 d'Août 1711.

" qu'elle doit produire. Dieu ne l'a permiſe, ou " pour mieux dire, ordonnée, que pour faire " connoître au Roi l'abus que le Pere le Tellier " fait de ſa confiance, & combien il eſt néceſſaire " pour le ſalut de Sa Majeſté, qu'elle la mette en " de meilleures mains. Je croi devoir en con- " ſcience faire tous mes efforts pour l'y porter. " Ainſi quelque difficile que ſoit l'entrepriſe, je " prens la liberté d'en écrire au Roi, & de vous " ſupplier, Madame, de rendre ma lettre à Sa " Majeſté.

" Je n'y cherche que ſon ſalut; je ne prétens " point me faire honneur dans le monde du ſuc- " cès, s'il y en a. Je garderai religieuſement le " ſecret de la propoſition que j'oſe faire. Si elle " réuſſit, comme je le demande à Dieu avec in- " ſtance, la gloire en ſera toute pour le Roi; hé " que de graces n'en reviendra-t-il pas à Sa Ma- " jeſté! Elle croira peut être que le reſſentiment " a part à mes remontrances, les faiſant dans un " tems où je ſuis offenſé perſonnellement. J'ai " fait d'abord devant Dieu ce que j'ai pû pour " vuider mon cœur de tout reſſentiment; je le " tiens à deux mains ſelon la maxime & la pratique " de S. François de Sales, afin qu'il ne m'échappe " pas, & que l'amour propre ne le ſéduiſe point. " Avec cette précaution, je croi devoir agir pour " le bien de l'Egliſe & pour le ſalut du Roi. Com- " mént peut-on l'eſpérer, tant qu'il ſera dans les " mains d'un Confeſſeur qui, loin de le porter à " la vertu par ſon exemple, manque au prémier " principe de la probité & de la ſincérité, s'étant " offert d'affirmer avec ſerment qu'il n'a aucune " part à tout ce qui s'eſt paſſé, quoiqu'il en ſoit " le principal auteur, comme le prouvent les piéces qui ont été découvertes par un coup de providence ſi ſurprenant.

" Quel tort ne fera point à l'Egliſe un Confeſ- " ſeur de ce crédit, qui ne fait pas difficulté de " l'expoſer à un ſchiſme pour ſatisfaire ſon achar- " nement contre moi; qui corromt les Evêques

" par

" par des eſpérances de fortune, qui les diviſe, les " dégrade; &, au lieu de ſe ſoumettre à leurs déci- " ſions, les oblige de recevoir les ſiennes, & de les " publier ſous leurs noms, non ſeulement dans " leurs Diocéſes, mais dans le mien & dans toute " l'Egliſe de France.

" De quelles extrémités n'eſt pas capable un eſ- " prit de ce caractére? Vous ſavez, Madame, " comment des gens de bien que vous eſtimez en " parlent. Je puis vous aſſurer que c'eſt un ſenti- " ment bien commun, & que quand il n'y au- " roit que le décri où eſt tombé le Pere le Tellier, " ce ſeroit une raiſon aſſez forte pour l'ôter de ſa " place; car il ne convient pas que la confiance " du Roi ſoit entre les mains d'un homme de ſi " mauvaiſe réputation. Elle n'eſt point racom- " modée par la deuxiéme lettre de l'Abbé Bo- " chard; car il ne fait que ſe couvrir d'une nou- " velle confuſion, ſans laver le Pere le Tellier.

" Mais il n'eſt pas ici ſeulement queſtion de " l'opinion du monde. Peut-on croire que ce Pe- " re ſoit plus agréable à Dieu qu'aux hommes? " S'il y a beaucoup à craindre pour le ſalut du Roi, " s'il demeure ſous ſa conduite, il n'y a pas moins " à craindre pour le mien, ſi je demeure dans le " ſilence; ainſi je le romps pour délivrer mon " ame.

" Mais je voudrois bien auſſi délivrer celle du " Roi: je m'y intéreſſe non ſeulement par le de- " voir de ma charge, mais par un attachement " perſonnel, qui me rend plus ſenſible que je ne " puis dire à ce qui regarde Sa Majeſté, & à ſon " ſalut plus qu'à tout le reſte, puiſque c'eſt ce " qu'il y a de plus important pour Elle.

" Je ſai combien vous le ſouhaitez auſſi, Ma- " dame; ainſi je ne vous exciterai point à y con- " tribuer autant que vous pourrez. J'aurai ſeule- " ment l'honneur de vous dire, que voici l'occa- " ſion la plus eſſentielle & la plus importante " pour y travailler utilement; c'eſt aſſez de vous " la montrer pour vous animer à en profiter. Je

" prie-

" prierai Dieu avec toute l'ardeur dont je ſerai ca-
" pable, de vous donner des paroles efficaces, &
" de benir tout ce que votre zéle vous fera faire
" pour le ſuccès d'une auſſi grande affaire, &c."

Tous ces raiſonnemens ſi ſolides & ſi chretiens ne furent que des coups tirez en l'air. Les avis du Cardinal de Noailles venoient trop tard; & toutes les avenues de l'eſprit du Prince, leur étoient déja fermées. Il n'eut d'autre réponſe que ce billet de Madame de Maintenon.

Lettre de Madame de Maintenon au Cardinal de Noailles le 13. d'Août 1711.

" Vous me connoiſſez aſſez, Monſeigneur,
" pour ſavoir ce que je penſe ſur la derniére dé-
" couverte; mais bien des raiſons doivent me re-
" tenir de parler. Ce n'eſt point à moi à juger
" & à condamner; je n'ai qu'à me taire & à prier
" pour l'Egliſe, pour le Roi, & pour vous, Mon-
" ſeigneur, dont les intérêts particuliers me ſe-
" ront toujours chers. J'ai donné votre lettre;
" elle a été lue d'un bout à l'autre, & c'eſt aſſuré-
" ment tout ce que je puis vous en dire. Je croi
" que le ſecret ſera gardé de ce côté ci. L'on ne
" penſe pas tout à fait comme vous; mais j'eſ-
" pére que l'affaire s'accommodera, & que le tems
" adoucira les eſprits. C'eſt, Monſeigneur, tout
" ce que j'ai eu la force d'écrire aujourd'hui étant
" plus abattue de triſteſſe & d'incommodité qu'à
" l'ordinaire."

Lettre au Cardinal de Noailles.

On ne peut ſe tirer d'affaire plus poliment; ni plus prudemment. Madame de Maintenon, comme le remarque fort bien l'un des grands génies de ce ſiécle, avoit eu l'eſprit frapé par cet événement d'éclat, &, quoique bien intentionnée, elle étoit capable d'être intimidée, dit-il, ſur des idées de trouble & de diviſion. Cependant le Cardinal de Noailles, extrémément ſurpris que ni les découvertes des lettres de l'Abbé Bochard, ni les conſeils donnés au Roi, n'euſſent fait aucune impreſſion à la Cour, & voiant d'ailleurs que les Jéſuites faiſoient de ſon peu de crédit une eſpéce de triomphe, & continuoient à donner de très-fâcheuſes idées de ſa doctrine aux perſonnes qu'ils conduiſoient, réſolut

lut de ne point renouveller les pouvoirs de prêcher & de confeſſer à ceux d'entre-eux qui s'expliquoient le plus indiſcrétement. Cette démarche lui fut un nouveau ſujet d'écrire à Madame de Maintenon pour lui en apprendre la nouvelle. Il lui marque, qu'il n'a conſervé des pouvoirs à quelques uns, que parce que le reſpect qu'il a pour le Roi, le retient. " Sa Majeſté, dit-il, ne
" laiſſera pas d'en être fachée; mais pour lui plai-
" re, il ne m'eſt pas permis d'offenſer Dieu. Je
" crains même d'en trop faire, pour marquer
" mon reſpect & ma ſoumiſſion pour Elle. Je
" donne de nouveaux pouvoirs au P. le Tellier,
" quoique ce ſoit celui qui mérite le mieux de
" n'en plus avoir; j'en fais le ſacrifice au Roi, &
" les remets à ſa conſcience, priant continuelle-
" ment notre Seigneur de lui faire connoître le
" péril qu'il court en confiant ſon ame à un hom-
" me de ce caractere. "

Lettre du Cardinal de Noailles le 20 Août 1711.

Tous les Jéſuites ſe crurent offenſés ſolidairement dans la punition de leurs Réformés; & voyant le Cardinal inflexible ſur le rétabliſſement de ceux qu'il laiſſoit oiſifs, ils conçurent le deſſein de ne plus rien épargner pour le perdre. Le P. le Tellier, plus aigri lui ſeul que tout le reſte enſemble, dit à l'un de ſes amis, qu'il falloit abſolument, ou que ſa place de Confeſſeur du Roi lui fût ôtée, ou que le Cardinal de Noailles fût dépoſé. Chaque membre du corps s'engagea à concourir à ce deſſein, & à prêter ſes divers talens pour le faire réuſſir. Tout leur paroiſſoit favoriſer leurs projets, & fonder leurs eſpérances. Il leur étoit bien doux de penſer qu'ils alloient contraindre le Cardinal de Noailles à condamner un livre qu'il avoit depuis long tems approuvé, qu'ils le rendroient ſuſpect au Roi, & qu'ils éleveroient ſur les débris de ſa fortune & de ſon autorité, leurs dogmes & leur morale, leur crédit & leurs amis.

Dans ces préventions flatteuſes, le P. le Tellier commença par écrire en pluſieurs Provinces à ſes

fidéles correſpondans de mettre la main à l'œuvre; & le Cardinal de Noailles fut avetti d'une nouvelle intrigue qui ſe formoit en Languedoc, & dont l'on va mettre ici quelques particularités.

Extrait d'une Lettre écrite de Rieux à Paris.

L'Evêque de Comminges allant pour la prémiere fois dans ſon Diocéſe, paſſa chez l'Evêque de Rieux. Les deux Prélats partirent le lendemain enſemble pour aller au lieu de la réſidence de l'Evêque de Comminges, accompagnés du Pere Dublot Jéſuite, célébre dans ſa Compagnie par les charges de Supérieur & de Provincial, & par ſes grandes relations avec le Pere le Tellier & le Pere Sicaut. Ce Pere Dublot qui croioit diſpoſer entiérement de l'Evêque de Rieux, après avoir trouvé le moyen de ſe renfermer avec ces deux Evêques dans la chambre rouge du Chateau d'Alan, leur tint ce diſcours. " Meſſeigneurs, on „ écrit de Paris qu'il eſt néceſſaire que vous écri„ viez tous les deux au Roi pour vous plaindre de „ l'entrepriſe de M. le Cardinal de Noailles, con„ tre MM. de Luçon & de la Rochelle. Vous „ marquerez dans vos lettres au Roi le tort & „ l'injuſtice que Son Eminence a fait à ces Prélats „ par la publication de ſon Mandement, & l'ou„ trage qu'il fait au caractére épiſcopal. Et s'adreſ„ ſant particuliérement à M. de Rieux, il lui dit: „ C'eſt de vous, Monſeigneur, principalement „ que nos Peres attendent ces lettres; vous devez „ être perſuadé qu'ils n'oublieront rien pour vous „ rendre ſervice..... Nous l'écoutâmes, dit M. „ de Rieux, avec beaucoup de chagrin. Je vou„ lois bien que M. de Comminges prit la parole; „ mais ſongeant à ſortir d'un ſi mauvais pas, il „ me dit, Monſeigneur, vous êtes mon aîné, „ c'eſt à vous à parler Je répondis au Jéſuite: „ Vous ſavez, mon Révérend Pere, qu'il n'y a „ point d'Evêque en France qui ſoit plus dévoué „ à votre Société que je le ſuis; mais il faudroit „ que je fuſſe le plus malheureux homme du

„ mon-

„ monde pour vouloir indiſpoſer le Roi contre „ un Cardinal qui m'a toujours honoré de ſa „ bienveillance. La choſe ſera ſecrete, reprit le „ Pere Dublot; perſonne n'en ſaura rien que le „ Roi & le Pere le Tellier; mais je le ſaurai moi, „ répondit M. de Rieux, & c'eſt un reproche „ que je me ferois éternellement. Je vois bien, „ répartit le Pere Dublot, que vous voulez gar- „ der la chévre & les choux; mais ſi vous ne fai- „ tes pas ce que nos Peres de Paris attendent de „ vous, vous pourrez vous en repentir. " Il ne gagna rien, & l'Evêque de Rieux dit, que quand il devroit être privé de ſon Evêché, il ne le feroit pas, & qu'il aimoit mieux qu'on lui coupât le poignet que de faire une choſe ſi oppoſée à ſon devoir. Tel eſt mot pour mot le récit que M. de Rieux me fit mercredi dernier au ſoir, me diſant qu'un autre Jéſuite lui avoit fait la même propoſition, & qu'il l'avoit payé de la même monoye. " Vous voyez, mon cher pere, m'a- „ jouta-t-il, comment les Jéſuites ont employé „ les priéres & les menaces pour me faire condeſ- „ cendre à leurs deſirs. Tous les honnêtes gens „ gémiſſent de la perſécution que cette puiſſante „ Societé fait à un Cardinal ſi diſtingué par ſon „ rang & par ſa piété.

L'Ami de l'Evêque de Rieux, ayant, comme on voit, fait uſage de cette confidence à Paris, où le Cardinal de Noailles en fut informé, les Jéſuites ne furent pas long-tems à le ſavoir. Ils en firent de ſanglans reproches à l'Evêque de Rieux, qui fort irrité que ſon avanture eût fait tant de chemin, s'en plaignit amérement à celui par qui elle avoit été révélée, & lui envoia un modéle de rétractation qu'il ſe vouloit faire écrire pour prouver que ce fait avoit été avancé ſans fondement. L'on a l'original de la lettre du bon Evêque, où ſa colére eſt très naïvement exprimée. " Vous „ avez, dit-il, ſoulevé contre moi toute la Socié- „ té de Toulouſe & de Paris; j'aime encore „ mieux que cinquante Cardinaux ſoient mécon-

confirmés (qui n'étoient néanmoins que de ſages précautions contre les relâchemens de leur morale & qu'en l'année 1705, il avoit eu plus de part que perſonne à la conduite qu'on avoit tenue en acceptant la Bulle *Vineam Domini*; que dans la lettre écrite au Pape à cette occaſion, il n'avoit point changé de principes, & même qu'il avoit été cauſe que les deux Brefs de Sa Sainteté touchant cette affaire, n'avoient point été reçus en France.

Ces dernieres raiſons devoient beaucoup exciter le reſſentiment du S. Pere; car ce fut après avoir reçu la lettre du Cardinal de Neailles qu'il avoit envoyé la prémiere condamnation du livre de Queſnel. Auſſi le Cardinal Fabroni dit à l'Abbe de Polignac alors à Rome, que jamais ce livre n'auroit été condamné, ſi le Cardinal de Noailles avoit obſervé plus de meſure avec le Pape. Lorſque de la Cour de France on renvoya ſucceſſivement ces deux Brefs à l'Abbé de Polignac, il avoit eu ordre de faire au Pape de vifs reproches ſur le contenu de ces écrits, où toutes ces prétentions Ultramontaines étoient faſtueuſement étalées & ſur pluſieurs autres affaires; particuliérement ſur ſa partialité pour les Allemans. Cette ſuite de faits avoit nourri beaucoup d'aigreur dans ſon eſprit, & l'on ne pouvoit le prendre dans de plus convenables diſpoſitions pour le mettre en état de voir naître avec quelque ſorte de plaiſir, une occaſion de mortifier le Cardinal de Noailles.

Mais outre ces opérations ſi bien ménagées en Italie, les Jéſuites avoient fait entrer dans cette affaire l'Archevêque de Cambrai, qui du ſein de ſon Diocéſe, où la volonté du Roi continuoit à le retenir, mettoit en mouvement à la Cour le Duc de Chevreuſe & le Duc de Beauvilliers, auprès de M. le Dauphin, & n'épargnoit ni les mémoires ni les couriérs pour gagner l'eſprit de ce Prince.

C'étoit pour ce Prélat quelque choſe de bien flatteur, que de penſer qu'il y auroit une Bulle

contre un livre approuvé par le Cardinal de Noailles, comme il y en avoit une contre ſon livre des Maximes des Saints. On peut s'imaginer ſi l'intrigue ſe conduiſoit vivement & habilement, puiſqu'elle étoit entre les mains d'un homme que l'élévation & la ſubtilité de ſon génie rendoient ſi capable de la bien conduire. Mais comme dans les négociations il faut des acteurs de toutes les ſortes, & que les eſprits d'une autre trempe que l'Archevêque de Cambrai, n'y font pas un perſonnage inutile, les Jéſuites, après l'avoir bien intéreſſé, donnerent un rôle à l'Evêque de Meaux d'aujourd'hui. Il y avoit ſans doute quelque diſproportion entre ces deux Prélats; mais le concert n'en étoit pas moins d'accord. L'un dirigeoit de loin & ſourdement les projets de l'entrepriſe, l'autre publiquement & de prés en conduiſoit la mécanique, & ſe livroit courageuſement à tous les détails de la manœuvre. Ce négociateur ſe ſoutenoit dans ſes travaux par tout ce qu'on lui faiſoit entendre des liaiſons qu'il auroit avec le Pape, & par l'eſpérance d'être Cardinal. Sitôt que ces impreſſions eurent pénétré dans ſon ame, elles l'ébranlerent en ſorte qu'il s'abandonna tout à fait aux deſirs de ceux qui l'emploioient, & ſon zéle faiſoit tous les jours des progrès conſidérables. Il commença par avancer à M. le Dauphin que le Cardinal de Noailles ſouhaitoit lui-même une Conſtitution contre ce livre, & l'en aſſura ſi bien, que pour détromper ce Prince, le Cardinal fut obligé dans une audience particuliere de lui proteſter qu'il connoiſſoit les dangers d'une Conſtitution; qu'ainſi il le ſupplioit de ne point prendre ce parti.

Rien ne fait mieux voir combien le Pere le Tellier dominoit ſur l'eſprit du Roi, que la maniére dont ce Prince traita le Cardinal de Noailles après qu'il eut ceſſé de continuer ſes pouvoirs à une partie des Jéſuites.

Les découvertes que les lettres de l'Abbé Bochard avoient fait faire, étoient auſſi parfaitement oubliées que ſi jamais il n'en eût été mention. Cepen-

pendant les vrais amis que le Cardinal de Noailles avoit à la Cour, virent avec peine que les bonnes graces du Prince diminuoient pour lui de jour en jour; & les Courtiſans les plus intimes du Roi s'apercevoient que ſouvent ſon ame étoit troublée & agitée ſur la conduite qu'il gardoit à l'égard du Cardinal. Il ſe voioit comme partagé entre ſon Archevêque & ſon Confeſſeur, prenant parti pour le dernier contre le prémier, dans le tems que ſon bon eſprit lui dictoit que la préſomption devoit être en faveur de ſon Evêque; qu'il devoit lui laiſſer toute liberté d'exercer ſon miniſtére à l'égard des Jéſuites; que le Cardinal de Noailles étoit d'une pureté de mœurs & d'une vertu qui méritoit d'être reſpectée: toutes ces agitations, qui ne purent être inconnues au Duc d'Antin, l'engagerent à entrer dans cette affaire. Il écrivit au Cardinal une lettre fort pathétique, dans laquelle il lui repréſentoit, combien il étoit touché de voir le Roi mécontent de la conduite de Son Eminence, *dans un tems où l'on devroit tout faire*, dit-il, *pour diminuer les ſentimens des peines que Dieu lui envoye.* Il met en uſage la plus ingénieuſe éloquence pour lui perſuader d'entrer dans les volontés du Prince, & de s'y moins oppoſer. " Souvent, „ dit-il, les affaires s'aigriſſent faute de s'entendre; & peu de gens ſe ſoucient de concilier les „ eſprits: beaucoup au contraire ſe plaiſent dans „ les grands remûmens, & y trouvent de quoi „ ſatisfaire leur malice, du moins leur humeur. "

Lettre du Duc d'Antin au Cardinal de Noailles, le 28 d'Août 1711. C'étoit peu de tems après la Mort de Monſeigneur & dans un intervalle des mauvais ſuccès à la guerre.

Le Cardinal, qui ſaiſiſſoit toujours avec plaiſir les occaſions de juſtifier ſes démarches, & de déclarer ſes ſentimens à l'égard du Roi, fit au Duc d'Antin ſur cela une réponſe fort détaillée: la lecture en fut faite au Prince, qui parut beaucoup s'adoucir. Le Duc d'Antin, ſans trop penſer peut-être que le Pere le Tellier dans un demi quart d'heure d'entretien avec le Roi, détruiroit toutes les bonnes diſpoſitions qu'il prenoit, fut charmé de mander au Cardinal des nouvelles de paix, & de lui donner de favorables eſpérances. Il finit la let-

Lettre du Cardinal de Noailles au Duc d'Antin le 30 Août 1711.

Lettre du Duc d'Antin au Car-

dinal de Noailles le premier Septembre 1711.

tre par des réflexions auſſi graves que l'auroit pu faire le Prelat le plus zelé pour les intérêts de la foi. „ Cherchons préſentement la paix, dit-il, ſi né- „ ceſſaire à l'Egliſe, ſans laquelle Dieu ne ſauroit „ être ſervi en eſprit & en vérité. Il faut que „ tout le monde y concoure. Pour moi je ſuis „ ſi content du changement que j'ai vû hier, & „ ſi flatté d'être fourré dans une affaire de cette „ importance qui fâchoit le Roi tout de bon, qu'il „ n'y a rien que je ne faſſe pour achever, & pour „ vous donner de nouvelles preuves de mon reſ- „ pect, & de mon attachement, &c."

Juſques là le Duc d'Antin n'avoit négotié que pour l'affaire des deux Evêques. Comme il vit M. le Dauphin dans le deſſein de la terminer inceſſamment, & à l'avantage du Cardinal de Noailles, il crut ne devoir plus s'en mêler; mais pour profiter des liaiſons de confiance où il ſe voyoit avec le Cardinal, il lui écrivit pour lui propoſer l'envie qu'il avoit d'être le médiateur de la réconciliation de Son Eminence avec les Jéſuites, regardant cette diviſion comme la ſource de tout le mal. Cette négociation n'eut pas de ſuite pour lors, parce que le Cardinal de Noailles jugea qu'il valloit mieux attendre que ce Duc fût revenu de Fontainebleau pour traiter avec lui de vive voix.

Les Jéſuites, pour chagriner le Cardinal qui ne leur avoit pas rendu ſes pouvoirs à la Touſſaints comme ils l'avoient eſpéré, ſe donnerent tant de mouvemens qu'ils engagerent le Roi, avant qu'il demandât au Pape la Conſtitution dans les formes, à révoquer le privilege du livre. Tout le monde s'étonna qu'un ouvrage compoſé ſur des matieres de Religion, fût ſupprimé par un Arrêt du Conſeil, d'autant plus qu'on ne pouvoit le faire qu'en vertu du Decret de Rome; qui par-là recevoit en France une autorité de tout tems inconnue, & contraire abſolument aux maximes du Royaume. Après que les choſes eurent été diſpoſées de la ſorte, la Conſtitution fut demandée; & dans l'ordre que reçut pour cela le Cardinal de la Trêmouille

le

le 12. Décembre 1711, il lui étoit expreſſément ſpécifié, par le Mémoire du Marquis de Torcy, qu'il eût à prier le Pape de faire qualifier les plus mauvaiſes propoſitions du livre, & de ne point envoyer ſa Bulle ni la rendre publique, ſans en avoir auparavant communiqué le projet en France.

Le Pape promit de faire inceſſamment travailler à cette affaire, & que l'on montreroit tout au Cardinal de la Trémouille, dont l'équité naturelle ne pouvoit être ſuſpecte à perſonne. Il a d'ailleurs l'eſprit trop ennemi de l'inquietude & de la diſſimulation pour ſe prêter à des cabales qu'il voioit pleines de paſſions & de détours; & ſes intentions droites faiſoient eſpérer au Cardinal de Noailles qu'il agiroit en Miniſtre ſupérieur aux partialités. Auſſi a-t-il toujours paru ſe conduire de la ſorte; mais ſa longue réſidence à Rome n'a pas laiſſé de l'accoutumer à balancer quelques fois durant le cours de cette négociation, les intérêts de ſa patrie avec ceux du Pape, & de le rendre aſſez ſouvent auſſi attentif à l'honneur perſonnel du St. Pere, qu'aux libertez de l'Egliſe Gallicanne.

Dès le mois d'Octobre de la même année le P. le Tellier avoit eu ſoin de prévenir le P. d'Aubenton, ſon fidéle agent, ſur la demande que le Roi devoit faire d'une Conſtitution. Auſſi ce Pere, qui avoit reçu la nouvelle qu'on la demandoit, plus de quinze jours avant le Cardinal de la Trémouille, ſurpris que cette Eminence n'en portât pas les dépêches au Pape, & ne lui en allât pas faire la demande de la part du Roi, ſoupçonna ce Miniſtre d'intelligence avec le Cardinal de Noailles, & de négligence à exécuter les ordres de ſon Maître; en ſorte qu'au moment qu'ils arrivérent, ce Cardinal envoya quérir le P. d'Aubenton pour le convaincre que ſes ſoupçons étoient mal fondez. Avant que d'aller au Pape, le Cardinal de la Trémouille voulut parler au Cardinal Fabroni, qu'il trouva prévenu ſur cette affaire, & qui l'aſſura que Sa Sainteté feroit ce que le Roi ſouhaitoit.

C'étoit l'Agent honoraire du P. le Tellier qui

ne pouvoit mettre les ſollicitations du P. d'Aubenton ſous un plus excellent protecteur. Le Cardinal Fabroni naturellement actif, entreprenant, propre à l'intrigue & aux allures détournées, ſe livra plein de joie à un miniſtére, où il voyoit bien qu'il pourroit faire uſage de toutes les ruſes de ſa politique. A l'égard du P. d'Aubenton flaté par la diſtinction d'un emploi, où il ne s'agiſſoit de rien moins que de ſervir le Pape & ſa Compagnie tout enſemble, & de travailler à ſoumettre l'Egliſe de France à la doctrine du Moliniſme & à la domination Romaine, il n'épargna ni ſoins, ni veilles pour le ſuccès.

Pluſieurs raiſons engagoient ceux qui demandoient la condamnation du livre, à vouloir qu'on qualifiât des propoſitions particulieres. Car, outre que l'Auteur en devoit être, à ce qu'on diſoit, plus honteuſement diffamé; c'étoit une belle occaſion d'y faire inſérer tout ce qui favoriſoit les opinions moliniennes & les prétentions ultramontaines; deux objets qu'avoient en vue les perſécuteurs de l'Ouvrage & du Cardinal de Noailles.

Les Commiſſaires & les Conſulteurs nommez pour l'examen du livre, étoient les Cardinaux Ferrari & Fabroni, Banchieri Aſſeſſeur du S. Office, le Drou Sacriſte du Pape, l'Evêque de Lipari, le Maître du ſacré Palais, le Commiſſaire du S. Office, le Secretaire de l'*Index*, le Pere Palerme Cordelier, le Pere Elie du Tiers-Ordre, le Pere Terroni Barnabite, le Pere Caſtelli Servite, le Pere Alfaro Jéſuite. Fabroni étoit l'ame de cette commiſſion, & c'étoit proprement à lui ſeul que le Pape avoit tout confié. On ſait combien il étoit oppoſé au Cardinal de Noailles & dévoué aux Jéſuites. Depuis longtems il avoit avec le P. d'Aubenton des liaiſons étroites; car outre les promenades qu'ils faiſoient enſemble tous les jours, ils avoient des conférences particulieres; & ces entrevues ont duré juſqu'à ce que la Conſtition ait été envoyée.

Ces Commiſſaires jugerent d'abord que le plus court

court moyen pour tout terminer, ſeroit de confirmer le Decret par une Bulle, parce que ſi l'on en venoit abſolument à des propoſitions qualifiées, il faudroit extraire des pages entieres point tirer *ex contextu* des qualifications qu'il n'étoit pas poſſible d'apuier ſur des propoſitions ſimples, outre que celles qu'ils trouvoient cenſurables dans un endroit, leur paroiſſoient rectifiées dans un autre; mais malgré leur embarras, on vouloit des qualifications ſpéciales; le Pape les avoit promiſes.

Le prémier extrait que les Jéſuites firent donner à Fabroni, fut pris dans l'Ordonnance de Luçon & de la Rochelle. Le Cardinal de la Trémouille lui avoit mis entre les mains l'écrit du feu Evêque de Meaux, où pluſieurs des mêmes propoſitions étoient juſtifiées. Cela ne laiſſoit pas de l'embaraſſer & de reculer un peu la Bulle. Mais le P. d'Aubenton l'encourageoit & l'aſſuroit que de quelque maniére qu'elle fût conçue, ils avoient en France aſſez de crédit pour l'y faire recevoir purement & ſimplement.

Cette opinion qu'ils ont toujours eue de leur autorité, les a ſouvent engagez dans de fauſſes démarches, & rendus les dupes de leur confiance. Tous leurs procédez & leurs diſcours ne reſpirent que ces ſentimens, qui leur font faire tant de bévues. Le P. d'Aubenton ajoutoit adroitement à Fabroni, que ſi le Pape ne ſe déterminoit pas à donner la Bulle, ils trouveroient des moyens infaillibles pour faire condamner le livre en France, & qu'alors Sa Sainteté ne pouroit s'en prendre qu'à elle même, ſi elle n'en avoit pas eu tout l'honneur. La vigilance ne manquoit pourtant pas au Cardinal Fabroni; car il commençoit à dire qu'il avoit matiere ſuffiſante pour dreſſer la Conſtitution; mais cette matiere étoit tenue ſi ſecrete, qu'on n'en pouvoit rien découvrir. Ses Coadjuteurs, les Jéſuites publioient qu'on avoit enfin trouvé le dénouement de pluſieurs miſteres d'iniquité capables d'exciter l'horreur de tous les Fidéles; & qu'on verroit que Queſnel étoit tout enſemble, Janſé-

niſte, Calviniſte, Luthérien, Donatiſte, Wicléfiſte, & Richériſte.

Les Examinateurs s'aſſembloient tous les Mercredis, & malgré leur travail continuel, ils ne pouvoient convenir ſur la qualité des propoſitions: ce qui fait bien voir que les erreurs n'étoient pas ſi groſſiéres qu'on le diſoit.

Tandis que d'un côté l'on ſollicitoit Fabroni, de l'autre le Cardinal de la Trémouille, pour remplir ſes ordres, ſollicitoit le Pape & le faiſoit toujours reſſouvenir qu'il avoit promis d'envoyer en France ſon projet. Le S. Pere lui répondit un jour aſſez bruſquement, qu'il n'avoit garde d'y manquer, & qu'il ſavoit comment on en uſoit chez les François, quand on n'étoit pas content. Il vouloit parler de la Bulle *Vineam Domini &c.*

En ce tems là parut à Rome en manuſcrit la lettre du Cardinal de Noailles à l'Evêque d'Agen, elle y fut auſſi généralement aprouvée qu'à Paris. Le Pape la lut plus d'une fois, loua beaucoup la candeur du Cardinal qu'on y voioit ſi bien dépeinte; la ſolidité, la dignité de ſes défenſes, & la ſoumiſſion au S. Siége. Mais cela ne ſervit de rien pour le juſtifier dans l'eſprit de ſes adverſaires.

Ils s'aviſerent après la mort de M. le Dauphin de compoſer un Mémoire Théologique qu'ils lui attribuerent comme un ouvrage poſthume; l'artifice ne laiſſoit pas d'être ſpécieux. On ſait qu'avec beaucoup d'eſprit & de religion, ce Prince aimoit les ſciences juſqu'à les vouloir approfondir, & qu'il ne s'en tenoit pas à l'étude, mais ſouvent ſe plaiſoit a compoſer quelque choſe ſur les matieres qu'il étudioit. Il avoit jetté ſes idées ſur le papier touchant le miſtére de la grace; mais il ne manqua pas enſuite de commentateurs qui ſe mêlerent de les étendre à leur gré & d'y inſérer des raiſonnemens de théologie & de ſcolaſtique, dont il n'avoit eu que des notions fort légeres, & peu capables de le mettre en état d'entrer dans une diſcuſſion de ce genre.

On ne peut donc trop s'étonner que les Jéſuites

ſe

ſe ſoient perſuadez d'en faire accroire au Public en cette occaſion. Cette piece ne ſervit qu'à donner encore mieux à connoître ce que tout le monde penſoit déja ſur les affaires courantes.

Le Roi ſouhaitoit avec ardeur de les voir finies; & croyant le zéle de ceux qui s'en mêloient auſſi épuré que le ſien, il cherchoit divers moyens de tout pacifier. Le Cardinal de Noailles qui n'avoit point quitté Madame la Dauphine dans les derniers tems de ſa maladie, ne lui eut pas plutôt fermé les yeux, qu'il étoit allé à Marli pour conſoler le Roi de cette perte. Egalement touchez l'un & l'autre, ils s'attendrirent en ſe voyant; le Roi pénétré de regret, pria le Cardinal d'être ſa conſolation. Quoi, lui diſoit-il, *Ne voulez-vous rien ſacrifier pour adoucir ma douleur?* Le Cardinal promit tout ce qui dépendroit de lui, pourvu que les intérêts de la Religion fuſſent mis hors de péril.

Ce Prince avoit les intentions droites & des qualitez vraiment royales. Lorſqu'il ne conſultoit que ſa propre raiſon, il ſe formoit toujours des idées juſtes, ſe déterminoit équitablement, & ſe conduiſoit en grand Roi; mais ſitôt que ſes Miniſtres diverſement intéreſſez à lui déguiſer la vérité, lui avoient fait enviſager une affaire ou un événement comme contraire à ſa gloire & à ſes deſſeins, il n'en jugeoit & n'en parloit plus que conformément à ſes préventions.

Comme il prenoit toutes ſortes de meſures pour trouver quelqu'un qui lui ſuggérât des expédiens qu'il pût raiſonnablement propoſer au Cardinal de Noailles, il en parla à M. de Chétardie Curé de S. Sulpice, que Madame de Maintenon avoit fait venir à Marli, après la mort de Madame la Dauphine, & qu'elle préſenta pour lors au Roi. Ce bon homme paſſoit dans l'eſprit de cette Dame pour avoir le mérite de la neutralité, des ſentimens orthodoxes ſur la doctrine, un cœur droit & dans l'équilibre. Elle le croyoit même fort éclairé, s'imaginant que tout l'éclat

de ſes lumieres étoit enveloppé ſous l'air ſimple de l'éducation Sulpicienne, qui le faiſoit jouir auprès d'elle d'une merveilleuſe réputation. Le Roi qui le regardoit comme un homme détaché de tout parti, lui demanda s'il ne ſavoit point quelque moyen de finir toutes ces diſputes. Le bon Curé qui crut pouvoir aiſément en fournir au Roi, dreſſa quelques articles; mais il n'oſa les donner, ſans les communiquer auparavant à l'Evêque de Meaux, comme au modérateur ſuprême devant qui les négociations ſubalternes n'étoient rien. Ce Prélat les fit paſſer juſqu'au Pere le Tellier, qui ſuivant ſa bonne coutume, y ajouta ſes réflexions; de ſorte qu'ils furent préſentez au Roi en des termes plus propres à aigrir les eſprits qu'à les concilier.

Le Curé de S. Sulpice, en ſe déclarant l'auteur de ce mémoire, avoua à pluſieurs perſonnes que le Pere le Tellier y avoit fait des additions conſidérables. Il parut que le Roi ne l'avoit pas lu, quand il le mit entre les mains du Cardinal de Noailles. Car le lui faiſant lire en ſa préſence, à ces prémiers mots, *Je veux qu'on vous remette &c.* Le Roi, prenant la parole auſſitôt, & ſurpris que ce mémoire fût en ſon nom: *Je croi*, dit-il, *qu'ils me font parler.* Le Cardinal emporta cet écrit, & peu de tems après y fit des réponſes, qui furent communiquées au Curé de S. Sulpice comme à l'auteur du mémoire. Ce bon homme ne ſavoit pas garder un ſecret; il montroit même les lettres de Madame de Maintenon à quiconque les vouloit voir: ſans doute il communiqua de même à quelqu'un les réponſes du Cardinal, qui furent bientôt rendues publiques. On auroit été fort ſurpris des propoſitions qu'on faiſoit à cette Eminence, ſi le Curé ne s'étoit déchargé ſur le P. le Tellier de ce qu'elles contenoient de dur & d'odieux. Ce mémoire apoſtillé fut ſupprimé par Arrêt du Parlement, comme imprimé ſans permiſſion & ſans nom d'auteur. Lorſqu'on vit à Rome ces apoſtilles, elles y furent fort aprouvées; le

Pape,

Pape, le Sacré College, toutes les perſonnes du prémier rang les admirérent & les comparérent aux réponſes de S. Ambroiſe à Théodoſe; on y voit regner également la fermeté d'un Evêque & le reſpect d'un Sujet pour ſon Roi. Mais on n'en ſollicita pas avec moins d'ardeur la condamnation du livre.

Peu de jours après la mort de M. le Dauphin, les Evêques de Luçon & de la Rochelle avoient eu la permiſſion d'évoquer leur affaire à Rome. Le Roi fatigué de ces matieres qu'il n'entendoit pas, & qu'il ne vouloit pas entendre, avoit ordonné à M. Voiſin d'écrire au Cardinal de Noailles qu'il permettoit à ces Prélats de ſe pourvoir pardevant le Pape. Le Cardinal répondit qu'il n'avoit nulle diſpute avec eux, & qu'il ne vouloit point être leur partie, ni les citer au Tribunal du Pape, ni à pas un autre.

Lettre du Cardinal de Noailles à M. Voiſin le 13. Avril 1712.

„ Depuis, Monſieur, que par reſpect & par „ ſoumiſſion, dit-il, pour le Roi, j'ai renoncé à „ la ſatisfaction que me doivent Meſſieurs les Evê- „ ques de Luçon & de la Rochelle, je n'ai plus „ de différens avec eux. Je n'en ai jamais eu avec „ M. de Gap. Ils ont répandu dans mon Diocéſe „ des Mandemens où j'ai trouvé une mauvaiſe „ doctrine, j'en ai defendu la lecture pour ſatis- „ faire au devoir de ma conſcience, & j'ai gardé „ pour leurs perſonnes tous les ménagemens qu'el- „ le m'a permis. Je ne veux jamais être délateur „ de mes freres; je me garderai bien de dénoncer „ leurs Mandemens au Pape; & je n'uſerai de la „ permiſſion que Sa Majeſté me donne de m'a- „ dreſſer à Sa Sainteté, que pour lui donner de „ nouvelles aſſurances de ma ſoumiſſion, & du „ deſir que j'ai de voir l'Egliſe en paix, & toutes „ les héréſies détruites &c.

On avoit en même tems permis la même choſe à M. de Maliſſoles Evêque de Gap, qui le manda ſur le champ à l'un de ſes amis Archidiacre de Vienne, afin de prévenir ſon Archevêque qu'il ſavoit être aſſez mal diſpoſé pour lui, & fort uni avec le Cardinal

do

de Noailles. „ Il m'eſtimera, dit-il, encore bien
Lettre de l'Evêque de Gap à M. Didier Archidiacre de Vienne le 24 Avril 1712.
„ moins quand il ſaura que je ſuis dans la néceſſité
„ de déférer à Rome la conduite & les ouvrages
„ de Monſeigneur de Paris, le Roi m'en ayant
„ mandé la permiſſion depuis deux jours. Il dit
„ (M. de Vienne) que je ſuis un ambitieux, un
„ brûlot, & un homme qui ſe laiſſe conduire par
„ les paſſions humaines. Loin de m'en plaindre
„ & de m'excuſer, je croi que s'il connoiſſoit bien
„ mon interieur, il me trouveroit encore bien
„ plus difforme. Ainſi je ne puis ſavoir mauvais
„ gré à ce S. Prelat; & toute ma colere ne doit
„ tourner que contre moi-même pour punir ſé-
„ vérement un ſcelerat qui deshonore l'Epiſco-
„ pat, &c."

C'étoit ce langage de l'humilité, qui rendoit encore plus dangereux pour le Cardinal de Noailles le parti de ſes adverſaires. Toutes leurs paroles & toutes leurs démarches étoient aſſaiſonnées d'un certain air ſoumis & dévot, qui réuſſiſſoit merveilleuſement auprès des perſonnes que le Prince avoit plus de diſpoſition à croire.

Le Roi, conſeillé par le Duc de Chevreuſe & par le Duc de Beauvilliers, que l'Archevêque de Cambrai faiſoit agir, avoit marqué dans la lettre au Cardinal de la Trémouille, pour lui donner avis de l'évocation au S. Siege, qu'il ſavoit bien que cette démarche étoit préjudiciable à ſes intérêts & aux maximes de ſon Royaume, & que la Cour Romaine s'en prévaudroit, mais qu'il ne pouvoit faire autrement.

M. de Clermont de Tonnerre, Evêque de Langres fut tellement choqué que la diſcuſſion de ce différent fût portée à Rome, que ſix jours après il en écrivit une lettre trés-forte au Cardinal de Noailles, & lui ouvrit en même tems ſon cœur ſur la Conſtitution qu'on demandoit.

Lettre de l'Evêque de Langres au Cardinal de
„ Je regarde, dit-il, comme un des plus grands
„ maux qui puiſſe arriver à l'Egliſe, celui de ren-
„ voyer les affaires préſentes à Rome, & je ne
„ puis

„ puis voir dépouiller les Evêques de l'autorité que Noailles le
„ Dieu leur a donnée, ſans ſentir la douleur la 18. Avril
„ plus vive, & ſans implorer la miſéricorde de 1712.
„ Dieu ſur nous..... S. Cyprien vouloit que la
„ cauſe finît où elle étoit née, & ne reconnoiſſoit
„ point de jugement au delà des mers..... Eſt-il
„ poſſible que rien n'éclaircirca ſur cela les bonnes
„ intentions du Roi, & que nous verrons deman-
„ der une Conſtitution à Rome qui achevera de
„ deshonorer l'Egliſe de France, & dont l'on aura
„ plus de peine à ſe ſervir quand on l'aura reçûe,
„ qu'il n'y en auroit à trouver les moiens conve-
„ nables pour terminer cette affaire en Fran-
„ ce..... Quand cette Conſtitution de Rome,
„ que le Clergé de France n'aura pas demandée,
„ ſera arrivée, comment fera-t-on pour la rece-
„ voir? La recevrons-nous en jugeant avec le
„ Pape, ou ſans juger avec le Pape?

„ Si nous la recevons en jugeant avec le Pape,
„ autre incident avec la Cour de Rome, puiſque
„ le Pape prétendra que nous ne pouvons pas ju-
„ ger après lui. Si nous la recevons ſans juger,
„ & ſeulement pour la faire exécuter en France,
„ nous devenons des prévaricateurs de notre mi-
„ niſtére; & au lieu de l'honorer nous le deshono-
„ rons. J'ai aſſez bonne opinion des Evêques de
„ France pour croire qu'ils ſouffriroient plutôt
„ toutes ſortes de maux que de commettre une
„ action ſi indigne, & je vous promets par avance
„ que je ſerai du nombre de ceux qui feront leur
„ devoir. &c.

Le Public a vû la lettre admirable qu'il écrivit au feu Roi ſur ce ſujet; il lui parle avec toute l'éloquence, toute la force & toute la dignité d'un Evêque qui connoît les droits de ſon caractére, & ceux de l'Egliſe de France. Il ne ſera pas néanmoins inutile de la rapporter ici.

Copie de la Lettre de l'Evêque Duc de Langres au Roi.

Du 29. Avril 1712.

SIRE,

" Les Evêques chargez par leur caractere de porter la vérité juſqu'au trône des plus grands " Princes, approchent avec confiance de Votre " Majeſté, quand il s'agit de lui repréſenter les " droits ſacrés de l'Egliſe, dont elle eſt le Protecteur par ſon auguſte naiſſance. C'eſt ce qui " me fait prendre la liberté d'oſer dire à un grand " Roi, & à un Maître dont les bontés me ſont " toujours préſentes, que ſa gloire & ſa religion " ſont également intéreſſées à ne pas faire perdre " à l'Egliſe de France des droits qu'elle conſerve " depuis tant de ſiécles, qui lui ſont donnés " par l'Egliſe Univerſelle, & dont elle ne s'eſt jamais ſervi que pour faire paroître la foi dans " tout ſon éclat, conſerver la morale dans toute " ſa pureté, & ſervir d'exemple par une exacte " diſcipline à toutes les Egliſes du monde. En " effet ne puis-je pas dire à Votre Majeſté que ſa " gloire ſouffriroit, ſi on voioit que, ſous un regne, où ſa piété lui fait donner tant d'attention " ſur le choix des Miniſtres du Seigneur, Elle " croit cependant qu'il y a ſi peu d'Evêques éclairez en France, qu'elle eſt obligée, au préjudice " des loix de l'Etat, oſerois-je le dire, au préjudice " des loix ſacrées de l'Egliſe, de porter à Rome " des affaires & des conteſtations dont le jugement " leur appartient. Quelle honte pour nous, SIRE, de voir arriver de nos jours des événemens ſi contraires à l'honneur du Clergé de " France, & dont l'antiquité ne fournit aucun " exemple? Quelle idée laiſſerons-nous aux ſiécles " à venir des lumieres du Clergé de votre Royaume, nous qui trouvons ſous les regnes des auguſtes Prédéceſſeurs de Votre Majeſté, tant d'Evêques dont les ſages déciſions étoient portées

" &

" & reçues comme des loix dans les pays les plus
" éloignés ? Non SIRE, la religion eſt trop gra-
" vée dans le cœur de Votre Majeſté ; une tendre
" piété anime trop ſes actions, pour dépouiller,
" je pourrois dire deshonorer, des Evêques honorés
" par votre choix, dans une affaire ſi eſſentielle à
" l'honneur de l'Epiſcopat, & dans laquelle il ſem-
" ble qu'ils doivent compter ſur l'honneur de votre
" protection. Nous avons, SIRE, M. l'Evêque
" de Laon & moi, établi dans un Mémoire ſur
" les affaires préſentes, d'une maniere ſi préciſe &
" ſi inconteſtable, les droits de l'Egliſe de France
" ſur le jugement en prémier reſſort de toutes les
" affaires qui arrivent, qu'il ſeroit inutile de don-
" ner encore quelques traits d'érudition dans une
" choſe qui eſt connue de tout le monde, & ſur
" laquelle les prémiers & les derniers ſiécles de l'E-
" gliſe s'accordent également. Ainſi comme ce
" Mémoire à été ſous les yeux de Votre Majeſté,
" je croi qu'il ſeroit hors de propos d'y rien ajou-
" ter, & de lui faire remarquer que les Papes les
" plus éclairés & les plus grands que Dieu ait
" donnés à l'Egliſe, ne lui ont jamais demandé
" que l'execution des Canons, qui leur donnoient
" l'appel des Evêques, & qu'il y a eu même beau-
" coup d'Egliſes, qui ont refuſé de s'y ſou-
" mettre. Pour nous, SIRE, conſervant pour
" le S. Siége tout le reſpect qui lui eſt dû,
" nous ſuivons avec plaiſir l'exemple de nos pré-
" déceſſeurs en lui ſoumettant nos jugemens :
" mais nous eſpérons que Votre Majeſté voudra
" bien conſerver nos droits, que cette conſcience
" ſcrupuleuſe, que cette juſtice éclairée qui ne
" lui permet pas de juger la moindre cauſe de l'un
" de ſes ſujets, ſans l'examiner & ſans l'entendre,
" n'aura pas moins d'attention pour des Evêques
" qui doivent lui parler ; & qui connoiſſant le reſ-
" pect infini que nous avons pour ſes ordres, elle
" voudra bien ne s'en pas ſervir pour nous faire
" manquer à ce que nous devons à l'Egliſe, & à
" ce que nous devons à nous-mêmes. Ayez donc

" la

„ la bonté, SIRE, & faites-nous la justice de laiſ-
„ ſer entre nos mains des affaires qui n'en doivent
„ pas ſortir. Je le demande à Votre Majeſté, au
„ nom du Dieu qu'elle ſert avec tant de piété; &
„ j'oſe avancer qu'elle aura la conſolation d'être
„ contente de la pureté de la foi, des lumiéres, &
„ du zéle des Evêques de ſon Royaume. Ne nous
„ rendez pas, je le dis avec douleur, mais avec
„ vérité, mépriſables aux yeux des peuples que
„ vous nous avez choiſis pour gouverner, en leur
„ faiſant voir que vous ne nous jugez pas dignes
„ d exercer une de nos plus nobles fonctions. Que
„ ces juſtes & néceſſaires réflexions touchent l'eſ-
„ prit & le cœur de Votre Majeſté; nul intérêt,
„ nul parti, nulle brigue ne me portent à la ſuplier
„ de vouloir bien le faire; ma conſcience ſeule &
„ l'honneur de mon miniſtére m'y engagent. Vo-
„ tre Majeſté n'eſt pas obligée de connoître tous
„ nos devoirs; mais nous le ſommes de les rem-
„ plir; & je ne puis m'empêcher de lui dire avec
„ tout le reſpect que je lui dois, & avec toute
„ l'envie que j'ai de lui plaire, (malheureux ſi
„ je n'y réuſſis pas) que la Conſtitution qu'on
„ dit que Votre Majeſté veut demander au Pape,
„ non ſeulement deshonorera ſon Clergé, mais
„ fera naître plus de difficultez avec la Cour de
„ Rome, qu'il n'y en auroit à terminer en Fran-
„ ce les affaires préſentes de l'Egliſe. L'explica-
„ tion que quelques Evêques ont donnée à la déli-
„ bération de l'Aſſemblée du Clergé de 1705, &
„ qui n'eſt pas inconnue à Votre Majeſté, en eſt
„ une preuve certaine. Recevez favorablement,
„ SIRE, dans cette triſte conjoncture les très-
„ humbles prieres d'un Evêque qui ne vous les
„ fait que dans la vue de Dieu, & pour l'honneur
„ de l'Egliſe, & ne refuſez pas à celui de vos ſu-
„ jets le plus reſpectueuſement attaché à votre au-
„ guſte Perſonne, la juſtice d'être perſuadé qu'il
„ léve ſans ceſſe les mains au Ciel pour lui de-
„ mander de répandre ſes bénédictions ſur un
„ Prince ſi digne de les recevoir, & qui a l'hon-

„ neur

„ neur d'être avec la vénération la plus pro-
„ fonde.

SIRE,

De Votre Majeſté,

Le très-humble &c.

La crainte que le P. le Tellier avoit eue de perdre ſa place après la découverte des lettres de l'Abbé Bochard ; les tentatives du Cardinal de Noailles pour l'en exclure, le retranchement des pouvoirs aux Jéſuites ; tout cela joint enſemble n'adouciſſoit pas les eſprits prévenus contre cette Eminence. Durant le tems qui s'écoula depuis l'impreſſion du Mémoire apoſtillé par le Cardinal de Noailles, juſqu'au voyage de Fontainebleau, qui ſe fit beaucoup plutôt cette année, le Cardinal ſentit ſon crédit diminuer de plus en plus ; il s'en plaignit à Madame de Maintenon dans une lettre qu'il lui écrivit pour obtenir la permiſſion d'aller prendre congé du Prince avant le départ. J'aprens, dit-il, que le chagrin du Roi augmente pour moi tous les jours. Après avoir fait paſſer en revue tout ce qu'il a fait pour plaire à Sa Majeſté, le ſacrifice de la ſatisfaction que lui devoient les deux Evêques, ſon indifference pour le livre du P. Queſnel, ſes démarches & ſes proteſtations contre le Janſéniſme. „ J'eſperois, ajoute-t-il, que „ Sa Majeſté ſeroit contente, & du moins que „ l'affaire ſeroit finie pour elle ; car l'ayant ren- „ voyée au Pape, il conviendroit qu'elle n'en fût „ plus importunée. Ce renvoi dont tant de gens „ ont été affligez par les ſuites qu'ils appréhen- „ dent, devroit procurer du repos à Sa Majeſté ; „ j'y trouvois avec grande joie cet avantage. Je „ reſpirois, Madame, dans cette eſpérance ; mais „ les affaires qui me regardent ſe reproduiſent à „ meſure qu'on en termine quelques unes. On „ fait malheureuſement imprimer le Mémoire „ que le Roi m'avoit fait l'honneur de me don-

„ ner

„ ner; & l'on perſuade à Sa Majeſté que c'eſt moi „ qui ſuis cauſe de cette impreſſion. J'ai eu „ l'honneur de vous dire, Madame, que je n'y „ ai aucune part . . . . Je le répete encore, & „ ne crains point d'en prendre Dieu à témoin, „ ce qui eſt le plus vénérable & le plus terrible „ de tous les ſermens."

Madame de Maintenon étoit dans des diſpoſitions trés-favorables pour le Cardinal de Noailles, mais qui ſe trouvoient ſouvent combattues par certaines inſinuations dont les Miniſtres de ſon Conſeil prenoient ſoin de la prévenir pieuſement contre les raiſons de cette Eminence. Elle lui fit réponſe fort obligeamment qu'il étoit le maître de venir prendre congé du Roi. „ Vous ne vous „ tromperez jamais, Monſeigneur, lui dit-elle, „ quand vous compterez ſur ce que vous appellez „ mes bontez. Je ne puis jamais ceſſer de reſpecter mon Archevêque, d'eſtimer vos vertus, & „ ſi je l'oſe dire, d'aimer votre perſonne. Mais „ il eſt vrai que tous ces ſentimens ne me donnent plus que de l'amertume. Je ne répondrai „ point à tout les articles de votre lettre, parce „ que nous les avons traitez cent fois iuutilement. „ Il y en a un que vous ne touchez pas, Monſeigneur, qui eſt celui des Jéſuites, que le Roi „ ne regarde pas comme intéreſſant votre conſcience, mais comme une pure vengeance que „ vous pouviez lui ſacrifier, ſoit que vous ayez „ voulu en effet vous venger, ou les punir de „ leur manque de reſpect pour vous, &c.

Lettre de Madame de Maintenon au Cardinal de Noailles le 3 Juillet 1712.

Tandis qu'à la Cour on preſſoit ſi fort le Cardinal de Noailles de rendre ſes pouvoirs aux Jéſuites, ils continuoient de ſoutenir auprès du Pape les dénonciations de ſa doctrine. Car les Evêques de Gap, de Luçon & de la Rochelle n'étoient pas les ſeuls du corps Epiſcopal qui s'adreſſaſſent au S. Pere, & qui lui demandaſſent une Conſtitution contre le livre. L'Archevêque de Cambrai ne s'y intéreſſoit pas moins qu'eux; mais comme il n'agiſſoit qu'en ſecret, il avoit envoyé

voyé à Rome ſes obſervations ſur l'ouvrage dès le mois de Mai 1712. Le Pape les lut avec tant de goût, qu'elles le confirmerent dans ſes préjugés. Tout ce qu'on lui montra pour les détruire, les juſtifications du Cardinal de Noailles, celles de M. Boſſuet Evêque de Meaux, les remontrances du Pere Rollet Minime, les ſentimens & les diſcours de preſque tous les Cardinaux qui ſe déclaroient en faveur de l'Archevêque de Paris leur confrere; rien ne fut capable de le changer, quoiqu'il avouât ſouvent que le Cardinal de Noailles ſe défendoit avec des raiſons très-ſolides, & que les plus diſtinguez du Sacré College témoignaſſent ſans ceſſe qu'ils étoient vivement touchez de la maniere dont on en uſoit avec lui.

La lettre du recours des deux Evêques à Sa Sainteté lui fut rendue dans les derniers jours de Juillet 1712. Elle portoit en ſubſtance qu'ils avoient attendu près d'un an à recourir au Tribunal du S. Office, dans l'eſpérance que le Cardinal de Noailles leur feroit réparation de l'injure qu'il leur avoit faite, en condamnant leur Ordonnance & autres diſcours de la même nature. Comme le Roi vouloit que l'affaire de la Conſtitution fût terminée la prémiere, celle des Evêques demeura ſurſiſe juſqu'à ce tems-là.

Le Cardinal de Noailles prit cette occaſion pour ouvrir ſon cœur au Pape, par une longue lettre ſur l'état de l'Egliſe de France, & en particulier de celle de Paris. Le Pere Rollet dans les prémiers jours du mois d'Août préſenta cette lettre à Sa Sainteté, qui temoigna en être très-contente; &, peu de tems après l'avoir reçue, il la fit lire en préſence des Cardinaux du S. Office, qui lui donnerent de magnifiques éloges. En voici la traduction.

TRES-SAINT PERE,

„ Je n'ai jamais rien deſiré plus ardemment „ que de ſuivre ce qui ſe pratiquoit autrefois, en

„ in-

„ informant Votre Sainteté des difficultez les plus
„ importantes que je rencontre, & qui naiſſent
„ ſouvent dans ce grand Siége; & de lui expoſer
„ en même tems les ſentimens d'un fils pour ſon
„ pere, & de quelle maniere je m'y conduis.
„ Plus la place que j'occupe dans l'Egliſe, quoi-
„ que je ne la mérite pas, eſt illuſtre; plus de
„ ſoins auſſi m'environnent, & plus les affaires
„ que je rencontre, ſont difficiles. Quelle con-
„ ſolation ne trouverois-je point, ſi du moins
„ dans les occaſions délicates, le Souverain Pon-
„ tife avoit la bonté de me conduire par ſa pru-
„ dence, de m'aider de ſes conſeils, & de m'ap-
„ puyer de ſon autorité? J'ai toujours compris
„ que l'Ordre Epiſcopal n'a jamais plus de force,
„ ni plus de vigueur, que lorſque tous les autres
„ Evêques ſont unis à la Chaire de S. Pierre, &
„ à la prémiere Egliſe, dans laquelle S. Cyprien
„ nous apprend que le Sacerdoce ſe réunit. C'eſt
„ ainſi qu'étant attaché plus intimement à l'auto-
„ rité du S. Siége Apoſtolique, établi ſi clairement
„ dans les Saintes Ecritures, comme le reconnoît le
„ Concile de Mileve, nous faiſons voir non ſeu-
„ lement par la profeſſion d'une méme foi, mais
„ encore par le lien d'une charité reciproque,
„ qu'il n'y a qu'un ſeul Epiſcopat indiviſible.

„ C'eſt pourquoi auſſitôt que j'aperçus la tem-
„ pête qui me menaçoit, ou pour mieux dire,
„ toute l'Egliſe, & dont le bruit a été porté de-
„ puis long-tems juſqu'a Rome, j'eus quelque
„ envie d'informer Votre Sainteté des mauvais
„ deſſeins de mes ennemis, & de la cauſe d'une
„ haine ſi déclarée; mais de peur qu'on ne crût
„ que je vouluſſe accuſer mes freres, ou traduire
„ des Evêques à votre Tribuual, j'ai mieux ai-
„ mé garder le ſilence.

„ D'un côté mon reſpect pour le S. Siége A-
„ poſtolique & pour Votre Sainteté me preſſoit
„ de répandre dans votre ſein paternel toutes mes
„ peines; d'un autre côté j'étois arrêté par le de-
„ ſir d'entretenir la paix dans l'Egliſe & par quel-

„ que

„ que eſpérance de voir bientôt rétablir l'union
„ & la concorde. J'héſitois encore ſur le parti
„ que je devois prendre, lorſque j'ai apris que
„ Meſſieurs les Evêques de Luçon, de la Rochel-
„ le & de Gap étoient ſur le point de porter à
„ Votre Sainteté leurs plaintes contre moi, com-
„ me ſi celui qui a ſouffert l'injure, étoit coupa-
„ ble, & non pas celui qui l'a faite.

„ Je ſuis bien éloigné, Très Saint Pere, de
„ craindre, ou d'éviter de vous avoir pour juge.
„ Eſt-ce avec plaiſir ou avec douleur que je me
„ vois aux pieds de Votre Sainteté dans l'affaire
„ préſente? Je puis dire avec raiſon l'un & l'au-
„ tre. Le ſujet qui m'y conduit, m'afflige ſen-
„ ſiblement, parce que cette affaire ne ſera pas
„ d'honneur à ceux qui me la ſuſcitent, & cau-
„ ſera aux Fidéles un grand ſcandale. Mais ſi je
„ conſulte mes ſentimens pour Votre Sainteté;
„ j'ai recours avec joie & avec inclination à un
„ Pere plein de bonté, non pour accuſer mes
„ Confreres, quoiqu'ils m'ayent attaqué, mais
„ pour mettre devant vos yeux toute la ſuite de
„ cette affaire, & la conduite que j'y ai gardée.

„ Je veillois avec tout le ſoin dont je ſuis ca-
„ pable, ſur le troupeau qui m'a été confié; je
„ travaillois à empêcher que le poiſon d'une mau-
„ vaiſe doctrine, ou le ſouffle contagieux de quel-
„ que nouveauté, ou de quelque diſpute perni-
„ cieuſe, ne gâtât les bons paturages dans leſquels
„ je dois le conduire, lorſqu'il parut tout d'un
„ coup une Inſtruction paſtorale ſous le nom de
„ Meſſieurs de Luçon & de la Rochelle, par la-
„ quelle ils condamnent le livre intitulé, *Réflexions*
„ *morales ſur le Nouveau Teſtament*. Auſſitôt on
„ la répand de toutes parts dans la Ville Royale;
„ on l'affiche publiquement par tout, juſqu'aux
„ portes de notre Palais Archiépiſcopal, & de no-
„ tre Egliſe Cathédrale, dans les places & aux
„ carrefours voiſins; comme ſi ces Prélats euſ-
„ ſent voulu inſtruire le Diocéſe de Paris, quoi-

„ qu'ils n'en fuſſent pas les Paſteurs.

„ Il n'y eut perſonne qui ne comprît aiſement „ ſans que je m'en ſois expliqué, dans quelle vue „ l'on faiſoit cette entrepriſe. Mes ennemis, ou „ plûtôt ceux de l'Egliſe, qui ſe cachoient ſous „ le nom de ces Evêques, avoient formé le deſſein „ de perſuader au public que l'héréſie ravageoit „ ce Diocéſe, & que je n'y penſois pas; que mê- „ me j'avois préſenté aux brebis de J. C. des poi- „ ſons au lieu de remede; & qu'ainſi ſi je n'étois „ pas infidéle, j'étois au moins peu attentif à mon „ miniſtére.

„ L'événement n'a pas répondu à leur attente. „ A peine eut-on lu cette Inſtruction Paſtorale, „ que l'on vit les Docteurs de Paris & les Supé- „ rieurs de pluſieurs Communantés régulieres s'é- „ léver contre, y remarquer pluſieurs endroits „ dignes de cenſure, & y réléver des erreurs „ groſſiéres & manifeſtes. Tout le monde fut „ bleſſé de voir des Evêques ſortir des bornes de „ leur Diocéſe, entreprendre de conduire la Ca- „ pitale du Royaume, & me déclarer une guerre „ que je ne m'étois pas attirée.

„ Ce ſoulévement preſque général me porta à „ punir, quoique très légerement, ceux qui s'é- „ toient chargez de répandre & de faire afficher „ cet écrit, pour ne pas laiſſer violer impuné- „ ment les droits de l'Epiſcopat.

„ Les auteurs de cette entrepriſe, au lieu de ren- „ trer en eux-mêmes, me firent une nouvelle in- „ jure dans une lettre qu'ils écrivirent au Roi; ils „ ſe plaignirent qu'oubliant toutes les loix de la „ douceur & de l'équité Epiſcopale, je me laiſſe „ emporter ſans meſure à la paſſion de me vanger „ par toutes ſortes de voies; que je me déclare „ ouvertement le fauteur des hérétiques; & qu'à „ l'exemple de quelques Evêques des Villes Impé- „ riales, dont le nom & la mémoire ſont en exé- „ cration, j'abuſe & de la faveur du Prince & de „ l'autorité de mon Siége.

„ On n'en demeure pas là; à peine le Roi eut-
„ il reçut cette lettre, qu'on en diſtribua par tout
„ des copies.

„ Ce procédé indigna tous les Corps de cette
„ grande Ville; chacun regarda comme une of-
„ fenſe perſonnelle l'inſulte faite à ſon Paſteur; les
„ Curés, les Docteurs, & les Supérieurs des Com-
„ munautez Religieuſes de Paris ne vinrent plus
„ en ſecret & en particulier me porter leurs plain-
„ tes, mais en foule & publiquement. Ils me
„ dénoncent pluſieurs propoſitions de l'Inſtruction
„ Paſtorale des deux Evêques, contraires à la ſai-
„ ne doctrine. Ils ajoutent que M. l'Evêque de
„ Gap avoit fait une nouvelle cenſure que l'on
„ vendoit publiquement à Paris, qu'il n'avoit pas
„ encore publiée dans ſes montagnes, & qu'il
„ comptoit de l'y publier, lorſqu'elle auroit été
„ répandue dans Paris; que non ſeulement par ce
„ Mandement il condamne pluſieurs livres, entre
„ autres les *Réflexions morales ſur le Nouveau Te-*
„ *ſtament*, mais qu'il renverſe les régles les plus
„ ſaintes de la morale chretienne; que quelques
„ autres Evêques ſe diſpoſoient à faire de ſembla-
„ bles Mandemens; ils demandent enfin que je
„ m'opoſe au mal qui menaçoit cette ville & mon
„ diocéſe, & de ne point regarder l'injure que je
„ recevois par la lettre des deux Evêques & par
„ ces deux Mandemens, comme une injure par-
„ ticuliere que je puſſe diſſimuler, puiſqu'elle re-
„ tomboit ſur toute l'Egliſe que je conduis. Les
„ remontrances du clergé & du peuple de Paris
„ m'ont paru juſtes, Très-Saint Pere; & j'ai cru que
„ je devois y déférer, & pour cela faire deux choſes.

„ D'abord je portai mes plaintes au Roi; je le
„ ſuppliai de ne pas permettre qu'au préjudice des
„ loix les plus ſacrées de la vérité & de la juſtice,
„ de l'honneur du Sacerdoce, du reſpect dû à Sa
„ Majeſté, de la paix & de la tranquilité publi-
„ que, je fuſſe calomnié impunément contre tou-
„ tes les régles ſans l'avoir mérité. Je lui repré-
„ ſentai que plus les crimes dont on m'accuſoit

" étoient énormes, plus l'attentat étoit atroce ;
" que ſans ſa permiſſion, & ſans qu'il le ſçût, la
" lettre des deux Evêques étoit imprimée; qu'el-
" le couroit par tout le Royaume ; qu'on l'avoit
" fait paſſer dans les pays étrangers; & qu'on ne
" pouvoit douter qu'elle ne paſſât à la poſtérité.
" Je conjurai avec inſtance ce Prince, plein d'é-
" quité & de juſtice, d'arrêter par ſon autorité
" les eſprits turbulens, qui vouloient allumer en-
" tre les Evêques une guerre, qui ne ſeroit pas
" moins pernicieuſe à l'Etat qu'à la Religion. Le
" Roi entra avec ſa ſageſſe ordinaire dans mes
" juſtes remontrances, & fit écrire aux Evêques
" de me faire une ſatisfaction proportionnée à
" l'offenſe que j'avois reçue. Mais comme dans
" cette affaire l'objet qui me parut plus digne de
" mon attention, étoit de préſerver le troupeau
" confié à mes ſoins du danger où l'expoſoit une
" doctrine corrompue, & de maintenir les droits
" de mon Siege, je défendis par un Mandement
" dans la Ville & dans le Diocéſe de Paris, la
" lecture de l'Inſtruction de M. M. de Luçon &
" de la Rochelle, & du Mandement de M. de Gap.
" Toutes les perſonnes ſages & judicieuſes ne
" pouvoient compréndre comment il s'eſt pu fai-
" re que ces trois Evêques qui font paroître tant
" d'horreur des cinq propoſitions de Janſenius,
" & un reſpect particulier pour les Conſtitutions
" Apoſtoliques, en quoi ils ſont très louables, ſe
" ſoient laiſſez emporter par l'impetuoſité avéu-
" gle d'un zéle trop ardent, juſqu'à tomber hon-
" teuſement dans les mêmes erreurs, & dans plu-
" ſieurs autres, ſans faire attention qu'elles ſont
" condamnées par l'autorité de l'Ecriture Sainte
" & de la Tradition, & par les Decrets du S. Sie-
" ge ſur les regles de la morale chretienne. Ils
" s'étonnent auſſi, que ces Prélats, qui dans leurs
" Mandemens me font un crime de ce qu'ils
" croient trouver de répréhenſible dans des écrits
" qui ne ſont point de moi, donnent non ſeule-
" ment pour la doctrine, mais même pour la foi
" de

" de l'Egliſe, tant d'erreurs, tant d'héréſies, &
" d'une morale ſi corrumpue.

" Mes ennemis prirent de mon Mandement
" une occaſion d'écrire de tous côtez aux Evê-
" ques pour les aigrir contre moi, & pour leur
" faire entendre que j'avois eu la témérité de
" m'attribuer le droit de juger & de cenſurer mes
" confreres; & que, ſi l'on n'arretoit mon ambi-
" tion, il ne ſeroit plus permis aux Evêques de
" remplir avec liberté leur miniſtere. Cette in-
" trigue fut découverte par un coup tout extra-
" ordinaire de la Providence.

" Il eſt vrai que ces accuſations artificieuſes
" n'ont trouvè aucune croiance; les Evéques de
" France ſavent combien j'ai toujours en d'éloi-
" gnement pour les moindres apparences d'am-
" bition. Qui d'entr'eux m'a jamais vu rien en-
" treprendre hors de mon Diocèſe, ou de ma
" Province? Mais nous avons tous reçu par une
" tradition conſtante & non interrompue, que
" l'on n'a aſſigné un Evêque à chacune des por-
" tions du troupeau de J. C. qu'afin que chacun
" s'appliquât avec un ſoin particulier à dèfendre
" & preſerver ſon Diocèſe des nouveautez dan-
" gereuſes qu'on y voudroit introduire, & qu'il
" y condamnât tout ce qui eſt contraire à la ſai-
" ne doctrine, quand même il auroit été enſei-
" gné ou par un Evêque, ou par un Martyr, ou
" par un Confeſſeur, fondé ſur ce que l'Apôtre
" nous dit: *Quand nous, ou même un Ange du*
" *Ciel vous annonceroit un autre Evangile que ce-*
" *lui que nous vous avons annoncé, qu'il ſoit a-*
" *nathême.*

" Il ſera aiſé à quiconque lira mon Mandement
" avec attention, de reconnoître que non ſeule-
" ment je ne me ſuis pas attribué ſur mes Con-
" freres un droit qui ne m'appertenoit point, mais
" au contraire que je n'ai pas uſé de tout celui
" que j'avois. J'ai mis mon Diocéſe en ſureté,
" en ménageant, autant qu'il m'a été poſſible,
" leur honneur; & il m'a paru plus convenable

" de ne pas regarder M. M. les Evêques de Luçon, " de la Rochelle & de Gap, comme les auteurs " des Mandemens publiez ſous leur nom.

" Je n'ai pas été le ſeul qui ait eu cette penſée. " A peine vit-on paroître ces écrits attribuez aux " trois Evêques, & la lettre au Roi ſous le nom " des deux prémiers, que tout le monde d'une " commune voix ſe récria que c'étoit l'ouvrage " des ennemis de l'Epiſcopat. Le Clergé, les Ré- " guliers, les Gens de condition, les Magiſtrats, " & le peuple même ont témoigné une ſi grande " indignation contr'eux, que je ne vois pas " quelle reparation plus autentique je pourrois de- " ſirer.

" Les choſes étant dans cet état. T. S. P. il ne " me reſte perſonnellement aucune affaire avec " ces trois Evêques. Ils me doivent une ſatis- " faction, je l'ai remiſe volontiers; il me ſuffit " de voir ma conduite approuvée par tous les or- " dres du Royaume, & d'avoir de plus appris de " bon endroit, que V. S. en avoit jugé de même. " Il eſt heureux pour moi que la mauvaiſe volonté " de mes ennemis n'ait eu aucun autre effet que " de me faire ſentir la bonté paternelle de V. S. " Il ne faut pas s'en étonner, la gloire du Siege " Apoſtolique a toujours été de donner aux Evê- " ques innocens, un appui aſſuré, & une prote- " ction qui ne leur a jamais manqué.

" J'ai outre cela, ce que j'avois le plus à cœur; " j'ai heureuſement détourné par la protection de " N. S. J. C. le mal qui menaçoit mon Diocèſe, " avec d'autant plus de danger que le venin de la " mauvaiſe doctrine ſe couvroit avec plus d'arti- " fice du nom des Evêques. Je n'ai point paſſé " les bornes de ma juriſdiction, & ne me ſuis " point attribué la ſollicitude des autres. Je me " ſuis contenté de montrer au peuple commis à " mes ſoins ce qu'il devoit éviter; & j'y étois o- " bligé par devoir.

" Je n'ai point prononcé de jugement contre " les perſonnes; je n'ai pas même voulu qualifier

" en

" en détail les propoſitions qui m'avoient été déférées. Y a-t'il rien dans cette conduite de contraire à l'équité & à la modération?

" Cependant, puiſque les trois Evêques ont jugé à propos de ſoumettre leurs Mandemens au jugement de V. S. elle connoîtra par ſa ſageſſe conſommée, ſi ces Mandemens ſont bien conformes aux SS. Canons des Conciles, & aux decrets inébranlables de vos Prédéceſſeurs; & elle jugera par la bienveillance qu'elle a pour le ſacré College & l'ordre Epiſcopal, ſi l'on a ſuffiſamment ménagé l'honneur de l'un & de l'autre.

" Juſqu'à préſent, T. S. P. avec quelle attention ne me ſuis-je pas toujours oppoſé aux erreurs des cinq propoſitions de Janſenius? Avec quelle ſincérité, avec quel reſpect n'ai-je pas embraſſé toujours conſtammeut les Conſtitutions Apoſtoliques? N'ai-je pas toujours eu ſoin de les faire recevoir par tout le monde? Tous les gens de bien en ſont perſuadez: V. S. même n'ignore pas là deſſus mes ſentimens. Je me flatte qu'elle n'a pas oublié que dans l'entretien que j'eus l'honneur d'avoir avec elle au commencement de ſon Pontificat ſur les moiens d'entretenir la paix de l'Egliſe, je la conjurai avec inſtance de ne point ſouffrir qu'on donnât la moindre atteinte aux Conſtitutions Apoſtoliques.

" Les ordonnances que j'ai publiées dans toutes les occaſions qui ſe ſont préſentées, tant pour condamner l'erreur, que pour établir l'obéiſſance due aux Conſtitutions Apoſtoliques, & ma lettre à M. l'Evêque d'Agen, que je prens la liberté de préſenter imprimée à V. S. font voir clairement ce que je penſe de la doctrine de Janſenius, ce que j'en ai toujours penſé depuis ma plus tendre jeuneſſe, dans quels principes j'ai été élevé, & qu'on ne peut ſans injuſtice, m'accuſer de favoriſer cette mauvaiſe doctrine. Au reſte quand j'ai approuvé autrefois les

" *Réflexions* ſur le Nouveau Teſtament, je n'ai " point prétendu adopter ni autoriſer les ſens " mauvais & oppoſez à la doctrine de l'Egliſe " qu'on attribue à ce livre. Je déclare ſincére- " ment n'avoir entendu les endroits qu'on veut " à préſent rendre ſuſpects, que dans le ſenti- " ment des véritables diſciples de S. Auguſtin & " de l'école de S. Thomas, très-conforme à la " ſaine doctrine & aux decrets du S. Siege con- " tre les erreurs de Janſenius, & n'avoir approu- " vé autre choſe que la grace efficace par elle- " même, & la prédeſtination gratuite, & rien " que ce que j'ai établi dans mon Ordonnance de " 1696 contre l'Expoſition de la foi. Que ſi ces " Réflexions, ſoit celles qui regardent la grace " de J. C. le libre arbitre, les commandemens " de Dieu, la mort de J. C. pour tous les hom- " mes; ſoit celles qui regardent les autres dogmes " de la foi, ou les regles de la morale, ſont ſuſ- " ceptibles d'un mauvais ſens, je le condamne & " le déteſte. J'en dirois davantage ſi je ne m'é- " tois étendu plus au long ſur cette matiere dans " ma lettre à M. l'Evêque d'Agen & je perſiſte " toujours dans les mêmes ſentimens.

" Quoi qu'il en ſoit. T. S. P. je ſuis bien éloi- " gné de croire que je puiſſe jamais me tromper, " ou que mon ſentiment particulier doive l'em- " porter. Je croirai toujours avec S. Auguſtin " que j'aurai remporté la victoire, quand la vé- " rité aura vaincu. Si V. S. trouve que je n'aie " pas pris le vrai ſens du livre, je ne rougirai " point d'avouer, & de corriger avec une promp- " te ſoumiſſion, ce que j'aurois penſé mal à pro- " pos.

" Je me ſuis toujours tenu, & me tiendrai " toujours à ce qui a été crû de tous, par tout " & toujours, & à ce que la ſainte Egliſe Romai- " ne à enſeigné. Je n'aurai jamais rien plus à " cœur que d'approuver ce qu'elle approuve, & " que de condamner ce qu'elle condamne; elle " eſt ſouverainement attachée à la ſainte Tradi-

" tion.

" tion de l'antiquité, ennemie de toute nouveau-
" té. Elle ne change point de foi ſelon les tems,
" & ne rend point de decrets qu'on puiſſe oppo-
" ſer à des decrets contraires. Elle a approuvé
" & adopté une fois la doctrine de St. Auguſtin
" & de St. Thomas ſur la grace de J. C. Elle ne
" l'abandonnera jamais. Elle ne ſouffrira point
" que ſes ennemis la déchirent par des calom-
" nies, ou qu'ils l'affoibliſſent par de fauſſes ex-
" plications.

" Il y a dejà longtems, T. S. P. que le St. Sie-
" ge a détruit les erreurs de Janſenius; la cauſe
" eſt finie par les ſages & ſolides Conſtitutions
" de vos Prédéceſſeurs, & par celles de V. S.
" Néanmoins nous attendons la paix, & elle n'eſt
" point venue; nous cherchons ce grand bien, &
" nous ſommes dans le trouble.

" En effet, nous avons parmi nous des gens
" qui ont un zéle amer, qui cherchent leurs in-
" térêts, & non ceux de J. C. qui en veulent aux
" perſonnes, & non aux erreurs, qui préſument
" avéc orgueil de la vérité qu'ils ſoutiennent, &
" combattent pour elle avec dureté; loin de dé-
" truire les reſtes du Janſeniſme, comme ils s'en
" glorifient, ils lui donnent de nouvelles forces;
" de là naiſſent entre les Théologiens des diſſen-
" ſions, des diſputes, des jalouſies, & des que-
" relles qui jettent un grand trouble dans les a-
" mes.

" Je vous ſupplie, & je vous conjure. T. S. P.
" d'employer toute votre ſageſſe & toute votre
" autorité pour arréter un ſi grand mal. Oubliez
" mes intérêts particuliers ſi vous le voulez, pour
" ne ſonger qu'à procurer la paix à toute l'Egliſe,
" & permettez moi d'expoſer à V. S. la ſource
" de nos troubles.

" Depuis que Louis Molina eut mis au jour
" ſon nouveau ſiſtême pour accorder la grace de
" J. C. avec le libre arbitre, & depuis l'examen
" qu'on en fit dans les Congrégations *de Auxiliis*,
" ſans qu'il y eût cependant aucun jugement pu-

" blié, pour le rejetter ou pour l'approuver, les " Théologiens qui l'embraſſerent, ſe contente- " rent d'abord de la liberté qu'ils avoient de l'en- " ſeigner dans leurs écoles comme une opinion " Théologique; mais maintenant (étrange ren- " verſement!) ils pouſſent leur hardieſſe juſqu'à " le donner comme la ſeule marque de la foi ca- " tholique; & ils s'acharnent à faire condamner " comme hérétique ou du moins comme fau- " teurs d'héréſie, les Théologiens qui ne penſent " pas comme eux. Ils font des efforts inſenſez " pour attirer de leur côté S. Auguſtin même, " contre le ſentiment clair & évident de ce Pere, " & contre le ſens dans lequel l'Egliſe univerſelle " l'a toujours expliqué; quoi qu'ils ne puiſſent " ignorer que Molina leur maître ſe ſait bon " gré d'avoir ouvert un chemin ignoré par ce S. " Docteur.

" Les Diſciples de S. Auguſtin, les défenſeurs " de la doctrine de S. Thomas, ſont pour eux " autant de Janſeniſtes. Ils en trouvent encore " une autre eſpece; ceux qui veulent ſoutenir " dans ſa pureté la morale chretienne, & la loi de " l'Evangile, qui s'élevent avec un zéle réligieux " contre les relâchemens monſtrueux de la mora- " le, dont même les Philoſophes payens rougi- " roient; ceux qui défendent les Decrets de V. " S. ſur les cérémonies ſuperſtitieuſes de la Chi- " ne, qui regardent comme un crime abomina- " ble de ſouiller la pureté de la Religion chretien- " ne par la profeſſion extérieure d'un culte ido- " lâtre, ſont auſſi-tôt déclarez Janſéniſtes. Les " Evêques même ne ſont pas épargnez ni à cou- " vert du ſoupçon d'héréſie, s'ils ne ſont, ou " s'ils ne paroiſſent être dans la diſpoſition d'en- " trer dans leurs paſſions, d'obeir à leurs ordres, " ou de ſouſcrire à leur doctrine.

„ Voilà T. S. P. quel eſt mon crime; voilà " pour quoi l'on m'accuſe, ſinon d'être hérétique, " du moins de favoriſer l'erreur. Si j'avois a- " bandonné la doctrine de S. Auguſtin & de S.

" Tho-

» Thomas ſur la grace de J. C. ſi j'avois opprimé
» par violence, ou par autorité les Théologiens
» Catholiques qui la défendent; ſi j'avois emploié
» contre eux la fraude & l'artifice; ſi j'avois diſſi-
» mulé la morale corrompue que les diſciples de
» Molina ont priſe ſous leur protection; ſi je m'é-
» tois abſtenu de réfuter & de condamner la fauſſe
» ſpiritualité de quelques nouveaux Miſtiques, &
» l'idée chimérique de leur pur amour, de la vie
» intérieure, & de l'oraiſon de quiétude; ſi je
» n'avois pas condamné publiquement l'opiniâtre-
» té de ceux qui ne cherchoient que les moyens
» d'anéantir ou d'éluder les Decrets de V. S. con-
» tre les ſuperſtitions Chinoiſes; enfin ſi plus oc-
» cupé de mener une vie douce & commode,
» que de mon devoir, je leur avois abandonné le
» gouvernement de mon Dioceſe, j'aurois ſans
» doute été de leurs amis, & je ſerois dans leur
» eſprit & dans leurs diſcours, non ſeulement un
» Prélat orthodoxe, mais encore une des grandes
» lumieres de l'Egliſe.

» Mais à quoi me ſerviroit une réputation qui
» devant le ſouverain Juge me rendroit criminel
» & indigne de la charge paſtorale? Il vaux mieux
» pour moi que je ſois non ſeulement déchiré
» par leurs calomnies, mais encore accablé par
» leurs artifices, que d'acheter leurs louanges &
» leur amitié au prix de ma conſcience, que je
» leur vendrois indignement. Que leur haine con-
» tre moi croiſſe juſqu'à ſon comble; qu'ils me
» chargent de malédictions; qu'ils travaillent à ma
» perte, ou ſecretement ou à force ouverte, je
» ne les craindrai jamais. J'aurai toujours pour
» eux une charité ſincere, & je ferai tous mes ef-
» forts pour les rappeler: car je ne fais pas plus
» de cas de ma vie que de mon ſalut.

» C'eſt à vous, Très-Saint Pere, d'empêcher
» le funeſte renverſement, duquel la ſaine doctri-
» ne, & toute l'Egliſe ſont menacées; d'abaiſſer
» l'orgueilleuſe témérité de ceux qui ne cher-
» chent qu'à tout troubler; d'établir la paix &

„ d'arrêter les diviſions qui s'élevent entre les Théo-
„ logiens. Etant Vicaire de Jeſus-Chriſt, votre
„ pouvoir ſurpaſſe celui des autres Paſteurs; l'auto-
„ rité ſuprême que vous avez dans l'Egliſe, vous
„ met en êtat d'abattre l'inſolence des eſprits revol-
„ tés, & de dompter leur impétuoſité. Pronon-
„ cez, Très-Saint Pere; & qu'après votre juge-
„ ment la nouveauté ceſſe d'attaquer l'ancienne
„ doctrine; que ces eſprits inquiets ceſſent de
„ troubler la paix des Egliſes; que l'intégrité de
„ la foi, & la pureté de la morale reprennent leur
„ prémiére vigueur; qu'on rapelle l'une & l'autre
„ à la foi de l'Evangile, & au témoignage irré-
„ prochable de la Tradition; qu'il ſoit permis
„ aux Théologiens de tenter différentes routes
„ pour expliquer les Myſteres que nous devons
„ croire, & de ſoutenir leurs opinions particuliéres,
„ pourvu qu'ils ne s'écartent point de la ré-
„ gle de la foi, & qu'ils s'abſtiennent de porter des
„ cenſures trop apres contre ceux qui penſent dif-
„ féremment; que dans toutes les Ecoles de
„ Théologie on reſpecte, comme on le doit,
„ l'autorité des SS. Peres, & ſur tout celle de S.
„ Auguſtin; que les Diſciples du Docteur angeli-
„ que S. Thomas enſeignent ces opinions com-
„ me les plus ſûres; qu'ils ſoutiennent même que
„ la Sainte Egliſe Romaine les a approuvées; mais
„ qu'ils ne prétendent pas avoir ſeuls connu la vé-
„ rité, comme ſi au milieu des ténebres de notre
„ pelerinage, elle ſe préſentoit toujours à nous
„ ſans nuage, ſans énigme, & ſans péril d'erreur.

„ Que les Diſciples de Molina profitent de la
„ condeſcendance des Prédéceſſeurs de V. S. qu'ils
„ ſuivent, s'ils veulent, les ſentimens de cet Auteur,
„ tant que l'Egliſe le leur permettra: mais loin de
„ vouloir par un deſſein orgueilleux faire condam-
„ ner comme hérétiques tous les autres ſiſtêmes,
„ afin que le leur domine ſeul dans toutes les Eco-
„ les de Théologie, ils doivent au contraire en-
„ ſeigner avec beaucoup de modeſtie & de rete-
„ nue des opinions que leur ſeule nouveauté rend

„ avec

„ avec juſte raiſon fort ſuſpectes.

„ Car il eſt également dangereux, ou de renverſer les dogmes de la foi, ou de donner pour „ des dogmes des opinions particuliéres.

„ Si V. S. ne retranche abſolument la paſſion „ exceſſive de dominer, le deſir immodéré de „ vaincre, la demangeaiſon enracinée de diſputer & d'écrire ſans fin, & la licence téméraire „ de ſe condamner mutuellement, & de ſe cenſurer avec aigreur; il eſt bien à craindre que „ les queſtions ne finiſſent jamais, qu'elles ne dégénérent en des haines ouvertes, qu'elles ne „ produiſent un ſchiſme entre les Théologiens, „ & n'excitent une guerre inteſtine, qui fera „ périr un grand nombre d'ames. Le feu qui „ s'allume avec tant de facilité & de promptitude, ne s'éteint qu'avec beaucoup de peine & „ de travail.

„ Je ne doute point que V. S. ne ſoit pénétrée du grand danger que court toute l'Egliſe. „ Avec quels gemiſſemens, avec quelle ardeur, „ T. S. P., ne prierez vous pas le Seigneur tout „ puiſſant de détourner ce malheur? Avec quel „ ſoin & avec quelle pénétration ne vous empreſſerez-vous pas de diſcerner le vrai d'avec „ le faux, le poiſon d'avec la nouriture ſalutaire? Avec quelle ſollicitude ne ſéparerez-vous „ pas les loups d'avec les brebis, pour écarter „ ceux-là, & recevoir celles-ci dans votre ſein „ paternel? Conduiſez-nous à la paix par le chemin que nous ouvre S. Gregoire de Nazianze. „ *Ne connoîtrons-nous jamais*, dit-il, *quelles ſont „ les queſtions que nous pouvons comprendre, & „ juſqu'où nous pouvons y entrer, & celles qui ſurpaſſent la portée de notre eſprit? Ne diſcernerons- „ nous point celles qui ſont de l'état de ténebres & „ de confuſion dans lequel nous vivons, & celles „ dont l'éclairciſſement eſt réſervé pour le ſiecle à „ venir, & pour la liberté du Ciel? Contentons- „ nous de celles-là; purifions-nous & préparons-nous „ aux autres, comme devant un jour les pénétrer,*

„ *& en remplir notre deſir. Ne diſtinguerons-nous* „ *jamais quelles ſont les choſes que nous ne devons* „ *pas ſeulement examiner, celles que nous devons* „ *chercher avec meſure, celles que nous pouvons* „ *abandonner à la diſpute des hommes, & leur* „ *laiſſer traiter comme ils veulent, parce qu'elles* „ *ſont indifférentes à la ſaine doctrine dont nous fai-* „ *ſons profeſſion? Ne diſtinguerons-nous jamais ce* „ *qu'on doit donner à la foi ſeule, ce qu'on doit don-* „ *ner au raiſonnement? Enfin ce qu'on doit ſoutenir* „ *avec un courage intrépide, en combattant néan-* „ *moins par raiſons, mais non par le fer & par les* „ *armes.*

„ Les troubles que nous voyons aujourd'hui „ dans l'Egliſe, ont la même cauſe; l'état de la „ queſtion eſt différent; il s'agiſſoit pour lors de „ la foi de la Très-Sainte Trinité, & de la ma- „ niére dont il falloit s'exprimer ſur ce Miſtére. „ On diſpute à préſent depuis pluſieurs années „ ſur la grace de J. C. La profondeur de ces deux „ Miſtéres eſt également impénétrable, & ſur- „ paſſe la foible portée de l'eſprit humain; il faut „ les traiter l'un & l'autre avec une égale précau- „ tion. Ce n'eſt qu'avec beaucoup de retenuë „ qu'il faut ſonder le fond de ces Miſtéres qui „ ſurpaſſent toute intelligence. Ordonnez donc, „ T. S. P. aux Théologiens de ne point cher- „ cher à s'élever dans leurs ſciences, mais de ſe „ tenir dans les bornes de la modération, ſans „ cela nous n'aurons jamais la paix que vous de- „ ſirez nous procurer & à toute l'Egliſe.

„ Votre Sainteté peut voir par tout ce que j'ai „ eu l'honneur de lui dire, qu'il n'y a rien dans „ l'affaire des trois Evêques qui me regarde per- „ ſonnellement; que je ne dois être mis en cau- „ ſe, ni comme accuſé, ni comme accuſateur; „ je n'ai point prétendu faire dans cette lettre „ aucun de ces deux perſonnages; l'intérêt ſeul „ de l'Egliſe m'a porté à répréſenter à Votre „ Sainteté ſans aucun déguiſement le véritable „ état des choſes; à lui expoſer ce qui m'a attiré

„ tant

„ tant de querelles; & à lui faire un recit fidéle de
„ toute la ſuite de cette affaire.

„ Que ſi mes ennemis profitent de mon abſence
„ pour machiner contre moi quelque choſe, ſans
„ que j'en ſache rien, j'ai une ferme confiance,
„ T. S. P. que l'Egliſe Romaine n'abandonnera ja-
„ mais un Cardinal, ni le ſouverain Pontife un
„ Evêq e qui aime la paix, & qui eſt attaqué injuſ-
„ tement; ni un bon Pere un Fils très-reſpectueux.
„ Pour moi je regarde comme une de mes plus
„ étroites obligations d'avoir toûjours préſent dans
„ mon eſprit, qu'un Cardinal doit au S. Siége de
„ ſoutenir avec fermeté la puiſſance & la primau-
„ té du Siége Apoſtolique, comme parle S. Ire-
„ née; qu'un Evêque doit au Souverain Pontife
„ de concourir avec lui au bien de l'Egliſe avec
„ ſubordination & dans les mêmes ſentimens; &
„ qu'un enfant doit à ſon pere une obéiſſance par-
„ faite, un reſpect plein de tendreſſe, & un
„ amour temperé par le reſpect. Ce ſont là,
„ T. S. P. mes ſentimens pour Votre Sainteté,
„ je n'en ai jamais eu d'autres; & ſi le tems ne
„ peut les augmenter, je puis l'aſſurer qu'il ſervira
„ à les affermir de plus en plus.

Cette lettre, comme on a dit, fut admirée de tous ceux qui l'entendirent. Elle fit pourtant ſi peu d'effet, que ni le Cardinal de Noailles, ni l'ouvrage des Réflexions n'en furent pas attaqués moins vivement. Vers le quinziéme d'Août on déféra cent-trois nouvelles propoſitions extraites du livre, outre celles qu'on avoit tirées du Mandement de Luçon & de la Rochelle. Le Pape le dit au Cardinal de la Tremouille, & il ajouta même en murmurant: „ Je ne ſai comment l'entend
„ le P. le Tellier, il me fait écrire à tous les or-
„ dinaires par le Roi & par l'Ancien Auditeur de la
„ Nonciature, pour accélérer la Conſtitution; &
„ il fait faire par cette dénonciation nouvelle tout
„ ce qui eſt capable de la reculer. S'il a fallu tant
„ de tems pour examiner trente-trois propoſi-

„ tions,

„ tions, il en faut bien davantage pour en exa-
„ miner cent-trois.

C'étoit beaucoup en effet, & le S. Pere avoit raiſon; mais le P. le Tellier n'avoit pas tort. Car un jour parlant au Roi ſur la mauvaiſe doctrine du livre, il avança qu'il contenoit plus de cent propoſitions condamnables. Le Prince eut peine à le croire, & dit que c'étoit exagérer. C'eſt ce qui détermina le Jéſuite à envoyer ce nouvel extrait à Rome, afin de faire cenſurer plus de cent propoſitions. Ainſi la condamnation ayant excédé le nombre de cent, le P. le Tellier a fait voir au Roi qu'il lui avoit donné du livre une idée juſte, & qu'il s'exprimoit exactement. Ce n'a été en effet que pour faire plaiſir au P. le Tellier qu'on a condamné un ſi grand nombre de propoſitions; car on n'en devoit condamner que trente, comme le P. Timothée l'avoit dit au Cardinal de la Tremouille. Le P. Timothée Capucin étoit un important acteur, fort en credit auprès du Pape, du moins vouloit-il qu'on le crût, & qui s'étoit ingéré dans cette affaire avec toute l'imprudente vivacité d'un Moine inquiet.

Malgré le ſecret du St. Office, il tranſpira par des voyes ſûres au commencement d'Octobre, que les douze Examinateurs convenoient que la plupart des Propoſitions dénoncées, demandoient explication; enſorte qu'ils répondoient à pluſieurs pas un *Explicetur* ou un *Tranſeat*. On apprit encore, malgré les précautions obſervées dans cet examen, que le Cardinal Ferrari & M. le Drou, qui ſeuls entendoient la matiére, combattoient de toutes leurs forces pour empêcher des qualifications précipitées. Ce fut apparemment ce qui engagea les Fabroniſtes à exclure des Congrégations ce Signor Sacriſte, en l'envoiant à Liége, ſous prétexte de gouverner cette Egliſe comme Suffragant. On fût par la ſuite fort étonné d'apprendre qu'il étoit à Liége ſans emploi. C'étoit le plus zéle défenſeur qu'il y eût à Rome de la

do-

doctrine de S. Auguſtin & de S. Thomas, & le ſeul des Conſulteurs qui entendît le François. Le Cardinal Ottoboni, de la même Congregation du S. Office, quoi qu'homme d'eſprit d'ailleurs, n'étoit pas compté pour beaucoup dans les diſcuſſions Théologiques. On étoit perſuadé que ſon vœu ſeroit fait pas les Jéſuites; & pour ſe l'aſſurer encore davantage, le P. d'Aubenton établit un commerce de lettres entre lui & le P. le Tellier, dont il avoit quelque beſoin pour obtenir de nouvelles Abbayes; car les anciennes étoient aſſés engagées, & ſa penſion de Protecteur aſſez mal payée. Mais cette liaiſon lui produiſit les Abbayes de Montieren-Der & de Marchiennes.

Quand on préſenta au S. Office une dénonciation nouvelle de 103 propoſitions, le Pape fit doubler les aſſemblées, & obligea les Examinateurs de les tenir deux fois la ſemaine. Le P. d'Aubenton ſe donnoit auprès d'eux de grands mouvemens, & leur fourniſſoit tous les éclairciſſemens qu'ils demandoient, & qu'il prenoit dans les Mémoires qu'on lui envoioit de Paris. On n'y laiſſoit pas le Cardinal de Noailles en repos. Sa perſéverance à ne point rendre ſes pouvoirs aux Jéſuites donnoit au Roi beaucoup d'impatience & de dépit, & lui tenoit fort au cœur. Le Duc d'Antin toujours plein de zéle pour cette Eminence, lui en ecrivit très fortement de Fontainebleau, & lui marqua que le Roi étoit ſurpris qu'il ne ſortit point de ſon retranchement ordinaire, & qu'il lui oppoſât toujours le bouclier de la conſcience dans une choſe où il ne s'agiſſoit que d'un reſſentiment perſonnel, qu'il pouvoit lui ſacrifier. Le Cardinal, pénétré d'une vive douleur que ſes raiſons ne puſſent perſuader perſonne, ſe réſolut d'écrire encore au Roi & à Madame de Maintenon. Ces lettres ſont d'autant plus néceſſaires à rapporter, que les faits y ſont peints tout autrement qu'ils ne pourroient l'être dans le recit de l'hiſtoire.

AU ROY.

SIRE,

Lettre du Cardinal de Noailles au Roi le 7 Octobre 1712.

„ JE ne doute pas que M. d'Antin, n'ait rendu compte à Votre Majeſté des ſentimens où „ il m'a vu, quand il m'a déclaré ce qu'elle lui a „ ordonné de me dire de ſa part. Je la ſupplie „ cependant de me permettre de l'aſſurer moi-„ même, qu'il ne ſe peut rien ajouter au deſir „ extrême que j'ai de lui plaire & de lui donner „ ſatisfaction en toutes choſes; & que quoi qu'on „ lui puiſſe dire, elle n'aura jamais de ſujet plus „ ſoumis que moi à ſes volontez, quand elles „ ne ſeront pas contraires à l'obligation de mon „ miniſtére.

„ Je l'ai, ce me ſemble, aſſez fait connoître „ dans les affaires du Clergé, pour ôter tout pré-„ texte d'en douter. J'aurois pu aiſément trou-„ ver des difficultez aux dons immenſes que nos „ Aſſemblées ont faits à Votre Majeſté. Elle ſait „ que pluſieurs Prêlats, même de ceux qu'Elle a „ le plus honorés de ſon eſtime, en auroient eu „ des ſcrupules à ma place. Elle n'a pas oublié „ que j'en ai eu comme eux; mais au fond ne „ s'agiſſant que d'un bien temporel, qui n'eſt pas „ eſſentiel à la Religion, & qu'on peut donner „ dans une preſſante néceſſité, j'ai ſurmonté mon „ ſcrupule, & travaillé le prémier à la ruine du „ Clergé pour ſauver votre Etat, & pour ſoute-„ nir votre Trône.

„ Il ne s'agit pas aujourd'hui, SIRE, d'un bien „ temporel: il n'eſt pas queſtion d'argent, mais „ de Sacremens, de la parole de Dieu, de la con-„ duite des ames dont il m'a chargé, du pouvoir „ de les lier, & de les délier dans le Ciel; en un „ mot du ſang de J. C. ainſi, de tout ce qu'il „ y a de plus ſacré, de plus eſſentiel, & de plus „ important dans la Religion.

„ Il ne m'eſt par permis d'en diſpoſer à ma fan-„ taiſie, & ſi je l'oſe dire, (& pourquoi ne l'oſé-

„ rai-

„ rai-je pas, parlant à un Roi auſſi religieux que „ Votre Majeſté, & aiant l'honneur d'être ſon „ Paſteur?) il ne lui eſt pas permis d'y toucher, „ ni de s'en mèler. Elle ſait qne ſon autorité, „ quoique ſacrée, puiſqu'elle vient de Dieu, quoi- „ que ſouveraine & abſolue: ne s'étend point juſ- „ qu'aux choſes ſacrées. Elle ſait auſſi que les E- „ vêques à qui elles ſont confiées, ne les peuvent „ diſpenſer que ſelon les régles qui leur ſont preſ- „ crites par J. C. même.

„ Votre Majeſté a la conſcience trop droite & „ trop délicate, pour vouloir que j'en uſe autre- „ ment, & ſe charger devant Dieu des fautes que „ je ferois dans une fonction ſi importante pour „ ſon ſervice, dont je ſuis ſeul chargé, & dont je „ lui dois rendre un compte ſi rigoureux. Ce ne „ ſeroit pas certainement une excuſe légitime „ pour moi à ſon Tribunal, ſi j'emplois des ou- „ vriers ou mauvais, ou douteux, de dire que je „ l'ai fait pour faire ma cour à Votre Majeſté & „ pour lui plaire; je la chargerois devant Dieu „ ſans me décharger, & Elle rendroit compte „ comme moi de toutes les iniquitez que comme- „ troient ces ouvriers infidéles.

„ Je conjure donc Vorte Majeſté par toute la „ piété, & toute la religion que Dieu lui a don- „ née, de me laiſſer la liberté de remplir ce miniſ- „ tére ſelon ſon eſprit & ſa volonté, & de me ti- „ rer de la dure & terrible néceſſité ou d'offenſer „ Dieu, ou d'offenſer Votre Majeſté.

„ C'eſt la ſituation où je me vois pas le diſ- „ cours de M. d'Antin; & il n'y en peut avoir de „ plus douloureuſe, ni de plus cruelle pour un „ homme qui croit véritablement en Dieu, & qui „ eſt auſſi attaché à Votre Majeſté que je le ſuis; „ il n'y a rien auſſi que je ne faſſe pour en ſor- „ tir, &c.

A MADAME DE MAINTENON.

„ Vous ſavez; Madame, ce que M. d'Antin a „ ordre du Roi de me dire de la part de Sa Ma- „ jeſté, Lettre du Cardinal à Madame de

Maintenon le 7 Octobre 1712.

„ jesté, & vous ne doutez pas de ma vive douleur, „ de l'extrêmité où l'on veut me réduire, en me „ mettant dans l'affreuse nécessité ou d'offenser „ Dieu, ou d'offenser le Roi. J'offenserai le Roi, „ si je ne rends pas les pouvoirs à tous les Jésuites; „ & j'offenserai Dieu, si j'emploie à son service „ des ouvriers relâchez, révoltez, & en qui je ne „ puis prendre confiance.

„ Mais sans examiner s'ils sont tels que je les croi, „ convient-il, Madame, que le Roi s'en mêle; „ cela est-il de la compétence de l'autorité Roya- „ le, & n'est-ce pas (il faut franchir le mot,) „ lui faire mettre la main à l'encensoir que de „ l'engager à demander ces pouvoirs?

„ Feu Monseigneur le Dauphin en étoit si per- „ suadé, qu'il m'a dit plusieurs fois qu'il se gar- „ deroit bien de m'en parler, & qu'il étoit con- „ vaincu que les Princes ne doivent point entrer „ en pareilles affaires. *Ce n'est point à nous, à nous „ mêler de cela*, ce sont ses propres paroles.

„ Vous savez, Madame, qu'il ne m'est pas per- „ mis de donner de tels pouvoirs pour faire ma „ cour au Roi . . . . . ni de les mettre en né- „ gociation, & d'en faire un accomodement. „ . . . . . Devroient-ils eux-mêmes vouloir „ arracher ainsi ces pouvoirs des mains des Evê- „ ques? S'ils avoient l'esprit & les dispositions „ que l'Eglise demande de tous ses Ministres, ils „ ne voudroient qu'une mission libre. Quelle dif- „ férence de leur conduite à celles des Saints, qui, „ loin d'avoir de l'empressement de les rechercher, „ & d'employer l'autorité des puissances pour les „ obtenir, ne les ont reçûs que par obéissance „ pour leur Supérieur légitime, & ont eu besoin „ de toute leur vertu pour s'y soumettre! Quel „ jugement dois-je faire devant Dieu & ma con- „ science, de gens qui ont des maximes si oppo- „ sées aux Saints, & aux Canons de l'Eglise? Les „ puis-je regarder comme des ouvriers fidéles, & „ espérer la bénédiction de Dieu sur leur minis- „ tère, &c.

La

Le Cardinal de Noailles adreſſa ces deux lettres au Duc d'Antin, & le pria de les appuier de ſes bons offices, l'aſſurant qu'avant la Touſſaint, il ne prendroit aucun parti ſur ce qui regardoit les Jéſuites. Madame de Maintenon fit réponſe d'une maniére qui ne ſervit qu'à donner encore au Cardinal de Noailles plus d'inquiétude. „ Mon cœur, „ lui dit elle, ne peut ſe réſoudre à vous flatter, „ & mon reſpect ne me permet pas de m'expli- „ quer ſincérement . . . . . Vous traitez l'affai- „ re des Jéſuites, d'affaire ſpirituelle . . . . . „ & Sa Majeſté la regarde comme un procédé „ particulier, comme une vengeance contre des „ gens que vous avez cru qui vous offenſoient, „ & qui vous ont offenſé en effet. C'eſt le reſ- „ ſentiment de cette vengeance, que le Roi vou- „ droit que vous ſacrifiaſſiez à ce que vous lui de- „ vez, & à l'amitié qu'il a toûjours eu pour vous. „ Car de dire que les Jéſuites ſont incapables de „ confeſſer, il n'eſt pas poſſible qu'ils ſoient de- „ venus tels dans un moment.

Lettre de Madame de Maintenon au Cardinal de Noailles le 9 Octobre 1712.

On voit l'illuſion du ſophiſme.

Tout cela n'ébranla point le Cardinal de Noailles; & ſa conduite en cette occaſion ne reſſembloit guere à une molle condeſcendance pour les volontez du Roi, comme on l'en accuſoit aſſez ſouvent parmi les politiques ſubalternes & mal informez. On trouvoit au contraire à la Cour qu'il pouſſoit la fermeté juſqu'à tel excès que le Duc d'Antin lui en fit un grand ſcrupule dans une lettre, pour lui perſuader d'en avoir moins. „ La „ douceur, lui écrit-il, loin d'être une foibleſſe, „ vient à bout des choſes les plus difficiles; & „ quoi qu'il ne m'apartienne pas de parler du Tri- „ bunal épouventable devant lequel nous devons „ tous comparoître, Votre Eminence ne croit- „ elle pas qu'elle y rendra compte de trop de roi- „ deur, comme de trop d'indulgence?

Lettre du Duc d'Antin au Cardinal de Noailles le 9 Octobre 1712.

Le Cardinal de Noailles ſouffroit toujours une violence infinie que ſes raiſons ne puſſent être goutées, ni par le Roi, ni par Madame de Maintenon;

non; il ne ceſſoit d'écrire lettre ſur lettre pour mieux éclaircir ſes ſentimens, & pour juſtifier ſes demarches.

Lettre du Cardinal de Noailles à Madame de Maintenon le 16 oct. 1712.

„ Pourrois-je croire, Madame, écrit-il, que „ le plus, ou le moins des Confeſſeurs Jéſuites à „ Paris, donnât tant de peine à Sa Majeſté? car „ il ne s'agit que de cela, Je vous ſupplie, Ma„ dame, d'y faire attention, S'ils étoient tous „ ſans pouvoirs, je comprens bien qu'elle en au„ roit été bleſſée; mais je ne penſois pas qu'un „ peu plus, ou un peu moins la put toucher au „ point, où je vois avec douleur qu'elle l'eſt. Je „ conviens que les Jéſuites ne ſont pas devenus „ incapables par ignorance, ni par mauvaiſes „ mœurs, mais par relâchement de morale, par „ indépendance & par les ſchiſmes qu'ils ont voulu „ introduire dans mon Diocéſe & dans l'Epiſco„ pat. Tant que le Roi a eu de la bonté pour moi, „ ils ſe ſont contenus dans leur devoir; mais de„ puis que j'ai eu le malheur de perdre les bon„ nes graces du Roi, ils n'ont gardé ni retenue „ ni bienſéance. Ne pouvant donc plus les rete„ nir par ſon autorité, il faut bien que je le faſ„ ſe par la mienne.

Le Cardinal de Noailles affligé plus que jamais de ſavoir le Roi ſi chagrin, offrit à Dieu ſes prieres & celles de pluſieurs ſaintes ames pour être éclairé ſur la maniére dont il ſe devoit conduire, afin de rendre le calme à l'eſprit du Prince.

Après y avoir penſé longtems, le plus convenable temperamment qu'il imagina, fut de faire un choix dans les Jéſuites, de rendre ſes pouvoirs aux ouvriers qu'il crut les meilleurs, & de les refuſer aux autres. Il écrivit au Roi ſa réſolution avant qu'ils en fuſſent eux-mêmes informez, & que le Public en ſût rien. Il entra dans un grand détail, & il témoigna que s'ils ſe conduiſoient mieux à l'avenir, il étoit tout prêt à les employer. Après s'être beaucoup étendu ſur cet article, il demande au Roi permiſſion de lui ouvrir

ſon

ſon cœur & ſa conſcience à leur égard, il les demaſque ſans ménagement aux yeux du Prince; il les montre attachez opiniâtrement à leur dangereuſe morale, pleins d'un eſprit de hauteur & de domination, diviſant l'Epiſcopat, & même l'aviliſſant par les ſujets foibles, & quelquefois même mauvais qu'ils y font entrer, pourvu qu'ils dépendent d'eux, „ trompant ainſi, dit-il, la „ religion de V. M & obuſant indignement de ſa „ confiance. C'eſt ce que je vois, SIRE, avec „ douleur, & que je dis avec larmes à V. M. Il „ ne m'eſt pas permis de me taire ſur une vérité „ ſi importante pour l'Egliſe & pour la décharge „ de ſa conſcience. Je dois prendre la liberté de „ lui parler comme ſon Evêque, je ne l'ai peut-„ être pas fait aſſez; le reſpect, ma douleur, la „ peur de faire peine à V. M. la crainte de lui faire ſoupçonner que le reſſentiment me faiſoit „ parler, tout cela m'a retenu.

„ Mais, SIRE, la figure de ce monde paſſe, il „ n'y a que la parole de Dieu qui demeure éternellement; tout reſpect humain toute conſidération temporelle doit ceſſer, quand il eſt queſtion „ de cette vérité éternelle. Ainſi je ne puis me „ diſpenſer de la faire connoître à V. M. & de l'avertir du mauvais uſage que les Jéſuites font „ de leur crédit, contre les regles & les pieuſes „ intentions du V. M. Oui, SIRE, ils en abuſent „ manifeſtement, ils ne s'en ſervent que pour élever leur compagnie & étendre leur domination, il faut ſe livrer abſolument à eux pour être à couvert de leurs mauvais offices. Il n'y „ a point de défauts qu'ils n'excuſent dans ceux „ qui veulent entiérement s'abandonner à leurs „ conduites, comme il n'y a point de mérite „ pour ceux qui ne veulent pas ſubir leur joug. „ Les bénéfices & les places les plus importantes „ ſont pour les prémiers; & les autres, malgré „ les qualités que Dieu leur a données, ſont toujours proſcrits.

„ Ce n'eſt pas ſeulement votre Confeſſeur, „ SIRE,

" SIRE, qui ſe mêle des bénéfices: ſes confreres
" y ont autant, & quelquefois plus de part que
" lui; il agit ſur leurs mémoires; ils ne le laiſſent
" pas deviner, ils s'en vantent ſur le pavé de Pa-
" ris, auſſi bien que dans les Provinces. Ils ſe
" font honneur des nominations de V M. qu'on
" devroit reconnoître venir uniquement d'elle,
" comme Dieu lui en attribuera uniquement le
" mérite, ou le démérite; ſelon qu'elles ſeront
" bonnes ou mauvaiſes.

" Ainſi les gens avides de bénéfices, & qui ſe
" veulent élever dans l'Egliſe, ne travaillent qu'à
" leur plaire, & ſe ſoumettent à tout ce qu'ils
" veulent; & l'on peut dire ſans exag,ération,
" qu'il y a chez eux une boutique ouverte de ſi-
" monie. Je ſai à quel point cela eſt oppoſé aux
" diſpoſition de V. M. dont la religion & la pié-
" té ne reſpirent que le bien & la régle; c'eſt
" ce qui me le fait déplorer davantage . . . . .
" Qu'ils deviennent, SIRE, des ouvriers hum-
" bles, ſoumis, deſintereſſez, pacifiques, & uni-
" quement attachez aux vrais biens de l'Egliſe,
" non ſeulement je les emploierai avec plaiſir,
" mais je les préfererai à tous les autres. J'ou-
" blierai tout le mal qu'ils m'ont fait; (& quel
" mal? Me faire perdre les bonnes graces de V.
" M. que je deſire, après la grace de Dieu, plus
" que toutes choſes au monde,) & je leur fe-
" rai tout le bien que je pourrai. Ils ne peu-
" vent avoir de plus grand mérite auprès de
" moi, que d'être agréables à V. M. pour veu qu'ils
" ſoient d'ailleurs des ſerviteurs fidéles & prudens
" dans la maiſon du Pere de famille & dans l'E-
" gliſe. Et je ne pourrois avoir de joie plus ſen-
" ſible, que d'être en liberté de faire connoître
" par la diſtinction que je veux avoir pour eux,
" l'extrême envie que j'ai de lui plaire.

Il eſt étonnant que des raiſons ſi ſolides & des vérités ſi touchantes, expoſées devant un Prince équitable, éclairé, tout puiſſant dans ſon Royaume, n'ayent pu s'inſinuer dans ſon eſprit: mais

ce

ce qui leur en fermoit l'entrée, eſt encore plus étonnant; car il n'en coutoit au P. le Tellier que de les revêtir de Janſéniſme. C'étoit ſon art pour empoiſonner aux yeux du Roi tout ce qu'il y avoit de bon dans un homme, dans ſes diſcours, dans ſes actions, dans ſes mœurs; ſi le Prince héſitoit un moment à ſe rendre, il lui ouvroit auſſitôt l'enfer.

Cette lettre, comme à l'ordinaire, fut adreſſée à Madame de Maintenon, à qui le Cardinal renouvelloit ſes inſtances de témoigner au Roi la violence qu'il ſe faiſoit, quand il réſiſtoit à ſes deſirs. Il lui ajoutoit une choſe aſſez remarquable. „ Vous „ ſavez, Madame, lui dit-il, ce que M. le Curé de „ S. Sulpice & beaucoup de gens de bien vous ont „ dit & écrit des mauvaiſes nominations qu'on a „ fait faire à Sa Majeſté. Il eſt bien malheureux „ que le Roi avec des intentions admirables, mette ſur ſa conſcience de ſi mauvais choix, & „ donne à l'Egliſe de pareils Miniſtres. J'en ſuis „ affligé, non ſeulement pour le bien de la reli„ gion qui en ſouffre beaucoup, mais pour le ſa„ lut du Roi, qui me ſera toujours très-cher, & „ pour lequel je donnerois ma vie avec joie."

Lettre du Cardinal de Noailles à Madame de Maintenon le 7 Novembre 1712.

Toutes ces lettres, toutes ces juſtifications réitérées ne produiſoient aucun effet; & le Cardinal de Noailles voyoit le Roi s'aliéner de plus en plus à ſon égard. Cependant comme on n'avoit plus rien à répondre aux raiſons qu'il avoit alleguées pour juſtifier ſa conduite, on ſe retrancha toujours à dire qu'il avoit beau faire, mais qu'il ne perſuaderoit jamais que le Janſéniſme ne fût pas ſecrétement ſous ſa protection. Cette accuſation lui parut ſi grave, qu'il ſe crut obligé de s'en éclaircir auprès du Roi, que l'on ſollicitoit de lui demander cet éclairciſſement; & c'eſt ce qui donna lieu à cet ample mémoire que le Cardinal compoſa vers le commencement de l'année 1713, & dans lequel il fait entrer tout ce qu'il y a de plus capable de détruire cette fauſſe idée: on n'en rapportera qu'un ou deux endroits.

„ Ceux qui m'accuſent, dit-il au Roi, ſont tous „ gens

„ gens qui ont intérêt de me perdre dans l'eſprit „ de V. M. Le Janſéniſme eſt un ennemi qu'ils „ veulent toujours avoir à combattre, & qu'ils ne „ veulent jamais faire périr. Ce qui me pénétre „ d'une vive douleur, c'eſt que, craignant que V. „ M. dont les intentions ſont ſi pures & ſi droi- „ tes, ne voye enfin la vérité ſur pluſieurs chefs „ importans pour Elle, & contraires à leurs in- „ térêts, ils lui rendent ſuſpect celui que Dieu „ lui a donné pour la lui faire connoître..... Après un long détail de tout ce qu'il a fait pour perſuader qu'il n'eſt nullement Janſéniſte. „ Ce n'eſt „ pas aſſez, dit-il, pour ceux à qui il eſt utile que „ je le ſois devant V. M. & rien ne ſuffira jamais „ pour eux; ils n'ont garde de ſe rendre quoi que „ je faſſe; ils y perdroient trop..... Jamais, Si- „ re, les affaires de la religion n'iront bien, jamais „ l'Egliſe ne ſera bien gouvernée, tant que ceux que „ le S. Eſprit a établis pour la gouverner, n'auront „ pas la liberté de faire leur devoir. Tant qu'il ſe- „ ra permis à votre Confeſſeur de faire le procès „ à quiconque lui déplaira, même aux Evêques, „ il n'y aura ni règle ni paix dans l'Egliſe. Je ne „ parle pas ſeulement pour moi, mais pour tous „ les Evêques de votre royaume, dont la plûpart „ gémiſſent de ſe voir dans une eſpéce d'eſclava- „ ge, qui les empêche de faire ce que leur con- „ ſcience & le bien de leur miniſtére demandent „ d'eux. C'eſt pour cela qu'il y en a tant qui preſ- „ ſent V. M. de leur permettre de ſe retirer, & „ de leur en donner les moiens. Je le dis, Sire, „ ſans aigreur ni amertume, & comme ſi j'allois „ paroître devant Dieu. Trente-trois ans bien-tôt „ d'Epiſcopat, & d'un Epiſcopat troublé & agité „ par pluſieurs contradictions, m'avertiſſent que „ je ne ſuis pas loin du tems où je lui rendrai „ compte de mon adminiſtration; ainſi j'en parle „ comme ſi j'étois dans ce moment terrible.

„ Je ne ſouhaite rien tant que de voir la vérité „ connue de V. M. parce que je ſai combien elle „ l'aime, & combien il eſt important pour ſon

„ ſalut

„ ſalut & pour la gloire de Dieu, qu'elle la con-
„ noiſſe: mais je vois avec douleur qu'on la lui
„ cache tant qu'on peut, & qu'on la trompe dans
„ les choſes les plus eſſentielles." &c.

Ces derniers avis, quelque ſolidité qu'ils euſſent, ne firent pas ſur l'eſprit du Roi plus d'impreſſion que les précédens, & ne ſervirent, ce ſemble, qu'à rendre à Rome les pourſuites plus vives & plus animées. A chaque audience que le Cardinal de la Trémouille avoit du Pape, il le preſſoit ſur la Conſtitution, & le faiſoit toujours ſouvenir qu'il s'étoit obligé de lui en remettre le projet pour l'envoyer auſſitôt en France. Le Saint Pere lui répondit un jour que ſes inſtances continuelles ſeroient cauſe que, s'il tomboit malade, il ne s'en prendroit qu'à lui. Mais l'affaire fut ſollicitée avec bien d'autres empreſſemens par le P. d'Aubenton, lorſqu'il eut reçu du P. le Tellier une lettre qui lui mandoit la perſécution qu'ils avoient à ſoutenir au Parlement à l'occaſion du livre du P. Jouvenci, où il n'y avoit pas, diſoit-il, *de quoi fouéter un chat*. Il ajoutoit que cette vexation leur étoit ſuſcitée par les Janſéniſtes, qui à la faveur de cette diverſion, prétendoient empêcher ou reculer la condamnation de Queſnel; que par cette raiſon il étoit d'une conſéquence extrême de donner au plutôt la Conſtitution; que le Pape n'avoit point à craindre qu'elle ne fût pas acceptée, parce que lui, Pere le Tellier, la feroit recevoir ſans nul obſtacle; & qu'étant mieux que jamais dans la confiance & dans les bonnes graces du Roi, cela ne feroit pas la moindre difficulté. Ce raport du P. d'Aubenton fut appuié par les inſtances des Cardinaux Ottoboni, Fabroni & Tolomei. Il n'y avoit de Cardinaux aux aſſemblées que Ferrari & Fabroni qui n'étoient jamais de même ſentiment. La congrégation étoit d'ailleurs fort peu nombreuſe, parce que pluſieurs devénus infirmes n'y pouvoient plus aſſiſter; mais il venoit de France à chaque ordinaire des ſollicitations redoublées; il y en avoit de toutes les façons, & de toutes ſortes de perſonnes.

Un jour dans l'antichambre du Pape, le Pere Timothée laissa tomber de sa poche avec une affectation d'inadvertance deux lettres qu'on prit soin de ramasser & d'envoyer ensuite à Paris. Les impatiences des Promoteurs de la Bulle y étoient bien marquées, & ces lettres sont trop curieuses pour en soustraire la lecture. La prémiére est d'un Capucin zélé, politique, orateur, riche de figures & familiarisé même avec les Poëtes.

MON REVEREND PERE,

Lettre écrite au P. Timothée de la Fleche, Capucin par un autre Capucin de Paris le 17 Janvier 1713.

„ J'ai une grande joie de l'espérance que vous me donnez d'avoir bientôt le plaisir de voir votre Révérende Paternité; nous contribuerons à vous faire, sinon tout l'honneur que vous méritez, du moins tout celui que nous pourrons. Votre Révérende Paternité me fait bien plaisir de m'exhorter à continuer mon estime & mon zéle pour les Peres Jésuites, particulierement pour le R. P. le Tellier & pour le R. P. Doucin; mais je n'ai rien à vous accorder là dessus, puisque je ne puis aller plus loin. Si j'étois à Rome, je tâcherois par mon feu de réchauffer pour eux le flegme de ceux qui leur laissent, ce me semble, bien longtems porter tout le poids de la malveillance des ennemis de l'Eglise; car on les charge de tout, comme s'il n'y avoit qu'eux qui en souffrissent. Patience, ils ont assez de vertu pour se consoler de ce qu'ils se sacrifient, parce qu'ils le souffrent pour J. C. mais, *Perimus*. Le vaisseau de S. Pierre en France fait eau de tous côtez, & on ne le croit pas. Cependant *Tempora labuntur, tacitisque senescimus annis*. Tout ce qui soutient ici l'Eglise Romaine, devient bien vieux; & il y a bien peu de ressource dans la jeunesse. Encore une fois le Roi a soixante-quinze ans, les Peres le Tellier sont rares; après lui il s'en trouvera peu en qui le zéle de la religion l'emporte sur l'intérêt personnel & sur l'amour du repos; ressorts qui arrachent souvent de grandes complaisances des

„ hom-

„ hommes ordinaires. Quand ſon emploi tombera-t-il en telles mains? Bon Dieu, que deviendra l'Egliſe en France? Si vous pouviez du moins être porteur de cette Conſtitution ſi néceſſaire & tant attendue, vous ſeriez bien reçu en Cour, quoiqu'il ſoit fort tard. Car enfin duſſiez vous m'accuſer d'indiſcrétion, il faut, pour uſer de la confiance que me donne votre Paternité, que lui ouvrant mon cœur, je lui diſe que le mal eſt beaucoup plus grand ici qu'on ne le croit à Rome, puiſque la gangrenne a déja gagné les plus nobles parties de l'Egliſe, qu'elle s'eſt gliſſée dans tous les Etats, que le Docteur & l'Ignorant; l'Homme d'affaire, le Commerçant & le Magiſtrat; la Fille & la Femme devote; dans le monde comme dans le cloître, tout eſt gâté. En un mot le corps de l'Egliſe depuis les piés juſqu'à la tête n'eſt qu'une tumeur ſi pleine du venin de l'erreur, qu'elle menace de crever bientôt & d'infecter tout, juſques dans les maiſons religieuſes. Pluſieurs ſans déguiſement prennent ſon parti: ce qui fait ce grand nombre, ſont ces tâteurs de tems, dont parle S. Cyprien à Donat, qui attendent avec indifférence la fin pour ſuivre la multitude & les plus forts. Quant aux zelés, *Apparent rari nantes in gurgite vaſto.* Et le plus grand de tous les malheurs, c'eſt qu'il n'eſt point ici de médecin qui verſe dans nos plaies le vin & l'huile; car nul orthodoxe n'oſe écrire en ſon nom pour la vérité, qu'on ne le charge d'ignominie. S'il le ſupprime, il attire un tas d'injures aux Jéſuites, à qui on donne tout ce qui ſe fait, & qu'on appelle perturbateurs du repos de l'Egliſe en renouvellant des matiéres aſſoupies, afin de ſe faire un phantôme à combattre pour ſe faire honneur. Si dans les compagnies ſéculieres un homme zélé prend le parti de la vérité, chacun le berne; s'il eſt Prêtre, n'eût-il jamais été approuvé, on l'interdit. Tel eſt, mon Révérend Pere, l'état de la religion en France; état que l'on croira à

» Rome, ce qu'à Dieu ne plaiſe, peut-être trop
» tard, comme on fit à l'égard des erreurs du ſiè-
» cle paſſé. Vous admirerez comment un ſimple
» Religieux comme moi, qui ne ſuis point con-
» ſtitué par les Puiſſances, ſentinelle pour veiller ſur
» les murs de Jeruſalem, s'aviſe de crier pour ex-
» citer nos maîtres qui ſont ſi ſages. Mais ſouve-
» nez-vous que le Pere de famille qui ne tient pas
» les petits chiens pour garder ſa maiſon, ne laiſ-
» ſe pas de leur ſavoir gré quand par leurs petits
» jappemens ils éveillent les gros qui dorment.
» Paſſez-moi cette parabole en faveur de la con-
» fiance que j'ai en vous, & du zéle avec lequel
» j'ai l'honneur d'être & fidéle ſujet du S. Siége,
» & plus parfaitement que tout autre, mon Révé-
» rend Pere, votre très humble & très-obéiſſant
» ſerviteur."

La ſeconde lettre eſt du P. le Tellier. Il y paroît aſſez ardent pour accélérer la Conſtitution, quoiqu'il aſſurât fort à Paris qu'il ne s'en mêloit en aucune maniére.

MON REVEREND PERE,

Lettre du P. le Tellier au P. Timothée à Rome le 16 Fevrier 1713.

» On m'avoit appris que vous deviez partir au
» commencement de Mars. Cela me faiſoit juger
» que mes lettres ne vous trouveroient plus à Ro-
» me; j'avois pris le parti de ne vous y écrire
» plus, lorſque j'ai reçu celle que vous m'avez fait
» l'honneur de m'écrire le 19 Janvier, par laquel-
» le je vois que vous comptez d'y recevoir en-
» core celle de l'ordinaire d'aujourd'hui. La mien-
» ne eſt pour vous rendre mille graces du plai-
» ſir que vous m'avez fait, en me confirmant
» comme témoin oculaire, le rétabliſſement de la
» ſanté de Notre S. Pere. Vous ne ſauriez com-
» prendre quelle fut d'un côté la conſternation
» de tous ceux qui aiment ſincérement l'Egliſe;
» & de l'autre quel fut le triomphe de tout le par-
» ti Janſéniſte ſur la nouvelle qui vint il y a près
» d'un mois de l'accident arrivé à Sa Sainteté. Ils
» ſe

„ ſe flattoient qu'il étoit ſans remède; & l'on faiſoit
„ dire à ſes Médecins que c'étoit un grand hazard, ſi on pouvoit la conduire juſqu'au mois
„ de Mars. Le principal ſujet de ces triomphes
„ étoit qu'on ne verroit point la Conſtitution, objet de toute la crainte & de tout le deſeſpoir du
„ Parti. Jamais on ne vit mieux qu'en cette occaſion combien elle leur étoit odieuſe; combien
„ par conſéquent elle eſt néceſſaire à l'Egliſe; & combien lui doit être précieuſe la vie de celui
„ dont les énnemis de la Religon ſouhaitent ſi ardemment la mort juſqu'à ne le pouvoir diſſimuler. Venez, mon Révérend Pere, vous réjouir
„ avec nous, & de la ſanté qu'il a plu au Seigneur
„ de lui rendre, & de l'uſage que vous m'apprenez
„ qu'il en a fait auſſitôt pour conſommer un ouvrage ſi digne de lui, & qui mettra pour tou-
„ jours ſa mémoire en bénediction. Je ſuis autant qu'on le peut être, de votre Révérence le
„ très humble & très-obéiſſant ſerviteur,

LE TELLIER.

Au Révérend Pere
Le Révérend Pere Timothée de la Fleche Définiteur Général des R.R. Peres Capucins à Rome.

Le voyage que fit le Pape à Caſtelgandolfe au mois de Juin, retarda la Conſtitution, d'environ deux mois; car on ne fit rien pendant ſon abſence: mais comme il ne reſtoit plus que ſept ou huit ſéances de travail, elle avança fort dès qu'il fut de retour. Enfin après bien des retardemens & des pourſuites, cette Conſtitution fut ſignée le huit Septembre 1713, & publiée le lundi ſuivant ſans avoir couru *per manus*, ni qu'elle eût été communiquée aux Cardinaux, à la réſerve de Ferrari, Fabroni, Ottoboni & Albani. On ſait combien Ferrari s'y étoit oppoſé; & que Fabroni méritoit mieux le nom de partie que celui de juge. Pour Ottoboni & Albani, perſonne n'ignore qu'ils

n'ont pas étudié fort assidûment les matiéres Théologiques.

Le P. Terroni Barnabite.

L'un des Consulteurs sur le livre des Réflexions a raconté dans un voyage qu'il fit à Paris, qu'après que la Bulle eut été dressée, le Pape avant que de la faire publier, alla visiter le Cardinal Carpegna dans la maladie dont il mourut. Comme le S. Pere comptoit beaucoup sur le bon esprit de ce Cardinal, & sur son attachement au S. Siége, dont il faisoit les fonctions de grand Vicaire depuis un grand nombre d'années, il exigea de lui avant que de se déclarer, qu'il lui diroit son sentiment sur ce qu'il avoit à lui faire voir, & qu'il le diroit aussi sincérement que s'il étoit prêt d'expirer. Le Cardinal le lui promit, & l'assura qu'il lui parleroit avec la même franchise qu'il avoit fait à ses prédécesseurs, d'autant plus qu'il sentoit bien qu'il iroit bientôt paroître devant Dieu. Après cette protestation, le Pape lut la Bulle, & Carpegna en ayant écouté la lecture avec attention, ne balança pas un moment à dire au S. Pere qu'il ne pouvoit rien faire de mieux que de la jetter au feu. Le Pape répondit que le Roi le pressoit si fort, qu'il lui étoit impossible de ne la pas donner, puisqu'il la lui avoit promise. Le Cardinal insista toujours, mais en vain. Ce Consulteur ajouta que peu de jours après, le Cardinal Cassini Capucin alla voir le Pape, qui lui dit ce que lui avoit conseillé Carpegna, & lui lut sa Bulle ensuite. Ce bon Cardinal après l'avoir entendue, ne fit autre chose que se jetter aux pieds du Pape, & le supplier de suivre un si sage conseil. Lorsque la Bulle parut à Rome, presque tout le monde s'éleva contre le grand nombre des propositions condamnées, particuliérement contre celles qui regardent l'Ecriture Sainte, l'administration du Sacrement de Pénitence, & les excommunications injustes.

L'impatience où étoient les Jésuites d'avoir cette Constitution, fit apparemment oublier au Pape qu'il avoit promis d'en remettre le projet entre les mains du Cardinal de la Trémouille pour l'envoyer

voyer en France, avant qu'elle fût publiée. On ne lui montra que le commencement & la fin dans le tems qu'on l'imprimoit, il y fit quelques remarques, auxquelles le Pape eut égard. Mais comme ce Miniſtre n'avoit vu pas une des propoſitions cenſurées, & qu'il n'avoit pu en envoyer le projet, il n'aſſura pas le S. Pere que ſa Conſtitution ſeroit auſſi bien reçue qu'il le deſiroit.

Voici les raiſons que donna le Pape pour ne point communiquer ce projet qu'il avoit promis. 1. Que tout ce que ſouhaitoit le Roi, c'étoit que la Bulle ne contînt rien de contraire aux principes du Parlement; qu'on avoit eu beaucoup d'attention à n'y rien mettre qui pût bleſſer leurs uſages; que le Roi ayant envoyé un mémoire des choſes qu'il ſouhaitoit qui n'y fuſſent pas, on l'avoit exactement ſuivi; que d'ailleurs on avoit communiqué le diſpoſitif & la fin au Cardinal de la Tremouille, dont les obſervations avoient été bien reçues. 2. Qu'il étoit inoui & même offenſant pour le S. Siége qu'on exigeât de lui qu'il communiquât à la Cour de France une déciſion de foi qui étoit pour toute l'Egliſe; qu'une déciſion pareille ne pouvoit être examinée, que par les Magiſtrats ou par les Evêques; que les premiers n'étoient par capables d'en prendre communication, & que les ſeconds devoient obéir au S. Siége ſans examiner ſes déciſions; que ce n'étoit point à eux à les corriger, mais à les faire exécuter; & qu'en un mot il y avoit à Rome de ſuffiſantes lumiéres pour connoître ce qui eſt utile au bien de l'Egliſe, ſans aller en chercher en France.

Si ce ſont là de bonnes raiſons, pourquoi le S. Pere avoit il donc tant promis d'envoier le projet de ſa Bulle avant que de la publier? Ce défaut de formalité paroiſſoit un fondement ſolide pour autoriſer le refus de la Bulle, lorſque le Roi y trouva par les ſuites tant d'oppoſitions dans ſon Royaume. Car comme il n'étoit obligé de la recevoir que par la prétendue parole qu'il en avoit donnée conditionnellement au Pape, il n'avoit

qu'à dire que le Pape manquoit à la ſienne le prémier, en l'interprétant comme il faiſoit, & en diſant qu'il n'avoit promis de communiquer que la forme de ſa Conſtitution, & non la matiére; cela dégageoit très-naturellement le Roi, qui n'avoit pas demandé à voir un projet tronqué, mais entier. Cependant il s'eſt toujours laiſſé mener par cette idée de parole qu'on lui diſoit qu'il avoit donnée.

Le lendemain que le Pape eut ſigné ſa Bulle, il en donna des exemplaires au Cardinal de la Trémouille pour les envoyer au Roi, avant qu'elle fût publiée à Rome. Un des quarante Evêques de l'Aſſemblée tenue en 1713, a dit à l'un de ſes amis, homme de conſidération, qu'un mois avant que la Bulle fût envoyée de Rome au Roi, il l'avoit vue en entier dans la boutique du Pere le Tellier; & bien des gens ont cru qu'elle y avoit été fabriquée.

La Cour étoit à Fontainebleau quand le Roi reçut cette Bulle. La joie qui parut à ſon arrivée, fit aſſez juger qu'elle étoit impatiemment attendue. Le Roi chargea le Marquis de Torci d'en envoyer inceſſamment un exemplaire au Cardinal de Noaillet, & un autre au Prémier Préſident. L'Evêque de Meaux étoit dans le Bureau du Miniſtre, lorſque la Bulle arriva; & il ſe déchaîna contre-elle avec tant de vivacité qu'on l'auroit cru le plus grand ennemi qu'elle eût en France. Le Prince en même tems donna ordre à M. Voiſin d'aller à Paris conférer avec le Cardinal de Noailles ſur la maniére de faire accepter la Conſtitution. Ce Miniſtre lui écrivit auſſitôt pour l'avertir du jour qu'il ſe rendroit à l'Archévêché, & pour lui demander ſon heure. Sa Lettre étoit remplie de termes obligeans, & marquoit de grands égards pour ſon Eminence. *Le Roi*, lui mandoit-il, *avant qu'il ſoit rien fait pour l'acceptation de cette Bulle dans le Royaume, eſtime qu'il eſt à propos de concerter avec vous un projet de Mandement qui puiſſe ſervir de modele, & être une forme pour tous Meſſieurs les Evêques.*

Le

Le Jeudi matin ſur les neuf heures, M. Voiſin ne manqua pas de venir trouver le Cardinal de Noailles ; il lui propoſa d'abord trois différentes maniéres de recevoir la Bulle, ou par les Evêques qui étoient alors à Paris, ou par les Aſſemblées provinciales, ou par chaque Evêque dans ſon Diocéſe particulier. Cette propoſition ſembloit laiſſer à l'Archevêque la liberté de régler laquelle de ces trois maniéres ſeroit la plus convenable & la meilleure. Mais par la lettre du Miniſtre il s'étoit bien aperçu que le choix du moyen étoit déjà fait ; & que les meſures étoient priſes. Depuis la naiſſance de l'affaire on avoit toujours affecté dans les occaſions d'avoir pour lui des déférences vagues, & qui n'aboutiſſoient à rien. Ses plus grands ennemis ont ſuivi cette méthode, & ont cru bien cacher leurs ſourdes pratiques ſous ces ſpécieux dehors.

M. Voiſin avoit écrit qu'il viendroit concerter ce Mandement avec le Cardinal ; mais il l'apporta tout fait & lui en laiſſa l'original. Il ne voulut point convenir qu'il eût été dreſſé par l'Evêque de Meaux & par le Pere le Tellier ; il s'en dit lui-même l'auteur, & le ſoumit à la correction du Cardinal de Noailles, qui n'eut garde après cet aveu de lui faire paroître encore qu'il attribuoit l'ouvrage à d'autres. Ce projet étoit conçu en ces termes.

„ Notre Saint Pere le Pape Clément XI. aiant „ examiné mûrement à la piére du Roi, & en- „ ſuite condamné par ſa Conſtitution du . . . . „ un grand nombre de propoſitions qu'il a extrai- „ tes du livre intitulé *Réflexions, &c.* Nous „ avons reconnu avec une extrême conſolation la „ tradition de notre Egliſe dans la cenſure que le „ S. Siége Apoſtolique a faite, tant du livre que „ des propoſitions. Et comme rien ne ſert plus à „ ôter tout moyen d'occaſion aux novateurs, & „ à détruire par tout les erreurs condamnées, que „ l'unanimité des membres avec le chef de l'Egli- „ ſe, nous nous croyons obligez de faire connoî-

„ tre ſans délai à tous les fidéles de notre Diocé-
„ ſe, que nos ſentimens ſont conformes au juge-
„ ment de Sa Sainteté. *A ces cauſes*, après avoir
„ fait des réflexions néceſſaires ſur une affaire
„ auſſi importante, & après en avoir conféré avec
„ . . . . Le Saint Nom de Dieu invoqué, nous
„ condamnons de cœur & d'eſprit, ſimplement,
„ abſolument & ſans aucune reſtriction, les pro-
„ poſitions & le livre, avec les mêmes qualifica-
„ tions qui leur ſont données dans ladite Conſti-
„ tution. Nous défendons à tous les fidéles de
„ notre Diocéſe de lire & de garder ledit livre:
„ nous déclarons que nous procéderons par les
„ voyes de droit contre ceux qui oſeront parler,
„ enſeigner ou écrire contre ladite Conſtitution,
„ ou ſoutenir les propoſitions qui y ſont cenſu-
„ rées; & que nous décernerons contre eux les
„ peines qui y ſont portées. Nous ordonnons que
„ ladite Conſtitution de N. S. P. le Pape avec no-
„ tre préſente Ordonnance ſoient enregiſtrées au
„ Greffe de notre Officialité, afin que l'on s'y
„ conforme dans les jugemens Eccléſiaſtiques,
„ & que les exemplaires dudit livre intitulé, &c.
„ ſoient rapportez au Greffe; que le diſpoſitif de
„ ladite Conſtitution avec notre Ordonnance ſera
„ lu aux Prônes des Meſſes Paroiſſiales; & que
„ l'on fera lecture de ladite Conſtitution en en-
„ tier dans toutes les communautez tant réguliè-
„ res que ſéculieres de notre Diocéſe, ſoit diſant
„ exemtes ou non exemtes, &c.

Il étoit bien juſte que l'Archevêque de Paris eût ſa petite inſtruction à part; ainſi à la fin de ce projet il y avoit cette addition pour lui ſeul.
„ Révoquons expreſſément l'approbation que nous
„ avons donnée au livre de Queſnel, dans un tems
„ où les erreurs cachées & enveloppées ſous des
„ apparences de ſentimens de piété & de religion,
„ n'avoient pas été examinées avec aſſez d'atten-
„ tion, ni cenſurées.

L'Archevêque de Paris avec ſon air doux & tranquille, ne put s'empêcher de faire compli-

ment

ment à M. Voiſin ſur la netteté & la préciſion de ſon ouvrage, & ſans doute il en méritoit. Il eſt rare de trouver un Miniſtre prépoſé pour les affaires de la guerre, dont les talens s'étendent aſſez au delà des fonctions de ſon emploi, pour donner à tous les Prélats d'un grand Royaume le modéle d'une Ordonnance Epiſcopale ſur des matieres dogmatiques. Cependant après l'éloge, le Cardinal n'oublia pas d'expoſer à M. Voiſin qu'il ſeroit très dangereux & contraire à la diſcipline Eccléſiaſtique de faire recevoir une Conſtitution par tous les Evêques particuliers dans chaque Dioceſe; que les affaires générales de l'Egliſe devoient être traitées *conciliariter*; que quelque jour on pourroit abuſer contre la Religion & contre l'Etat d'un pareil exemple; que les Mandemens uniformes n'avoient jamais été acceptez par les Evêques; que rien ne ſeroit plus capable d'avilir l'Epiſcopat & d'en anéantir l'autorité, que de voir un Mandement uniforme compoſé par un Miniſtre d'Etat, & circulairement envoyé aux Evêques pour devenir la formule d'acceptation d'une Bulle en matiére de foi; que jamais rien de ſemblable n'étoit arrivé dans l'Egliſe, non pas même peut-être dans l'Egliſe Anglicane; & qu'en un mot il ne pouvoit accepter une acceptation ſi peu réguliere. Le Cardinal ajouta, que puiſque le Roi lui faiſoit l'honneur de lui demander ſon avis ſur la maniére la plus canonique de recevoir ces ſortes de Bulles, il diroit ſur la Conſtitution qui condamne le livre des *Réflexions*, ce qu'il avoit dit ſur celle qui fut donnée contre le livre de l'Archevêque de Cambrai; que par conſéquent il ne ſeroit pas pour une acceptation faite dans une aſſemblée d'Evêques trouvez à Paris, & qu'il ne jugeoit rien de meilleur que des aſſemblées provinciales. M. Voiſin goûta fort les raiſons dont ſe ſervit le Cardinal pour autoriſer ſon avis, & promit de les appuier auprès du Roi. Une ſeule choſe lui parut capable d'arrêter Sa Majeſté; ce fut qu'apparemment elle ſouhaiteroit ſavoir ce que l'Archevêque de Paris ſe

propoſoit de dire & de faire régler dans l'aſſemblée de ſa Métropole. L'objection parut extraordinaire au Cardinal; il répondit qu'il n'étoit pas homme à prévoir les choſes de ſi loin, qu'à peine avoit-il eu le tems de parcourir la Conſtitution; & que d'ailleurs il ne ſavoit ce que penſeroient ſes Suffragans; mais que cela ne devoit pas empêcher de prendre le parti des aſſemblées provinciales; & que, pour déférer à l'empreſſement qu'auroit peut-être le Roi de voir le livre des *Réflexions* hors des mains de ſes Sujets, il étoit réſolu de donner, ſans différer, un Mandement pour révoquer ſon approbation, & pour défendre la lecture du livre : *Je l'ai promis au Roi*, lui dit-il, *& je m'y ſuis engagé envers le public.*

M. Voiſin apprit cette nouvelle avec grand plaiſir : il dit néanmoins que pour la rendre plus agréable au Roi, ſon Eminence feroit bien de lui envoier le projet de ſon Mandement avant qu'il fût publié; que cette propoſition ne devoit pas lui ſembler étrange, puiſque Son Eminence même & quelques autres Evêques avoient engagé ce Prince à demander au Pape le projet de la Conſtitution avant que de la rendre publique; qu'il croioit même que ſi Sa Majeſté prenoit le parti des aſſemblées provinciales, Elle exigeroit que les procès verbaux lui en fuſſent communiquez; & que par cette précaution elle pourroit bien avoir en vue les intérêts propres de Son Eminence, pour arrêter le zéle indiſcret de quelques Evêques, que les Jéſuites pourroient faire parler mal à propos dans ces ſortes d'aſſemblées.

Le Cardinal de Noailles, qui n'avoit d'autre intention que de faire un Mandement ſimple & peu étendu, le fit ſur le champ, & en l'envoiant à M. Voiſin, l'accompagna d'une lettre, où l'on voit qu'il avoit auparavant prié le Miniſtre, que le Roi ne le fît voir ni à l'Evêque de Meaux, ni au Pere le Tellier.

Let-

Lettre du Cardinal de Noailles à M. Voiſin, du 29. Septembre 1713.

„ Voilà, Monſieur, le projet de Mandement „ que je vous ai promis. Je ne puis donner une „ plus forte marque de mon reſpect & de ma ſou- „ miſſion pour le Roi, que d'attendre ſes ordres „ pour le publier, ayant une vraye impatience de „ faire mon devoir ſur cela. Mais je vous conjure „ Monſieur, de ſupplier inſtamment Sa Majeſté „ de ne le point communiquer aux deux perſon- „ nes que je vous ai nommées. Elles ſont trop „ déclarées contre moi pour pouvoir être juges „ dans ce qui me regarde. Il ne convient ni à mon „ caractére, ni à mon âge de ſoumettre mon ou- „ vrage à la correction, ſur tout de gens auſſi „ prévenus à mon égard. Il n'y a d'ailleurs rien de „ plus ſimple, ce me ſemble, ni de plus net que „ ce Mandement; on n'y peut trouver d'équivo- „ ques. J'abandonne le livre de la meilleure foi du „ monde, & ne demande qu'à le voir tomber dans „ l'oubli.

„ Quant à la forme de l'acceptation de la Con- „ ſtitution, je perſiſte dans ce que j'ai eu l'hon- „ neur de vous dire, que de tous les moyens qui „ ont été propoſés à Sa Majeſté, il n'y en a point „ de meilleur que celui des aſſemblées Provincia- „ les; c'eſt le plus conforme à la règle & à l'uſa- „ ge; il a été emploié avec ſuccès dans l'affaire „ de M. de Cambrai, & il ſera plus approuvé „ qu'aucun autre. Je compte d'avoir Dimanche „ prochain au Sacre de M. de Beauvais, pluſieurs „ Evêques de ma Province; j'en conférerai avec „ eux, & vous rendrai compte de leurs ſentimens. „ Mais, Monſieur, il y a encore pluſieurs Arche- „ vêques & Evêques de mérite & d'exemple que „ le Roi pourroit conſulter ſur cela. Je ſupplie „ même Sa Majeſté de le faire; je ne prétens pas „ mon avis le meilleur, & ne veux point prendre „ ſur moi une déciſion de cette importance. Je „ ne veux que le bien de la Religion, la paix de

„ l'E-

„ l'Egliſe, & la ſatisfaction de Sa Majeſté. Que „ ne ferois je pas pour la procurer ? Si je pouvois „ lui faire connoître les ſentimens de mon cœur, „ elle verroit que perſonne dans ſon Royaume „ n'a plus d'envie que moi d'y contribuer en tou- „ tes choſes. Aidez-moi à l'en perſuader, & „ croiez que je merite vos bons offices, &c.

M. Voiſin qui n'attendoit que ce projet, partit auſſi-tôt, plein de confiance qu'il alloit préſenter au Roi une piéce très importante. Ce Prince en effet en fut ſi content, & trouva ce Mandement ſi fort à ſon gré, qu'il dépêcha un courier pour la reporter au Cardinal de Noailles, afin qu'il le fît publier inceſſamment. Il fut imprimé le jour même; & au retour de Fontainebleau tout le monde fut témoin du bon accueil que le Roi fit au Cardinal, lorſqu'il le trouva à la deſcente de ſon caroſſe à Verſailles.

28. Septembre.

M. de Mêmes.

Cependant le Prémier Préſident, qui étoit malade à ſa maiſon de campagne où il avoit reçu l'exemplaire de la Conſtitution que lui avoit envoyé le Marquis de Torcy, avoit eu en même tems ordre du Roi d'aſſembler les Avocats Généraux & le Procureur général, pour examiner tous enſemble ſi dans cette Bulle il n'y avoit rien de contraire aux libertés de l'Egliſe Gallicane. Deux jours après cet ordre, & malgré les affoibliſſemens où l'avoit réduit ſa maladie, il partit avec ces Meſſieurs pour Fontainebleau. La fiévre l'y reprit en arrivant; & comme elle continua toujours, les Gens du Roi firent leur mémoire qu'ils préſentérent à Sa Majeſté. Ils y reconnoiſſoient qu'il n'étoit jamais venu de Rome une Bulle plus innocente quant à la forme; que tout y étoit avantageux aux droits du Royaume; qu'il y étoit fait une mention honorable des inſtances réitérées de Sa Majeſté; qu'on n'y avoit point mis le *motu proprio*; que la publication faite à Rome n'eſt point dite *ſuffiſante*; & qu'on n'y a point mis la clauſe *decernentes* Mais enſuite ils relevérent la citation du décret donné contre le livre des Réflexions.

28. Septembre.

1. Octobre.

flexions, décret qu'on ne reconnoît point en France. Ils relevérent auſſi là propoſition 91. ſur l'excommunication, dont ils firent voir les ſuites dangereuſes pour l'Etat & pour la perſonne du Roi, ſur tout parce que dans cette Bulle la clauſe *Mandantes* porte la peine d'excommunication contre ceux qui oſeroient ſoutenir aucune des propoſitions. Ils inſinuerent les moyens d'y remédier dans l'enrégiſtrement; & ils ajoutérent qu'ils auroient eu encore pluſieurs réflexions à faire ſur les Articles qui regardent l'Ecriture Sainte.

Après avoir marqué ce qu'ils penſoient de la Bulle, ils parlerent de la maniére de la recevoir: ils rejettérent l'acceptation par chaque Evêque, comme contraire à nos uſages, préjudiciable à l'unanimité, & peu propre à hâter l'exécution. Ils n'aprouverent pas non plus une aſſemblée des Evêques actuellement à Paris, & ſe renfermerent dans les aſſemblées Provinciales.

Ce ne fut qu'après ces démarches que le Nonce préſenta la Bulle au Roi de la part du Pape, qui ne l'avoit pas envoyée à ſon Miniſtre dans les prémiers jours. Il dit que ſon maître ne doutoit pas que Sa Majeſté ne fit inceſſamment recevoir une Conſtitution qu'elle avoit ſi ardemment ſouhaitée, & ſi vivement ſollicitée. 3. Octobre.

On perſuada ſans doute au Roi que le parti des aſſemblées Provinciales propoſé par le Cardinal, & par les Magiſtrats du Parlement, n'étoit pas le meilleur à choiſir; car le jeudi ſuivant Sa Majeſté décida qu'il ſe feroit une aſſemblée des Prélats réſidens alors à Paris ou à la Cour; & que les Evêques non ſacrez & ſans titres y ſeroient admis comme les autres. Cette derniere clauſe y appelloit le Cardinal d'Etrées; mais il fut, dit-on, prié de s'en excuſer, pour laiſſer la préſidence au Cardinal de Noailles, qui reçut de M. Voiſin la lettre ſuivante. 5. Octobre.

Let-

Lettre de M. Voiſin au Cardinal de Noailles. De Fontainebleau le 5. d'Octobre.

" Votre Eminence ſaura par M. de Pontchartrain, Monſeigneur, qu'entre les différens partis qui pourroient être pris pour parvenir à l'acceptation de la Conſtitution, le Roi a choiſi l'aſſemblée extraordinaire des Evêques qui ſe trouvent à Paris; ils peuvent être au nombre de trente, il a paru que cette voye ſeroit la plus ſûre & la plus courte. Votre Eminence y préſidera. Je ne puis aſſez vous dire les bons effets qu'a produit la démarche que Votre Eminence a faite ſi à propos, non ſeulement par rapport au Roi, mais auſſi par rapport à beaucoup de perſonnes qui par différens motifs étoient en quelque doute. Ceux qui en jugeront mieux & qui ont l'honneur de vous connoître, ne ſeront pas ſuſceptibles de ces ſentimens. J'ai toujours été de ce nombre & de ceux qui ſont avec plus de reſpect & d'attachement de Votre Eminence, Monſeigneur, le très-humble & très-obéiſſant ſerviteur. VOISIN.

On fit avertir l'ancien (*a*) Evêque de Frejus & l'ancien (*b*) Evêque de Gap de ne point venir à l'aſſemblée. Le Pere de Mornai Capucin & Coadjuteur de Québec ſouhaitoit fort d'y être admis; il vint même à l'Archevêché pour la prémiére ſéance; mais ce que lui dit le Cardinal pour l'en détourner, le perſuada de n'y pas paroître. Pour le (*c*) Recollet, nommé à l'Evêché de Bethléem, il fut le prémier à demander de n'y point aſſiſter; il ſe trouva même à Verſailles lors que le Roi arriva de Fontainebleau. Sa Majeſté le renvoia au Cardinal de Noailles pour régler ce qui en ſeroit; & ſur la remontrance que le Cardinal fit au Roi dans l'audience qu'il eut, il fut arrêté que ce Pere n'aſſiſteroit point à l'aſſemblée.

(*a*) D'Aquin.

(*b*) Hervé.

(*c*) Le P. Le Bel.

Cette audience que le Cardinal eut du Roi le lendemain de ſon arrivée, fut longue & tranquille. Il y parut que Sa Majeſté ne diſconvenoit pas qu'il

qu'il n'y eût dans la Bulle des propoſitions dont la condamnation ſouffriroit des difficultez; mais ce Prince ne voulut pas entrer dans la diſcuſſion des expediens propres à les réſoudre, & dit que ce n'étoit point à lui à traiter de telles matiéres. Quelques perſonnes éclairées s'en étoient entretenues avant qu'on partît de Fontainebleau, où la Conſtitution nouvelle étoit devenue le ſujet de la plûpart des converſations. Les Cardinaux de Rohan & de Polignac en parloient ſouvent enſemble. Le prémier la regardoit pour lors comme une piece remplie de pluſieurs défauts, & s'en expliquoit nettement à ſon Confrere, qui ne la croioit pas ſi mauvaiſe, & s'efforçoit d'en juſtifier pluſieurs endroits du mieux qu'il pouvoit. L'un & l'autre ſont devenus deux grands acteurs dans cette affaire; mais ce n'eſt pas ici le lieu de s'étendre ſur les rôles importans qu'ils ont joués.

Le Roi ne voulut entrer dans aucun détail ſur tout ce qui regardoit la Bulle. Il déclara ſeulement au bout de quelques jours, qu'il ne goûtoit point les raiſons qu'on lui alléguoit pour retarder le commencement de l'Aſſemblée, & le fit écrire au Cardinal de Noailles. M. Voiſin lui manda que l'ordre que Sa Majeſté avoit donné pour la convocation de l'Aſſemblée étant public, Elle ne jugeoit point à propos de le changer. On remarque aiſément dans ſa lettre, combien le Roi ſouhaitoit que tout ſe paſſât ſelon les règles. *Le prémier jour de l'Aſſemblée*, lui écrit ce Miniſtre, *ne ſera pas le jour de l'acceptation de la Conſtitution; il y aura apparemment un tems d'examen, & des Commiſſaires; ainſi on ne pourra pas dire qu'il y ait eu de la précipitation.*

Il ne m'a pas paru, lui écrit Madame de Maintenon, *que le Roi veuille précipiter l'Aſſemblée, ni qu'il croie qu'elle puiſſe aller fort vîte.* Le poſte que cette Dame a ſi long tems & ſi tranquillement occupé, l'avoit miſe à portée de connoître tous les miſtéres & de diriger tous les mouvemens de la politique. Un génie d'une autre étendue & d'u-

ne

ne autre élévation que le ſien, s'en ſeroit prévalu pour engager le Prince à ſoutenir ſa véritable gloire & la félicité de ſes Etats. Mais comme elle connut ſon inſuffiſance pour ce grand ouvrage, elle crut devoir veiller à la durée de ſa fortune. Ainſi tout ce qu'elle avoit d'adreſſe, de délicateſſe, & d'agrément dans l'eſprit; tous ces gracieux talens en un mot furent employez à flatter les inclinations du Monarque, qui commençoit à mieux goûter les amuſemens & les douceurs domeſtiques, que les travaux éclatans d'un Héros. On voit dans ces paroles que nous venons de rapporter de Madame de Maintenon, quelles étoient les intentions & les diſpoſitions du Roi touchant l'ordre & la conduite qu'on devoit tenir pour traiter convenablement cette affaire.

Suivant la lettre du Prince écrite aux Agens du Clergé pour la convocation de l'Aſſemblée au 16. d'Octobre, les vingt-neuf Evêques actuellement à Paris ſe rendirent ce jour là même à l'Archevêché ſur les trois heures après-midi. Le Cardinal de Noailles fit d'abord lire par l'Abbé de Broglio la lettre que Son Eminence avoit reçue du Roi adreſſée à tous les Evêques préſens, dans laquelle Sa Majeſté marquoit ſpécialement qu'elle ſouhaitoit que la Conſtitution ſoit reçue, en obſervant les formes établies par les ſaints Decrets & par les uſages de ſon Royaume. Enſuite ce Cardinal crut devoir donner aux Evêques de cette Aſſemblée un éclairciſſement ſur la conduite qu'il avoit tenue à l'égard du livre des Réflexions. Il fit connoître de quelle maniére & par quels motifs ce livre avoit été approuvé à Chaalons par ſon prédéceſſeur, dont la mémoire eſt encore aujourd'hui en bénédiction dans ce Diocéſe. Il rapporta qu'il avoit toujours regardé ce livre comme une inſtruction de piété, où les expreſſions ne ſe prennent pas à la rigueur de l'école; quelle réputation l'ouvrage avoit eu juſqu'alors dans le public; le nombre exceſſif des éditions qui en avoient éte épuiſées; le mérite des cinq Docteurs de Sorbonne qui l'avoient approu-

M. Felix Vialart.

vé,

vé; le cours du livre qu'en avoit permis dans ce Diocéſe l'Archevêque de Paris ſon prédéceſſeur, dont on connoiſſoit la lumiére, & de plus la vigilance contre le Janſéniſme: la juſtification qu'en avoit écrit avec tant de ſoin feu M. Boſſuet Evêque de Meaux, dont le ſuffrage étoit d'un ſi grand poids dans l'Egliſe de France, & dans l'Egliſe univerſelle. Il ajouta qu'ayant autoriſé ce livre dans de pareilles conjonctures, & dans un tems où tout s'interprétoit équitablement & ſimplement, il n'en avoit pu croire la lecture dangereuſe à ſes peuples; mais que, puiſque le Pape en jugeoit autrement, il ſe ſoumettoit ſans peine à ſa déciſion. *Il eſt*, dit-il, *naturel à l'homme de ſe tromper*, HUMANUM EST DECIPI; *& je me ſens ſur cela plus homme que les autres.* Enſuite il rapporta les exemples de pluſieurs grands perſonnages dans l'Egliſe à qui la même choſe étoit arrivée; & il déclara enfin qu'il avoit eu deſſein d'abord d'ordonner la ſuppreſſion de cet ouvrage: *Mais je fus*, dit-il, *arrêté par l'éclat que tout le monde a ſu; on a voulu m'arracher à force de duretés, d'injures & de calomnies une condamnation de ce livre; quel poids auroit-elle eu dans le monde, donnée dans cette circonſtance? Aucun ſans doute; elle n'auroit été ni honorable pour moi, ni utile à la bonne doctrine. Je ſai me rendre à l'autorité légitime, mais jamais à la véxation, ni aux injures. Je ne veux de triomphe que celui de la vérité. Je croirai toujours triompher avec elle, perſuadé avec S. Auguſtin que* " NON „ EST *bonum hominis homines vincere, ſed bonum* „ *eſt homini ut eum veritas vincat.*"

M. de Harlay.

Après ce diſcours, où l'on trouva des traits d'une grande ſageſſe & d'une éloquence noble, le Cardinal de Noailles propoſa de faire imprimer la Bulle, uniquement pour la diſtribuer aux Evêques préſens, & de nommer des Commiſſaires pour l'examiner & en faire leur rapport à l'Aſſemblée.

Le Cardinal de Rohan, qui répand des graces ſur toutes ſes paroles, crut devoir, avant qus d'opiner, témoigner la joye qu'il avoit, n'étant pas com-

compris dans le Clergé de la Nation, de ſe trouver parmi ces Prélats, & de pouvoir ſur une affaire de cette importance, délibérer avec eux, & profiter de leurs lumiéres.

Tous furent d'avis que la Bulle ſéroit imprimée, mais qu'on n'en tireroit qu'autant d'exemplaires qu'il en falloit pour ceux qui étoient obligés de la lire, & tous convinrent auſſi qu'on nommât des Commiſſaires.

Quelques Prélats livrez aux Jéſuites ou purement Sulpiciens, auroient fort ſouhaité que tout ſe terminât dans une ſeule ſéance, pour acquitter la parole que le P. Tellier avoit donnée au Pape que ſa Conſtitution ſeroit reçue ſans examen. Et c'eſt pour cela que l'Evêque de Vence s'entretenant le lendemain avec l'Evêque de Bouloge, lui demanda, comme un bon Avignonois, *Si l'on prétendoit ici corriger le Pape? Eſt ce que vous croyez*, lui répondit ſon Confrere, *que le Pape ſoit incorrigible?*

De Crillon.
De Langle.

Après qu'on eut opiné, les ſix Commiſſaires furent nommez par le Cardinal de Noailles. Le Roi qui l'avoit prévenu ſur ce choix, le mettoit dans la néceſſité d'y avoir égard, & de ſuivre le penchant de Sa Majeſté, qui ſe déclaroit aſſez pour ceux qu'elle avoit propoſez. Ainſi le Cardinal de Rohan, l'Archevêque de Bordeaux, l'Archevêque d'Auch, les Evéques de Meaux, de Blois, & de Soiſſons furent les Prélats choiſis pour la commiſſion.

De Bezons.
Deſmarêts.
De Biſly.
Berthier.
De Sillery.

Dès que l'on ſut dans le public le nom de ces Commiſſaires, tout le monde fut ravi de voir le Cardinal de Rohan préſider à la diſcuſſion d'une affaire de cette nature. On eſpéra qu'il s'y conduiroit avec une nobleſſe & une ſupériorité convenable à ſa naiſſance & à ſon élévation. On connoiſſoit la pénétration & la facilité de ſon génie, ce talent de tout dire & de tout traiter avec agrément, & la prodigieuſe fidélité d'une mémoire a qui rien n'eſt échapé depuis ſes brillantes études. La grandeur de ſes établiſſemens le mettoit dans l'in-

l'indépendance, & ne lui laiſſoit rien déſirer qu'une éclatante réputation. Son genre de vie & ſes liaiſons avec les Jeſuites détruiſoient tout prétexte de le ſoupçonner de Janſéniſme. Il ne pouvoit pas non plus être ſuſpect au Cardinal de Noailles, après la déclaration qu'il faiſoit ſans ceſſe de lui avoir des obligation eſſentielles. Sa ſituation & ſa politeſſe lui promettoient la confiance des deux partis, & le mettoient en etat de tout concilier. Peut-être eut-il dans les commencemens de bonnes intentions; mais il fit bien-tôt connoître qu'il ſe livroit ſans réſerve aux Jéſuites, & méme il ne prit pas de meſures pour le cacher au public. Le P. Tellier pendant la commiſſion venoit ordinairement à la fin des Bureaux pour ſe faire rendre compte de ce qui s'étoit fait, & pour donner ſes ordres ſur ce qu'il y avoit à faire. On croit même que ce fut lui qui engagea le Cardinal de Rohan, à la ſortie de la prémiére ſeance tenue à l'Archevêché, d'écrire un billet au Roi pour l'informer comment elle s'étoit paſſée, & lui mander que le Cardinal de Noailles, en parlant fort en détail du livre des Réflexions, avoit beaucoup ménagé l'Auteur; mais qu'il falloit excuſer ce reſte d'inclination dans un Prélat qui ſe voioit contraint de révoquer une approbation qu'il avoit donnée.

Ce billet fit une forte impreſſion ſur l'eſprit du Roi; & certes l'Archevêque de Paris ne devoit pas s'attendre à ce deſagrément de la part d'une perſonne qui publioit par tout la parfaite reconnoiſſance qu'il lui devoit, & l'ordre qu'il avoit reçu de ſa Mere mourante de n'oublier jamais les bons offices que le Cardinal de Noailles avoit rendus à toute leur famille, & à lui perſonnellement.

Le Cardinal de Rohan, après cette démarche, prit pour les principaux ouvriers de ſon rapport le Pere Doucin, & Vivant Curé de S. Merry. Bien des gens s'étonnerent qu'il eût choiſi de tels Théologiens, que leurs diſpoſitions particulieres animoient plus que d'autres contre le Cardinal de Noailles. D'ailleurs on connoît l'eſprit fougueux

du

du Jéſuite, dont le ſtile eſt impétueux, dont toutes les paſſions ſont violentes, & qui n'a fait voir dans toute ſa conduite qu'un tiſſu d'imprudence & d'étourderie. L'autre ne vaut pas la peine qu'on le définiſſe; & ſi le Cardinal de Rohan l'eût bien connu, tous les ſervices qu'il en tiroit, lui auroient paru plutôt des mouvemens de reſſentiment que de zéle.

Ces prémiers pas du Cardinal de Rohan déclaroient aſſez la route qu'il vouloit tenir; mais on vit naître une autre occaſion de ſe le perſuader encore mieux. Un Bachelier fit imprimer une Theſe où il ſoutenoit que les Evêques avoient droit d'accepter les Conſtitutions des Papes par voye de jugement. La propoſition étoit d'autant plus ſoutenable, qu'elle étoit exprimée dans les propres termes dont on s'étoit ſervi dans l'Aſſemblée de 1705; & ſurtout après que le Roi venoit de dire dans ſa lettre aux Evéques qu'il vouloit que la Conſtitution fût reçue en obſervant les formes établies par les ſaints Decrets & par les Uſages de ſon Royaume. Mais les Ultramontains de Sorbonne formerent une cabale pour empêcher que la Theſe ne fût ſoutenue. Ils firent entrer le Cardinal de Rohan dans cette affaire; &, quoiqu'elle regardât particuliérement le Cardinal de Noailles en qualité de Proviſeur de Sorbonne & d'Archevêque de Paris, le Cardinal de Rohan, ſans lui en rien dire, obtint un ordre du Roi pour faire ſupprimer la Theſe.

Ce Cardinal durant tout le cours de l'Aſſemblée eut toujours pour ſon Confrére la même réſerve ſur toutes les choſes qui ſe traitoient aux bureaux de la commiſſion. Les Commiſſaires affectoient d'une maniére ſi marquée de ne rien dire au Cardinal de Noailles, & de ne pas même le voir, qu'on a cru que leur Chef leur avoit fait promettre de n'avoir nulle commerce à l'Archevêché: mais pendant qu'ils en uſoient de la ſorte, ils ne ceſſoient de dire que le Cardinal de Noailles leur cachoit tout & qu'il ne s'ouvroit avec eux ſur rien.

Dans

Dans la prémiére séance que tinrent les Commissaires chez le Cardinal de Rohan, après avoir lû le Bref du Pape au Roi, ils commencérent par vérifier les propositions. Ils en demeurérent à la trentiéme; & quelques uns d'entr'eux dirent en sortant qu'ils les avoient trouvées beaucoup plus innocentes dans le livre que dans la Bulle. 18 Octobre

Il n'y avoit encore eu que cette séance, lorsque le Cardinal de Noailles chargea les Agens d'avertir les Evêques que le Roi souhaitoit qu'on dit une Messe du S. Esp[illegible]. Ils se rendirent tous le Samedi suivant à l'Archevêché, où ils firent le serment ordinaire du Clergé, par lequel ils s'engagent à ne rien décider que ce qu'ils croyent vrai selon leur conscience, & conforme à la tradition de leurs Eglises, & de ne point se laisser conduire par la faveur ni par les importunités; & le Cardinal de Noailles dit dans sa Chapelle une basse Messe où le Cardinal de Rohan & tous les Evêques communiérent, après avoir, selon la coutume, embrassé le Célébrant, & ils se retirérent ensuite. A la fin de cette cérémonie le Cardinal de Noailles joignit le Cardinal de Rohan, & lui marqua la joye qu'il avoit de le voir à la tête de cette commission. Il lui ajouta qu'il agréoit fort que les prémiers bureaux se tinssent à l'Hôtel de Soubise, parce que ses affaires ne lui permettoient pas d'assister à tous; mais qu'il espéroit que de tems en tems on viendroit à l'Archevêché. Le Cardinal de Rohan ne répondit rien de positif aux honnêtetés de son Confrére; & lorsque l'Archevêque de Paris lui proposa de rester à dîner chez lui avec les Commissaires pour y tenir une séance l'après-dinée, toute la sérénité de son visage disparut; il sentit son embaras; &, pour s'en tirer du mieux qu'il pourroit, il dit au Cardinal de Noailles, qu'il croyoit que les Commissaires ne seroient pas si libres en sa présenee, parce que sur l'examen du livre, il leur étoit un peu suspect, & qu'il valoit mieux qu'il ne se trouvât pas aux prémiéres séances. On peut juger si ce soupçon plut beaucoup du Car- 21 Octobre

dinal de Noailles, qui crut pourtant alors devoir dissimuler ce qu'il en pensoit.

On s'assembla cette même après-dinée chez le Cardinal de Rohan, où l'on commença l'examen des propositions. L'Evêque de (a) Meaux entra dans ces exercices avec l'ardeur & le courage d'un homme qui veut persuader que la bonne cause est sous sa protection spéciale, & qu'il n'en veut pas avoir le démenti. On lui reproche avec assez de fondement sur cette affaire beaucoup de variations dans sa conduite, dans ses sentimens, dans ses discours; mais il faut bien lui passer quelque chose; il avoit en vûe plus d'un objet: il travailloit pour la Cour de Rome, pour la Cour de France, pour ses propres intérêts, pour ceux d'autrui. Quand on a tant de choses à concilier, & tant de différens devoirs à remplir, on ne peut pas toujours agir uniformément.

(a) M. de Bissy.

La communion du Roi à la Toussaint fit interrompre les bureaux; parce que le Cardinal de Rohan voulut se trouver à Versailles. Dans le sejour qu'il y fit, Sa Majesté lui donna ordre de faire traduire la Bulle en françois & de la rendre publique. Cela paroissoit contraire aux usages de France, où l'on ne permet l'impression de ces sortes de piéces qu'après qu'elles ont été revêtues de Lettres Patentes. Mais comme le bruit courut que les Jansénistes en avoient fait une traduction peu fidéle & séditieuse à ce que l'on disoit, on voulut sans délai la faire traduire pour remédier aux inconvéniens. Cet ouvrage prétendu des Jansénistes est pourtant demeuré dans l'imagination de ceux qui s'en alarmoient.

Après que la version françoise de la Constitution eut été achevée en peu de jours par les soins de l'Evêque de (b) Soissons que l'on avoit chargé d'y travailler, elle passa bientôt entre les mains de tout le monde.

(b) M. de Sillery.

Dès qu'elle fut devenue commune, tous les esprits généralement se soulevérent. Tous sans distinction, ni de sexe, ne d'état, ni de caractéres, ni de

de mœurs, en furent frapez d'étonnement. Les uns publioient qu'on y attaquoit de front les prémiers principes de la foi & de la morale; les autres qu'on y condamnoit les ſentimens & les expreſſions des ſaints Péres; d'autres qu'on y enlevoit à la charité ſa prééminence & ſa force; d'autres qu'on leur arrachoit des mains le pain céleſte der Ecritures; les vierges conſacrées à la retraite n'oſoient plus ouvrir les livres ſaints: celles qui pendant les jours ſolemnels prennent leurs délices à les lire, déploroient la privation dont elles étoient menacées: les nouveaux réunis à l'Egliſe ſe diſoient trompez: les Docteurs des différentes écoles voioient leurs plus ſaines opinions en péril: quelques Moliniſtes même trouvérent leurs cenſures pouſſées trop loin: les Paſteurs & les Prédicateurs Evangéliques n'annonçoient plus qu'en tremblant la divine parole: le Directeur n'avoit plus rien à répondre aux ames pieuſes qui le conſultoient, ni les Confeſſeurs rien à faire pour mettre les pénitens à l'épreuve: les Magiſtrats toujours vigilans dépoſitaires de l'autorité royale & des maximes qui font la ſureté de l'Etat, réclamoient hautement contre les uſurpateurs: les ſimples en vrais zélateurs des traditions paternelles, ſe demandoient les uns aux autres, ſi, pour obéir aux hommes, il ne falloit plus obéir à Dieu: les foibles étoient ébranlés par des tentations toutes nouvelles: les gens de bien gémiſſoient en ſecret aux pieds des Autels: les fidéles aſſemblés dans le Temple héſitoient à mêler leurs voix aux chants de nos ſaints Miniſtres. De toutes parts on entendoit le cri des conſciences effrayées: les incrédules s'en applaudirent: les hérétiques en triompherent & s'en prévalurent: les libertins en raillerent; & de là ce déluge de vau-de villes & de poëſies indiſcrétes dont furent inondés tous les cercles & tous les rendez-vous publics. De là ces converſations frivoles, où des ſavantes en jargon s'érigeoient en Théologiennes pour ſoutenir l'infaillibilité des decrets romains, & où le philoſophe & l'ignorant ſoumet-

roient les ſacrés oracles à leurs critiques inſolentes. Ces excès ſont fâcheux ſans doute; mais il n'étoit guéres poſſible de faire des réflexions modérées ſur une piéce où regnoit ſi peu de modération. Chez les grands en un mot comme chez le peuple la ſurpriſe étoit la même. Le ſcandale fut univerſel; & du centre du Royaume il paſſa de Provinces en Provinces, dès que la Bulle y fut répandue. L'agitation dure encore; & la tempête n'eſt pas appaiſée.

24. Octobre. Cependant les bureaux continuoient toujours à l'hôtel de Soubize, & la Cour ne ceſſoit de preſſer pour hâter le travail. Dans un voyage que le Cardinal de Rohan fit à Verſailles, le Roi lui parut très irrité contre l'Archevêque (*a*) de Reims, qui ſe trouvant en converſation à Paris avec pluſieurs autres Prélats, avoit fort inſiſté ſur le tems qu'il falloit pour terminer une aſſemblée de cette conſéquence. Le Cardinal juſtifia cet Archevêque, & calma l'eſprit du Roi, qui ſouhaitoit fort que l'affaire ſe terminât.

(*a*) M. de Mailly.

On avoit commencé les ſéances par l'examen des propoſitions ſur la grace, qu'on faiſoit plutôt par forme que ſérieuſement; car aucun des Commiſſaires n'oſoit s'expliquer en faveur de la grace efficace, de crainte de paroître Janſéniſte, & d'être déféré au P. le Tellier, & enſuite au Roi. Quand le Cardinal de Rohan avoit propoſé ce qu'on devoit examiner, l'Archevêque de Bordeaux parloit & rapportoit fidélement ce qu'il avoit trouvé dans les mémoires que lui avoient fourni les Jéſuites. L'Archevêque d'Auch & l'Evêque de Blois parloient peu; l'Evêque de Soiſſons paroiſſoit avoir un peu plus étudié les propoſitions: mais à peine commençoit-il à les expliquer dans le ſens favorable qu'elles pouvoient avoir, que l'Evêque de Meaux prenoit la parole, & vouloit ſeul être écouté. Ce Prélat, lorſque la Bulle arriva de Rome, avoit trouvé ſi orthodoxes pluſieurs propoſitions condamnées, qu'on crut dans le public qu'il avoit été le prémier à repréſenter au Roi les difficultés

cultés de l'accepter. Mais pour concilier les divers motifs qui le faiſoient agir, il ſe familiariſa peu à peu avec cette piéce; il trouva des Théologiens qui l'aidérent à la juſtifier; & ſes prémiéres critiques ſe changerent inſenſiblement en une telle admiration, qu'elle lui parut enfin un ouvrage d'une profonde ſageſſe, & dont les beautés échapoient aux eſprits ſuperficiels.

Il étoit dans ces ſentimens, lorſque les aſſemblées de l'Hôtel de Soubize commencérent: il y prit un ton de maître, que lui avoient inſpiré les idées qu'il s'étoit fait de ſa ſcience théologique, & le nouveau crédit où il ſe voyoit. Le Cardinal de Rohan, que ſon rang & ſes lumières mettoient en état de s'expliquer avec une liberté ſans réſerve, l'écoutoit avec une docilité modeſte, & n'oſoit s'écarter de ſes déciſions; les autres Commiſſaires ne lui déféroient pas moins. L'Evêque de Blois voulant dans une ſéance faire remarquer qu'une propoſition n'étoit pas exactement tirée du livre, l'Evêque de Meaux s'en offença fort, & lui dit, qu'ils étoient aſſemblés pour condamner le livre de Queſnel, & non pour le juſtifier. Admirable définition d'un Juge! Il n'eſt Juge que pour condamner. Elle fit pourtant une ſi forte impreſſion ſur l'eſprit de l'Evêque de Blois, qu'il ne répliqua pas un mot.

Quand on eut achevé la réviſion des propoſitions ſur la grace, l'examen des autres ſe fit un peu plus règuliérement, parce qu'il ne s'y agiſſoit plus de Janſéniſme. Un jour le Cardinal de Rohan artêta les Commiſſaires après le Bureau, & leur parla comme s'il avoit eu les meilleures intentions du monde. Il leur dit, que toute la France avoit les yeux ouverts ſur leur conduite, qu'on ſe défioit de leur amour pour la vérité; qu'il devoient à Dieu, à l'Egliſe, au Roi & à tous les peuples une déciſion préciſe, exacte, propre à inſtruire & à bien établir la paix. Chacun d'eux parut d'abord entrer dans ces vûes, & vouloir prendre le parti de demander au Pape des explications: mais en-

ſuite ils réſolurent d'en donner eux-mêmes, & ils crurent, ſuivant ce qu'ils en ont dit à leurs amis, qu'il ſeroit plus facile & plus honorable pour le caractére épiſcopal de finir cette affaire en France, que de s'addreſſer encore à Rome,

Il eſt certain que les Commiſſaires, à la reſerve de l'Evêque de Meaux, avoient envie de mettre à couvert la ſaine doctrine, & de conſerver les droits des Evêques: mais ils avoient pour prémiér objet, & pour règle ſupérieure à tout, le déſir de plaire à la Cour : & c'eſt ce qui a rendu dans toute la ſuite de l'affaire, leurs bonnes intentions inutiles.

Le Cardinal de Noailles, qui remarquoit que les ſéances de la commiſſion ſe tenoient toujours à l'Hôtel de Soubize, ſans que l'on parlât d'en venir tenir aucune à l'Archevêché, ſe plaignit par occaſion au Marquis de Cavoye de ſon ami le Cardinal de Rohan. Ce Cavalier franc & de la vieille Cour, alla le voir, & lui repréſenta que cette conduite étoit indigne d'un homme de ſa naiſſance & de ſa place; que publiquement on le diſoit tout à fait dévoué aux paſſions du Pere le Tellier; & lui en rapporta pluſieurs preuves. Le Cardinal répondit nonchalamment au Marquis de Cavoye qu'il avoit tort; que ſi le Cardinal de Noailles le vouloit, il ſe feroit porter à l'Archevêché malgré ſa goute; qu'il lui promettoit en homme d'honneur que tout ſe finiroit ſelon ſes deſirs.

Il eſt difficile de comprendre comment le Cardinal de Rohan pouvoit faire de pareilles promeſſes, tandis qu'on ſavoit qu'à Paris & à Verſailles, l'Evêque de Meaux & le Pere le Tellier travailloient ſouvent avec lui; qu'ils avoient plus de part que lui à ſon rapport qu'il ne dreſſoit que ſur leurs idées; que les qualifications de chaque propoſition y étoient arrêtées ſur les déciſions des Théologiens livrés aux Jéſuites, avant que les Commiſſaires les examinaſſent. Auſſi ce Cardinal dit pour lors à un autre de ſes amis, qu'après que l'examen des propoſitions ſeroit achevé, ſi le Cardinal

dinal de Noailles n'entroit pas dans leurs ſentimens, il auroit le chagrin de ne voir dans ſon parti que l'Evêque de Chaalons ſon frere avec les Evêques de Langres & de Boulogne qu'il avoit mandés, mais que ce ſeroit un bien petit nombre en comparaiſon du reſte de l'Aſſemblée.

On avoit examiné déjà plus de la moitié des propoſitions, quand la goute & la fievre retinrent au lit le Cardinal de Rohan. Il fut viſité par le Cardinal de Noailles, qui depuis le commencement des Bureaux ne l'avoit vû qu'un demi quart d'heure à l'Archevêché où il vint à neuf heures du ſoir allant à Verſailles. Les deux Eminences s'éclaircirent enſemble ſur pluſieurs procédés. Le Cardinal de Noailles avec ſon air tranquille & ſouriant: *Je ne ſuis plus apparemment*, lui dit-il, *le Préſident de l'Aſſemblée; car on ne me communique rien.* Enſuite il lui fit voir combien ſa maniére d'agir nuiroit au ſuccès de leur entrepriſe, ajoutant qu'il auroit peut-être la pluralité pour lui, mais qu'aſſurément il n'auroit pas l'unanimité. Enfin il lui repréſenta qu'il ne lui devoit pas être indifférent de bien finir la prémiére affaire qu'il avoit eu à traiter en public; & que s'il vouloit agir avec ouverture, celle-ci pourroit ſe terminer très-utilement pour l'Egliſe. 11 Novembre.

Le Cardinal de Rohan parut entrer dans ce que ſon Confrére lui remontroit; & pour lui témoigner ſa confiance, il lui donna pluſieurs cahiers de ſon rapport à examiner. Enfin ils convinrent en ſe quittant, que puiſque la goute continuoit, le Cardinal de Noailles viendroit le Jeudi ſuivant à l'Hôtel de Soubize aſſiſter aux Bureaux de la Commiſſion; il ne put le faire plutôt à cauſe de ſon voiage de Verſailles. L'Archevêque de Paris ſe trouva deux jours de ſuite à ces conférences. Sur une propoſition qu'on jugeoit digne de cenſure à cauſe qu'il n'y étoit pas parlé de la charité avec la foi, ce Cardinal dit ſimplement à ces Meſſieurs qu'ils priſſent garde à ne ſe pas contredire, puiſqu'auparavant ils en avoient condamné une autre, 19 Novembre.

parce qu'on y parloit trop de la charité. L'Evêque de Meaux l'interrompit; & dit que les hérétiques ſe contrediſoient ordinairement; & qu'ils n'étoient pas aſſemblés pour concilier les contradictions de Queſnel, mais pour condamner ſes erréurs. Le Cardinal ſe contenta de répondre froidement qu'il craignoit fort que le public ne trouvât plus de contradiction dans la cenſure que dans le livre. On pria le Cardinal de Rohan d'y avoir attention dans ſon rapport, mais l'Abbé de Broglio fut tellement ſcandaliſé de ce qu'avoit dit le Cardinal de Noailles, qu'après ſa ſortie il exhorta pluſieurs des Commiſſaires de n'avoir nul égard aux remontrances de l'Archevêque de Paris, ajoutant que ſi on les ſuivoit, on n'entreroit pas dans les vues du Roi. Chacun entendit aiſément ce que les *vûes du Roi* ſignifioient en cette occaſion.

C'étoit quelque choſe d'aſſez plaiſant de voir l'Abbé de Broglio ſe jetter ſérieuſement au travers d'une conférence où l'on agitoit des matiéres écléſiaſtiques, lui qui parle le langage de ſon état auſſi cavalierement qu'il en porte l'habit, & qui traiteroit bien plus ſavamment une queſtion ſur les liqueurs & ſur la chaſſe. Auſſi la réfléxion de cet Abbé n'empêcha pas les Commiſſaires après le Bureau, d'admirer avec combien de lumiére & de ſageſſe le Cardinal de Noailles parloit, & de témoigner la joye qu'ils avoient quand il aſſiſtoit à leurs aſſemblées. Il n'y eut que l'Evêque de Meaux, qui pendant tout ce diſcours ſe retrancha dans un reſpectueux ſilence.

21 Novembre. La mauvaiſe ſanté du Cardinal de Rohan fit encore interrompre les Bureaux pour quelques jours. Dans cet intervalle le Cardinal de Noailles vint le voir, & lui rendit les cahiers de ſon rapport. Son Confrére le conjura de lui en dire ſon ſentiment, & l'aſſura qu'il étoit prêt à y corriger tout ce qu'il y deſaprouveroit.

Le Cardinal de Noailles lui répondit que ſes approbations étoient ſi peu favorables à ceux à qui il les donnoit, qu'il étoit réſolu de n'en plus donner.

ner. Cependant comme il ſe vit fort preſſé de s'expliquer, & qu'il craignit que ſon ſilence ne fût pris pour une approbation tacite, il lui dit, que, ſans entrer dans le détail des principes de Théologie qu'il établiſſoit, & qu'on eût été trop longtems à déduire, il croyoit le pouvoir avertir de ne pas abſolument ſe fier à ceux dont il recevoit des mémoires, parce qu'il y avoit peu de critique, & qu'on y voyoit un deſſein formé d'établir le pur Moliniſme comme la ſeule doctrine de l'Egliſe; que pour lui donner lieu d'en juger, il lui marquoit ſeulement l'article où l'on s'attache à prouver par un prétendu paſſage de S. Auguſtin, que ce Pére avoit admis des graces ſuffiſantes; mais que le livre qu'on citoit n'étoit pas de lui, & qu'il n'avoit pour s'en convaincre, qu'à ouvrir le ſixiéme volume de ce ſaint Docteur dans l'édition des Bénédictins. Le Cardinal de Rohan parut ſurpris & dit qu'il ſe ſervoit pourtant de leur édition.

Le Cardinal de Noailles ajouta qu'on ne le ménageoit gueres dans cet écrit, puiſqu'en parlant des corrections faites au livre du P. Queſnel, on diſoit que ces changemens étoient plutôt pour déguiſer les erreurs que pour les en retrancher. Le Cardinal de Rohan parut ſi étonné de cette ſeconde obſervation, qu'on put voir aiſément qu'il n'avoit point de part à cet endroit de ſon rapport. Son Confrére lui dit en ſortant, qu'il avoit eſpéré d'y trouver plus nettement les bons & les mauvais ſens des propoſitions équivoques pour mettre à couvert la vérité, & donner aux fidéles le moyen d'éviter l'erreur. Le Cardinal de Rohan promit de corriger tous ces articles, & avant que de rompre l'entretien, il voulut chercher s'il n'y avoit point quelques moiens raiſonnables d'accepter la Conſtitution purement & ſimplement. Ces expédiens ne furent point goutés par le Cardinal de Noailles; il lui dit que ce n'étoit point l'uſage de France d'accepter des Bulles avec les termes *purement & ſimplement*; que ce ſeroit tromper le Pape & l'Egliſe, & mentir au ſaint Eſprit, que de dire

qu'on acceptoit purement & ſimplement, & de modifier enſuite ſon acceptation : que ſi chaque Evêque avoit la liberté d'expliquer en particulier, on verroit autant de religions que de Diocéſes, que cette confuſion ſcandaliſeroit les fidéles, & feroit triompher les hérétiques; que le Pape offenſé d'une acceptation modifiée par des explications de chaque Evêque, condamneroit pluſieurs de ces Mandemens; ce qui donneroit lieu à un ſchiſme en France. Toutes ces raiſons parurent fortes au Cardinal de Rohan, mais ne le changerent pas. Le Cardinal de Noailles vint encore à quelques autres ſéances de l'Hôtel de Saubize, où l'examen des propoſitions s'acheva vers la fin du mois de Novembre.

Ces conférences offençoient extrêmément la Cour de Rome; & ſuivant l'inſtruction que le Nonce en reçut, & qu'il apporta au Cardinal de Noailles, il paroît qu'on y avoit envoyé de Paris un mémoire, où l'on marquoit que les propoſitions condamnées exigeoient des explications, ou du moins qu'on vouloit en France que la condamnation tombât ſeulement ſur le ſens du livre: mais le Pape s'en plaignoit beaucoup; il trouvoit fort à redire qu'on eût recours à tous ces tempéramens, & faiſoit mander à ſon Nonce qu'il vouloit que les propoſitions fuſſent reconnues mauvaiſes & condamnables en elles-mêmes, *pro ut jacent*. Le Nonce ne manqua pas dans cette viſite de faire ſon compliment au Cardinal de Noailles de la part du Pape ſur la publication de ſon Mandement, qui faiſoit eſpérer, qu'il acheveroit ce qu'il avoît ſi bien commencé. Il faut convenir que le Miniſtre Italien, depuis l'arrivée de la Bulle, ne trouvoit gueres d'agrément dans les fonctions de ſa Nonciature. Il avoit beau rappeller le tems de ſes exercices militaires; ils ne lui apprenoient point les moyens de combattre pour les prétentions du S. Siége contre les maximes de France; & ſon eſprit ni ſes études ne lui fourniſſoient rien pour oppoſer à tout ce qui ſe faiſoit ſous ſes yeux.

yeux. Les conférences qui ſuivirent l'examen des propoſitions, ne furent pas moins remplies d'incidens que les précédentes. Le rapport du Cardinal de Rohan y fut revu par les Commiſſaires, qui le trouverent fort changé, auſſi n'y avoit-il pas mis tout ce qu'il avoit voulu, parce que l'Evêque de Meaux y faiſoit telles additions ou tels retranchemens qu'il lui plaiſoit.

L'Evêque de Soiſſons fut voir un jour ce Prélat pour l'exhorter à être moins vif dans les Bureaux, & en même tems pour lui demander s'il avoit concerté avec les Magiſtrats ce qui devoit être mis ſur les propoſitions 90, 91 & 92, comme on en étoit convenu. L'Evêque de Meaux répondit, qu'il étoit inutile d'agir de concert avec eux; & qu'en cas qu'ils ne vouluſſent pas ſe conformer à ce que les Commiſſaires auroient arrêté, il ſe chargeoit de donner un Mémoire au Roi qui les feroit bien obéir malgré qu'ils en euſſent quand il leur parleroit: il a ſouvent paru dans la ſuite qu'il comptoit beaucoup ſur cet expédient.

De tems en tems le Cardinal de Noailles aſſiſtoit à leurs conférences; & l'Evêque de Meaux l'y contrarioit toujours avec chaleur. Un jour qu'on examinoit un endroit du rapport du Cardinal de Rohan, où après avoir loué ſuccintement l'Ecriture ſainte, il expoſoit une tradition dupuis St. Irenée juſqu'aux Docteurs des derniers tems, pour montrer que la lecture en étoit très dangereuſe, le Cardinal de Noailles dit que ce ſeroit ſoulever les fidéles que d'appuyer ſi fort contre cette lecture. Comme cette tradition étoit l'ouvrage de l'Evêque de Meaux, il ſe crut obligé de la défendre, & dit que le public s'étant fort élevé contre la condamnation de ces propoſitions, il en falloit davantage charger la cenſure, pour le contraindre de s'y ſoumettre par autorité. Quand le Cardinal fut ſorti, cet Evêque tout en feu, & vivement agité, parce qu'il avoit vû tous les Commiſſaires s'oppoſer à ſes ſentimens, dit, qu'il remarquoit bien qu'on n'approuvoit rien de ce qu'il

diſoit, mais qu'il ne pouvoit pas réſiſter aux mouvemens de ſa conſcience. On lui remontra qu'on ne finiroit jamais, s'il continuoit à s'emporter de la ſorte, & qu'il rebutteroit enfin le Cardinal de Noailles. Il répondit à cela, ce qu'il avoit dit ſur les Magiſtrats, que lors qu'on feroit *ſonner la groſſe cloche*, & que le Roi viendroit à parler, on verroit ce que le Cardinal de Noailles & ſes adhérans auroient à dire. Le Cardinal de Rohan fut ſi indigné des impétuoſitez pitoyables de ce Prélat, que le lendemain, lorſque le Cardinal de Noailles vint le voir, il lui en fit des excuſes; enſuite il lui mit entre les mains un projet d'acceptation de la Bulle. Ce projet avoit trois colomnes: dans la prémiére on mettoit la forme de l'acceptation; dans la ſeconde on y conſervoit, diſoit-on, les droits du Royaume & de l'Epiſcopat; & dans la troiſiéme on rapportoit les raiſons qui devoient faire agréer au Pape, la maniére d'accepter la Bulle. Tout cela étoit ſi plein de duplicitez, d'équivoques & de reſtrictions mentales, qu'on voioit aiſément que l'ouvrage ne pouvoit avoir été fabriqué que dans l'Ecole d'Eſcobar.

Peu de jours après, les Commiſſaires vinrent dîner chez le Cardinal de Rohan: il leur montra le projet à trois colomnes; mais aucun d'eux ne l'approuva que l'Evêque de Meaux.

Comme le Roi ſouhaitoit toujours qu'on avançât, le Cardinal de Rohan écrivit au Cardinal de Noailles, les nouvelles inſtances qu'il avoit reçues de la Cour. On voit dans cette lettre avec quelle injuſtice on accuſoit l'Archevêque de Paris de ne point s'ouvrir ſur toute cette affaire, quand on lit le compliment affectueux que lui fait ſon confrére ſur les témoignages de confiance qu'il en reçoit, & avec quelle franchiſe, & quel amour de la paix, le Cardinal de Noailles ſe conduiſoit. On y remarque encore combien le Roi étoit perſuadé de la déférence qu'il falloit avoir aux lumiéres de ce Cardinal dans le cours de cette négociation, & que ſes ſeuls ennemis penſoient autrement.

Les

Lettre du Cardinal de Rohan au Cardinal de Noailles
Du 12 Decembre.

„ Je ſuis touché de la lettre que je reçus hier
„ de Votre Eminence. Elle marquoit une bonté
„ & une confiance que j'ai toujours deſirée ar-
„ demment. J'y ai répondu, j'oſe vous en aſſu-
„ rer, Monſieur, & j'y répondrai certainement
„ comme je le dois; & s'il plaît à Dieu, l'affaire
„ préſente ne finira point, que V. E. ne ſoit
„ convaincue de mon attachement pour elle. Elle
„ m'a fait un grand plaiſir de m'indiquer l'Ordon-
„ nance du Cardinal d'Enhoff. Elle eſt bien pré-
„ ciſe ſur la matiére. Je rendis compte hier au
„ Bureau de ce dont j'étois convenu avec Votre
„ Eminence; & je leur expliquai qu'elle ne ſe dé-
„ partiroit d'aucune des propoſitions, c'eſt-à-di-
„ re, Rapport entier imprimé; Inſtruction pa-
„ ſtorale; & dans l'acceptation, quelque choſe de
„ délicat, pour lier cette acceptation avec l'In-
„ ſtruction paſtorale & le Rapport; que cepen-
„ dant j'avois compris que ſi vous étiez content
„ du Rapport, & que vous viſſiez une Inſtru-
„ ction bien faite, vous vous rapprocheriez de no-
„ tre avis. Je leur ajoutai même, que ſi l'on
„ vous montroit un précis de Rapport dont vous
„ fuſſiez ſatisfait, j'eſpérois que par amitié pour
„ moi, Votre Eminence ſe départiroit du rap-
„ port entier; & qu'à l'égard de la liaiſon qu'elle
„ demandoit dans l'acceptation, en ſuppoſant
„ toujours que Votre Eminence trouvât & l'In-
„ ſtruction paſtorale & le précis à ſon gré, on
„ chercheroit tous les expédiens pour le mettre de
„ façon que le Pape ne pût s'en formaliſer; que
„ cependant ſur tout cela vous ne m'aviez laiſſé
„ qu'entrevoir, ſans me dire rien de poſitif. J'a-
„ vois reçû un moment avant le Bureau une let-
„ tre de la Cour, dont je crus auſſi leur devoir
„ rendre compte. Elle portoit en ſubſtance, que
„ Sa Majeſté croioit que la réviſion des propoſi-
„ tions devant Votre Eminence devoit être finie

„ ou preſque finie; qu'il étoit tems de ſonger au
„ projet d'acceptation, & à le communiquer à
„ Votre Eminence: que le Roi ſouhaitoit extré-
„ mément que l'affaire finît avant Noel, & que
„ cela pouvoit être, ſi on convenoit de tout, cet-
„ te ſemaine-ci; parce qu'on avoit la ſemaine
„ ſuivante pour le rapport; qu'enfin Sa Majeſté
„ ſouhaitoit d'être informée de la ſituation de
„ l'affaire. Le Bureau ſur tout cela prit le parti de
„ ſurſeoir à tout ouvrage autre que l'Inſtruction
„ paſtorale, & le précis; afin d'être en état de
„ porter l'un & l'autre à Votre Eminence avant la
„ fin de la ſemaine, vendredy, s'il eſt poſſible;
„ enſorte que, ſi elle n'étoit pas contente, on pût
„ les réformer; &, quand elle ſera ſatisfaite, je
„ puiſſe ſi elle le veut, lui dépoſer le tout entre les
„ mains ſigné du Bureau, ce qui ſerviroit de gage
„ de l'éxécution de ce dont on ſeroit convenu, &
„ feroit que l'on pourroit aller en avant. Je me
„ chargeai en même tems d'en rendre compte à
„ Votre Eminence, & d'écrire auſſi à la Cour pour
„ marquer la ſituation de l'affaire, ce que je dois
„ faire ce ſoir. Votre Eminence voit par cet ex-
„ poſé qu'elle n'entendra parler de moi que jeudi
„ ou vendredy. Elle peut être aſſurée qu'il ne ſe
„ paſſera rien dont je n'aie l'honneur de l'informer.
„ Je ſuis aſſurément de Votre Eminence le très-
„ humble & trés obéiſſant ſerviteur & avec un at-
„ tachement bien ſincére & bien reſpectueux,

LE CARDINAL DE ROHAN.

Cette lettre nous apprend que le Cardinal de Rohan avoit fort ſouhaité que ſon rapport ne fût pas rendu public, puiſqu'il regarde comme une marque d'amitié dans le Cardinal de Noailles, de ſe retrancher à un précis de ce rapport. En effet, s'il eût été donné tout entier, le chef de la Commiſſion ſe ſeroit vû trop expoſé à la critique; & ceux qui en ont depuis entendu la lecture, ont fort loué ſa prudence & la parti qu'il avoit pris.

Ce-

Cependant les ouvriers du rapport qui n'étoient pas trop contens de la ſuppreſſion de leur ouvrage, prirent volontiers la peine de travailler au précis des explications. Il ſeroit difficile d'expoſer ici les formes différentes qu'on y donna; & les divers auteurs qui s'en mêlérent. C'étoit une eſpéce de Prothée qui changeoit de figure tous les huit jours. Il parut d'abord ſortant des mains de l'Evêque de Meaux, qui l'apporta tout dreſſé de ſa façon au Bureau des Commiſſaires; on le trouva ſi peu raiſonnable, que le Prélat s'en apperçut; & à ſon ordinaire il en fut vivement choqué. Comme il ne ſe poſſedoit pas, il déclara nettement que ce précis étoit inutile, & que l'unique parti qu'il falloit prendre étoit de recevoir la Conſtitution purement & ſimplement. Tous les Commiſſaires demeurérent ſurpris, & ne comprenoient pas qu'après être tous convenus d'abord que la Bulle, avoit beſoin d'explication, & s'être donné la peine de travailler ſur ce pied là pendant deux mois, on pût leur tenir un pareil langage. Tous, ſans en excepter un ſeul, s'élevérent contre l'Evêque de Meaux; & le Cardinal de Rohan lui même tint forme pour le précis. Comme cet Evêque ne vit perſonne de ſon ſentiment, il reprit ſon précis, & dit qu'il l'alloit corriger pour l'envoyer enſuite à chacun des Commiſſaires en particulier. Cependant il avoit rendu la ſéance ſi orageuſe; & il ſortoit avec un viſage ſi bouffi de colére, qu'on crut, pour s'exprimer ſelon ſes termes, qu'il alloit faire ſonner la groſſe cloche.

Depuis quelques jours le Cardinal de Rohan avoit reçu ordre du Roi de travailler ſur cette affaire avec l'Evêque de Langres. Ce Prélat étoit arrivé à Paris la veille de l'Aſſemblée; & ſes prémiéres démarches faiſoient eſpérer qu'il y ſoutiendroit avec courage la cauſe de la Religion. Il marqua d'abord une grande indignation contre la Bulle, & ne parloit que de s'y oppoſer, & de la renvoyer à Rome; en un mot les partis les plus violens étoient ceux qui paroiſſoient le plus de ſon goût.

goût. Cependant huit jours après ſon arrivée, il courut ſourdement un bruit qu'il étoit changé. Le Roi en parla publiquement dans ſon conſeil; & ceux qui le voyoient dans un commerce plus ſuivi, s'apperçurent en effet de quelque choſe. L'un des derniers à le remarquer & à le croire fut le Cardinal de Noailles. L'Evêque de Langres, pour s'en détacher, prit prétexte que ce Cardinal n'avoit pas aſſez de confiance en lui, & contracta dès-lors d'étroites liaiſons avec le Cardinal de Rohan, qui le flata beaucoup ſur ſa naiſſance & ſur ſon ſavoir; & lui fit conſidérer qu'il pouvoit devenir l'arbitre de l'Aſſemblée, & le pacificateur de l'Egliſe. D'ailleurs l'eſpérance qu'il conçut de voir répandre un nouvel éclat ſur ſa dignité d'Evêque & ſon titre du Duc & Pair, s'il recevoit l'Ordre du Saint Eſprit, fut pour lui une tentation éblouiſſante qu'il n'eut pas la force de combattre. Enfin il ſe rendit ſi facilement que cette conquête fit peu d'honneur à ceux qui s'en glorifiérent. Il ſe félicita fort de ſa déſertion, allant même juſqu'à tourner en raillerie la crédulité du Cardinal de Noailles, qui faiſoit venir, diſoit-il, des Evêques dont il étoit ſi bien ſervi.

Le Cardinal de Rohan & l'Evêque de Langres dreſſerent donc enſemble une Inſtruction paſtorale pour expliquer les ſens condamnés des propoſitions. Lorſqu'elle fut achevée & en état d'être revue, on arrêta que la réviſion s'en feroit le 27 Décembre. Le Cardinal de Rohan qui n'avoit pas envie que le Cardinal de Noailles aſſiſtât à cette conférence ni à celle de la veille, lui écrivit le jour de Noel qu'il ne croioit pas que Son Eminence dût venir au Bureau le lendemain, & qu'il lui en diroit les raiſons.

Les Commiſſaires s'étant aſſemblés pour la lecture de cette Inſtruction paſtorale; le Préſident fit l'ouverture de la ſéance d'une maniére qui les ſurprit tous. Il dit qu'il avoit reçu par M. Voiſin des ordres du Roi, qui vouloit que l'Aſſemblée finît, & que non ſeulement les Evêques s'aſſemblaſſent

ſent le 8. de Janvier ſans plus de délai, mais que la Conſtitution fût acceptée purement & ſimplement, ſans parler ni d'explications ni de précis. A ce diſcours chacun demeura dans un morne & profond ſilence, même l'Evêque de Meaux, qui, ſe compoſant un air triſte, & baiſſant les yeux, affectoit autant de ſurpriſe qu'en avoient réélement les autres. Le Cardinal de Rohan, reprit enfin la parole, & dit qu'il falloit pourtant voir ce qu'on feroit; & s'adreſſant à l'Archevêque de Bordeaux, lui demanda ſon ſentiment. *Puiſque vous me preſſez*, répondit-il, *je vous dirai, Monſeigneur, que lorſque le Roi s'explique de la ſorte, nous n'avons plus à délibérer; je ne change pas néanmoins de langage, & je ſuis toujours également perſuadé que le Clergé ne ſauroit ſe tirer de cette affaire avec honneur que par des explications.*

Les Commiſſaires appuyerent cet avis, à la réſerve de l'Evêque de Meaux, qui bredouilloit quelques paroles aſſez mal ſuivies, qu'il étouffoit entre ſes dents. La matiére étant enſuite tournée en converſation, chacun s'expliqua plus librement. Les uns relevoient l'inutilité de la commiſſion, & le ridicule qu'elle auroit dans le public; les autres l'impoſſibilité de dreſſer un verbal de l'Aſſemblée, ſans qu'il parût un rapport qui mît au fait les Délibérans; d'autres ajoutoient que la plûpart des Prélats qui s'attendoient à ce rapport pour former leur ſuffrage, le donneroient ſans être inſtruits; d'autres enfin diſoient que c'étoit même en expoſer un grand nombre des mieux intentionnés à faire une ſciſſion ouverte. Entre tous ces propos tenus aſſez confuſément, il en échapa qui firent connoître que l'Archevêque de (*a*) Rouen avoit attiré ces nouveaux ordres, & qu'il les avoit ſollicités auprès de M. Voiſin, de Madame de Maintenon, & du Roi même. Le Cardinal de Rohan propoſa de voir ce Prélat pour le faire changer de ſentiment, cela parut une momerie. Néanmoins l'Archevêque de Bordeaux & l'Evêque de Blois furent priés d'en prendre la peine; & l'on ſe réſolut de

(*a*) M. d'Aubigni.

de ſe raſſembler le lendemain pour entendre le ſuccès de cette importante & peu ſérieuſe négociation. Quelqu'un vouloit auſſi faire un mémoire pour envoyer à la Cour, mais on ne goûta pas cet avis. On ſe contenta de charger les deux Prélats d'aller conférer avec M. Voiſin. L'Archevêque de Bordeaux qui s'attendoit à ne rien faire par cette voye, y conſentit avec répugnance, & voulant s'autoriſer encore plus, il répeta par deux fois : *Vous nous ordonnez donc, Meſſeigneurs, d'aller repréſenter la néceſſité d'un précis.* Tous répondirent à pleine voix qu'ils l'en prioient très-inſtamment ; il n'y eut que l'Evêque de Meaux qui demeura muet.

Après que chacun eut un peu repris courage, on ne laiſſa pas dans cette ſéance de lire l'Inſtruction paſtorale de l'Evêque de Langres, qui parut bonne & judicieuſe à tous, excepté à l'Evêque de Meaux. Comme il ne veut jamais être oiſif, il en avoit fait une de ſon chef, & l'avoit communiquée aux Commiſſaires, qui l'avoient trouvé déteſtable ; mais il ne ſe rebuta point. Après que celle de l'Evêque de Langres eut été lue, il dit que, puiſque la ſienne ne plaiſoit pas, il la vouloit refondre avec l'autre qu'on venoit de lire, & il démanda pour ce ſujet au Préſident la ſéance du lendemain. On éluda cette conférence du mieux qu'on put, parce qu'on ſe douta bien que l'Evêque de Langres ne voudroit pas être confondu avec lui.

Cependant les deux Prélats députés pour viſiter l'Archevêque de Rouen, ſe préparoient à l'aller trouver, lorſque l'Evêque (*a*) d'Evreux vint voir l'Archevêque de Bordeaux, & dans la converſation l'aſſura que l'Archevêque de Rouen lui avoit récemment déclaré qu'il ne croyoit pas poſſible d'accepter la Conſtitution ſans quelques éclairciſſemens. Le Cardinal de Rohan conſulté ſur cette ouverture, fut d'avis que l'Archevêque de Bordeaux après ſon dîné, menât l'Evêque d'Evreux avec lui chez l'Archevêque de Rouen où l'Evêque de Blois ſe devoit trouver. La choſe s'exécuta de la ſorte ; mais

(*a*) M. le Normand.

mais l'Archevêque de Rouen, qu'on disoit si bien intentionné pour le précis, fut fort étonné de voir entrer chez lui deux des Commissaires qui insistoient encore pour en donner. „ Accordez-vous „ donc avec vous-même, leur dit ce Prélat. J'a- „ vois d'abord été d'avis du précis; mais ayant „ vû hier entre les mains de M. Voisin le projet „ que vous en aviez dressé, avec une lettre de „ l'Abbé de Broglio écrite en votre nom, conte- „ nant qu'après y avoir bien réfléchi, vous ne „ jugiez plus à propos d'en faire usage; qu'il va- „ loit mieux en revenir à l'acceptation pure & „ simple; que c'étoit la disposition présente du „ bureau, & qu'on le prioit d'en rendre compte „ au Roi; je vous avoue, continua-t-il, qu'après „ cela, je n'hésitai pas à me déclarer de votre „ sentiment. Ainsi que les autres fassent tout ce „ qu'il leur plaira; pour moi je ne saurois chan- „ ger tous les jours. "

Les Prélats à ce discours entrevirent qu'il y avoit dans cette affaire beaucoup de mal-façon, & ne furent pas longtems en peine pour deviner de quelle part elle venoit; mais après avoir à diverses reprises appuié sur les sentimens véritables & toujours uniformes du bureau touchant la nécessité du précis, ils se sépererent du bon Archevêque sans le convertir.

Voici le dénouement de cette avanture, qu'il est important d'éclaircir. L'Abbé de Broglio ayant surpris une copie du précis dressé par le Cardinal de Rohan, s'étoit avisé de l'envoier de lui même à Mr. Voisin avec la lettre dont on vient de parler, écrite au nom du bureau; non seulement sans aveu, mais en des termes très opposez aux sentimens des Commissaires, se persuadant que par cette subtilité l'on surprendroit des ordres du Roi pour une acceptation pure & simple; que les Evêques s'y soumettroient; & que par ce moyen, rendant un service essentiel au P. le Tellier, il parviendroit plus vîte à ses fins. Ce noir projet réussit en partie; car M. Voisin donna de bonne foi

dans

dans le piége. Et après qu'il eut rendu compte au Roi de cette dépêche, comme venant directement du Bureau, " Puiſqu'ils ſont d'accord, dit le Prin-
„ ce, je le veux bien; mais avant que de rien faire,
„ ajouta-t-il, comuniquez ce paquet à l'Arche-
„ vêque de Rouen qui eſt à S. Cyr; & s'il eſt de
„ cet avis, expédiez mes ordres au Cardinal de
„ Rohan pour une acceptation pure & ſimple,
„ ſans qu'il ſoit parlé davantage ni d'explications,
„ ni de précis."

Les deux Commiſſaires députez ſe rendirent le ſoir à l'Hôtel de Soubize, où le Bureau étoit convoqué pour entendre leur réponſe. Ils ne parlerent en géneral que de la réſiſtance de l'Archevêque de Rouen, ſur l'eſprit duquel ils n'avoient pû rien gagner. Mais quand la ſéance fut finie, ils reſterent ſeuls, & découvrirent le manége affreux de l'Abbé de Broglio au Cardinal de Rohan. " Ah!
„ le fripon, s'écria-t-il; que vous m'avez fait
„ plaiſir de ne vous pas expliquer en plein Bu-
„ reau; c'eût été me compromettre. M. Voiſin
„ va venir; attendez le avec moi, je vous prie,
„ & vous lui apprendrez le honteux procédé d'un
„ homme qu'il portége." Ce Miniſtre vint en effet un moment après, amené par l'Abbé de Broglio qui ne parut pas. Il fut epouvanté du récit, & reconnut avec douleur qu'on l'avoit trompé. Cependant, ſans s'étendre ſur l'indigne démarche de l'Abbé de Broglio: *Quoi, Monſeigneur*, dit-il au Cardinal, *vous étes de l'avis du précis: Nous en ſommes tous*, lui dit l'Eminence, & le pria fort d'en bien aſſurer le Roi. Le Cardinal prit cette occaſion pour ſe plaindre des vivacitez de l'Evêque de Meaux, qui ne trouvoit rien de bon que ce qui venoit de lui. Enſuite il pria l'Archevêque de Bordeaux de revoir ſon précis pour y donner la derniére forme, & la racommoder comme il voudroit. Le Prélat s'en défendit, & comme M. Voiſin le preſſoit auſſi de le faire, il y conſentit, à condition qu'on lui donneroit l'Evêque de Blois pour l'aider. Le Cardinel les conjura très inſtamment

ment que cela fût tenu fort ſecret, *parce qu'après*, leur dit-il, *que vous me l'aurez rendu, je prétens le préſenter & le faire recevoir au Bureau comme ſi ce n'étoit que mon propre ouvrage.* Il étoit bien juſte que dans une affaire ſi difficile & ſi épineuſe, où le Cardinal de Rohan ſe donnoit tant de peine, il ſe fît ſoulager de ſes grands travaux.

Le jour même que l'avanture de l'Abbé de Broglio jetta tant de perpléxités dans tous les eſprits des Commiſſaire, le Cardinal de Noailles reçut une lettre de M. Voiſin, où il lui marquoit toujours l'empreſſement du Roi, qui néanmoins prétendoit que tout ſe fît au gré de Son Eminence, *pourvu qu'elle ſoit contente des actes*, lui dit M. Voiſin, *je croy qu'il y aura peu de difficultés de la part des autres Prélats, qui ont toutes ſortes de bonnes raiſons pour ſe repoſer ſur les ſoins & l'application de leur chef.* 28 Décembre.

Cela nous montre que le Roi, ſuivant ſes prémiéres idées, regardoit les lumiéres & les ſentimens du Cardinal de Noailles avec d'autres yeux que ſes adverſaires. Auſſi, tant que Sa Majeſté jugeoit avant que d'être prévenue, Elle jugeoit toujours bien, & ne prenoit jamais le mauvais parti; que ſi quelque fois on l'a vû varier dans ſes ſentimens, c'eſt par l'impreſſion étrangere du P. le Tellier, toujours attentif à faire un horrible abus de la confiance de ce Prince, qu'il empêchoit d'écouter ni les Evêques, ni ſes Miniſtres, ni ſon Parlement, qui ſont les plus naturels légitimes Conſeillers de ſon Etat.

Il eſt en vérité bien déplorable d'avoir vû de nos jours l'Egliſe en proye aux violences & aux véxations de ce Jéſuite. L'étude, loin d'avoir adouci ſes mœurs, que l'origine de l'éducation rendoient ruſtiques, n'a rempli ſon eſprit que de préjugés & de ſophiſmes. Jamais l'animoſité de ſa Compagnie contre ceux qui combatent leur doctrine & leur morale, n'a eu des effets plus outrés qu'en lui. Voir le Cardinal de Noailles adopter la Théologie de S. Auguſtin, & de S. Thomas, & ſoutenir

les

les règles de la diſcipline, c'en eſt aſſez pour qu'il le déclare fauteur d'héréſies, pour jurer ſa perte, & pour l'entreprendre avec fureur. Il intéreſſe à ſon deſſein tout ce qu'il rencontre de Prélats éblouis ou intimidés par ſon crédit; & ſe prévalant inſolemment de la place qu'il occupe, il tourne au gré de ſes reſſentimens & de ſes ſoupçons le zéle & la religion du Roi, dont les faveurs & les diſgraces ſe diſtribuent ſelon ſes caprices, & ſur ſon rapport. Le Prince par malheur fut le ſeul à qui ſa conduite demeura toujours inconnue; nul autre ne s'y eſt mépris, & la poſtérité n'en ſera nullement la dupe.

2 Décembre. En ce tems-là il arriva de Rome une dépêche que le Nonce apporta au Cardinal de Noailles, à qui le Cardinal de Rohan venoit d'en envoyer une copie. On y voyoit combien le Pape étoit alarmé de tant de conférences ſur la Bulle; combien lui cauſoient d'inquiétudes les moindres démarches des Evêques, & les nouvelles publiques des gazettes, où l'examen de ſa Conſtitution eſt naïvement dépeint. Il avoit pourtant en France des partiſans bien zélés. L'Archevêque de Rohan ſur tout y ſoutenoit plus vivement que nul autre les intérêts de la Cour de Rome. Depuis le commencement de l'Aſſemblée, quelque langage qu'il pût tenir, il cabaloit pour une acceptation pure & ſimple; & il s'étoit mis à la tête de tous les Evêques Sulpiciens. La grande raiſon qu'il donnoit aux autres pour les engager dans ce parti, c'eſt qu'un ſi bon Pape n'avoit pû faire une mauvaiſe Conſtitution. Ses fréquens voyages à S. Cyr. & les audiences particulieres qu'il avoit du Roi, donnoient une merveilleuſe force à ſes argumens. Le Cardinal de Rohan le craignoit, & ne lui étoit pas moins ſoumis qu'à l'Evêque de Meaux. Ce Cardinal avoit toujours ſoutenu qu'il falloit un précis; il l'avoit promis au Cardinal de Noailles: mais l'Archevêque de Rouen n'en vouloit plus, & c'étoit aſſez pour le faire changer de ſentiment. On appréhende toujours ces gens qui ſavent ſonner la groſſe cloche.

Le

Le prémier jour de l'anée le Cardinal de Rohan vint voir le Cardinal de Noailles qui devoit aller à la Cour le lendemain. On ne ſait d'où vint que dans cette viſite il ſe propoſoit de faire conſentir ſon Confrére à une acceptation pure & ſimple. Il lui vanta beaucoup l'Inſtruction paſtorale de l'Evêque de Langres, & lui promit d'en changer tout ce qu'il ne trouveroit pas convenable, mais à condition que le Cardinal de Noailles agréroit ſon projet d'acceptation, & ne parleroit plus de précis. Néanmoins il lui en apportoit encore un nouveau, dont il lut les prémiéres & les derniéres lignes qu'il trouva lui-même ſi mal digérées, qu'il avoua de bonne foi qu'on venoit de le lui remettre, lorſqu'il montoit en caroſſe, & qu'il ne l'avoit pas vu auparavant. Il fut très étonné de ne rien gagner ſur ſon Confrére, & dit franchement aux Commiſſaires le lendemain qu'il ne s'étoit pas attendu à trouver dans le Cardinal de Noailles tant de fermeté. Il lui envoya le jour ſuivant, l'Archevêque de Bordeaux, l'Evêque de Soiſſons & l'Evêque de Langres, pour eſſaier encore de l'affoiblir; & ce fut dans cette conférence que l'Evêque de Langres fit véritablement connoître qu'il étoit changé tout à fait. Il trouvoit le précis fort inutile, & voioit, diſoit-il, dans le projet d'acceptation, une relation ſuffiſante avec les explications. Cette ambaſſade n'eut pourtant aucun ſuccès; ainſi le Cardinal de Rohan ne pouvant réuſſir à ébranler le Cardinal de Noailles, il écrivit ou fit écrire à la Cour qu'on ne gagnoit rien ſur l'eſprit de cette Eminence; & qu'il étoit important que dans l'audience qu'elle auroit du Roi, Sa Majeſté mît tout en uſage pour le faire changer. Le Cardinal de Noailles, qui fut averti ſécrétement de cette lettre, ſe mit en chemin tout préparé pour répondre avec reſpect & réligion à ce que le Prince lui diroit. Mais il fut ſurpris de trouver le Roi ſans prévention, & prêt à l'écouter avec bonté ſur ce qui regardoit l'Aſſemqlée. Le Cardinal répréſenta que les retardemens ne venoient pas de 1714.

ſa

ſa faute; & que les actes lui étoient communiqués tellement informes & ſi lentement, qu'il ne pouvoit, autant qu'il auroit voulu, ſatisfaire à l'impatience de Sa Majeſté.

Le ſoir à ſon retour à Paris, il trouva les derniéres feuilles de l'Inſtruction paſtorale avec un billet du Cardinal de Rohan qui le prioit qu'ils la puſſent revoir enſemble, conjointement avec l'Evêque de Langres. Le Cardinal de Noailles ne prévoioit pas que ces entrvûes duſſent produire beaucoup d'effet; mais il ne crut pas ſe devoir refuſer pour faire de ſon côté tout ce qui dépendroit de lui, afin de mettre cette Inſtruction dans une forme raiſonnable.

Après les quatre jours d'entrevûes que les deux Eminence & l'Evêque de Langres employérent à la réviſion de cette piéce, le Cardinal de Noailles dit au Cardinal de Rohan dans une converſation particuliére ce qu'il en penſoit; & l'on peut voir en abrégé ce détail dans une lettre qu'il lui écrivit quelques jours après. „ J'avoue, lui dit-il, que „ je ſuis très ſurpris que Votre Eminence paroiſſe „ ignorer les changemens que je deſire dans *le* „ *projet de l'Inſtruction paſtorale.* J'ai eu l'honneur „ de lui dire pluſieurs fois, 1. Que le ſtile n'eſt „ pas aſſez parternel pour des Evêques qui parlent „ à leurs Diocéſains, & qui doivent toûjours le „ faire avec charité & onction. 2. Qu'il faut évi- „ ter la queſtion de fait, plus dangereuſe dans „ cette occaſion que dans celle du livre de Janſe- „ nius. 3. Qu'à l'égard de la doctrine, quoique „ les principes m'en paruſſent bons, & qu'il ſoit „ aiſé de racommoder ce qu'il y auroit à corri- „ ger, je croi qu'il falloit prendre l'avis des Théo- „ logiens des différentes écoles pour n'en bleſſer „ aucune. Votre Eminence a la mémoire trop „ bonne pour avoir oublié tout cela. J'ai tou- „ jours de fortes raiſons pour ne pas travailler à „ cet ouvrage; je les ai d'abord expliquées à Vo- „ tre Eminence; je la prie donc de m'en diſ- „ penſer,

Lettre du Cardinal de Noailles au Cardinal de Rohan du 13 Janvier.

Le

Le Cardinal de Noailles s'explique très modérément dans ſa lettre ; car on ſait qu'il avoit repréſenté verbalement à ſon Confrere combien le ſtile d'aigreur & d'invective de cette Inſtruction paſtorale revolteroit la public ; & que l'Epiſcopat s'y trouvoit avili par une ſoumiſſion trop ſervile aux ordres du Pape ; que d'ailleurs il n'étoit point entré dans la diſcuſſion du dogme, mais qu'il avoit dit que, ſi on vouloit qu'il le fit, il lui falloit donner le tems de l'examiner & de la communiquer à divers Théologiens ; qu'en un mot un Archevêque de Paris avoit à répondre à d'autres ſortes de perſonnes, qu'un Evêque de Strasbourg & un Evêque de Langres ; qu'ainſi il ne pouvoit adopter cette Inſtruction ſans l'avoir mûrement examinée & fait examiner à d'autres. Il n'avoit néanmoins épargné ni ſon tems ni ſon application pour la rendre parfaite, juſqu'à paſſer plus d'une fois huit heures par jour à y travailler avec le Cardinal de Rohan & l'Evêque de Langres.

On voit par une de ſes lettrs à M. Voiſin avec quel zéle il s'intéreſſoit à cette affaire. *Je ſuis bien fâché*, lui dit-il, *qu'ayant pû être ſimple & facile, on l'ait rendue ſi délicate & ſi difficile.* Auſſi ce Miniſtre penſoit que perſonne n'étoit plus capable que le Cardinal de Noailles de la terminer heureuſement. " On ne peut pas douter, lui ré-
„ pondit-il, que les Evêques qui verront l'In-
„ ſtruction paſtorale, ne lui donnent leur appro-
„ bation, ſachant que vous y donnez la vôtre." M. Voiſin aimoit à ſe perſuader que cette piéce étoit approuvée par l'Archevêque de Paris ; outre que le Cardinal de Rohan affectoit de le publier, & diſoit aux Commiſſaires que le Cardinal de Noailles n'y trouvoit rien à changer. Il leur montra le projet de ſon précis corrigé par l'Archevêque de Bordeaux & l'Evêque de Blois ; mais il le trouverent ſi farci d'injures contre le livre & contre l'auteur, & ſi chargé de louanges exceſſives pour le Pape, qu'ils convinrent de ne la point faire voir.

Quelques mains qu'on employât aux diverſes opérations de cette affaire, elles donnoient toujours à leurs ouvrages même face, même tour & mêmes traits, parce qu'apparemment les différens ouvriers étoient tous diſciples du même maître. Il fut donc réſolu de ſupprimer ce précis, comme pluſieurs autres piéces auſſi mauvaiſes, & de n'en point faire mention dans les petites aſſemblées d'Evêques qu'on ſe préparoit à former, & dont il eſt à propos de parler maintenant.

Il n'a pas été mal aiſé juſqu'ici de s'appercevoir que le Bureau des Commiſſaires ne ſe remuoit que par les reſſorts ſouterrains qui lui donnoient le mouvement. Comme ils avoient mal réuſſi dans l'intrigue de l'Abbé de Broglio, que la ſeule noirceur rendit odieuſe, dès qu'elle eut été démaſquée, on eut recours à des artifices mieux concertés. Les tentatives du Cardinal de Rohan n'avoient pû, de ſon propre aveu, vaincre la fermeté du Cardinal de Noailles; elle paroiſſoit un exemple dangereux, & les acteurs qui jouoient leur rôle derriére le théatre, en étoient fort alarmés. Il fut donc réſolu qu'on partageroit en quatre troupes tous les Evêques de l'Aſſemblée, & qu'on les inviteroit ſucceſſivement pendant quatre jours à venir dîner à l'Hôtel de Soubize, où l'on crut qu'il étoit expédient de leur communiquer la lecture de l'Inſtruction paſtorale, pour s'aſſûrer de leur ſuffrage le plus adroitement qu'il ſeroit poſſible, afin que, lorſqu'on recommenceroit de s'aſſembler a l'Archevêché, les délibérations ne fuſſent plus qu'une ſimple cérémonie, & qu'on pût dès auparavant compter avec certitude ſur la pluralité des voix. Quand cette diſtribution des Prélats eut été faite ſelon la date de leur conſécration, on employa le mardi 9 Janvier & les trois jours ſuivans à ces fêtes épiſcopales. L'abondance & la délicateſſe y regnoient avec le goût le plus exquis. A la vûe de ces profuſions magnifiques & aſſaiſonnées de converſations vives & légeres, quelques uns dés convives furent aſſez gothiques pour ré-

réfléchir ſur les Evêques du vieux tems, qui ſe préparoient à l'examen des dogmes de la religion par la priére & par le jeûne.

Après le délicieux préliminaire où l'on avoit ſi bien diſpoſé tous les eſprits à la diſcuſſion des matiéres graves, on ouvroit la conférence, & l'on y faiſoit une lecture de l'Inſtruction paſtorale & du projet d'acceptation. Les moins habiles ſont convenus qu'ils n'y pouvoient rien comprendre; & les plus ſavans, perſuadés qu'il n'eſt pas poſſible de juger d'un ouvrage dogmatique de cette étendue ſur une ſi rapide lecture, ſupprimoient les réflexions comme une peine inutile. Le Cardinal de Rohan étaloit pour lors ce qu'il y avoit de plus capable d'éblouir, & mettoit en uſage tout l'art ſéduiſant d'une politeſſe ingénieuſe. On repréſentoit avec adreſſe la néceſſité des ménagemens. On faiſoit voir le Pape & le Roi réunis pour punir ceux qui s'écarteroient de l'avis commun. Comment réſiſter à toutes ces attaques? Les Prélats les plus fermes ont avoué qu'ils s'étoient ſenti ébranlés: auſſi la plûpart conclurent-ils de bonne grace qu'il falloit s'accommoder au tems.

Il eſt néanmoins néceſſaire de faire connoître ici qu'il y avoit dans l'Aſſemblée trois avis & trois partis différens. Le prémier étoit celui des Sulpiciens, qui avoient à leur tête l'Archevêque de Rouen, & qui vouloient recevoir la Bulle ſans explications. Ils prétendoient qu'on devoit à l'autorité du Pape une ſoumiſſion ſans bornes; & que dès que Rome avoit parlé, les Evêques devoient obéir; l'examen leur paroiſſoit une entrepriſe, & les explications un attentat. Ils furent même ſur le point de faire ſignifier au Cardinal de Rohan & aux autres Commiſſaires une proteſtation en forme contre les explications; & ce ne fut pas ſans peine qu'on les en détourna. Le Cardinal de Rohan fut obligé d'en donner connoiſſance à M. Voiſin, qui engagea Madame de Maintenon à en écrire au Curé de S. Sulpice, ſur tout contre l'Evêque de Chartres qui avoit paru le plus vif.

Le ſecond avis étoit celui des Commiſſaires, qui croyoient devoir traiter la choſe plutôt en politiques & en négociateurs qu'en Théologiens. Ils ſavoient que le Pape demandoit une acceptation pure & ſimple, & le Public des explications. Ils convinrent donc que pour ſatisfaire le Public, il falloit inſérer des explications dans l'Inſtruction paſtorale; &, pour contenter le Pape, faire une acceptation qui paroîtroit pure & ſimple. C'eſt ainſi qu'ils prétendoient tromper le Pape & le Public, & faire une acceptation qui ſeroit entendue d'une maniére à Rome, & d'une autre maniére en France.

Enfin le troiſiéme parti fut celui du Cardinal de Noilles & de quelques autres Evêques, qui rejetterent abſolument ces équivoques. Ils regarderent l'acceptation d'une pareille Bulle comme une profeſſion de foi qui ne devoit avoir ni ambiguité ni duplicité. Ils vouloient porter le même langage en France & à Rome, ne point tromper le Pape, en paroiſſant accepter purement & ſimplement, ce qu'ils n'acceptoient que relativement; & ne point tromper les fidéles, en déclarant qu'ils acceptoient avec des explications, ce qu'ils n'auroient reçu que d'une maniére pure & ſimple.

Après que les conventicules de l'Hôtel de Soubize furent achevés, le Cardinal de Noailles rendit viſite au Cardinal de Rohan. Ces deux Eminences ſe preſſerent vivement l'une & l'autre; mais ſans ſe rien perſuader. Le Cardinal de Rohan crut beaucoup intimider ſon Confrere, en lui diſant qu'il avoit ordre de mettre dans le préambule de ſon rapport, que M. Boſſuet Evêque de Meaux, aprés avoir eſſayé de juſtifier le livre des Réflexions avoit avoué à M. de Maintenon que cela n'étoit pas poſſible; qu'il l'avoit encore dit à d'autres perſonnes, & confirmé peu de tems avant ſa mort à celui qui avoit été le dépoſitaire de ſes derniers ſentimens. Il lui ajouta même que les autres Commiſſaires étoient convenus que ce fait reſtât dans le rapport, à moins que ſon Eminence ne voulût

ſui-

ſuivre le réſultat de la Commiſſion. Le Cardinal de Noailles ne jugea pas ce diſcours digne de réponſe, & ne témoigna pas même à ſon Coufrére, par politeſſe, combien il le trouvoit pitoyable. On a ſu que le lendemain le Cardinal de Rohan avoit effacé cet article, ſur la remontrance d'un de ſes amis; qui lui fit ſentir combien il ſe deshonnoreroit dans le monde, en paroiſſant ainſi ſoutenir les déclamations que les Jéſuites faiſoient imprimer dans les libelles de leurs écrivains.

Toutes les meſures qu'on avoit priſes dans les petites aſſemblées tenues chez le Cardinal de Rohan firent juger à quelques Evêques que lors qu'on ſe raſſembleroit à l'Archevêché pour y délibérer ſur le rapport des Commiſſaires, ce ne ſeroit plus que pour la forme, & que la plûpart des Prélats ayant aſſez fait connoître ce qu'ils penſoient, ils concluroient à une acceptation pure & ſimple de la Conſtitutiou *Unigenitus*. Ainſi huit de ces Evêques, qui ne croyoiens pas pouvoir ni en conſcience, ni en honneur, ſuivre l'opinion du plus grand nombre, s'aſſemblerent entre eux chez le Cardinal de Noailles qui ſe trouvoit dans leurs ſentimens. Ils y réſolurent de ſe détacher de l'Aſſemblée générale qui ſe devoit tenir deux jours après, & ils dreſſerent une déclaration dans laquelle ils expliquoient aux Prélats ce qui les obligeoit à ſe ſéparer. Ces piéces ont été imprimées & il ſeroit inutile de les rapporter.. Ils crurent devoir en même tems informer le Roi de leur conduite, & ils lui écrivirent conjointement une lettre qu'ils accompagnerent d'une copie de la déclaration qu'ils devoient faire notifier le même jour à leur Confréres par les Agens. Leur lettre au Roi eſt un détail de leurs raiſons qu'ils expoſent dans un langage où l'on reconnoît parfaitement la pureté de leur doctrine, leur zéle pour la conſervation des droits du Royaume, leur attachement plein d'ardeur & de reſpect pour la perſonne ſacrée du Roi, leur eſtime pour la dignité de l'Epiſcopat, & leur amour pour la paix de l'Egliſe.

Ils réduiſoient leurs raiſons à quatre chefs. 1. Les Commiſſaires conviennent unanimement que la condamnation des propoſitions eſt obſcure ; nous demandons qu'on l'explique. 2. Ils conviennent de la néceſſité d'expliquer, & ils en font des projets depuis trois mois ; nous demandons qu'il ne paroiſſe donc pas que nous acceptons purement & ſimplement. 3. Tous les Evêques ſont perſuadez qu'ils doivent accepter les Conſtitutions des Papes en qualité de Juges ; nous demandons qu'il ne paroiſſe pas qu'ils agiſſent comme ſimples exécuteurs des decrets de Rome. 4. Ils regardent enfin comme un devoir de leur réligion & de la fidélité qu'ils ont jurée à Sa Majeſté, de ne rien ſouffrir qui puiſſe donner dans l'eſprit des peuples la moindre atteinte aux droits du Royaume & à la ſureté de la perſonne ſacrée du Roi : *Peut-on*, diſent-ils, *nous blâmer, dans une matiére de telle importance, de vouloir prendre des précautions juſtes & neceſſaires ?*

Cette lettre fut ſignée par le Cardinal de Noailles, l'Archevêque de (*a*) Tours, les Evêques de (*b*) Verdun, de (*c*) Chaalons, de (*d*) Bayonne, (*e*) d'Auxerre (*f*), de Boulogne & (*g*) de Laon. Le Cardinal de Noailles accompagna ce paquet d'une lettre qu'il écrivit à M. Voiſin, où il lui marque avec combien de douleur il ſe voit obligé de prendre ce parti là. Cette lettre eſt remplie des ſentimens les plus vifs de ſon dévouement au Roi & aux intérêts de l'Egliſe & de l'Etat. Après que ces dépêches eurent été envoyées à la Cour, la veille du jour qu'on ſe devoit aſſembler à l'Archevêché, le Cardinal de Noailles partit pour Conflans, afin de laiſſer ſon Palais libre pour le jour ſuivant.

(*a*) D'Hervaux.
(*b*) De Bethune.
(*c*) De Noailles.
(*d*) Dreüillet.
(*e*) De Caylus.
(*f*) De Langle.
(*g*) De Clermont.

Le Roi, qui avoit été informé de la délibération faite à l'Archevêché par les huit Evêques, fit écrire par M. Voiſin au Cardinal de Noailles qu'il ne vouloit pas que ni lui ni les ſept autres ſe ſéparaſſent de l'Aſſemblée, & qu'il leur ordonnoit de s'y trouver le lendemain ; & comme ces Prélats dans leur lettre avoient fort inſiſté ſur ce qu'ils ne ſeroient pas du même avis que le plus grand nombre,

bre, le Miniſtre manda que ce n'étoit pas une raiſon de s'abſenter, & que le Roi les laiſſoit maîtres de dire leur opinion. *Il n'a*, dit-il, *jamais été dit un mot de la part de Sa Majeſté, ni à Votre Eminence, ni à aucun des Prélats de l'Aſſemblée, qui pût leur faire croire qu'ils n'avoient pas une entiére liberté de dire leur avis. Elle vous laiſſe à vous & à eux toute la liberté d'expliquer vos ſentimens. Elle ſe garderoit bien d'employer ſon autorité pour exclure de l'Aſſemblée ceux qui ont droit d'en être; mais elle croit devoir ſoutenir par ſa protection Royale cette même Aſſemblée à laquelle vous feriez injure. Vous en avez été élû ſeul Préſident, & vous en faites les fonctions depuis trois mois.* M. Voiſin finiſſoit ſa lettre par dire en ſon nom au Cardinal que ſon procédé n'étoit pas ſoutenable. Lettre de M. Voiſin.

Le Cardinal de Noailles qui étoit à Conflans reçût cette lettre à minuit. On le réveilla pour la lui donner; & ſur le champ il y fit une réponſe qui ne paroît pas trop d'un homme qu'on vient de réveiller en ſurſaut.

Lettre du Cardinal de Noailles à M. Voiſin.
Du 15 Janvier.

„ Vous aurez vû, Monſieur, par le paquet que
„ vous devez avoir reçû préſentement, les rai-
„ ſons qui nous portoient à quitter l'Aſſemblée.
„ Dès que le Roi ordonne que nous nous y trou-
„ vions, nous n'avons qu'à obéir. Je vais mander
„ aux Prélats qui étoient d'avis de s'abſenter, les
„ ordres que je reçois. Je ne doute pas qu'il ne
„ s'y ſoumettent comme moi. Au reſte je ne ſuis
„ point élu Préſident de cette Aſſemblée, je ne le
„ ſuis que par mon ancienneté; & franchement
„ je ne l'ai été que de nom; on y a preſque tout fait
„ ſans moi, & beaucoup de choſes contre moi.
„ Je n'ai pas encore vû le rapport qui doit com-
„ mencer aujourd'hui; & pluſieurs perſonnes, mê-
„ me des Evêques, ont aſſuré que le Roi vouloit
„ une acceptation pure & ſimple de la Conſtitu-
„ tion. Tout cela me faiſoit croire que je ne pou-

„ vois être que fort inutile dans l'Aſſemblée, &
„ même incommode; qu'il étoit plus ſage de s'en
„ éloigner pour éviter des altercations où l'on tom-
„ bera infailliblement, ſi l'on y porte l'eſprit que
„ vous ſavez, Monſieur, que quelques Evêques
„ ont déja fait paroitre, & qui eſt bien indécent
„ pour des gens de notre caractére. Quand vous
„ voudrez bien y faire réflexion, vous ne trouve-
„ rez pas mon procédé ſi inſoutenable."

Le Lundi 15 Janvier tous les Prélats, ſans en excepter un ſeul, s'aſſemblerent à l'Archevêché pour entendre le Cardinal de Rohan. On s'attendoit à un rapport digne des talens & de la naiſſance de celui qui en étoit chargé, où tout ſeroit balancé avec un eſprit équitable, & dégagé de partialités, pour mettre en état les Evêques de prononcer ſur le livre & ſur les propoſitions condamnées; en un mot le rapport d'un Juge neutre, & non le plaidoier d'un Avocat paſſionné. Pluſieurs Evêques, même des Commiſſaires au nom deſquels il parloit, parurent indignés de l'amas d'injures entaſſées les unes ſur les autres. On fut étonné de l'invective auſſi violente contre le livre, qu'injurieuſe pour l'Approbateur. On a ſu que quelques amis des deux Eminences avoient voulu engager le Cardinal de Rohan à ménager un peu plus ſon Confrere, & à ne le pas faire paſſer publiquement & en ſa préſence pour l'Approbateur de tant d'héréſies; mais il ne répondit autre choſe à cela, ſinon qu'il avoit des ordres. En effet il n'avoit preſque aucune feuille de ſon rapport qui n'eût été concertée avec la Cour, & il avoit retranché tout ce que l'Evêque de Meaux & le P. le Tellier lui diſoient que le Roi ne goûtoit pas. Pluſieurs de ceux qui ont le plus loué cette piéce ſont convenus qu'on ne pouvoit concilier, en l'écoutant, le ſtile aigre & emporté d'un Pére Doucin, avec l'air affable & gracieux du Cardinal qui la prononçoit. Les éloges de la Conſtitution ne furent point épargnez dans ce rapport. Par tout on y jette les ſemences d'un nouveau formulaire, en y renouvellant la queſtion

de

de fait, & l'on n'y parut gueres touché de la crainte de replonger l'Egliſe dans les diſſenſions qui l'ont tant de tems agitée. Il n'y eut pas une des 101 propoſitions qui ne fut traitée d'erreur, quoiqu'il y en ait beaucoup que le Pape n'a condamnées que comme mal ſonnantes, téméraires ou ſcandaleuſes. On n'y voit rien qui mette à couvert la doctrine de la grace efficace par elle-même. On y accuſe le P. Queſnel de corrompre la pureté de la loi divine, & l'on n'y dit rien pour réprimer les corrupteurs de la morale de Jeſus-Chriſt. On y favoriſe par tout le Moliniſme & les Attritionnaires, ſans dire un mot de l'amour de Dieu, ni de la cenſure faite en 1700.

Ce rapport dura pendant tous les jours de la ſemaine à la réſerve du jeudi que le Cardinal de Rohan voulut avoir libre, pour voir, à ce qu'on croit, le P. Tellier qui devoit aller à Verſailles le lendemain. Pendant ce tems la, le Cardinal de Noailles reçut de M. Voiſin pluſieurs lettres, où il paroiſſoit qu'on le vouloit toujours rendre le maître abſolu de la maniére dont on devoit accepter la Bulle. Il lui répétoit dans l'une de ſes derniéres lettres, que le Roi laiſſoit tous les Prêlats en liberté de parler ſelon les lumiéres de leur conſcience, en ſorte que le Cardinal par ſa reponſe au Miniſtre, le prie d'en remercier Sa Majeſté. *Je connois trop*, lui dit-il, *ſa religion & ſa piété pour douter qu'elle ne ſoit dans cette diſpoſition; mais on avoit tant dit le contraire, que quelques Prélats en étoient alarmés. Je crains fort*, ajoute-t-il en finiſſant, *qu'on ne trouble encore le repos de Sa Majeſté par de nouvelles diſputes, ſi nous faiſons une mauvaiſe beſogne.*

Quelques jours avant que le rapport du Cardinal de Rohan fût fini, M. Voiſin écrivit au Cardinal de Noailles, que puiſque les projéts d'acceptation qu'on lui avoit communiquez n'avoient pas été de ſon goût, il le prioit d'en faire un lui-même; & que de ſon côté il travailleroit pour le faire approuver aux Commiſſaires. Le Cardinal de

Noailles eut peine à s'engager à cet ouvrage, ſe doutant bien qu'il ne ſeroit pas goûté du Bureau : il le fit néanmoins, & le donna à M. Voiſin, qui le porta ſur le champ à l'Hôtel de Soubize où les Commiſſaires étoient aſſemblés. Cette piéce n'y fut point approuvée, parce que le Cardinal de Noailles y mettoit que les Evêques jugeoient avec le Pape, & qu'ils n'acceptoient la Bulle que dans le ſens des explications portées dans l'Inſtruction paſtorale.

L'avant veille de l'aſſemblée qu'on devoit tenir pour délibérer ſur le rapport, l'Evêque (*a*) de Senès & l'Evêque de (*b*) St. Malo arriverent à Paris, & ſe trouverent dans les mêmes diſpoſitions que le Cardinal de Noailles & les ſeps autres Prélats. L'Evêque de Senès étoit chargé de la procuration de l'Evêque de (*c*) Siſteron pour s'oppoſer, proteſter & appeller même au futur Concile, s'il le falloit.

(*a*) Soanen.
(*b*) Deſmarets.
(*c*) De Thomaſſin.

Ces deux nouveaux Prélats remplacerent l'Evêque d'Auxerre que M. Voiſin avoit fait changer, & qui déclara ſon changement à l'Archevêque de Paris par une lettre qu'il lui écrivit de Verſailles où M. Voiſin l'avoit fait venir.

Le Public attendoit avec empreſſement ce qui devoit ſe paſſer à la ſéance du lundi, ſi les huit Evêques ſoutiendroient leur proteſtation, s'ils ſe retireroient de l'Aſſemblée après l'avoir faite, ou s'ils aſſiſteroient aux délibérations de leurs Confréres. Le Cardinal de Rohan ouvrit la ſéance par dire l'avis de la Commiſſion, & mit ſur le bureau le projet d'acceptation, où il prétendoit qu'il y avoit une rélation ſuffiſante aux explications de l'Inſtruction paſtorale, puiſqu'on y diſoit qu'on avoit reconnu dans la Bulle la doctrine de l'Egliſe, & que ſi cette rélation ne paroiſſoit pas aux yeux, parce que l'Inſtruction paſtorale n'exiſtoit pas encore, le deſſein qu'on avoit de la donner en effet, rendoit cette rélation virtuelle. Les autres Commiſſaires n'opinerent que du bonnet ; & même l'Evêque de Soiſſons. Il avoit dit ſouvent à ſes amis qu'il étoit d'un avis contraire ; que le Cardinal

nal de Rohan & l'Evêque de Meaux les trompoient; & que profitant de la ſoumiſſion aveugle qu'ils avoient tous pour les volontés du Roi, rien n'étoit concerté avec eux; & qu'on ne leur laiſſoit preſque jamais la liberté de parler comme ils penſoient.

Durant le cours de la Commiſſion, chacun d'eux avoit paru dans ſon caractére naturel. De la maniére dont parloit l'Archevéque de (*a*) Bordeaux, on eût dit que dans ſa tête il arondiſſoit un cercle où il faiſoit entrer Rome & la France, le Cardinal de Noailles & la Bulle, St. Auguſtin & Molina; mais toutes ces piéces avoient bien de la peine à s'ajuſter. Pour l'Archevêque (*b*) d'Auch, il étoit nouvellement trop redevable au crédit de ſon frere, M. Deſmarets, pour ne pas obéir aveuglément à la Cour. L'Evêque de (*c*) Blois n'avoit eu garde de lui déplaire; il y tenoit toujours un peu par de pieuſes rélations, ou par quelque petite intrigue innocente. A l'égard de l'Evêque de (*d*) Soiſſons, il eſt incompréhenſible comment il pouvoit accorder enſemble tant de droiture & tant de foibleſſe. On l'a vu quelquefois pleurer de dépit de n'avoir pas le courage de ſuivre ce qu'il croioit juſte, & avouer que toute cette affaire n'étoit qu'un miſtére d'iniquité.

(*a*) De Baſons.

(*b*) Deſmarets.

(*c*) Bertier.

(*d*) De Silery.

Après l'avis des Commiſſaires, le Cardinal de Noailles prit la parole pour mettre la matiére en délibération. Il s'étendit ſur un paſſage de S. Léon à l'occaſion du Concile que fit convoquer Théodoſe. Il s'en ſervit pour exhorter les Evêques a éclaircir ſi bien la doctrine, qu'il ne reſtât aucun doute ſur la foi, & à concilier les eſprits de telle ſorte que rien ne les diviſât dans la charité: *Major ex toto orbe Sacerdotum numerus congregetur, generaliſque Synodus celebretur, quæ omnes offenſiones ita aut repellat, aut mitiget, ne ultrà ſit, vel in fide dubium, vel in charitate diviſum.* Enſuite il en fit l'application à l'affaire préſente.

„ Le Roi, dit-il, ſi digne d'être comparé à

„ Théodoſe, fait préſentement ce que fit alors
„ ce grand Empereur. Il aſſemble tant de Prélats
„ illuſtres; & toujours animé de cet eſprit ſacer-
„ dotal & Royal en même tems, que Saint Léon
„ reconnoiſſoit pour le caractere de Théodoſe,
„ & qui n'eſt pas moins celui de Sa Majeſté, elle
„ attend le ſentiment des Evêques, & veut qu'ils
„ le déclarent avec une pleine & entiere liberté.
„ Quoi qu'on en puiſſe dire, j'en ai de nouvelles
„ preuves; ce ſeroit faire tort à ſa piété & à ſa
„ religion que d'en douter. Elle eſt même pleine
„ d'amour pour la vérité; & elle ſait l'obligation
„ étroite que les Evêques ont de la défendre &
„ de la publier hautement. Agiſſons donc, Meſ-
„ ſieurs, dans cet eſprit de liberté & de vérité.
„ Conſidérons bien la conſéquence de la délibéra-
„ tion que nous avons à prendre; les Hérétiques
„ l'attendent avec malignité; les Catholiques avec
„ inquiétude; les Théologiens ſont effrayés &
„ craignent que les principes de leurs écoles ne
„ ſoient envelopés dans la condamnation des cent
„ & une propoſition. Quelle diſpute, quelle guerre
„ n'exciterons-nous pas parmi eux, ſi nous n'ex-
„ pliquons pas clairement en quoi conſiſtent les
„ erreurs condamnées? Si cinq propoſitions juſ-
„ tement cenſurées, notoiremeut hérétiques,
„ qualifiées chacune en particulier, ont troublé ſi
„ long-tems l'Egliſe, que feront cent & une pro-
„ poſition dont la condamnation eſt vague & in-
„ déterminée? Si nos prédéceſſeurs écrivant au
„ nombre de 85. au Pape Innocent X. lui man-
„ doient que parceque les Bulles d'Urbain VIII. de
„ Pie V. & de Grégoire XIII. n'avoient appliqué
„ aucune cenſure ſpéciale aux propoſitions con-
„ damnées, il reſtoit toujours des défaites & des
„ ſubterfuges, que diroient-ils aujourd'hui de la
„ Bulle que nous avons entre les mains? . . . . .
„ Conſervons donc exactement l'équité? défen-
„ dons librement & généralement la vérité, c'eſt
„ notre prémier devoir. Reſpecter le Pape & obéir
„ au Roi, c'en ſont deux autres qui ne ſont pas
„ moins

„ moins chers pour nous, que juſtes & impor-
„ tans en eux-mêmes. Ce ſont des ſentimens
„ gravez dans nos cœurs dès l'enfance, & qui
„ n'en doivent jamais être effacez. Faiſons les pa-
„ roître de notre mieux dans cette occaſion; tâ-
„ chons de concilier tous nos devoirs, & d'accom-
„ plir par là toute juſtice."

Lorſqu'il eut achevé de parler, l'Archevêque de Tours prémier opinant dit, que, puiſqu'on demeuroit d'accord de la néceſſité des explications, il étoit dans l'ordre de commencer par les arrêter, avant que d'accépter la Bulle; que ſelon toutes les règles, il falloit que ce qui étoit ſuppoſé comme le fondement de l'acceptation, exiſtât avant que de délibérer ſur l'acceptation même; & il conclut qu'il ne diroit point ſon avis ſur le fond, que l'Aſſemblée ne fût convenue ſur l'Inſtruction paſtorale qui renfermoit les explications. Cet avis fut mis en délibération, & à la réſerve du Cardinal de Noailles & des huit Evêques, tous les autres le rejetterent.

Le lendemain après la Meſſe du S. Eſprit, tous les Evêques s'aſſemblerent pour délibérer ſur l'acceptation. L'Archevêque de Tours fut du même avis que la veille. Quarante Evêques conclurent ſuivant le projet donné par les Commiſſaires, & les huit autres avec le Cardinal de Noailles ſuivirent le ſentiment de l'Archevêque de Tours. Mardi 23. Janvier.

Entre tous les avis il y eut ceux de l'Archevêque de (*a*) Rouen, & de l'Evêque du (*b*) Mans, qui furent aſſez remarquables pour être rapportés *ici*. Le prémier ſcandaliſa toute l'Aſſemblée par la maniére dont il opina. Il s'étoit mis comme nous avons dit, à la tête de la troupe Sulpicienne; il s'étendit avec emportement contre le livre des Réflexions, que tout le monde ſavoit qu'il avoit fort goûté autrefois. L'Approbateur auquel il avoit des obligations eſſentielles, ne fut pas menagé davantage. Il fit l'éloge de la Conſtitution, que tous ſes Confréres ſavoient fort bien qu'il n'entendoit pas. Enfin il pouſſa ſon zéle contre nos libertés

(*a*) Daubigni.
(*b*) Du Cremy.

juſqu'à dire que tous les troubles de l'Egliſe venoient de ce qu'en France on avoit voulu faire les valeureux contre le S. Pere, & qu'il falloit réparer ce qui avoit été fait dans les Aſſemblées de 1682 & 1705.

L'avis de l'Evêque du Mans ne laiſſa pas d'avoir ſon mérite. " Je n'ai jamais lû, dit-il, le livre des „ Réflexions; mais j'en ai oui dire beaucoup de „ bien. Il a été pendant long-tems le ſujet de l'é- „ dification publique, & nous ſavons que pluſieurs „ ſaints Evêques l'ont approuvé; cependant le Pa- „ pe le condamne. Cette contrariété forme un „ grand embaras; d'un côté des Saints qui approu- „ vent, & de l'autre un Pape qui condamne; il „ faut néanmoins obéir au S. Pere. Quelques uns „ de Meſſieurs les Evêques qui ont opiné avant „ moi, ont dit qu'il falloit défendre la lecture de „ l'Ecriture Sainte à cauſe de ſon obſcurité; la „ Bulle n'eſt pas moins obſcure, & par cette rai- „ ſon il en faudroit interdire la lecture auſſi. Mais „ enfin on convient de la néceſſité de donner des „ explications; mon avis eſt donc qu'on en don- „ ne, & qu'on défende de lire la Bulle ſans les ex- „ plications, afin qu'elles lui ſervent de contrepoi- „ ſon." •

Ce Prélat a marqué depuis qu'en opinant de cette maniére, il avoit trouvé le ſecret de concilier les lumiéres de ſa conſcience avec la parole qu'il avoit donnée au Pere Martineau d'accepter la Conſtitution.

Le Cardinal de Noailles fut le jour ſuivant rendre compte au Roi de tout ce qui s'étoit fait à l'Aſſemblée. Il en eut une longue audience, où il prit la liberté de lui expoſer en détail les raiſons de ſa conduite; il ne lui cacha point qu'on diſoit que le plus grand nombre des Evêques avoit été de l'avis des Commiſſaires, parce qu'on publioit que Sa Majeſté le vouloit ainſi. Le Roi écouta tout ce que lui dit le Cardinal de Noailles ſans paroître avoir aucune prévention contre les neuf Evêques, & ne déſaprouva point tout ce qu'ils faiſoient pour

met-

mettre à couvert la vérité, la paix de l'Egliſe & les maximes de l'Etat.

Cependant les Aſſemblées furent interrompues pendant quelques jours, parce qu'on devoit retoucher l'Inſtruction paſtorale. On la montra une ſeconde fois au Cardinal de Noailles, qui n'y trouva que très peu de changement. Il en communiqua la lecture à l'Archevêque de Tours & aux autres Evêques de ſon ſentiment, qui n'eurent preſque pas le tems de la lire, parce qu'il vint un ordre du Roi de finir ſans faute l'Aſſemblée le jeudi prémier jour de Février. M. Voiſin marquoit dans ſa lettre au Cardinal de Noailles, que ſi des Evêques particuliers par des préventions mauvaiſes penſoient différemment des autres, il ne falloit pas que cela retardât les bons effets qu'on attendoit. Le Cardinal lui fit réponſe qu'à peine avoit-il lû l'Inſtruction paſtorale, & qu'une piéce de cette conſéquence devoit être examinée mûrement. *Si pourtant*, ajoute-t-il, *le Roi veut abſolument qu'il y ait une aſſemblée, nous obéirons; mais je ne répons pas que l'affaire réuſſiſſe. Il y aura des Prélats qui, ſans mauvaiſes préventions, pourront ne pas approuver une piéce qu'ils n'auront pas eu le tems d'examiner, & qu'on n'aura pas eu celui de corriger ſelon les avis qu'ils auront donnés. Il eſt juſte qu'ils ſoient contens d'un acte qu'on veut qu'ils adoptent, & qui ſoit publié en leur nom.*

Le Miniſtre écrivit encore le lendemain que le Roi ne vouloit point qu'on différât davantage, & le Cardinal ne répondit que ce peu de mots. *Le Roi ſera obéi, Monſieur: je ferai convoquer les Prélats pour jeudi prochain, matin & après midi. Dieu veuille qu'ils prennent un parti qui puiſſe procurer la paix à l'Egliſe. Je le ſouhaite de tout mon cœur, &c.*

Tous les Evêques s'aſſemblerent à l'Archevêché le jeudi prémier de Février pour terminer ce grand ouvrage. Les neuf Prélats ſe tenoient dans un ſi profond ſilence ſur le parti qu'il prendroient, & leur ſecret fut ſi bien gardé; que les quarante Evê-

vêques s'imaginoient que ces neuf reviendroient à leur ſentiment.

Quand ont eut achevé le matin la lecture de l'Inſtruction paſtorale, le Cardinal de Noailles l'après dinée, avant que de mettre l'affaire en délibération, dit qu'il étoit chargé de faire connoître à l'Aſſemblée que les huit Prelats qui s'étoient déclarés ne pouvoir être de l'avis commun, non plus que lui, ne pouvoient auſſi opiner ſur l'Inſtruction paſtorale, parce qu'ils ſe voyoient obligés de prendre un parti different, qui étoit de recourir au Pape pour le prier de s'expliquer ſur les endroits obſcurs de ſa Bulle, & pour les autres chefs tant de fois expoſez. Comme ce diſcours eſt rapporté en entier dans le procès verbal, nous ne le mettrons point ici. Les huit Evêques opinérent du bonnet, les quarante autres Prélats adopterent l'Inſtruction paſtorale, & tout fut décidé en moins d'une heure.

Les neuf Evêques après la ſéance s'aſſemblerent en particulier pour écrire au Roi, & pour lui rendre compte du parti qu'ils avoient été obligez de prendre, parce que l'acceptation propoſée dans l'Aſſemblée étoit faite avec duplicité, pour tromper le Pape, les Evêques & les peuples; & parce que l'Inſtruction paſtorale n'étoit pas ſuffiſante pour mettre la vérité à couvert ni pour donner la paix à l'Egliſe.

Cette lettre fut portée à M. Voiſin par l'Abbé du Cambout, Agent du Clergé; le Miniſtre ne répondit rien de la part du Roi. Sur la déclaration qu'ils avoient faite à Sa Majeſté de leur conduite, il mandoit ſeulement que Sa Majeſté vouloit voir la lettre qu'ils ſe propoſoient d'écrire au Pape, & qu'ils lui en envoyaſſent le projet. Le Cardinal de Noailles l'envoya, & ils reçurent ſur les onze heures du ſoir une réponſe par laquelle on les informoit que le Roi ne vouloit pas qu'ils écriviſſent conjointement, & que s'ils avoient envie de le faire en particulier, chacun pouvoit envoyer au Roy ſon projet pour lui demander la permiſſion.

Le

Le lundi on s'aſſembla pour ſigner le procès verbal. Le Cardinal de Rohan commença par un petit diſcours ſur l'attention qu'il avoit eue à finir cette grande affaire d'une maniére convenable pour tous ceux qui s'y trouvoient intéreſſés. Il dit que les éloges qu'il avoit reçus de l'Aſſemblée, le dédommageoient avantageuſement de toutes les peines qu'il avoit priſes; mais qu'il conſervoit toujours dans le cœur un grand regret que tout n'eût pû ſe terminer avec une parfaite unanimité.

Lorſqu'on eut fait la lecture de la lettre au Pape (*a*) & de celle aux Prélats abſens, l'Archevêque de Bourges, devenu le prémier opinant par le ſilence de l'Archevêque de Tours, demanda que le petit diſcours préliminaire du Cardinal de Rohan fût inſéré dans le procès verbal, & cela fût agréé. Tous les actes ayant été lus, on préſenta la plume au Cardinal de Noailles qui ne ſigna que ſon dire du jeudi dernier avec les huit Evêques non acceptans. Les quarante Evêques ſignerent tous à la fin du procès verbal. Quand tout fut terminé, le Cardinal de Rohan ſortant de la ſalle, dit au Cardinal de Noailles en le joignant; qu'il ne s'étoit conduit comme il avoit fait, qu'après avoir conſulté les Théologiens les plus rigoriſtes. *Et moi*, lui répondit ſon Confrére, *je n'ai pris mon parti qu'après avoir conſulté les plus relâchez, qui m'ont aſſuré que je ne pouvois en conſcience me conduire d'une autre maniére.*

(*a*) De Gevres.

Les quarante Evêques crûrent apparemment qu'après leur ſignature ils pouvoient s'expliquer plus librement. L'Evêque de Soiſſons, par tout où on lui faiſoit des reproches de l'avis de la Commiſſion, diſoit que ce n'étoit pas le ſien, qu'il avoit toujours voulu qu'on s'addreſſât au Pape; que tout ce qu'on avoit fait ne valoit rien; que lors qu'il ſeroit dans ſon Diocèſe, il feroit un Mandement pour ſuppléer à l'Inſtruction paſtorale qui n'étoit pas ſuffiſante; que toute cette intrigue depuis la lettre des Evêques de Luçon & de la Rochelle n'étoit qu'un miſtére d'iniquité; qu'il n'y avoit

avoit que du perſonnel contre le Cardinal de Noailles; & qu'on auroit été fort fâché de prendre un parti qu'il eût adopté, à moins qu'il n'en eût été deshonoré dans le monde.

Rien n'eſt plus plaiſant que le bon mot de l'Evêque du Mans: *Si le parti*, dit-il, *que les quarante Evêque ont pris, met la foi à couvert, il eſt certain qu'il n'y met pas la bonne foi.*

Un jour que l'Evêque de Vence dînoit à Ste. Génevieve, où il ne ceſſoit de dire que la Conſtitution ne valoit rien, on lui demanda pourquoi donc il l'acceptoit, *C'eſt*, répondit-il, *qu'il n'étoit pas poſſible de faire autrement, ſans s'arracher le blanc des yeux, & ſe battre les uns contre les autres.* En un mot, la plûpart dirent ſeulement, c'eſt que le Roi l'a voulu.

Les neuf Evêques avoient compris par la lettre de M. Voiſin, que le Roi vouloit leur ôter la liberté d'écrire à Rome, puiſqu'il n'y avoit nulle apparence de le faire ſéparément dans une affaire & ſur un ſujet où la religion les avoit unis. Jamais Prince chretien n'avoit défendu à des Evêques d'écrire au Pape en commun, lors qu'il ne s'agiſſoit que de lui propoſer des queſtions de foi. Ainſi ils prierent le Cardinal de Noailles de repréſenter au Roi qu'il étoit contraire aux règles de l'Egliſe d'ôter aux Evêques une liberté fondée ſur un ſi grand nombre d'exemples. Mais comme quelques uns d'entre eux étoient appellez dans leurs Diocêſes pour différentes affaires, ils laiſſerent au Cardinal la lettre au Pape qu'ils avoient ſignée, pour qu'il l'envoyât quand il le jugeroit à propos; & ils ſignerent une procuration par laquelle ils lui donnoient pouvoir de faire en leur nom, toute oppoſition, réquiſition, proteſtation, appel tant ſimple que comme d'abus, & tels autres actes qu'il jugeroit néceſſaires pour les intérêts de la religion.

Comme le Cardinal de Noailles n'avoit rien vû dans les diſpoſitions du Roi qui lui marquât du mécontement, il ſe préparoit à partir pour Verſailles le Mercredy au ſoir. Mais le Cardinal de Rohan

han y avoit été dès le matin avec les cinq Commiſſaires porter la délibération des quarante Evêques; & il eſt aſſez déſagréable pour ce Cardinal que le réſultat de ſon audience ait été un ordre à l'Archevêque de Paris de ne point aller à la Cour. On voit dans la lettre que le Comte de Pontchartrain écrivit de la part du Roi au Cardinal de Noailles, combien il ſe faiſoit de peine d'exécuter en cette occaſion les ordres de Sa Majeſté.

Lettre du Comte de Pontchartrain au Cardinal de Noailles, Du 7 Février.

MONSEIGNEUR,

„ Le Roi vient de m'envoyer chercher, & m'a „ commandé de marquer de ſa part à votre Emi- „ nence, qu'ayant appris que vous deviez arriver „ ici aujourd'hui pour le voir demain, Sa Majeſté „ ne deſire pas que vous y veniez dans la conjon- „ cture préſente, parce qu'elle ne pourroit vous voir. „ Je me flatte que Votre Eminence me rend aſſez „ de juſtice pour être bien perſuadée du chagrin „ que j'ai d'avoir été chargé d'un pareil ordre, & „ je me remets, Monſeigneur, à ce que M. le „ Duc de Noailles pourra vous dire de mes ſenti- „ mens à votre égard. Je ſuis toujours & pour toute „ ma vie avec tout l'attachement imaginable."

Monſeigneur,

De Votre Eminence,

Le très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

ſigné DE PONTCHARTRAIN.

Les huit Prélats non acceptans reçurent le lendemain par le même canal, chacun une lettre de cachet qui leur ordonnoit de ſortir de Paris dans trois jours & de ſe rendre à leur Diocèſe juſqu'à nouvel ordre. Rien n'eſt plus chretien que la maniére

niére dont preſque tous ces Evêques reçurent les marques de l'indignation du Roi. Vivement touchez de déplaire au Prince, ils firent ſentir dans leur fermeté reſpectueuſe, combien les raiſons qui les avoient déterminez devoient leur avoir paru évidentes, pour exiger d'eux un tel ſacrifice. Il n'eſt point ſorti de leurs bouches de plaintes indécentes contre leurs Confréres, ni de paroles d'invectives contre les Jéſuites, que le Public a regardés comme les auteurs de leurs diſgraces. Pleins d'obéiſſance pour leur maître, de charité pour leurs freres, de défiance d'eux mêmes, on n'a vû en eux nulle oſtentation de zéle; & ils ont parlé de leur cauſe avec une modeſtie qui peut répondre de leur courage.

Le changement de l'Evêque de Laon n'a ſurpris perſonne; il n'eſt pas le ſeul qui dans les tentations délicates ſacrifie ſes devoirs à ſa fortune.

Après la conſommation de toutes les affaires de cette Aſſemblée, on n'a pû s'empêcher de faire un paralléle des deux Cardinaux qui ſe trouvent à la tête des deux partis oppoſez, & le Public a d'abord jugé de la différence des deux cauſes, par les différens caracteres des deux chefs. L'un ſoutenu de toute la faveur, appuyé du plus grand nombre des Evêques, aſſuré de la protection de la Cour Romaine, au milieu des plaiſirs & de la magnificence du ſiécle, n'a pû déguiſer ſon trouble, ni ſes remords, ni même une eſpéce de conſternation; l'autre au contraire, accompagné du petit nombre, contre qui l'autorité Royale ſe déclare, en bute aux foudres du Vatican, dans ſa vie ſérieuſe & retirée, fit paroître une contenance tranquille, & une paix qui ne pouvoient avoir pour principe que le témoignage de la conſcience & l'honneur de défendre la vérité.

Fin de la prémiére Section de la prémiere Partie.

SE-

SECONDE SECTION DE LA PREMIERE PARTIE.

LE Roi qui vouloit revétir de l'autorité la plus ſolemnelle, ce qui avoit été réglé dans l'Aſſemblé par le plus grand nombre des Evêques, donna ordre au Comte de Pontchartrain d'écrire au prémier Préſident de ſe rendre le lendemain à Verſailles pour conférer ſur l'enrégiſtrement des Lettres Patentes, & d'y venir accompagné du Parquet. Le jour d'après les Gens du Roi s'y rendirent; les trois Avocats généraux étoient entr'eux partagez ſur la forme. Le prémier avec le Procureur général s'en tenoit aux règles. Le ſecond imaginoit des expédiens convenables. Le troiſiéme ne s'arrêtoit pas beaucoup aux formalitez ordinaires, & ne les trouvoit pas eſſentielles. Tous trois néanmoins unanimement voyoient des inconvéniens à donner les Lettres Patentes, & ſe trouvoient réſolus de le repréſenter au Roi. 8 Fevrier. 1714.

Lorſqu'ils parurent en ſa préſence, il leur déclara ſes volontez. L'Avocat général Joli de Fleury lui fit remarquer que jamais on n'avoit donné de Lettres Patentes pour des aſſemblées d'Evêques, *in comitatu*, mais ſeulement pour celles qui étoient faites par convocation & députation des Provinces qui répréſentent le Clergé de France. Le Roi, que la reſiſtance des Evêques non acceptans avoir mis dans une diſpoſition d'aigreur, l'interrompit, & lui dit qu'il voyoit bien qu'ils n'étoient venus que pour

pour lui faire des difficultez. Les deux autres Avocats généraux répondirent qu'il ne s'agissoit que d'un terme de stile, & que si l'on mettoit *Exhortons les Evéques* à la place d'*Enjoignons*, les obstacles seroient levez. Le Roi dit qu'à la vérité ce terme lui avoit toujours paru trop fort, & qu'il consentiroit volontiers qu'on mit *Exhortons*. Le Procureur général fit ensuite un dénombrement de divers embarras qui se trouvoient dans cette affaire, sur le defaut d'unanimité, sur l'exécution dans les Diocêses, sur la distinction des autoritez temporelles & spirituelles. Le Roi l'écouta sans s'impatienter, & remit au mardi suivant pour entendre leur réponse, leur permettant d'expliquer les propositions de l'excommunication comme ils voudroient, pourvu qn'on ne se brouillât pas avec le Pape.

Le Mardi. Lorsque le prémier Président & les Gens du Roi retournerent à Versailles, l'esprit du Prince étoit tout changé, loin de consentir à la suppression du terme d'*Enjoignons*, il dit qu'il vouloit qu'on s'en servît; *Je vous l'ordonne*, ajouta-t-il, *je n'examine point si j'ai le droit de le mettre ou non; il a été mis dans les autres Lettres, c'en est assez pour qu'on le mette dans celles-ci.* Les tempéramens proposez par le Procureur général ne furent point goutez du Roi, dont la fermeté sur cela venoit de ce qu'ayant dit au Comte de Pontchartrain, qu'il s'étonnoit que le Cardinal de Rohan & l'Evêque de Meaux fussent tellement attachez au terme d'*Enjoignons*: le Secrétaire d'Etat lui répondit, que c'étoit pour rendre coupable de desobéissance le Cardinal de Noailles, s'il refusoit d'accepter la Constitution, & pouvoir saisir son temporel, & que la résistence des Magistrats à user de ce terme, procedoit de leur attachement à ce Cardinal. Le Prince avoit été si frapé de ce raisonnement, que lorsque le prémier Président lui répréſenta que les Gens du Roi ne passeroient jamais ce mot, il lui dit que s'ils ne le faisoient, il substitueroit à leurs charges, & les obligeroit de s'en défaire, L'Avocat général Joly de

Fleu-

Fleury en quittant le Roi, lui demanda ſi c'étoit donc ſa volonté qu'on mit le terme *Enjognons*: „ Oui je le veux, reprit-il, je vous l'ai, ce me „ ſemble, aſſez répété. Permettez-vous, Sire, „ ajouta le Magiſtrat, qu'on mette que c'eſt par vo- „ tre ordre? J'y conſens, répliqua le Roi, mais „ faites-moi voir votre plaidoyer avant qu'il pa- „ roiſſe. ' L'Avocat général le lui porta le lende-main, & le Roi n'y fit preſqu'aucun changement, mais l'ayant retenu & donné enſuite à lire aux deux Secrétaires d'Etat, ils lui firent remarquer que ces mots, *por ordre exprès*, ôtoient toute la force à l'Arrêt d'enregiſtrement. Ils furent donc effacez, & l'on renvoya la copie du plaidoyer, dont l'original fut mis dans la caſſette du Roi, afin qu'on n'y changeât rien.

Le Comte de Pontchartrain, & M. Voiſin.

Le Jeudi, l'Avocat général, après l'audience de ſept heures, accompagné de tout le Parquet entra pour requerir l'enregiſtrement, & laiſſa ſes concluſions ſur le bureau. Les Gens du Roi retirez, le prémier Préſident mit en délibération, ſi l'on convoqueroit les Chambres, & à la pluralité des voix, elles furent aſſemblées. Un nombre d'environ cent Conſeillers des Equêtes ne voulurent point prendre ſéance, & ſe tinrent collez à la muraille près de la porte, comme ſimples ſpectateurs. L'Abbé Robert, rapporteur des lettres & des concluſions, fit ſon rapport. Après la lecture, la matiére miſe en délibération, & chacun opinant ſelon ſon rang, tous furent de l'avis des concluſions, juſqu'à l'Abbé Pucelle, qui ſoutint la néceſſité du terme *Ex, hortons*, & parla longtems avec beaucoup de force & de dignité, quoiqu'il fût interrompu trois fois par le prémier préſident, neuf autres furent de ſon avis. Auſſitôt après la ſeance le prémier Préſident ſe retira dans ſon cabinet avec le Procureur général pour faire leurs dépêches à la Cour, & envoyer le projet de l'Arrêt. Ils parlerent officieuſement de ceux qui avoient demandé des remontrances pour le terme *Enjoignons*, & ils n'en nommérent pas un. La publication de l'Arrêt ſe fit avec des précautions

18 Fevrier. Joly de Fleury,

ju-

judicieuſes; car les Colporteurs eurent défenſes de crier les Lettres Patentes, & l'Arrêt d'enregiſtrement dans les rues, & ne firent que les préſenter aux paſſans.

Quoique l'aſſemblée fût finie, les travaux du Cardinal de Rohan duroient encore. Tous les jours il ſe renfermoit pendant pluſieurs heures avec l'Evêque de Meaux & le Docteur Targni qu'on avoit fait venir de Paris à Verſailles pour corriger différens endroits de l'Inſtruction Paſtorale, & lui donner ſon entiére perfection. On ne peut trop admirer la docilité des quarante Evêques qui publiérent dans leurs Diocéſes une Inſtruction non ſeulement qu'ils n'avoient point faite, mais qu'ils n'avoient pas eu le tems d'examiner, & que l'on changea même depuis qu'ils l'eurent ſignée.

Après toutes les formalitez juridiques que l'on venoit d'obſerver, il fut réſolu qu'on envoyeroit la Conſtitution à la Faculté de Théologie, & enſuite à toutes les Communautez. Le Public a vu toute l'intrigue du faux decret de la Sorbonne dans des écrits imprimez & fort détaillez; ainſi l'on n'en rapportera rien. Le Cardinal de Rohan s'étoit rendu à Paris, & avoit aſſemblé chez lui quelques Docteurs, pour conférer avec eux ſur le maniére de faire paſſer cette acceptation en Faculté. Cependant les amis que le Cardinal de Noailles avoit à la Cour, l'ayant informé de ce deſſein, il ſe détermina ſur le champ à faire une Inſtruction Paſtorale, qui fut imprimée le 25 de Février, & dans laquelle il ſuſpend l'acceptation de la Bulle dans ſon Diocêſe. Ce fut le même jour que la Conférence ſe tenoit chez le Cardinal de Rohan, qui vint ſur les neuf heures du ſoir à l'Archevêché, pour informer ſon Confrére de ce qu'il avoit fait. Le Cardinal de Noailles lui fit ſentir qu'il ne lui convenoit guéres de faire de pareilles fonctions dans le Diocèſe d'un homme dont il ſe diſoit ami. Le Cardinal de Rohan s'excuſa ſur la difficulté de l'en avertir avant que d'aſſembler ces Docteurs, qui n'étoient pas gens à marcher à toutes ſortes d'heures.

Dans

Dans la ſituation où ces deux Eminences étoient alors enſemble, le Cardinal de Noailles ne ſe crut pas obligé de faire au Cardinal de Rohan confidence de ſon Mandement qui devoit paroître le lendemain, & dont même il pouvoit être informé, puiſque dés le ſoir il avoit été porté chez tous les Curez. 26 Fevrier.

On ne peut dire avec quelles acclamations fut reçue cette Inſtruction Paſtorale, & avec quelle empreſſement elle fut achetée. L'Imprimeur a lui-même avoué qu'il en vendit plus de vingt mille. Le Cardinal de Rohan vivement piqué de tous ces applaudiſſemens & du miſtére qu'il prétendoit qu'on lui avoit fait, aſſembla chez lui, dès le même ſoir, l'Evêque de Meaux avec quantité de Docteurs tous également animez contre l'ouvrage du Cardinal de Noailles, & ne reſpirant que l'impatience de s'en venger, chacun s'épuiſoit en expédiens qu'ils ſe propoſoient; la ſupreſſion du Mandement, la ſaiſie du temporel, la privation du chapeau, la ſouſtraction du cordon bleu, la dépoſition du ſiége épiſcopal, tout fut imaginé confuſément: on alla même juſqu'à conſulter M. d'Argenſon pour ſavoir ſi en dépoſant l'Archevêque de Paris, on n'avoit rien à craindre de l'émotion populaire. M. d'Argenſon fit réponſe que des conjonctures plus intéreſſantes pour le peuple n'ayant point excité de bruit, tout ce que cette dépoſition produiroit, ce ſeroit beaucoup de témoignages d'affection, parce qu'il étoit beaucoup aimé. Rien ne leur paroiſſoit propre à les ſatisfaire, ils voyoient combien de puiſſans amis de l'Archevêque s'offroient à le dédommager de ſon temporel, que d'ailleurs il étoit prêt de remettre ſa calotte rouge & ſon cordon bleu; & que les procédures de la dépoſition ne plaiſoient nullement au Roi; tout ſe réduiſit donc à tenter l'appel comme d'abus. Le P. le Tellier, qui faiſoit toutes choſes faciles au Cardinal de Rohan, l'obligea d'engager le Roi d'en parler au prémier Préſident. Le Magiſtrat levant les épaules dit qu'il ne voyoit dans

cette Lettre Paſtorale aucun lieu d'en appeller. Il parla ſur cela ſi nettement, que le Roi dit que tout ce que le Cardinal de Rohan lui propoſoit, étoit ſans principes, enſorte qu'il envoya le Comte de Pontchartrain déclarer à cette Eminence qu'elle ne penſât plus à l'appel comme d'abus, parce que la voie en étoit impratiquable. Le Sécretaire d'Etat trouva ce Cardinal avec l'Evêque de Meaux & le Pere le Tellier qui voulurent ſe retirer; il les retint, & leur dit que le prémier Préſident ne trouvoit aucuns moyens d'abus dans le mandement. L'Evêque de Meaux répondit qu'il avoit toujours été de cet avis; mais le Pere le Tellier prenant la parole, demanda ſi Sa Majeſté vouloit donc ſe rendre reſponſable de tous les maux que ce mandement cauſeroit dans l'Egliſe. Alors le Comte de Pontchartrain élevant ſa voix lui demanda s'il vouloit lui ſe rendre reſponſable des chagrins que le Roi pourroit avoir, en demandant au Parlement un Arrêt qu'il n'obtiendroit pas. Le Jéſuite fut ſans réplique, & ſe retira.

Comme la tentative de l'Arrêt du Parlement ne pouvoit pas réuſſir, on en voulut pourſuivre un du Conſeil; & l'on chargea l'Abbé de Broglio de le faire dreſſer; il s'acquitta de ſa commiſſion, & l'on prétend que l'un des motifs de cet Arrêt, étoit que le Cardinal de Noailles dans ſon mandement ſe comparoit à Jeſus-Chriſt. On en fit des railleries à la Cour, où il fut dit que la comparaiſon convenoit bien mieux au Cardinal de Rohan, qui mangeoit ſouvent avec des publicains & des femmes péchereſſes.

On attendoit toujours avec impatience la manifeſtation de l'Inſtruction paſtorale des 40. Evêques. L'Imprimerie alloit jour & nuit, & Targny couchoit chez la veuve Muguet pour ſe rendre maître des épreuves. Ce travail fut long & pénible, à cauſe des continuels changemens qu'on y faiſoit. Il y eut des cahiers ſous trois lettres de l'Alphabet, dont on tira juſqu'à quatre mille, & qui furent enſuite ſupprimez. On avoit même

ôté

ôté du diſcours de l'Avocat général, *ſuivant les modifications de l'Arrêt*, & l'on manda de Verſailles à Targni de reſtituer cette clauſe. Le Cardinal de Rohan en attendoit de grands éloges pour lui, & de grands reproches pour le Cardinal de Noailles: mais bien des gens furent indignez de voir qu'on imputoit au livre tant d'héréſies; & ce que les Courtiſans dirent de plus obligeant de cette piéce, c'eſt qu'ils ne l'entendoient pas.

Dans le tems qu'elle devint publique, les prémiéres lettres du P. Timothée arriverent de Rome. Celle qu'il écrivit à l'Evêque de Meaux, contenoit les mécontentemens du Pape ſur la maniére dont on acceptoit ſa Conſtitution; ſon repentir de n'avoir pas ſuivi les avis de ceux qui lui conſeilloient de n'en point donner; ſes plaintes de nos manquemens de paroles; de notre peu d'égard à ſes complaiſances pour nos maximes; & du peu de dépendance qui paroiſſoit dans le ſtile des Acceptans.

La lettre que ce Capucin écrivoit au Cardinal de Rohan, marquoit combien le procédé du Cardinal de Noailles avoit irrité le ſaint Pere, ſon reſſentiment contre les neuf Prélats oppoſans, ſes alarmes ſur les ſuites, ſes diſpoſitions pour envoyer un Bref aux 40 Evêques; mais ſur tout ſon impatience de voir leur Inſtruction paſtorale, & ſa crainte qu'ils n'y gliſſaſſent des termes contraires à ſes ſentimens, & trop favorables aux neuf Prélats, dans l'eſpérance de les ramener.

Dès le 3. Janvier, ce P. Timothée de la Fleche étoit parti de Paris en diligence & en équipage de courrier, portant les dépêches du P. le Tellier dans ſa poche. On avoit été fort ſurpris à Rome d'y voir un Capucin arriver en poſte. Il étoit allé deſcendre chez la Reine de Pologne, d'où il avoit informé de ſa venue le Cardinal Caſſini pour l'apprendre au Pape. Le Cardinal de la Tremouille fut très étonné de ne ſavoir que des derniers, l'arrivée d'un homme qui ſe diſoit envoyé de la part du Roi, ſans que ce Prince l'en eût informé par

ſes lettres, ni par celles du Marquis de Torcy, & qui n'aportoit que les dépêches du Cardinal de Rohan, de l'Evêque de Meaux, & du P. le Tellier. Auſſi lors qu'il vint voir ce Miniſtre, il en fut traité comme il le méritoit. Il eut l'effronterie de lui dire pour l'adoucir, qu'il étoit envoyé pour ſupplier Sa Sainteté au nom du Roi, de ne rien faire contre le Cardinal de Noailles & les Prélats qui lui étoient unis, avant que l'on eût adopté les explications; mais ce Capucin confia à Dom Alexandre Albani, qu'un des motifs de ſon voyage étoit de travailler à détourner le Pape du deſſein de donner une Conſtitution contre les ſuperſtitions Chinoiſes, ou du moins à la retarder.

Lorſque l'Inſtruction paſtorale des 40. Evêques fut arrivée à Rome, le Pape n'en parut pas plus ſatisfait que du reſte; & d'ailleurs il vit avec chagrin les modifications énoncées dans l'enregiſtrement des lettres patentes: mais il crut que la politique l'obligeoit à diſſimuler ſa peine. Il écrivit donc aux Evêques de l'Aſſemblée un Bref, qui par une lettre circulaire des Agens du Clergé, fut envoyé à tous les Prélats. Peut-être n'a-t-on jamais vu de Brefs imprimez adreſſez à tous les Evêques du Royaume avec une ſimple lettre des Agens. Du moins au tems du prémier Préſident de Harlay, pareille entrepriſe avoit échoué, quand quelques Prélats voulurent publier le Bref ſur le Cas de
En 1703. conſcience.

Le Pape, envoyant celui-ci, chargea ſon Non-
20 Mars. ce de demander audience au Roi pour lui faire des plaintes ſur la maniére dont la Bulle étoit acceptée, & ſur la conduite des huit Evêques. Le Roi l'écouta long-tems, mais ſans paroître fort touché de ſon diſcours.

Le Miniſtre alla s'en expliquer au Pere le Tellier, qui lui avoit promis qu'on l'écouteroit avec plaiſir. Le Pere lui dit qu'on parloit peut-être de quelque accommodement, mais qu'il lui conſeilloit de n'y point entrer, de crainte que le chapeau de Cardinal ne lui manquât, comme il étoit arri-

vé

vé au Nonce, pour n'avoir pas assez bien soutenu les droits du S. Siége à la paix de Clément IX. Bargellini.

Ces bruits d'accommodement étoient fondez sur les démarches de quelques personnes, qui comprenoient bien que l'affaire de la Constitution ne pouvoit finir que par le Cardinal de Noailles; que plus on séviroit contre lui, plus on exciteroit dans le public de disputes & de murmures; & qu'il étoit honteux qu'une Bulle fût reçue dans une assemblée d'Evêques à force de lettres de cachet; & dans une faculté de Théologie, à force de lettres de jussion. On en vint donc aux voyes de conciliation; les Courtisans & les Dames s'en mélerent. L'Evêque de Meaux, par l'Avocat général Chauvelin, y fit entrer le Maréchal d'Etrées; le Cardinal de Rohan pria le Duc de Noailles d'en être; & M. Voisin parut souhaiter sincérement le succès de la négociation que l'on méditoit, d'autant plus que par le Bref du Pape aux 40. Evéques, il voyoit qu'il ne falloit pas espérer de lui des explications. Il fut donc résolu qu'à l'occasion de la paix générale qui venoit d'être faite avec l'Empereur, le Cardinal de Noailles écriroit à la Cour. Il y écrivit trois lettres, l'une au Roi, l'autre à Madame de Maintenon, & la troisieme à M. Voisin. Il suffira de raporter ici les deux prémiéres.

AU ROY.

SIRE,

„ Serois-je assez malheureux pour qu'il me fût
„ intendit de joindre ma voix aux acclamations 24. Mars.
„ qui sont portées au Trône de Votre Majesté à
„ l'occasion de la paix qu'elle vient de conclure
„ avec l'Empereur, & de l'assurer que malgré
„ mes disgraces, elle n'aura jamais de Sujet plus
„ sensible que moi à son repos, à sa gloire, & à
„ sa consolation? Quelques ardens qu'ayent été
„ les vœux que j'ai faits au Seigneur pour obtenir à
„ Votre Majesté & à l'Etat, le calme & la tran-
„ quilité desirée depuis si long-tems, mes sou-

„ haits pour la paix de l'Egliſe ne ſont ni moins
„ ſincéres, ni moins vifs; & je ne ceſſe de de-
„ mander à Dieu dans l'amertume de mon cœur,
„ qu'il veuille enfin nous l'accorder.

„ J'ai bien de la peine, SIRE, à rappeller à Vo-
„ tre Majeſté dans des jours de joye le ſouvenir
„ d'affaires triſtes; mais je ne puis perdre l'occaſion
„ de lui marquer ici qu'elle n'a aucun véritable ſu-
„ jet d'inquiétude ſur mon compte. Je lui ai ré-
„ pété ce que j'ai toujours dit au ſujet de la Con-
„ ſtitution, qu'elle ne peut être, ni reçue, ni ren-
„ voyée purement & ſimplement. Je dis encore la
„ même choſe; & je ne varie point; je n'ai jamais
„ refuſé de la recevoir, & j'ai toujours dit que je
„ ne pouvois me diſpenſer d'inſtruire le peuple
„ confié à mes ſoins; & j'oſe aſſurer Votre Maje-
„ ſté qu'il eſt du bien de ſon ſervice de ne pas laiſ-
„ ſer dans le trouble les conſciences, qui ont été
„ alarmées par la Conſtitution mal-entendue. Mais,
„ SIRE, pour parvenir au calme, que je deſire plus
„ que perſonne, je demande très-humblement en
„ grace à Votre Majeſté, qu'on demeure tranquille
„ juſqu'à ce qu'on ait reçu des nouvelles de Rome,
„ & qu'on me laiſſe le tems de prendre le parti que
„ je croirai en ma conſcience être le meilleur pour la
„ religion. Heureux, s'il ſe peut trouver en même
„ tems du goût de Votre Majeſté, puiſqu'on ne
„ peut rien ajouter au dévouement ſincére, &c.

A MADAME
DE MAINTENON.

„ Je ſuis ſi ſolitaire préſentement, Madame,
„ & ſi mal inſtruit des nouvelles, que je n'ai ap-
„ pris celle de la paix qu'en arrivant de Conflans,
„ deux ou trois jours après qu'elle eſt arrivée. Per-
„ mettez-moi, s'il vous plaît, de vous en té-
„ moigner ma véritable joye; & de vous aſſurer
„ que mes malheurs, ni rien au monde ne m'em-
„ pêcheront jamais de m'intéreſſer vivement, non

„ ſeu-

„ ſeulement au bien public, mais à votre ſatis-
„ faction particuliére, à la gloire, & au repos
„ du Roi.

„ Mais, Madame, il n'en faudroit pas demeu-
„ rer là; il faudroit travailler tout de bon à pro-
„ curer à Sa Majeſté un parfait repos, & lui ôter
„ tout ſujet de peine & d'inquiétude ſur les affai-
„ res de l'Egliſe.

„ Je ne puis exprimer à quel point je ſuis af-
„ fligé de voir que dans un tems où on ne devroit
„ penſer qu'à rendre la vie du Roi plus douce &
„ plus tranquille, & la plus longue qu'il ſe pour-
„ ra, l'on ſe mette en danger de l'abréger par les
„ chagrins qu'on lui donne, & ſouvent même
„ bien gratuitement.

„ C'eſt à vous, Madame, qui aimez le ſalut &
„ la vie de Sa Majeſté, à empêcher qu'on ne riſ-
„ que l'un & l'autre, en abuſant de ſon autorité,
„ & ne ménageant pas aſſez ſa ſanté.

„ Je vous proteſte que je ſuis prêt à faire de
„ ma part tout ce qui me ſera poſſible pour la
„ paix de l'Egliſe; j'eſpére même en venir à
„ bout, pourvu que des conſeils violens n'y met-
„ tent pas de nouveaux obſtacles. J'oſe vous aſſu-
„ rer que je ſuis un homme de paix, & que per-
„ ſonne ne la deſire de meilleure foi que moi;
„ mais je ne puis l'acheter aux dépens de la vérité.
„ Tout, hors cela, ma vie même, je la donne-
„ rai du meilleur de mon cœur. On ne me trou-
„ vera jamais, quand on examinera mon procédé
„ avec juſtice, même la plus rigoureuſe, ni un
„ Sujet révolté dans l'Etat, ni un ſchiſmatique
„ dans l'Egliſe: mais il ne faut pas dans un tems
„ de joye vous en dire davantage ſur une matiére
„ auſſi triſte. Soyez perſuadée, je vous ſupplie,
„ qu'on ne peut avoir plus d'envie que j'en ai de
„ vous procurer une parfaite conſolation, & de
„ vous faire connoître, &c.

La lettre à M. Voiſin entroit dans un plus grand détail: & le réſultat, après beaucoup de lettres & de viſites, fut qu'on prieroit le Pape de donner des

éclairciſſemens aux difficultez qu'on lui propoſeroit ; qu'on feroit ſurſeoir tous actes d'hoſtilitez en France ; que le Cardinal de Noailles travailleroit à une Inſtruction paſtorale pendant un mois qu'on lui donnoit pour la faire, à commencer au ſixiéme d'Avril, & qu'enſuite il la communiqueroit à des Docteurs & à des Evêques ſes amis, & ſur-tout aux Cardinaux d'Etrées & de Polignac.

Cependant le Cardinal de Rohan avoit ſi bien compté que cette Inſtruction ſeroit examinée à ſon bureau, que ſes Commiſſaires aſſociez étant obligez d'aller paſſer la Fête de Pâques dans leurs Diocéſes, il les avertit d'être de retour pour la fin d'Avril, & engagea le Roi à ne pas laiſſer partir l'Archevêque de (a) Bordeaux.

(a) De Beſons.

Sitôt que les Evêques adhérans au Cardinal de Noailles avoient été arrivez chez eux, ils avoient fait des Mandemens. Ceux de Tours & de S. Malo furent aſſez ſimples ; celui de Boulogne plus étendu ; celui de Bayonne plus dogmatique, celui de Verdun court & précis ; Senès ne publia rien en ce tems-là, peut-être à cauſe que la longueur de ſa marche & ſes infirmitez le firent arriver plus tard chez lui. Mais le Mandement de Chaalons-ſur Marne irrita plus que les autres ; le P. le Tellier perdit néanmoins ſa peine à vouloir animer ſur cela le Cardinal de Rohan, parceque le Roi défendit qu'on mit obſtacle à l'Inſtruction paſtorale que le Cardinal de Noailles avoit promiſe.

Les derniéres dépêches pour le Nonce étoient fulminantes contre ce Cardinal ; on n'y parloit que de comparution devant le Pape, de nouveaux grands Vicaires à Paris, & de nomination de Suffragant. Le Miniſtre Italien ajuſtoit toutes ſes batteries, le Dimanche au matin chez l'Evêque de Meaux, & le ſoir chez le Pere le Tellier : mais le Roi n'entra point dans tous ces projets ; l'eſpérance de l'Inſtruction paſtorale arrêtoit tout.

Rome étoit trop irritée pour ne pas continuer à frapper ; le Mandement du Cardinal de Noailles n'y fut pas plûtôt, qu'on l'y lut avec admiration, pou-

pour la netteté du ſtile, & l'élévation des penſées: mais on le trouva néanmoins bien hardi. Le Pape en fut tellement en colére, qu'il ne différa pas de faire tenir une Congrégation pour le cenſurer par un Decret chargé de qualifications injurieuſes, & la cenſure de celui de Tours y ayant éte jointe, on fit partir un Courrier pour en porter au Roi quatre exemplaires.

Ce qui devoit diminuer le crédit de ce Decret, c'eſt que la Congrégation du S. Office n'avoit jamais été plus déſertée par les Cardinaux qu'elle l'étoit en ce tems-là.

Carpegna, long-tems avant ſa mort, n'y aſſiſtoit plus, Mareſcotti jamais, Spada rarement, Acciaoli & Panciatici encore moins; enſorte que la plûpart du tems elle n'étoit compoſée que de Ferrari, Fabroni, Ottoboni, & les Conſulteurs.

Le Decret ſouleva tout le monde à Paris; il n'y eut pas un Miniſtre au Conſeil qui ne le condemnât; on y rappella l'éloquent diſcours de l'Avocat général Talon en pareille rencontre; on y remarqua que ſi ces ſortes de piéces étoient comptées pour quelque choſe en France, les Evêques de la Nation ſeroient obligez à l'avenir de répondre de leur conduite à des Supérieurs que le Pape leur choiſiroit à ſon gré, & deviendroient les juſticiables de ſes Officiers. Le Roi fut ſi touché de tout ce qu'on dit à ce ſujet, qu'il avoua qu'aſſurément le Pape avoit tort; mais il ne voulut pas qu'on fit rien contre le Decret du S. Office. 1647.

Le Comte Faidé avoit écrit au Cardinal d'Etrées pour l'engager à négocier un accommodement. Comme il paroiſſoit par ces Lettres qu'elles étoient concertées avec le Pape, ce Cardinal en avoit parlé à pluſieurs repriſes au Cardinal de Noailles, & l'avoit déterminé à faire une réponſe honnête au Comte Faidé pour entrer en quelque ſorte de négociation. Cette réponſe n'étoit point encore partie, & devoit être miſe dans le paquet du Cardinal d'Etrées, qui n'eut pas plutôt vu le Decret, qu'il dit que le Cardinal de Noailles ne

devoit plus avoir ni parole, ni plume ſur la Conſtitution, & qu'il n'avoit rien à faire qu'à continuer de remplir tranquillement ſes devoirs. Il écrivit ſeul au Comte Faidé qu'il auroit pu faire voir au Pape dans la lettre de ſon Confrére toutes les diſpoſitions que Sa Sainteté pouvoit deſirer; mais que le Decret avoit tout changé, & que le Cardinal de Noailles avoit envoyé reprendre ſa lettre, n'en devant plus être aujourd'hui queſtion; que même l'affaire étoit actuellement non ſeulement celle de tous les Evêques, mais du Parlement & de l'Etat, & qu'il n'étoit pas poſſible qu'enfin le Roi n'ouvrît les yeux.

Il étoit juſte que les Prélats acceptans fiſſent des Mandemens auſſi bien que les autres; on en vit paroître pluſieurs dans les prémiers jours du mois de Mai. Narbonne dans le ſien comparoit la Bulle à la fameuſe lettre du grand S. Léon. Le grand Vicaire de Reims trouvoit dans le livre du P. Queſnel toutes les héréſies enſeignées depuis la naiſſance de l'Egliſe. L'Evêque de Meaux reconnoiſſoit que les juſtifications de ce livre par ſon Prédéceſſeur étoient contraires à ce qu'il lui avoit entendu dire dans ſes entretiens familiers. Pluſieurs ſe conformerent au Mandement du Cardinal de Rohan que les Agens leur avoient envoyé pour modéle. Quelques-uns pourtant ſe plaignirent qu'on y defendît ſous peine d'excommunication de penſer autrement que la Bulle, comme ſi les penſées des hommes étoient ſujettes aux cenſures de l'Egliſe. Ce projet de Mandement a été très-rare, l'Imprimeur eut ordre de n'en tirer que pour les Evêques, & le Docteur Targny prit ſoin de cacheter tous ces exemplaires, afin qu'il n'en parût aucun dans le Public. Le principal but de ce projet de Mandement étoit d'affoiblir la rélation tant deſirée dans l'Aſſemblée, & de la faire perdre de vue en ſéparant l'Inſtruction de l'acceptation.

Comme le Cardinal de Noailles avoit promis à M. Voiſin que ſon Inſtruction Paſtorale ſeroit faite au dix de Mai, il lui écrivit dès le cinq qu'elle

étoit

étoit en état d'être communiquée aux Cardinaux d'Etrées & de Polignac, & que lors qu'on voudroit, ils la concerteroient enſemble.

La peine que l'Archevêque de Paris prenoit pour remettre le calme dans l'Egliſe de France & dans l'eſprit du Roi, ne le rendoient pas plus agréable à la Cour. A peine ſut-il la nouvelle de la maladie dont le Duc de Berry mourut, qu'il écrivit à Madame de Maintenon la part qu'il prenoit à cet accident, & qu'il eût bien ſouhaité qu'on lui eût permis de donner à une de ſes prémiéres brebis les ſecours qui dépendent du prémier Paſteur. Sa lettre fut lue au Roi, qui dit qu'il n'y avoit point de réponſe à faire.

Le Cardinal de Rohan qui comptoit d'être le réviſeur & le juge de l'Inſtruction, avoit convoqué les Evêques de ſon bureau; & même l'Evêque de Blois étoit revenu en poſte pour cela. Mais le Cardinal de Noailles demeura ferme à dire qu'il ne vouloit ni juge ni réviſeur, & que s'il ne pouvoit donner des explications, ſans qu'elles fuſſent examinées par des Commiſſaires, il n'en donneroit plutôt jamais. On ne le preſſa plus ſur cet article.

Peu de jours avant l'ouverture des ſéances chez le Cardinal d'Etrées, le Cardinal de Rohan avoit été viſiter le Cardinal de Polignac, pour le félieiter ſur ſon emploi de Médiateur dans une affaire de cette importance. Il parut par la ſuite de la converſation que le Pere le Tellier avoit beaucoup de part à cette viſite; car le Cardinal de Rohan donna pour avis à ſon Confrére de ne pas ſouffrir que dans cette Inſtruction Paſtorale, il y fût rien dit contre la doctrine de Molina.

Ainſi ce n'étoit pas aſſez que dans le cours de cette médiation, les arbitres fuſſent ſuffiſamment éclairez pour examiner la piéce du Cardinal de Noailles. Car comme elle devoit avoir des contradicteurs auſſi diſpoſez à la combattre par les procédés, que par les raiſons, les deux Cardinaux médiateurs eurent beſoin, non ſeulement de leurs connoiſſances théologiques, mais de leur expé-

rience dans l'art de traiter avec les hommes. Ils excelloient l'un & l'autre en divers genres d'habileté, qui les rendoient juges convenables à l'affaire préſente. Si pourtant il étoit permis de les définir par des caractéres perſonnels, ſans néanmoins prétendre exclure de l'un ce qu'on attribue à l'autre, on pourroit dire du Cardinal d'Etrées qu'il étoit autant illuſtre par les grandes qualitez de l'ame, l'élévation dans les ſentimens, la magnificence dans les mœurs, la dignité dans les maniéres, que le Cardinal de Polignac par les grands talens de l'eſprit, une vive pénétration, un génie auſſi verſatile que ſublime, des graces éblouiſſantes, une érudition fleurie : en un mot quoiqu'il y eût entr'eux un peu de reſſemblance, leurs differens mérites concouroient heureuſement à tout ce qu'il falloit pour faire réuſſir leur médiation ; & ils y aporterent toute la vigilance & toute l'habileté qu'on pouvoit attendre de leur miniſtére.

11. Mai. Dans la prémiére ſéance les deux Cardinaux furent très-contens de ce qu'ils lurent de l'Inſtruction. Le Cardinal de Rohan & l'Evêque de Meaux bruloient d'impatience de l'avoir, & c'eſt pour cela que dès le Dimanche treiziéme, M. Voiſin écrivit au Cardiual de Noailles de la part du Roi, qui lui demandoit une copie de ſon Inſtruction Paſtorale. Ce Cardinal fit réponſe qu'elle n'étoit point encore en état d'être préſentée, & que Sa Majeſté ne voulant pas l'examiner par elle-même, Elle la communiqueroit ſans doute à d'autres qui pouroient en laiſſer prendre des copies, qu'on envoyeroit enſuite à Rome, où elle ſeroit condamnée avant que de paroître en France ; outre qu'on la pouvoit encore envoyer en Flandres, d'où l'on verroit venir des réfutations imprimées avant la publication.

Tous les jours de la ſemaine furent exactement employez à pluſieurs ſéances par jours, chez le Cardinal d'Etrées. Les deux Médiateurs continuoient de paroître fort ſatisfaits de l'ouvrage, juſques-là que le Cardinal de Polignac trouvoit qu'il

qu'il étoit avantageux pour la Religion, que le Cardinal de Noailles ſe fût ſéparé de l'Aſſemblée pour donner une piéce auſſi utile à l'Egliſe.

La Fête de la Pentecôte ayant mis quelques intervalles aux conférences, le Cardinal d'Etrées voulut en profiter, & pria le Cardinal de Noailles de lui envoyer ſon Sécretaire de cabinet pour lui faire une ſeconde lecture de cette Inſtruction en préſence de deux Théologiens de ſes amis. Ils y donnerent des éloges à leur façon. L'un des deux, après bien des complimens, y fit d'aſſez mauvaiſes difficultez ; & ce ne fut pas la derniere fois que le Cardinal de Noailles eut à eſſuyer ſur cette piéce la politeſſe gothique, & la ſcholaſtique hériſſée de pluſieurs Docteurs.

Le Cardinal de Rohan & l'Evêque de Meaux, pour conſoler leur impatience de voir l'Inſtruction paſtorale, ſe perſuadoient, & diſoient à leurs amis qu'elle reviendroit à leur bureau ; qu'elle y ſeroit épluchée à loiſir ; & qu'ils n'y ſouffriroient rien de contraire à leurs principes ; enſorte qu'ils vouloient être les ſeuls arbitres de la foi, & qu'après l'Aſſemblée, leur bureau fût apparemment regardé, comme les Congrégations tenues après le Concile de Trente.

On agiſſoit alors en pluſieurs autres endroits conformément à leurs idées, ſoit dans le Diocéſe de Reims, ſoit au Chapitre des Feuillans : mais ces événemens ont été ſi publics, qu'il n'eſt pas beſoin de s'y arrêter.

Les Partiſans de la Bulle en faiſoient ſonner bien haut l'acceptation dans tous les Etats de l'Europe ; &, lorſque le Cardinel Del Giudicé vint en France, on ne doutoit pas que comme grand Inquiſiteur d'Eſpagne, il n'apprît au Roi qu'elle étoit reçue dans cette vaſte Monarchie. Mais il aſſûra fort qu'elle ne lui étoit venue de Rome que comme les autres nouvelles, & que ni le Pape, ni perſonne de ſa part ne la leur avoit envoyée. Un jour cette Eminence ſe trouva avec les Cardinaux de Rohan & de Polignac à Marly, tous trois parlerent en-

ſemble de la Bulle, le Cardinal Del Giudicé, qui n'étoit pas fort au fait, dit qu'il étoit ſurpris que le Cardinal de Noailles ſe fit tant de peine pour cette affaire, puiſque ſi la Bulle lui ſembloit obſcure, il n'avoit qu'à prier le Pape de lui en donner l'explication. *C'eſt là juſtement*, répondit le Cardinal de Polignac, *ce qu'il a fait, & dont on lui fait un crime.* Le grand Inquiſiteur vit bien qu'il avoit été trop franc, & il ajouta que le terme d'explication étoit un peu fort à la vérité, mais qu'il n'avoit qu'à demander des éclairciſſemens. Comme il vit que le correctif ne plaiſoit pas davantage au Cardinal de Rohan, il parla d'autres choſes.

L'Archevêque de Tours eut bien voulu ſe pourvoir au Parlement, contre le Decret du Pape; il en écrivit au Roi pour en avoir la permiſſion; mais le Marquis de la Vrilliere lui fit réponſe, que le Roi vouloit qu'on regardât ce Decrét comme non avenu, & lui défendoit de rien faire paroître ſur cette matiére. Les Mandemens de Boulogne, de Bayonne & de Chaalons ſur Marne, ne furent pas mieux traitez à Rome, que celui de Tours. On les condamna par un autre Decret; &, quoique ces Prélats témoignaſſent aſſez d'envie d'en porter leurs plaintes, ils eurent ordre de la Cour de demeurer dans le ſilence. On avoit écrit de la part du Roi aux Evêques de Mirepoix & de Montpellier, pour ſavoir ce qu'ils penſoient de la Bulle: mais l'un & l'autre répondirent au Sécretaire d'Etat d'une façon ſi poſitive, qu'ils ne l'accepteroient jamais, qu'on n'a pas été ſurpris de les voir ſi fermes dans la ſuite.

29. Mai. Le Pape, en envoyant ſon dernier Decret, avoit écrit au Roi contre les huit Evêques un Bref, où ils étoient traitez, comme on auroit pu faire Luther & Calvin. Le Nonce, en le préſentant, ajouta contre eux pluſieurs menaces du Pape: le Roi l'écouta tranquillement; & ne lui demanda ſeulement pas la traduction de ce Bref. Toutes ces démarches violentes étoient conſeillées par le Pere le Tel-

Tellier, qui mandoit à Rome qu'il falloit bruſquer cette affaire.

Cependant on continuoit toujours l'examen de l'Inſtruction paſtorale: le Cardinal de Noailles la fit lire en particulier au Prieur de S. Victor, dont il éſtimoit les lumiéres & la droiture. Les Evêques d'Arras & de Montauban la lurent enſuite à l'Archevêché à diverſes repriſes. L'Archevêque de Bordeaux & l'Evêque de Soiſſons furent invitez d'en venir faire autant. Après eux l'Archevêque d'Auch, & l'Evêque de Blois l'entendirent. Ce dernier ſe tenoit fort ſur ſes gardes, & ne s'ouvrit pas d'abord, de crainte que le Cardinal de Noailles ne tirât quelque avantage de ſes louanges; mais enfin la piéce lui parut ſi belle & ſi Théologique, qu'il ne put ſe contenir, & en fit d'auſſi grands éloges que les autres. M. Le Monelier.

Ces quatre Commiſſaires allerent à Verſailles rendre compte au Cardinal de Rohan de ce qu'ils avoient entendu. A ce recit il ne put cacher ſon reſſentiment perſonnel contre le Cardinal de Noailles. Comme l'Evêque de Soiſſons deſiroit fort qu'un Minime, qu'il donnoit pour un grand Docteur, eût communication de l'ouvrage, le Cardinal de Noailles, qui vouloit ſe bien aſſurer de ce que ce Prélat penſoit de ſa piéce, lui demanda quand arriveroit ſon Minime, & quelques-jours après elle fut lue devant lui chez l'Archevêque de Bordeaux. Ce Cardinal ſouhaita de même que l'Archevêque d'Auch & l'Evêque de Blois en fiſſent une ſeconde lecture Ils vinrent la faire, accompagnez auſſi du Minime, qui ne brilla pas beaucoup, & fit de ſi légeres obſervations, que les deux Prélats ne jugerent pas à propos qu'elles fuſſent miſes par écrit. Le Pere le Moré.

Pendant le cours de ces réviſſions, M. Voiſin écrivit au Cardinal de Noailles pluſieurs lettres, où il lui marquoit l'empreſſement du Roi pour voir paroître cette Inſtruction paſtorale. Le Cardinal de Rohan & l'Evêque de Meaux, chagrins de n'avoir point encore eu communication d'une piéce,

piece que tant d'autres ; & même des réviſeurs de la ſeconde claſſe, avoient vue, ſollicitoient inceſſamment le Prince, qui, pour les ſatisfaire, faiſoit écrire tous les jours de nouveaux reproches
13. Juin. de ces longs retardemens. Enfin M. Voiſin écrivit de Rambouillet une lettre, où les inſtances étoient ſi vives & ſi redoublées, que le Cardinal de Noailles y fit une ample réponſe pour ſe diſculper de tous ces délais qu'on lui reprochoit. Il y faiſoit voir qu'il n'en étoit nullement la cauſe, qu'il y avoit de la néceſſité de bien faire examiner ſon ouvrage à des eſprits équitables & déſintereſſez, avant que de le montrer à des perſonnes prévenues contre lui ; & qu'il y alloit de ſa réputation de bien établir la pureté de ſa doctrine, que les calomniateurs avoient attaquée : *Ils l'attaquent*, dit-il, *tous les jours par des libelles injurieux, qu'ils répandent dans le public, & que l'on envoye à tous les Evêques du Royaume, dans leſquels on me décrie comme un hérétique déclaré, ſans que perſonne oſe prendre ma défenſe.*

Pour ſe juſtifier de ce que ſon Inſtruction paſtorale n'a point encore paſſé par l'examen du Cardinal de Rohan & de l'Evêque de Meaux : „ Après, „ dit-il, les ſentimens favorables que m'ont témoigné de cette piece tous ceux qui l'ont vue, „ je puis dire avec confiance qu'elle ſera approu„ vée par toutes les perſonnes qui voudront véri„ tablement la paix de l'Egliſe. Il n'étoit pas in„ différent pour moi que M. le Cardinal de Ro„ han & M. de Meaux ne viſſent mon Inſtruction, „ qu'après que je l'aurois miſe en état, avec les „ autres Cardinaux & Prelats, de mériter l'appro„ bation de ces deux Meſſieurs, dont vous me „ faites entendre, Monſieur, que le témoignage „ doit décider auprès du Roi. Auſſi-tôt qu'ils „ l'auront rendu, je travaillerai à mon acceptation ; „ ainſi c'eſt d'eux que dépend le jour que je don„ nerai ma piéce entiére. . . . . Je ſai l'impa„ tience du Pape, & je voudrois fort la pouvoir „ ſatisfaire ; mais je me ſuis bien plus preſſé de

„ pro-

„ procurer au Roi la ſatisfaction & le repos, que „ je lui ſouhaite de toute l'ardeur de mon cœur. „ J'y contribuerai aux dépens de ce que j'ai de „ plus cher, & de ma vie même, s'il étoit né- „ neſſaire.

Enfin le Cardinal de Rohan & l'Evêque de Meaux commencerent à prendre communication de l'Inſtruction Paſtorale le 21 de Juin, chez le Cardinal d'Etrées, où ſe trouva le Cardinal de Polignac, qui le lendemain vint dire au Cardinal de Noailles qu'on avoit commencé cette lecture, & que les deux Commiſſaires le prioient de leur confier ſon ouvrage pour le faire examiner par des Théologiens de toutes les différentes Ecoles, & de joindre à la partie dogmatique de cette piéce, le commencement & la fin. Le Cardinal de Noailles dit tout franc qu'il n'en feroit rien. Il conſentit qu'on lût à ſes adverſaires ſon projet, tant qu'ils voudroient chez le Cardinal d'Etrées, où il l'envoyeroit par ſon Sécretaire qui ſe tiendroit dans l'antichambre pour donner & reprendre les cayers a meſure que l'on en auroit beſoin; & il trouva bon que le Docteur Targni & le Minime fuſſent préſens à cette lecture. Cela s'exécuta de la ſorte, & le précis de doctrine fut achevé le prémier Juillet.

Les Adverſaires promirent de donner des notes le Mercredi ſuivant, mais de ne les donner que cachetées, & à condition qu'on ne les ouvriroit qu'après que le Cardinal de Noailles leur auroit communiqué la préface & la concluſion de ſon ouvrage. Ces maniéres de procéder par papiers cachetez dans les affaires de Réligion, déplurent fort au Cardinal, de ſorte qu'il aima mieux riſquer quelque choſe, & attaquer ſes ennemis à viſage découvert. Il promit donc de porter aux Cardinaux d'Etrées & de Polignac cette préface & cette concluſion tant deſirées, & de leur laiſſer la liberté, s'ils en étoient contens d'en donner la lecture à ſes Adverſaires, ſans leur permettre d'en tirer copie. La préface de l'Inſtruction Paſtorale étoit

toit alors fort étendue, & dans la ſuite de cette négociation, le Cardinal y fit divers changemens pour condeſcendre autant qu'il put au deſir des contradicteurs. Il eut pourtant toujours grand ſoin de n'y inférer nulle clauſe d'acceptation avant la partie doctrinale de l'ouvrage.

On fut pluſieurs jours à négocier pour avoir ces notes. Les deux Médiateurs cependant publioient par tout la droiture & la candeur du Cardinal de Noailles dans ſes procédez, & en même tems les obliquitez & les détours des deux Commiſſaires, qui après avoir vu l'Inſtruction Paſtorale, refuſoient de donner leurs notes, ou d'avouer qu'ils n'en avoient point à donner. C'étoit, diſoient-ils, parce qu'ils craignoient que le Cardinal de Noailles après avoir lu leur approbation ſolemnelle de ſa doctrine, ne voulût plus accepter la Conſtitution, & qu'il ne cherchât plus à contenter ni le Roi ni le Pape, quand on n'auroit plus rien à lui dire ſur la pureté de ſes ſentimens.

Le Cardinal de Noailles, pour leur prouver la ſimplicité de ſes démarches, conſentit que les deux Cardinaux Médiateurs communiqueroient le commencement & la fin de ſa piéce aux deux Adverſaires, quand ils auroient envoyé leurs notes cachetées chez M. le Cardinal d'Etrées, qui les ouvriroit avec le Cardinal de Polignac en préſence du Cardinal de Noailles.

On prit une matinée pour l'ouverture de ce paquet; mais les deux Médiateurs furent dans une étrange ſurpriſe, lorſque au lieu de voir des notes ſur l'Inſtruction Paſtorale, ils ne trouverent qu'un mémoire outrageant contre le Cardinal de Noailles, qui fut piqué très-vivement. Il a depuis néanmoins avoué que l'extrême indignation de ſes deux Confréres avoit beaucoup rallenti ſon feu. Il ſembloit qu'après cela on ne dût plus propoſer d'accommodement; mais le Cardinal craignit que s'il remportoit la préface & la concluſion de ſon ouvrage, on ne l'accuſât de manquer de parole, & de ne vouloir rien finir, & qu'on ne lui en fît un cri-

crime auprès du Roi. Il ne remporta donc rien, & en ſortant il pria ſeulement les deux Médiateurs de relire encore enſemble ce mémoire. A peine étoit-il ſur l'eſcalier, qu'il vit deſcendre le Cardinal de Polignac; il ſe plaignit à lui de ce qu'il ne reliſoit pas ce merveilleux écrit avec ſon Confrére: l'Eminence lui répondit que le Cardinal d'Etrées étoit tellement irrité, qu'il ne pouvoit pas s'y réſoudre.

Les ſix Commiſſaires, comme on en étoit convenu, s'aſſemblerent ſur les cinq heures du ſoir chez le Cardinal d'Etrées, qui commença par dire qu'il avoir lu le matin le mémoire, mais qu'il étoit tel qu'on ne pouvoit le lire de ſang froid; „ La „ patience du Cardinal de Noailles, ajouta-t-il, „ m'a ſurpris; mais comme je ne ſuis pas aſſez „ maître de moi-même pour vous dire mon avis „ ſans me fâcher, je prie M. le Cardinal de Po„ lignac de vous faire le récit de la ſéance de ce „ matin.

Cette Eminence prit la parole, & commença par s'expliquer nettement ſur l'injuſtice & ſur la dureté des procedez qu'on avoit avec le Cardinal de Noailles; les termes étoient ſi vifs & ſi précis, que les Commiſſaires du ſecond rang n'oſerent lever les yeux pendant ſon rapport, que pour lui applaudir, & pour le prier d'inſiſter encore davantage; le Cardinal de Rohan avoit la tête baiſſée, & l'Evêque de Meaux plus hardi, ne put pourtant s'empêcher de changer de couleur.

Après la ſéance, le Cardinal de Rohan tira le Cardinal de Polignac dans une embrazure de fenêtre, & lui dit qu'il voyoit bien par la conduite du Cardinal de Noailles qu'il vouloit ſincérement finir, & qu'ils alloient efficacément travailler à lui fournir des notes raiſonnables ſur ſon projet d'Inſtruction & ſur la forme d'acceptation, qu'ils s'aſſembleroient pour cela le lendemain, & qu'ils apporteroient leurs déciſions le Dimanche au ſoir chez le Cardinal d'Etrées.

Il eſt inutile d'expoſer le contenu de leur mémoire

moire, ſans y entrer dans aucune réflexion ſur l'ouvrage du Cardinal de Noailles; on ſe plaignoit qu'il n'eût pas voulu le confier pour le faire voir à des Théologiens; on lui diſoit avec une ironie inſultante, qu'on étoit ſurpris qu'il voulût faire une eſpéce de profeſſion de foi, comme ſi la ſienne eût été ſuſpecte; mais que puiſqu'il s'imaginoit qu'elle eſt attaquée, le meilleur moyen de la rendre irreprochable, c'étoit de condamner le livre de Queſnel, & d'accepter la Conſtitution, comme on l'a fait dans l'Aſſemblée. Cette Bulle étoit regardée dans cet écrit, comme une déciſion des Conciles Occuméniques; on y relevoit pluſieurs endroits du Mandement du mois de Février comme injurieux au Pape & aux Evêques de l'Aſſemblé, & offenſant pour le Roi, qui avoit revêtu la Bulle de ſes Lettres Patentes. Après bien de pitoyables allégations, on finiſſoit par dire que ſi le Cardinal de Noailles vouloit de bonne foi terminer l'affaire, il falloit, 1. Qu'il déclarât le livre de Queſnel hérétique: 2. Les cent une propoſitions juſtement condamnées: 3. Qu'il reçût la Conſtitution comme l'Aſſemblée des quarante Eques: 4. Que les explications qu'il donneroit, ne fuſſent point pour fixer le ſens des propoſitions, mais pour apprendre aux Fidéles qu'il n'y en a aucune qui ne mérite quelqu'une des qualifications.

25. Fevrier 1714.

Il ſembloit par ce diſcours que le Cardinal de Rohan avoit tenu au Cardinal de Polignac, à la fin de la derniére ſéance chez le Cardinal d'Etrées, qu'on dût s'attendre à voir les notes raiſonnables, qui avoient été ſi ſérieuſement promiſes. Mais le Cardinal de Noailles reçut à Conflans le Dimanche une lettre de l'Evêque (a) de Soiſſons, qui lui mandoit que le Cardinal de Rohan & l'Evêque de Meaux trompoient les deux Médiateurs; qu'ils jouoient la comédie dans leurs entrevues chez le Cardinal d'Etrées, & qu'ils ne vouloient point d'accommodement. En effet ils ſe trouvérent le Dimanche au rendez-vous, mais ils n'apporterent point de notes ſur le projet d'Inſtruction. Ils dirent

(a) M. de Sillery.

rent que ce ſeroit être dupe que d'en donner; que le Cardinal de Noailles en profiteroit pour mettre ſes explications hors d'atteinte; & qu'il ne falloit par lui laiſſer prendre cet avantage.

Tout cela fut d'un ton deſpotique, en ajoutant néanmoins que ſi les Médiateurs le vouloient, on envoyeroit le lendemain des notes ſeulement ſur la préface & la concluſion de l'ouvrage, mais nullement ſur la partie doctrinale.

Le Cardinal de Polignac écrivit ce détail au Cardinal de Noailles, & le pria de ſe trouver le lendi au ſoir chez le Cardinal d'Etrées, qui lorſqu'il ouvrit le paquet du Cardinal de Rohan, trouva les notes ſi dures & ſi peu recevables, qu'il vouloit qu'on rompit ſur l'heure, ſans plus parler de voie de conciliation. Le Cardinal de Polignac qui par ſes tours d'eſprit eſperoit obliger l'Evêque de Meaux à déclarer enfin franchement qu'il ne vouloit point de paix, pria qu'on attendit encore quelques jours. 16. Juillet.

Les quatre Commiſſaires de la ſeconde claſſe, étoient les prémiers à condamner la conduite de cet Evêque, & la maniére dont on trairoit le Cardinal de Noailles. L'Archevêque d'Auch ne ſe contenta pas de s'en expliquer avec le Cardinal de Polignac, à la Theſe de l'Abbé de Biron; il alla le ſoir chez cette Eminence lui confirmer bien amplement ſon indignation ſur ces injuſtices. L'Evêque de Soiſſons lui en parla de la même maniére; enſorte que le Cardinal de Polignac croioit avoir en ſa diſpoſition deux héros capables de renverſer la cabale ennemie: mais ſe trouvant enſuite avec eux chez le Cardinal de Rohan, ils parurent avoir oublié tout ce qu'ils avoient dit Le Cardinal de Noailles rencontra de même l'Archevéque de Bordeaux, à la Theſe de l'Abbé de Rhotelin, & lui fit compliment ſur les belles remarques fabriquées à ſon bureau; le Prélat leva les épaules & l'aſſura fort qu'il n'avoit pas été le ſécretaire.

Il ſe tint le Dimanche une aſſemblée chez le Cardinal d'Etrées, où les ſix Commiſſaires ſe trou-

trouverent, & où l'on devoit examiner les notes que l'Evêque de Meaux & le Docteur Targni avoient faites ſur l'Inſtruction du Cardinal de Noaîlles, qui l'avoit envoiée par ſon ſécretaire pour en vérifier les endroits; on ne les remit néanmoins que le mardy entre les mains des deux Cardinaux Médiateurs. Comme elles étoient aſſaiſonnées de beaucoup de venin & de beaucoup d'invectives, le Cardinal de Polignac, pour épargner cette deſagréable lecture à ſon Confrére, en fit un extrait; & le jour ſuivant, le Cardinal de Noailles en eut communication Il n'y trouva rien de fort important qu'il dût conteſter; & il vit ſeulement que tout ſe réduiſoit à demander, qu'il n'y eût pas trop de relation dans l'acceptation, ni trop peu d'imputation au livre.

Le Cardinal de Polignac, qui ſe tenoit à Paris depuis douze jours, crut qu'il devoit aller faire un tour à Marli, pour y rendre compte au Roi de ſa négociation, & pour y recevoir ſes ordres. Les duretez & les hauteurs de l'Evêque de Meaux avoient tellement fatigué le Cardinal d'Etrées, qu'il vouloit tout rompre, & même éclater contre ce Prélat, qu'il regardoit comme le ſeul ennemi de la paix. Mais le Cardinal de Polignac le retenoit, & lui faiſoit toujours eſpérer qu'on manifeſteroit enfin à toute la terre, & au Roi même, le caractére de cet Evêque, ou qu'il l'obligeroit de ſe rendre à ce que l'on propoſoit,

19. Juillet. 1714. Le jeudi, le Roi fit entrer dans ſon cabinet les Cardinaux de Rohan & de Polignac avec M. Voiſin, devenu Chancelier depuis qninze jours, pour entendre ce que ces deux Cardinaux avoient fait dans leur ſejour a paris. Le Cardinal de Rohan, qui parla le prémier, dit en quelle ſituation étoit l'affaire; mais qu'il paroiſſoit toûjours dans le Cardinal de Noailles une affectation à juſtifier le livre & les 101. propoſitions; & qu'il ſeroit impoſſible de finir, ſi l'Archevêque de Paris ne changeoit de principes, & ne ſe ſoumettoit aux 4. Articles du prémier Mémoire. Le Cardinel de Polignac répondit

pondit admirablement à tous ces reproches, dont il fit voir l'injuſtice, & le Roi parut gouter ſes raiſons. Le Prince n'alla point l'aprés dinée à la chaſſe comme à l'ordinaire, & la paſſa chez Madame de Maintenon, où le Chancelier ſe trouva. On ne ſait point ce qu'il y fut dît; mais le Cardinal de Polignac fut fort étonné le ſoir, lorſque le Roi le prenant un peu à l'écart; *Sans être Théologien*, lui dit il, *je vois par tout ce qu'on a dit ce matin, que le Cardinal de Noailles eſt un hérétique; & cela étant, il doit s'attendre que j'uſerai de toute mon autorité pour le pouſſer à bout.* Le Cardinal, avant que de revenir à Paris, ſe preſenta le lendemain matin devant le Roi, qui lui répéta ce qu'il lui avoit dit la veille de menaçant contre le Cardinal de Noailles,

Cependant cette Eminence travailloit ſur le Mémoire donné contre la doctrine de ſon Inſtruction. Ce qu'on exigeoit, lui parut ſi peu de choſe, qu'il y fit tous les changemens propoſez. Le Cardinal de Polignac à ſon retour vint rendre compte à ſon Confrére de ſa triſte négociation, dont le bruit s'étoit déja répandu dans Paris, peut-être exprès pour l'intimider & tous ſes amis. On diſoit que le Roi alloit donner au Nonce toute permiſſion d'agir; on faiſoit le détail de toutes les procédures violentes qu'il exerceroit contre la perſonne du Cardinal de Noailles; commandement d'aller à Rome, citation juridique, enlévement, enpriſonnement; enſorte que cette Eminence, pour ſe ſouſtraire à quelque inſulte, prit la réſolution de ne plus aller à Conflant, & de s'abandonner aux deſſeins de Dieu. Il ſe trouva l'aprés-dinée avec le Cardinal de Polignac chez le Cardinal d'Etrées pour examiner les changemens qu'il avoit fait conformément aux notes. Tout fut arrêté le lendemain; & le jour d'aprés le Cardinal de Rohan avec ſa ſuite ſe rendit à l'Abbaye de Saint Germain, où étoient les deux Médiateurs. Ils virent ces changemens faits ſur leurs notes; ils en parurent contens, & l'on remit au Jeudi ſuivant pour

21. Juillet.

pour terminer. Tout ſe réduiſoit toujours à deux points, à une relation moins marquée, à une imputation au livre ſpécifiée.

Le Mercredi, le Cardinal de Rohan fit un voyage à Marli: le Roi lui témoigna ſon empreſſement de voir cette affaire entiérement finie, & lui dit qu'il prétendoit que le lendemain cela fût fait, ou rompu

Le Jeudi au ſoir les Cardinaux Médiateurs & les ſix Commiſſaires ſe trouverent à l'Abbaye pour le dernier examen des changemens faits à l'ouvrage. On fut ſurpris que dans cette conférence, tout ſe paſſa avec douceur. Comme le Cardinal de Noailles avoit ſuivi preſque toutes les obſervations de ſes Adverſaires, on convint de ſe raprocher beaucoup ſur la maniére de l'acceptation, enſorte que les deux Médiateurs vinrent le Vendredi matin rendre compte de l'heureuſe ſituation des choſes au Cardinal de Noailles, dont le cœur pacifique commençoit à reſpirer.

Mais le ſamedi matin, il fût fort ſurpris d'aprendre que la veillé il y avoit eu un comité chez l'Archevêque de Bordeaux, où le Cardinal de Rohan & les Commiſſaires avoient aſſiſté, & qu'on y avoit tenu des diſcours fort oppoſés à ceux du jeudi au ſoir. Le Cardinal de Noailles auroit eu peine à ſe perſuader une duplicité de cette nature, ſi l'un des (*a*) Commiſſaires, indigné de ces manéges, ne lui avoit fait dire par un ami commun, qu'on le jouoit, & qu'on ne cherchoit qu'à brouiller. Ce Commiſſaire avoit eu tant d'horreur de la conduite de ſes confréres, qu'il en fit même avertir le Cardinal de Polignac que cela n'empêcha pas d'écrire au Cardinal de Noailles, pour le prier d'envoyer ce qu'on lui avoit demandé le jeudi précédent, afin d'être en état de confondre ſes adverſaires, s'ils ne tenoient pas leur parole, & de publier par tout le peu de ſincérité de leur conduite.

(*a*) M. de Soiſſons.

Le Dimanche au ſoir le Sécretaire du Cardinal de Noailles porta les papiers de cette Eminence chez

chez le Cardinal d'Etrées, où le Cardinal de Polignac & les Commiſſaires devoient ſe trouver. La conférence commença vers les cinq heures & demie, & ne fut achevée qu'à neuf. Comme le Cardinal de Rohan & l'Evêque de Meaux s'arrêtoient plus à ce qui regardoit le Pape, qu'à ce qui concernoit le dogme, ils demanderent qu'on leur montrât ſeulement la forme de l'acceptation. Le Cardinal de Polignac en fit la lecture ſelon les changemens faits ſur les notes. A chaque article changé, cette Eminence s'arrêtoit & ſommoit les Commiſſaires de dire leur avis. Comme ils gardoient tous un profond ſilence, il leur demanda s'ils étoient convenus entr'eux de ne parler que quand ils auroient quelque choſe à contredire, & jamais pour approuver. L'Evêque de Blois dit ſeulement qu'il ne voyoit rien que de changé en mieux. On parla ſur deux ou trois petits termes; & l'on convint, en finiſſant la ſéance, que les Commiſſaires feroient le lendemain leurs derniéres obſervations, s'ils en avoient encore à faire; & que le jour ſuivant, tout ſeroit remis entre les mains du Cardinal de Noailles. Comme on ſe levoit pour ſe ſéparer, l'Evêque de Meaux prenant la parole: *En vérité*, dit-il, *nous travaillons bien en vain; car, quelque choſe que nous faſſions, jamais nous ne pourrons ramener M. le Cardinal de Noailles, ni lui faire abandonner le livre.* Le Cardinal de Polignac, qui croioit tout en voye d'accommodement, & qui pluſieurs fois avoit preſſé l'Evêque de Meaux de s'expliquer ſur les changemens qu'il avoit ſouhaités, pour ſavoir s'il en étoit ſatisfait, ſans qu'il en eût pu relever une ſeule ſillabe, fut très ſurpris de ce diſcours; & répondit vivement à cet Evêque qu'il ne lui convenoit pas de parler de la ſorte, après avoir vû avec quelle docilité le Cardinal de Noailles ſe rendoit, lorſqu'on lui parloit raiſon dans les plus petites choſes. " Je ne ſuis point Evêque, continua-t-il, " mais je vous ſomme de jurer par la Croix que " vous portez, ſi vous croyez véritablement & " dans

„ dans le fond de votre cœur ce que vous venez „ de dire contre le Cardinal de Noailles. Si vous „ oſez l'aſſurer, je publierai par tout que vous „ avez menti au ſaint Eſprit, & parlé contre vo- „ tre propre penſée. Je ſuis obligé de dire en pré- „ ſence de tous ces Meſſieurs, qui je n'ai trouvé „ de mauvaiſes difficultés que de votre part. L'E- vêque de Meaux répondit que tout le monde ne penſeroit pas comme lui, & qu'il ſeroit écouté en certains endroits, lors qu'il y parleroit. " Pour „ moi, reprit le Cardinal de Polignac, ſi je ne „ ſuis pas écouté pai moi-même, je dirai des vé- „ rités qui le ſeront ; & je les dirai ſi haut à la „ Ville & à la Cour, que tout le monde les en- „ tendra. Je ſuis prêt à les publier ſur les toits. „ Vous êtes le ſeul qui brouillez l Egliſe & l'Etat. „ On ne fera pas le procès au Cardinal de Noail- „ les ſur les diſcours que vous tiendrez; & il ne „ vous convient pas de parler comme vous faites „ d'un homme ſi digne d'être reſpecté.

Le Cardinal d'Etrées, qui voulut être de la partie, ajouta : *Monſieur, vous ne parlez pas comme un Evêque, mais comme un barbare.* Ce mot picqua ſenſiblement l'Evêque de Meaux. Il dit, qu'il ſavoit le reſpect qu'il devoit à la dignité de ces Meſſieurs ; mais qu'ils ne devoient pas traiter de la ſorte un Evêque : *Nous ſommes les ſeuls*, repartit le bon Cardinal, *qui pouvons vous dire vos vérités.* Enſuite, ſe tournant vers le Cardinal de Rohan, il l'interpella de répondre s'il penſoit, comme l'Evêque de Meaux. Cette ſommation l'embaraſſa ; car il avoit gardé le ſilence pendant toute cette diſpute. Il répondit pourtant par quelques paroles entrecoupées, qu'il ne pouvoit ſe ſéparer de M. de Meaux. Les quatre autres Commiſſaires applaudirent des yeux & des geſtes aux deux Médiateurs ; & chacun d'eux, lorſqu'on ſe ſépara, fit en particulier ſon compliment au Cardinal de Polignac ſur le courage avec lequel il avoit parlé. Lors qu'il n'y eut plus que les deux Cardinaux Médiateurs dans la chambre, l'Abbé Bor-

Borzon entra pour reprendre les cahiers, & trouva ces deux Eminences, qui, s'épanouiſſant l'une avec l'autre, ſe félicitoient *d'avoir bourré le Prélat*, diſoient-ils, *comme il méritoit de l'être.* Il en avoit été ſi picqué, qu'il conſulta ſon frere l'Abbé de Biſſy, pour ſavoir s'il retourneroit encore au rendez-vous chez le Cardinal d'Etrées. Comme l'eſprit & la fermeté du Cardinal de Polignac étonnoient tous ceux qui vouloient marcher par des voies obliques, le Pere le Tellier lui lâcha un ami commun, pour lui faire ſentir qu'il ſe perdoit, & qu'il ne connoiſſoit pas le caractére de ce Jéſuite, avec qui l'on ne ſe brouilloit pas impunément. Le Cardinal de Polignac répondit, que loin de ne le pas connoître, il ne ſavoit perſonne qui dût ſouhaiter davantage la fin de cette affaire, & qu'elle n'avoit déja que trop duré pour lui & pour ſa Compagnie. On fit auſſi des reproches à l'Evêque de Soiſſons qu'il s'affoibliſſoit, & même au Cardinal de Rohan, qu'il abandonnoit un peu trop, le mieux intentionné pour la bonne cauſe.

La famille de cette Eminence voyoit avec peine le Cardinal de Polignac jouer un ſi beau rôle dans le cours de la négociation. Le Maréchal d'Uxelles, le Marquis de Beringhen, d'autres encore qui s'intereſſoient à la gloire du Cardinal de Rohan, lui répreſentoient qu'il ſe deshonnoroit dans le public; & qu'on le haïſſoit autant que le Cardinal de Noailles étoit aimé. Comme donc ſes amis jugerent qu'il lui étoit important d'être ſoutenu par un homme d'une réputation de vertu bien établie, ils prierent la Ducheſſe de Ventadour d'écrire à l'ancien Evéque de Troyes pour l'engager de venir à Paris travailler à un accommodement ſi difficile. Cette invitation ne laiſſa pas de répandre dans l'eſprit du bon Solitaire je ne ſai quoi de brillant qui l'éblouit. Il écrivit au Cardinal de Noailles, que les maux de l'Egliſe en venoient à de telles extrémités, qu'il ſe croioit obligé de lui demander une entrevûe à Conflans pour en conférer enſemble; & qu'enſuite ſelon ce que ſon Eminence ju-

geroit à propos, il iroit juſqu'à Paris, ou reprendroit le chemin de ſa ſolitude. Le Cardinal de Noailles ne crut pas devoir refuſer les avis d'un ancien ami; & le rendez-vous fut fixé au 30 Juillet. L'Evêque ſe rendit à Conflans ſur les onze heures du matin; il y dîna, & en partit à quatre heures pour aller à Paris, où des affaires de famille l'apelloient, diſoit-il-, pour huit jours. Durant la viſite, on raiſonna ſur la Bulle, & dans la maniére dont le Prelat en parloit, le Cardinal de Noailles apperçut encore un ancien goût de Courtiſan, & une envie de s'accommoder à la volonté du plus fort. Il lui conſeilla de s'en retourner dans ſa retraite, le pria de ſe ſouvenir qu'il avoit ſoixante & douze ans; & lui fit entendre que les ſoins de s'y préparer à la mort, lui convenoient plus que les mouvemens d'une négociation fort orageuſe & d'un ſuccès fort incertain: mais il étoit trop preſſé par ſa famille pour ſuivre un ſemblable conſeil. Il entra de tout ſon cœur dans cette affaire. Il alla faire ſa Cour à Marli, où le Roi ne lui en dit pas un mot & en revenant il rencontra ſur le chemin le Cardinal de Rohan, qui lui dit qu'il alloit aſſurer le Roi, que la doctrine du Cardinal de Noailles étoit très ſaine & très orthodoxe.

Quelque envie néanmoins que l'Evêque de Troyes eût de devenir négociateur, il ne voulut ſe mêler de rien avant que d'avoir eu miſſion du P. le Tellier. Dans la viſite qu'il lui rendit, il lui déclara qu'il ne ſouhaitoit d'agir que de concert avec lui, & qu'il venoit prendre ſes avis. Le P. le Tellier lui répondit: "Qu'il s'adreſſoit mal pour recevoir „ des avis ſur cette affaire, que depuis très-long-„ tems il n'en entendoit plus parler, & qu'il n'en „ ſavoit que ce qu'il en apprenoit dans les cours „ & dans les places. L'Evêque de Troyes fut ſi „ ſurpris de ce diſcours, qu'il n'en faiſoit jamais „ le récit ſans marquer ſon étonnement.

A ſon retour de Marly, il avoit vû les deux Cardinaux Médiateurs. Un jour qu'ils avoient donné rendez-vous au Cardinal de Noailles chez le Cardinal

dinal d'Etrées, il vint à l'Archevêché pour prier qu'il fût de la partie. Le Cardinal qui s'aperçut bien que le bon Prélat vouloit être en droit de dire que l'Archevêque de Paris le faiſoit entrer dans cette affaire, lors qu'il n'y étoit introduit que par le Cardinal de Rohan, le laiſſa cauſer avec la Maréchalle de Noailles, & ſe déroba; mais l'Evêque de Troyes fut encore le prémier à l'Abbaye ſaint Germain. Il dreſſa par la ſuite un projet d'acceptation auſſi bien que les autres acteurs, & le fit donner comme de lui au Cardinal de Noailles par le Cardinal de Polignac, croyant que de cette part il ſeroit plus favorablement reçû que s'il étoit donné d'une autre main. Ce projet avoit été écrit la veille chez le Cardinal de Rohan; & lorſque le Cardinal de Noailles en fit la lecture, il le trouva plein de clauſes qu'il avoit cent fois rejettées; & en même tems il admira comment un homme qui dans ſa retraite avoit marqué tant d'amour pour la vérité pouvoit, lors qu'il en étoit dehors, paroître s'intéreſſer ſi peu pour elle. Cet Evêque démêloit pourtant bien le plus ou moins de droiture des uns & des autres, & trouvoit ſouvent fort extraordinaires les procédez du Cardinal de Rohan, & de l'Evêque de Meaux. Il dit un jour à l'un de ſes amis, qu'ils faiſoient tous deux des perſonnages bien deshonnorans.

On a vû que dans les derniéres conférences tenues chez le Cardinal d'Etrées avec les ſix Commiſſaires, ils avoient promis de donner leurs obſervations ſur l'Inſtruction Paſtorale. Le Cardinal de Polignac les attendoit: mais on lui dit qu'ils avoient pris le parti de travailler à un gros mémoire pour répondre amplement au Cardinal de Noailles. S'il falloit décrire en détail toutes les variations & toutes les maneuvres de ſes adverſaires, la diverſité des écrits & des incidens; projets compoſez, projets changez, projets ſupprimez, précis, mémoires, extraits, ouvriers de toutes les façons, conférences multiplées, ſéances tranquilles, ſéances agitées; on feroit un volume immenſe.

Ce ſera bien aſſez d'en rapporter l'eſſentiel, pour faire imaginer en quelle ſituation le Cardinal de Noailles devoit ſe trouver au milieu de toutes ces ſecouſſes.

29. Juillet. Pour applanir autant qu'il pouvoit les difficultés qui lui étoient faites, il retoucha pluſieurs fois ſon projet d'acceptation. Le Cardinal de Polignac le montra ſous une autre forme au Cardinal de Rohan, qui l'ayant lu ſupprima tous les endroits où il y avoit la plus légere relation. Le Chancelier, ſuivant ſes idées, y fit de nouvelles notes que les Cardinaux d'Etrées & de Polignac trouverent bonnes, & qu'ils conſeillerent au Cardinal de Noailles d'adopter. *Plus j'y ſonge*, lui mande le Cardinal de Polignac en les lui envoiant, *& plus en vérité je penſe que Votre Eminence peut s'en accommoder, ſauf le concours des Prélats abſens.* Cela montre qu'ils ne croioit donc pas que le Cardinal de Noailles pût s'engager à rien ſans le concours des Evêques aſſociez. L'Evêque de Meaux, après avoir vû ce projet, dit qu'il ne pouvoit conſentir à cet expédient nouveau qu'après que l'on auroit ſçû ſi le Pape en étoit content. Ainſi, pour ſatisfaire tous les intéreſſez, on réſolut d'envoyer ce dernier projet à Rome, & de le communiquer en même tems aux ſept Evêques. Il leur fut néanmoins envoyé ſans que le Cardinal de Noailles témoignât s'en contenter, & ſans faire eſpérer que ces Meſſieurs s'en contenteroient.

Cependant, le Cardinal de Polignac profita de ce tems de vacance pour faire un tour à Marli, où en préſence du Chancelier, il rendit compte au Roi de ſa négociation, qu'il dit être fort avancée. Il expoſa ſommairement au Prince les difficultés où l'affaire ſe réduiſoit, & il ajouta que le Cardinal de Noailles ſe prêtoit à tout ce qui pouvoit contribuer à la paix de l'Egliſe ſans intéreſſer ſa
5. Août. conſcience. Cela fit plaiſir au Roi, qui chargea cette Eminence de dire au Cardinal de Noailles qu'il lui ſauroit gré de tout ce qu'il feroit pour conſommer cette affaire; qu'il l'avoit toujours aimé

mé & eſtimé; & qu'il ne cherchoit qu'une occaſion de lui rendre ſes bonnes graces.

Le Cardinal de Polignac eut bien voulu voir M. de Maintenon. Il alla rendre viſite à la Comteſſe de Caylus pour la prier de lui ménager une entrevue; mais il ne put avoir entrée chez cette Dame qui lui fit dire, qu'elle ne vouloit point voir une perſonne contraire aux deſſeins de ſa tante, appliquée tous les jours à prier Dieu, & à le faire prier par toutes les perſonnes de piété, afin qu'il inſpirât au Cardinal de Noailles de quitter l'Archevêché de Paris, & de ſuivre l'exemple du Chancelier de Pontchartrain. Madame de Maintenon ignoroit encore apparemment les nouvelles diſpoſitions du Roi. Comme elle régloit d'ordinaire ſes démarches & ſes ſentimens ſur les conjonctures, & ſur les idées que le Roi en prenoit, elle écrivit au Duc de Noailles que toutes les négociations étoient rompues; qu'il étoit tems qu'il fît connoître au Roi combien il déſaprouvoit la conduite de ſon oncle le Cardinal; que ſans cette précaution il pourroit bien ſe trouver enveloppé dans ſa diſgrace; que puiſque le Cardinal de Noailles préféroit les intérêts du P. Queſnel à ceux de ſa famille, il n'étoit pas juſte qu'elle ſe ſacrifiât pour lui; qu'en un mot, elle ſavoit qu'on leur rendoit à tous de mauvais offices auprès du Roi. Cette lettre inquiéta le Duc de Noailles; il fut le lendemain chez M. de Maintenon, & lui dit, qu'elle lui avoit fait paſſer une fort mauvaiſe nuit. *Tout eſt changé*, lui dit-elle; *les négociations vont recommencer, ſoyez en repos, cela va mieux.* Le Duc ſe crut néanmoins obligé de parler au Roi le jour même; il trouva dans ce Prince à la vérité de l'aigreur contre ſon oncle, mais nul chagrin à ſon égard, & les marques ordinaires de ſa bonté. Le Roi lui dit ſeulement que ce nom de Noailles excitoit quelques fois des idées fâcheuſes dans ſon eſprit. Le Duc répondit, que ſi ſa Majeſté vouloit, il changeroit de nom; qu'il avoit appris de ſes Peres à n'avoir jamais d'autre volonte que celle du 4. Août.

Roi ; & il finit par de grandes proteſtations de reſpect & d'attachement.

Le ſoir même il vit le Chancelier, qui lui dit que le Cardinal de Rohan lui avoit remis entre les mains un gros mémoire plus propre à tout rompre qu'à tout réunir, & qu'il l'avoit renvoyé à Paris pour travailler efficacement à la paix.

Le Cardinal de Polignac, ravi d'avoir à mander au Cardinal de Noailles d'agréables nouvelles, lui écrivit à Marli le billet ſuivant.

„ J'ai eu l'honneur d'entretenir le Roi ce matin. Votre Eminence peut compter que j'ai fait „ mon devoir, & non ſans ſuccès. J'ai répété „ mot pour mot les mêmes paroles qu'elle m'avoit chargé de dire ; elles ont produit un bon „ effet. Il auroit été meilleur, ſi mes pouvoirs „ avoient été plus étendus. J'ai vu auſſi M. le „ Chancelier, avec M. le Duc de Noailles. Je lui „ ai fait lire mes apoſtilles ; & Votre Eminence „ peut compter qu'elles ont détruit les mauvaiſes „ impreſſions du Mémoire. Ce Miniſtre voit ſi „ bien que par les piéces d'écriture on ne fera jamais rien, qu'il ne veut plus en entendre parler. „ Mais, pour réduire toutes choſes au fait dont il s'agit, il demande (& c'eſt pour cela qu'on vous „ dépêche cet exprès) la communication de la „ tête & de la queue, telle qu'il vous plaira de la „ lui montrer aujourd'hui. Sur ce plan il formera ſon avis, après avoir entendu M. le Cardinal „ de Rohan, qu'on attend ici par ordre du Roi, „ & votre ſerviteur en particulier. Ce papier ne „ ſortira point de mes mains ; Votre Eminence „ en peut être aſſurée. Si elle vouloit le confier, „ cela ſeroit mieux ; mais cela n'eſt pas abſolument néceſſaire. Il faut ſavoir ſe précautionner „ contre le tour de Page.

Il appelle un tour de Page l'adreſſe qu'avoient eu les adverſaires du Cardinal de

Le Cardinal de Noailles lui envoya ſur le champ ce qu'il demandoit ; mais il eut grande attention à ne lui pas donner de nouveaux pouvoirs, pour ſe relâcher ſur la relation expreſſe de l'acceptation aux explications.

Voici

Voici quelle avoit été la converſation que le Roi avoit eue le matin avec le Cardinal de Polignac. Il lui avoit demandé en entrant, ſi c'étoit la paix ou la guerre qu'il lui aportoit. Le Cardinal répondit que c'étoit la paix, au moins de la part du Cardinal de Noailles; qu'à l'égard des autres, il ne ſavoit ce qu'il avoit à répondre. Le Roi demanda ſi M. le Chancelier ſeroit de trop, & il reſta. Le Cardinal de Polignac dit que dans l'affaire préſente, il s'agiſſoit de trois choſes; de la doctrine de l'Egliſe, du livre du Pere Queſnel, & de la forme d'acceptation: Que pour la doctrine, il pouvoit aſſurer que celle du Cardinal de Noailles étoit très pure, & qu'il étoit perſuadé que le Cardinal de Rohan en avoit rendu le même témoignage à Sa Majeſté. Le Roi répondit qu'il y avoit fort longtems qu'il ne lui avoit parlé, & qu'il ne ſe ſouvenoit pas qu'il lui eût rien dit ſur cela. Le Cardinal de Polignac, à ces mots, regardant le Chancelier, l'interpella de dire ce que le Cardinal de Rohan lui en avoit déclaré. Le Chancelier confirma la choſe, & il ajouta qu'entre tous les Evêques qui avoient vu l'Inſtruction Paſtorale, il paſſoit pour conſtant, qu'elle étoit très orthodoxe. *Que vous me faites grand plaiſir*, s'écria le Roi! *Me voila bien ſoulagé*. Le Cardinal de Polignac dit en ſecond lieu, qu'on ne pouvoit exiger du Cardinal de Noailles rien de plus que ce qu'il faiſoit contre le livre, puiſqu'il le condamnoit non ſeulement pour le bien de la paix, mais comme digne de cenſure. Et à l'égard de l'acceptation, qu'il eſpéroit que ſon Confrére pourroit ſe déſiſter des termes de *conformément & en tant que*, qui juſques alors avoient formé des difficultez. Mais il ajouta que la grande raiſon pour laquelle rien ne finiſſoit, c'étoit que le Cardinal de Rohan & l'Evêque de Meaux donnoient tous les jours de nouveaux Mémoires, plus propres à aigrir les eſprits, qu'à les rapprocher, & qui faiſoient perdre de vue les articles déja réglez; & que l'Evêque de Meaux ſur tout, étoit trop attaché aux intérêts de la Cour

Noailles de dérober ou par mémoire ou autrement quelques projets qu'on leur avoit communiquez.

C'étoient deux termes de l'Inſtruction Paſtorale qui exprimoient une relation trop marquée.

Romaine. Le Roi convint que ce Prélat pouvoit avoir des raiſons de ſe menager avec le Pape, & qu'ainſi le plus prudent, c'étoit de ne le point commettre dans cet accommodement, afin qu'il pût dire qu'on l'avoit fait ſans ſa participation. Le Roi dit au Chancelier, que n'étant point au fait de toutes ces conteſtations, il le chargeoit d'entendre les Cardinaux de Rohan & de Polignac pour régler le reſte des difficultez; & c'eſt pour cela que ces deux Eminences s'aſſemblerent le ſoir chez le Miniſtre avec le Duc de Noailles, pour conférer ſur les papiers que le Cardinal ſon oncle venoit de leur envoyer. Après qu'ils eurent bien des fois tourné & retourné un projet d'acceptation, le Cardinal de Polignac leur demanda s'ils vouloient qu'il l'envoyât au Cardinal de Noailles comme leur dernier mot; le Cardinal de Rohan ayant répondu qu'il ne pouvoit rien arrêter ſans les Commiſſaires, le Chancelier prit la parole, & dit, que ſans qu'ils y fuſſent, on pouvoit aſſurer le Cardinal de Noailles de ſa part, que tout étoit fini, s'il étoit d'accord de leur projet.

Avant que le Cardinal de Polignac partît, le Roi lui parla fortement de l'envie qu'il avoit de voir toutes ces diſputes terminées; le chargea de dire au Cardinal de Noailles, que c'étoit une grace qu'il lui demandoit; qu'il regarderoit tout ce qu'il pourroit faire dans cette conjoncture comme le plus grand ſervice qu'il pût rendre à lui, à ſon Royaume, & à l'Egliſe, & qu'il lui en ſeroit obligé: ajoutant même au Cardinal de Polignac qu'il avoit pleine procuration pour dire de ſa part au Cardinal de Noailles tout ce qui pourroit l'engager à ſe raprocher.

Le Cardinal de Polignac de retour à Paris, écrivit à cette Eminence pour lui demander quand il pourroit lui communiquer le travail qu'ils avoient fait à Marli; qu'il étoit bon que le Cardinal d'Etrées & l'ancien Evêque de Troyes y fuſſent préſens; & que s'il vouloit, ce ſeroit le ſoir à l'Abbaye. Le Cardinal de Noailles s'y rendit. A la pré-

prémiére lecture de ce Mémoire, qu'on appelloit le projet de M. le Chancelier, il comprit qu'on l'avoit condamné ſans l'entendre : & que tous les changemens étoient favorables à ſes adverſaires. Il parla peu néanmoins, comme il ſe l'étoit propoſé. Les diſcours enchantez du Cardinal de Polignac; les empreſſemens du Cardinal d'Etrées; les vives inſtances de l'ancien Evêque de Troyes qui voulut ſe jetter à ſes genoux, ne purent l'engager à promettre qu'il adopteroit ce projet; il demanda du tems pour le lire à tête repoſée; on lui donna juſqu'à l'Aſſomption.

Après qu'il l'eut mûrement examiné, ſes réflexions lui firent juger que le Cardinal de Polignac avec les meilleures intentions du monde, s'étoit de beaucoup trop avancé. Il l'engagea de venir à Conflans le lundi après diné, pour parler ſur cela plus tranquillement. Le Cardinal de Polignac s'y rendit, & il y trouva le Duc de Noailles. On mit papiers ſur table, & on fit toucher au doigt & à l'œil à ce Cardinal trop complaiſant, qu'il avoit fidélement ſuivi le projet des quatre articles; il ne vouloit pas en convenir, donnant la torture à ſon admirable génie pour y trouver des différences. Le Cardinal de Noailles lui dit qu'il y avoit beaucoup d'eſprit dans toutes ſes réponſes; mais que malheureuſement toutes ces ſubtilités ne devant pas être écrites à la marge de ſon Inſtruction, le commun des fidéles n'auroit pas aſſez de ſagacité pour les deviner; qu'il falloit parler pour être entendu de tout le monde; & qu'il ne s'étoit retiré de l'Aſſemblée, que parce qu'on employoit des termes ambigus & propres à ſurprendre la religion des ſimples. 13. Août.

Pendant cet entretien, l'Abbé de Broglio entra, malgré les défenſes de laiſſer entrer perſonne. Il aportoit une lettre du Chancelier, qui mandoit au Cardinal de Polignac que les Adverſaires exigeoient encore beaucoup de nouveaux changemens au projet qu'il avoit lâché. Quand cet Abbé fut parti; ces Meſſieurs comprirent qu'il falloit profi-

ter de cet incident pour empêcher que le Cardinal de Noailles ne parût auteur de la rupture, & pour en attribuer la cauſe à ſes ennemis. Il eſt certain que ces nouvelles chicanes de l'Evêque de Meaux firent un peu de plaiſir au Cardinal de Noailles, qu'elles le tiroient d'un pas fort dangereux, & d'une occaſion de ſe brouiller avec les deux Médiateurs, & avec le Chancelier, & de renouveller les mauvaiſes impreſſions du Roi. Ainſi pour faire encore mieux écouter à Verſailles le Cardinal de Polignac, qui ſe propoſoit d'y aller, le Cardinal de Noailles lui dit, qu'il pouvoit enfin aſſurer le Roi qu'il ôteroit les termes de *conformément* & *en tant que*, qui avoient ſi fort déplu à Sa Majeſté; le Cardinal de Polignac répondit, qu'il n'en avoit pas ſeulement fait eſpérer au Roi le ſacrifice, mais qu'il l'avoit déclaré déja fait, & qu'il ne falloit plus en parler. Le Cardinal de Noailles fort étonné, lui fit des reproches, comprenant dès lors qu'on avoit raiſon de dire que ſon Confrére le faiſoit marcher plus vîte qu'il ne vouloit aller, & que les plus petites eſpérances qu'on lui laiſſoit prendre, l'autoriſoient à tout promettre.

Le voyage de l'Abbé de Broglio à Conflans avoit été fondé ſur ce que le douziéme du mois le Cardinal de Rohan ayant aſſemblé chez lui les Commiſſaires pour leur montrer les retranchemens & les additions faites au projet du Chancelier, l'Evêque de Meaux piqué de ce qu'il n'y avoit pas eu de part, n'en avoit pas paru content. Leur ſéance avoit peu duré, car ils s'étoient levés tous pour aller conférer ſur cette matiére chez le Chancelier, qui par l'Abbé de Broglio, leur avoit donné rendez-vous à ſix heures. Leur Audience fut néanmoins retardée par un contretems. Le Duc & la Ducheſſe du Maine étant arrivés un moment avant eux, s'étoient emparés du Miniſtre; & les ſix Prélats demeurerent une demie heure dans l'antichambre, où le Cardinal de Rohan paroiſſoit s'ennuyer plus que les autres; auſſi ſes titres & ſes dignités en ſouffroient un peu. Mais cette triſte

ſéance

ſéance fut réveillée par un évenement. On entendit ouvrir les deux battans de l'antichambre; & l'on vit entrer le Pere le Tellier, qui ne fut pas moins ſurpris de trouver là ces Meſſieurs, qu'ils le furent de l'y voir. L'Evêque de Meaux en changea de viſage, & l'inquiétude l'agita; mais l'Abbé de Broglio, le plus alerte de la troupe, ayant joint le Pere Confeſſeur pour lui dire tout bas deux ou trois mots, le révérend Pere diſparut au même inſtant. Enfin les Commiſſaires furent introduits dans le cabinet; la conférence y dura trois heures. L'Evêque de Meaux s'échaufa fort, & le Cardinal de Rohan fut toujours de ſon avis. L'Evêque de Blois devenu leur complaiſant malgré ſes anciennes liaiſons avec le Cardinal de Noailles, ſignala ſon zéle en applaudiſſant avec force à tout ce qu'ils ſoutenoient. Le Chancelier leur dit, qu'il n'y avoit pas beaucoup d'inconvénient à ne pas donner au Pape tout ce qu'il demandoit, après qu'il avoit manqué formellement à ſa parole, en n'envoyant point en France le projet de ſa Bulle, comme il l'avoit tant promis. Ce diſcours étonna fort l'Evêque de Meaux, qui dans d'autres conférences avoit toujours ſoutenu que le Pape n'avoit jamais promis ce projet: mais il n'oſa ſoufler, ni contredire cette vérité dans la bouche d'un Miniſtre bien inſtruit de ce qu'il diſoit, & reſpectable par la confiance que le Roi prenoit en ſes conſeils. Comme le Chancelier en les quittant leur dit, que, s'il arrivoit quelque choſe de fâcheux au Cardinal de Noailles, ils ſeroient garands auprès du Roi des ſuites que leurs violentes démarches pourroient avoir, ils réſolurent de ſe raſſembler le jeudi ſuivant. Pluſieurs jours ſe paſſerent à dreſſer de nouveaux écrits, qu'ils defaiſoient ſitôt qu'on les avoit fabriqués. Un jour l'Archevêque de Bordeaux & l'Evêque de Soiſſons dirent en plein bureau que dans tout ce qu'ils projettoient, il falloit du moins prendre garde à ne pas ſe deshonorer dans le public. Le Cardinal de Rohan reprit bruſquement que ce public l'intéreſſoit peu, & qu'il ne

ſe ſoucioit gueres qu'il penſât bien ou mal de lui. Comme il n'étoit pas accoutumé aux remontrances de ces Meſſieurs, il leur lâcha quelques paroles dures, dont les deux Prélats furent piquez, & la conférence devint une vraie querelle; en ſorte que l'Archevêque de Bordeaux lui repartit d'un ton aſſez vif: *Puiſque vous voulez que tout ſe paſſe à votre fantaiſie; faites comme vous l'entendrez*, & jetta ſur la table la plume qu'il tenoit à la main. Les eſprits s'aigriſſant toujours, on parla du Cardinal de Noailles avec fort peu de ménagement

Aldobrandi, Nonce d'Eſpagne qui voioit à Paris les ſuites de cette affaire; & que de plus en plus l'autorité du Pape s'y compromettoit, écrivit une lettre de confiance au Cardinal Fabroni, pour lui déclarer que toute la conteſtation n'étoit plus qu'un tiſſu des paſſions du P. le Tellier, dont le Pape ſeroit la dupe; que tout le public rendoit juſtice au Cardinal de Noailles; & que le Roi même commençoit à la lui rendre.

Le Cardinal de Polignac, en faiſant rapport à ce Prince de l'état de la négociation avoit continué de parler favorablement de ſon Confrere; *Mais*, reprit le Roi, *quarante contre huit, peut-on balancer un moment entre les deux partis*? SIRE, repondit le Cardinal, *à parler juſte, ce n'eſt pas quarante contre huit, mais huit, contre ſix, ou plutôt deux contre huit; car le Cardinal de Rohan & l'Evêque de Meaux ont tout fait, & tout conduit dans l'Aſſemblée.*

La fabrication des projets & des mémoires ne finiſſoit point; le Cardinal de Rohan en communiqua de nouveaux au Chancelier; & l'ancien Evêque de Troyes, qui étoit preſent, dit que ſi l'on n'avoit pas de meilleurs écrits à produire, il alloit s'en retourner prier Dieu dans ſa retraite. On ne faiſoit rien que le Cardinal de Polignac ne le propoſât au Cardinal de Noailles, qui ne ſe laiſſoit point ſurprendre; & le Médiateur ſe voioit contraint d'avouer que ſon Confrere avoit toute la Cour pour lui; qu'on s'en expliquoit ſans façon;

& que par tout on lui faiſoit compliment ſur ſa méditation importante. Mais quoiqu'il en fût, en bon négociateur, il vouloit finir; & tout lui paroiſſoit recevable, même les plus mauvais écrits de l'Evêque de Meaux. Le Cardinal ne donnoit pourtant point dans tous les tours inſinuans de ſon éloquence. Auſſi, lui dit-il un jour & au Cardinal d'Etrees, qu'on avoit ſi bien traveſti le préambule de ſon Inſtruction, qu'il n'y reconnoiſſoit plus le ſtile d'une Ordonnance Epiſcopale, où la piété, la ſageſſe, & la charité font voir nettement aux fidéles le chemin qu'ils doivent ſuivre; que ce n'étoit plus qu'un embrouillement de verbiage, plein de contradictions & d'équivoques, où l'on revient ſur ſes pas ſans pouvoir dire ce que l'on nie, & ce que l'on affirme; qu'il ne voioit pas de quelle autorité le Cardinal de Rohan & l'Evêque de Meaux avoient pû faire toutes ces réformations, juſques dans des choſes indifférentes, où il ne s'agiſſoit ni de doctrine, ni du Pape; renverſant tout ſon projet, comme ſi c'étoit l'ouvrage de quelqu'un de leurs grands Vicaires, qu'il lui paroiſſoit fort étrange que ſon Suffragant fût devenu ſon ſupérieur & ſon juge; & que ces deux Meſſieurs, ſans reſpecter ſes dignitez, ſon âge & 35. années d'Epiſcopat, le traitaſſant comme un écolier.

Les Médiateurs ne pouvoient s'empêcher de convenir de ce qu'il diſoit; mais ils vouloient avoir la gloire de finir cette grande affaire, & de la finir au goût du Roi. Comme tous les changemens qu'ils firent aux écrits, ne levoient point les difficultez du Cardinal de Noailles; il fut réſolu qu'on écriroit aux Evêques aſſociez à cette Eminence, & que le Cardinal de Polignac feroit lui-même le Mémoire qui leur ſeroit envoié, pour les mettre en état de dire leurs avis.

Le Chancelier étant venu à Paris, il envoia chez le Cardinal de Noailles pour ſavoir à quelle heure il pourroit lui rendre la viſite, que le Chef de la juſtice doit à l'Archevêque de la Capitale. Comme le cérémonial du Chancelier eſt difficile à ré-

régler, lorſqu'il va voir des Cardinaux, le Cardinal fit répondre qu'il iroit le lendemain recevoir ſa viſite chez lui; mais une incommodité l'ayant empêché de ſortir, le Duc de Noailles y fut à ſa place. Le Chancelier lui dit qu'il lui étoit venu dans l'eſprit pour nouvel expédient, d'envoyer à Rome l'Inſtruction paſtorale; que l'on y pourroit joindre un mémoire que le Cardinal de Polignac feroit volontiers, & dans lequel on expoſeroit que, quelque choſe que le St. Pere pût mander dans ſes dépêches fulminantes au Nonce, on ne pouvoit lui envoyer le Cardinal de Noailles ſans ſoulever le Parlement, les Evêques, les Ducs & les Peuples; & ſans agir contre les plus conſtantes maximes du Royaume; qu'on ne peut faire en France le procès à ce Cardinal, parce qu'il n'y a point de corps de délit, & qu'enfin un Concile national a ſes difficultez, qui pourroient compromettre l'autorité du St. Pere. Ce qui engagea M. le Chancelier à propoſer cet expédient, c'eſt que le matin ayant vu, M. de Meaux, il lui demanda ſi l'affaire finiroit, en cas que le Cardinal de Noailles adoptât le dernier projet d'acceptation; ce Prélat répondit, qu'il ſeroit encore néceſſaire de ſavoir ſi le Pape ſeroit content & que ſans cela rien ne pouvoit finir; ſur quoi M. le Chancelier repartit; qu'il étoit plus ſûr de porter l'affaire à Rome, & d'y envoyer l'Inſtruction Paſtorale du Cardinal de Noailles avec ſon projet d'acceptation.

A peine le Miniſtre fut-il de retour à Verſallles, que le Cardinal de Rohan & le P. le Tellér vinrent ſavoir ce qui s'étoit fait à Paris; & bien loin de s'oppoſer au renvoi de l'affaire à Rome, ils parurent le deſirer. Lorſque le Chancelier en parla le ſoir au Roi, ce Prince ne goûta pas cet expédient d'abord; & c'étoit à ſes yenx une eſpéce d'affront pour ſon Royaume qu'on ne pût pas terminer en France une ſeule affaire, & qu'il fallût toujours recourir à Rome.

Quand le Cardinal de Polignac fut revenu de Paris à Verſailles, il vit le Roi qui lui parla de ce deſſein

deſſein d'envoyer à Rome. Cette Eminence perſuada ſi bien à ce Prince, que les difficultez continuelles du Cardinal de Rohan & de l'Evêque de Meaux éloigneroient toujours l'accommodement, qu'enfin le Roi conſentit a l'expédient propoſé, & ordonna au Cardinal de travailler au mémoire qu'il falloit envoyer au Pape. De plus il lui demanda s'il croyoit que le St. Pere ſeroit content de ce qu'on faiſoit; le Cardinal répondit qu'il ne le ſavoit pas, mais qu'il ſavoit bien qu'il le devoit être. Le Cardinal de Rohan eut ordre auſſi d'aller à Paris aſſembler ſon bureau pour les conſulter ſur ce deſſein. Les Commiſſaires interrogez, s'ils penſoient que la démarche pût plaire au Pape, répondirent qu'ils n'étoient pas Prophétes. mais que le dogme étant ſuffiſamment expliqué dans l'Inſtruction Paſtorale, ce ſeroit au S. Pere à voir ſi la forme d'acceptation l'accommoderoit. Le Cardinal de Rohan & l'Evêque de Meaux parurent ſe défier du Cardinal de la Trémouille; car ils dirent ſur la fin de la conférence qu'il falloit envoyer un homme principal pour conduire cette négociation; ils jettoient les yeux ſur le Cardinal de Polignac, dont ils auroient été fort aiſes de ſe débaraſſer à Paris. On remarqua dans leurs paroles plus de modération que de coutume, & moins d'éloignement de la paix.

Le Roi ſachant la déciſion du bureau, donna les derniers ordres au Cardinal de Polignac, pour aller travailler à ſon mémoire. Lorſqu'on ſut à Paris ce que ce Prince avoit réglé pour renvoyer l'affaire à Rome, on en jugea favorablement pour le Cardinal de Noailles. Il ſe répandit dans la Ville une auſſi grande joie, que ſi la Nation eût remporté quelque célébre victoire ſur les ennemis. Le concours & l'affluence furent extraordinaires à l'audience de l'Archevêché. On y vit les Archevêques de Bordeaux & d'Auch, les Evêques de Meaux & de Blois, qui n'oſoient y paroître depuis long-tems. Le Cardinal leur demanda s'ils avoient eu permiſſion de venir à ſon audience: l'Evêque de Meaux lui fit les proteſtations de l'amitié la plus 30. Août.

for-

forte; l'attachement, le reſpect, le dévouement, tout y fut pathétiquement employé. Le Cardinal avec ſon air tranquille & ſouriant, lui demanda s'il avoit oublié qu'il parloit à un proſcrit, à un hérétique, à un homme ſans nul crédit. L'Evêque ſe récria qu'il étoit le proſcrit lui-même, & l'objet de la haine univerſelle, contre qui la Cour & la Ville étoient ſoulevées, & il parut qu'il ſavoit aſſez bien ce qu'on penſoit de lui. Il ajouta qu'on ne lui avoit pas fait juſtice, en raportant à ſon Eminence, quil l'avoit traité d'hérétique: le Cardinal lui dit qu'il ne devoit s'en prendre qu'à lui-même & à ſes mémoires: l'Evêque reprit, qu'à la vérité dans les mémoires, il y avoit quelques termes un peu forts, mais qu'ils ne devoient pas lui être montrés: *Cela eſt vrai*, dit le Cardinal, *on ne devoit les montrer qu'au Roi, & cela ne vaut pas la peine d'en parler.* Le Prélat pour finir ces petits éclairciſſemens qui l'embaraſſoient un peu, pria le Cardinal de lui donner un jour d'audience particuliere, & le conjura de ne point trop s'oppoſer au Concile National. Le Cardinal de Noailles le lui promit, ajoutant que c'étoit pour lui faire plaiſir, puiſqu'apparemment il y ſeroit Légat du Pape, ce qui ne ſe pouvoit faire ſans qu'il devînt Cardinal. Les gens qui connoiſſent le Cardinal de Noailles, & qui ſavent de quel ton, & de quel air il aſſaiſonne ces ſortes de diſcours, en doivent trouver le récit encore plus agréable que les autres. L'Evêque qui ſentit bien qu'on pouvoit ſe moquer de lui, ſe plaignit qu'on ne lui faiſoit pas juſtice, & ſur tout Madame la Marêchalle de Noailles qui diſoit qu'on ne feroit de lui rien de bon, juſqu'à ce qu'il fût Cardinal. On ne voulut pas lui répondre qu'elle ne l'avoit dit qu'après M. Voiſin; mais on le lui fit aſſez entendre: le reſte de l'entretien fut remis au Dimanche ſuivant à Conflans. Le même jour le Cardinal de Rohan envoya ſavoir à quelle heure il pourroit voir ſon Confrere, qui ne rédondit que par une viſite qu'il alla lui rendre l'après-diné, avant que d'aller chez le Cardinal de Po-

Polignac; le Cardinal de Rohan n'étoit pas chez lui, & vint le lendemain à l'Archevêché. Ce fut chez le Cardinal de Polignac que le Cardinal de Noailles apprit que le Roi paroiſſoit pour lui dans de meilleures diſpoſitions; mais cela ne lui rendoit pas encore l'amitié du Prince, qui ſouhaitoit toujours que les projets de négociation finiſſent avant le voyage de Fontainebleau. Il conſerva même par devers lui, la tête & la queue de l'Inſtruction paſtorale, telle que le Chancelier les avoit reformées, & retint à Paris l'ancien Evêque de Troyes pour travailler avec le Chancelier, c'eſt-à-dire, pour continuer à tourmenter l'eſprit du Cardinal de Noailles. Cet Evêque vint le trouver pour le preſſer de finir & d'envoyer à Rome ſon Inſtruction paſtorale. Le Cardinal lui répondit qu'elle n'étoit pas encore en état de faire un ſi long trajet; que d'ailleurs il falloit qu'il conſultât les Evêques ſes Aſſociés & diſperſés en diverſes Provinces; que cela demandoit du tems, pendant lequel le Cardinal de Polignac pouvoit toujours travailler à ſon mémoire, & même l'envoier devant, pour voir comment enſuite on recevroit l'ouvrage à Rome. Le Cardinal de Noailles informa les Evêques aſſociés de la ſituation où étoient les choſes; mais il étoit difficile de les en inſtruire bien poſitivement, tant il y avoit de variations dans les ſuites de l'affaire: *J'ai vû ſouvent*, leur écrit il, *les nouvelles du ſoir ſi differentes de celles du matin, que les lettres que j'avois commencées devenoient inutiles.* En parlant des obſervations que les Examinateurs de ſon Inſtruction avoient données ſur la partie doctrinale; il dit que le Cardinal d'Etrées les appelle des vetilles; *Mais toutes vetilles qu'elles ſont*, dit-il, *je n'ai point voulu les trop mépriſer, pouſſant la condeſcendance juſqu'au ſcrupule. J'ai changé, ajouté, retranché tout ce qu'on a deſiré, autant que je l'ai pû faire, ſans donner d'atteinte à la vérité.* Cette lettre finit par de grands éloges pour le Cardinal de Polignac, qui ſe conduiſoit ſi prudemment dans la négociation dont il avoit été chargé: *Il s'eſt conduit*,

duit, dit-il, *dans toute cette affaire avec tant de lumiéres & de droiture, que nous ne pouvons trop lui en marquer notre reconnoiſſance.*

Cependant les Jeſuites n'étoient pas fort contens des meſures qu'on prenoit du côté de Rome, & trouvoient la négociation bien plus en ſureté ſous les yeux du Pere le Tellier à Paris. L'Evêque de Meaux fut chargé dans la viſite de Conſtans de renouer l'affaire en France. Le Cardinal ne donna point dans ce panneau, qu'on lui tendoit pour le replonger dans des conférences nouvelles, auſſi deſagréables que les prémiéres, & rejetta toutes les tentatives. Comme l'Evêque de Meaux ne ceſſoit de parler de ſentimens d'attachement & de reſpect pour ſon cher Métropolitain; le Cardinal, ennuyé de tous ces complimens fades, lui demanda comment il pouvoit concilier de tels diſcours avec tout ce qu'il avoit dit & fait durant & après l'Aſſemblée: *Comment pouvez vous dire*, continua-t-il, *que je ne m'y ſuis pas expliqué? Je l'ai fait ſi nettement que je me ſuis rendu ſuſpect aux Evêques & même à ceux du bureau. M. de Soiſſons avec qui j'ai été élevé, M. de Bourdeaux mon ami depuis plus de trente ans, M. de Blois avec qui j'ai vecû dans une liaiſon intime, M. d'Auch qui a toujours eu de l'amitié pour moi; tous m'ont dit & fait dire à pluſieurs repriſes qu'ils n'oſoient venir chez moi, ſans en avoir votre permiſſion; & vous voulez que je croye que vous agiſſiez pour lors comme un ami avec ſon ami.* Le Cardinal lui rappella ſon commerce avec le Pere le Tellier, lui cita pluſieurs ſéances où ce Pere étoit venu après les bureaux, leur faire répéter leur leçon. Ce diſcours étonna l'Evêque; mais il s'en tira, comme diſoit le Cardinal de Polignac, *en niant les faits comme on coupe une rave.*

Si les Jéſuites & leurs amis étoient mécontens du plan de conciliation; le public en étoit ſi ſatisfait, que, ſi on eût oſé, l'on auroit fait des feux de joye dans les rues. Les prémieres perſonnes de la Cour envoyerent à l'Archevêché faire dès com-

pli-

plimens de félicitation. Les gens les plus indifférens ſur les choſes ſérieuſes, ne l'étoient point ſur les interêts de cet Archevêque; & les particuliers de toute profeſſion s'en entretenoient plutôt que de leurs propres affaires.

Le Cardinal de Noailles, au milieu de ces acclamations, ſentoit bien qu'il n'étoit pas hors d'intrigue. L'ancien Evêque de Troyes rodoit de tous côtez pour attraper l'Inſtruction paſtorale, & chercher quelqu'un qui pût faire ce pieux larcin, afin de l'envoyer à Rome, ſans ſe ſoucier qu'elle fût en état, ni que le Cardinal eut changé le diſpoſitif qu'il n'avoit fait que pour ſes Dioceſains, & qu'il falloit réformer pour le mettre plus au goût du Pape; l'Evêque ſe mocquoit de toutes ces objections, & répondoit à tout, que pourvû que le Roi fût content, il n'importoit pas que le Pape le fût. D'ailleurs il vouloit qu'on la laiſſât dans la forme que le Chancelier lui avoit donnée: mais le Cardinal de Noailles n'étoit nullement de cet avis; & quoi qu'il conſentît qu'on envoyât ce projet aux Evêques abſens, il ajoutoit qu'il étoit très aſſuré que tous en ſeroient ſoulevez à la prémiere lecture.

Le Roi étoit toujours dans la même impatience de voir finir. Le Chancelier l'écrivit au Cardinal de Polignac; & l'on remarque par ſa lettre, que le Miniſtre comptoit que le Cardinal de Noailles feroit uſage dans ſon Inſtruction Paſtorale de la forme d'acceptation qu'il avoit donnée. Mais cette Eminence n'étoit nullement de cet avis; on le voit dans toutes ſes lettres, & particuliérement dans celle du onze Septembre au Cardinal de Polignac. *J'ai toujours*, dit-il, *fortement rejetté ce projet, quoi que moins dur.* Cette lettre étoit accompagnée d'un long mémoire qu'avoit fait le Cardinal de Noailles, pour ſe juſtifier des retardemens que le Chancelier lui imputoit. Il étoit écrit de ſa propre main; & il fut porté à Fontainebleau le Jeudi par le Cardinal de Polignac, qui d'abord alla le montrer au Chancelier; mais ce Miniſtre ne le trouva pas auſſi conforme à ſes idées qu'il auroit voulu, 10 Septembre.

voulu. Le lendemain au matin le Cardinal de Polignac entretint le Roi en préſence du Chancelier, & le réſultat fut, qu'on accorderoit encore au Cardinal de Noailles un mois, à commencer le dix-ſept du courant, pour finir au dix-huit Octobre au plus tard. Ce mois lui fut donné pour concerter avec les Evêques abſens ſon ouvrage, qu'il devoit remettre ſans nul délai le jour fixé, entre les mains du Cardinal de Polignac, pour être préſenté au Roi dans ſon entier, & auſſi-tôt envoyé à Rome par un exprès.

Le Cardinal de Noailles ne perdit point de tems, & travailla le plus diligemment qu'il lui fut poſſible. Il reçut de Fontainebleau le vingtiéme du mois, une lettre où le Cardinal de Polignac lui mandoit qu'on y avoit fait venir l'Evêque de Meaux pour dire ſon avis. L'Archevêque de Paris s'attendit bien qu'il y auroit de la part de ce Prélat beaucoup de contradictions, ſur tout, parceque le Cardinal de Polignac dans ſon Mémoire au Pape, l'informoit exactement de la maniere dont ſa Conſtitution avoit été reçue: & ce récit étoit fort différent de celui que lui en avoit fait l'Evêque de Meaux & le Pere Tellier, qui avoient un grand intérêt à ne le pas détromper. Le Cardinal de Noailles fit réponſe à ſon Confére qu'il recevroit aſſurément ſon ouvrage le dix-ſept d'Octobre. " Ja-
20 Septembre.
„ vois appris dès ce matin, continua-t-il, que M. „ de Meaux a reçu ordre d'aller à Fontainebleau; „ & j'ai jugé aiſément que c'étoit pour contredire le Mémoire de Votre Eminence. Si la raiſon „ en décide, il ne gagnera rien, car ſûrement „ celles de ce Prélat ſeront beaucoup au deſſous „ de celles de Votre Eminence; mais l'autorité „ vient ſouvent au ſecours de la raiſon. Il eſt en „ vérité bien tems qu'il ne ſoit plus juge en ſa „ propre cauſe. Si M. de Troyes étoit ſur les lieux, „ je ſuis perſuadé qu'il ſoutiendroit fortement „ l'approbation autentique qu'il a déja donnée au „ Mémoire de Votre Eminence; mais elle n'a pas „ beſoin de ſecond, elle ſe défendra toute ſeule „ mieux

„ mieux que perſonne. Je comprens ſans peine „ pourquoi la narration déplait, mais elle n'en eſt „ pas moins néceſſaire, & c'eſt montrer bien clai- „ rement la crainte que l'on a que la vérité ne ſoit „ connue, que de ne vouloir pas que le Pape ſoit „ inſtruit des faits par des relations véritables. Je „ conviens que les lettres que Votre Eminence a „ écrites à Rome, peuvent remédier à l'inconvé- r, nient du retranchement de cette narration; mais „ il vaudroit mieux ne pas tomber dans l'inconvé- „ nient; & je conjure Votre Eminence de faire „ tout ce qu'elle pourra pour le ſauver." Le Cardinal de Noailles envoia aux Evêques ſes aſſociez toutes les piéces qu'on ſouhaitoit, & qu'il étoit néceſſaire qu'ils examinaſſent. Il les prioit que leurs réponſes fuſſent à Paris au 12 Octobre; & ces paquets différens ſuppoſoient aſſez de travail ſans compter l'attention qu'il falloit donner aux événemens dont on étoit diverſement inſtruit par les nouvelles étrangéres.

On apprit par les lettres de Rome que dans une audience que le Cardinal de la Trémouille avoit eue, le Pape lui avoit paru trés mécontent du Cardinal de Polignac, contre lequel on écrivoit de France de violentes lettres, où ſon grand crime étoit de protéger le Cardinal de Noailles, & de ſe déclarer pour lui. En même tems le Chevalier Chapart reçut une lettre du Cardinal Ottoboni ſon ancien maître, qui ſembloit être aſſez inſtruit du mauvais effet que la Conſtitution produiſoit en France. *Dieu veuille*, écrivoit ce Cardinal, *pardonner à ceux qui, ſous prétexte de religion, & uniquement par des vues de politique, tourmentent le Pape, le Roi & le Cardinal de Noailles.* Il chargeoit ce Chevalier de faire à cette Eminence ſes complimens, & de l'aſſurer que s il ne lui écrivoit pas, il ne laiſſoit pas d'avoir pour elle les ſentimens qui lui étoient dûs.

Le voyage de l'Evêque de Meaux à Fontainebleau étois l'ouvrage du Cardinal de Rohan, qui ſe ſentant peu propre à contredire le Mémoire du Car-

Cardinal de Polignac qu'on lui avoit communiqué, appella cet Evêque à ſon ſecours; & pour l'autoriſer à venir, il fit entendre au Roi, qu'on le diſoit publiquement diſgracié; qu'ainſi, pour diſſiper cet bruits, il étoit néceſſaire de le mander; le Chancelier, qui donna dans le piége, y fit donner
21. Septembre. auſſi le Roi. Le Cardinal de Polignac ne laiſſa pas ignorer au Miniſtre ce tour de ſoupleſſe; mais l'Evêque de Meaux n'arriva pas moins, & il eut le même jour audience du Roi, Le Cardinal de Rohan & lui paroiſſoient fort agitez; & le Chancelier dit pour lors au Cardinal de Polignac que ſi le Cardinal de Noailles le vouloit, l'affaire finiroit ſans aller à Rome, & qu'il n'avoit qu'à ſe joindre à l'acceptation de l'Aſſemblée. L'Eminence répondit que cet expédient avoit été propoſé & rejetté bien des fois. Le Chancelier voulut faire peur d'un Concile national, dont on ſeroit auſſi maître que de l'Aſſemblée, & où l'on ne parleroit uniquement que de l'acceptation; mais le Cardinal de Polignac répliqua d'une maniére digne de lui. Il fit comprendre au Chancelier qu'il étoit dangereux d'aſſembler un Concile, pour lui lier les mains; qu'il le croyoit trop ſage pour n'en pas prévoir toutes les conſéquences; que les appellations & les proteſtations en ce cas étoient fort à craindre; & qu'on ſe jetteroit dans un état pire que le prémier.

L'Evêque de Meaux, qui depuis long-tems n'avoit point rendu de viſite au Cardinal de Polignac alla lui faire les mêmes propoſitions de Concile; car les ennemis du Cardinal de Noailles plus aigris que jamais ne pouvoient ſouffrir qu'on portât l'affaire à Rome. Ils avoient ſur ce Concile qu'ils ſouhaitoient, des idées fort étonnantes. L'Evêque de Meaux, qui ſe donnoit comme maître de tous les Evêques de France, ne prétendoit pas moins
Le Procureur Général & l'Avocat Général Joly de Fleury. dans le Concile national que d'autoriſer le maximes de la Cour Romaine; de donner atteinte à celles de l'Aſſemblée de 1682. de faire taire le Parlement où il n'y avoit plus en état de parler, que deux hommes rendus ſuſpects, & de faire dépoſer les

Evê-

Evêques qui refuſeroient d'accepter la Bulle. Il avoit tellement perſuadé ces beaux projets à Madame de Maintenon, qu'elle dit à une perſonne digne de foi, que, malgré toutes les apparences d'accommodement, dans le parti qu'on prenoit d'envoyer à Rome, il ne s'en feroit point; & que tôt ou tard il en faudroit venir au violent reméde. L'Evêque de Meaux & les Jéſuites tenoient le Concile national ſi ſûr, pour parvenir à leurs fins, qu'on avoit déja fait la liſte de ceux qui rempliroient les ſiéges vacans par la dépoſition des rebelles; & l'on diſoit à Fontainebleau, que c'étoit d'excellens ſujets & très propres à faire bientôt oublier les autres. Mais les gens ſages regardoient ces arrangemens comme des chiméres, ſemblables à celles d'envoyer à Rome le Cardinal de Noailles pieds & mains liés.

Cependant le Mémoire du Cardinal de Polignac reſtoit toujours entre les mains du Cardinal de Rohan & de l'Evêque de Meaux, qui le montrérent à des Docteurs, quoi qu'ils euſſent promis de ne le communiquer à perſonne. Ils y firent un contremémoire & des notes qu'on tint fort ſecrétes au Cardinal de Polignac; ils en conférerent avec le Roi ſans le Chancelier, qu'ils ne trouvoient pas aſſez zélé; mais il falut pourtant l'apporter à ce Miniſtre, qui demanda qu'on y fît pluſieurs changemens, & l'on s'échaufa fort de part & d'autre. Le Cardinal de Polignac, dans quelques audiences qu'il eut avec le Roi, s'étant vû obligé de ſe juſtifier ſur des ſoupçons de trop d'attachement au Cardinal de Noailles & à ſa famille, dit hardiment au Prince, que cela ne pouvoit venir que de Rome ou de France; que ſi c'étoit des Italiens, il étoit ſûr que le Pape lui en feroit juſtice; mais que ſi c'étoit des François, il prioit Sa Majeſté de la lui rendre, puiſqu'il n'étoit entré dans cette affaire que parce qu'elle l'y avoit appellé, pour pacifier des différens qui tendoient manifeſtement à un ſchiſme. Le Roi lui promit toute ſorte de juſtice, & le pria de continuer ſa négociation, mais de

prendre garde à ne ſe pas laiſſer ſéduire par les anciennes liaiſons qu'il avoit avec le Cardinal de Noailles.

On ne ſait pas ce qui fut dit dans une longue audience qu'eut le P. le Tellier; mais le jour ſuivant le Roi parla pour la prémiére fois à ſon Conſeil de l'affaire du Cardinal de Noailles. Il y dit qu'il apprenoit qu'on publioit par tout qu'il avoit fait faire des complimens à l'Archevêque de Paris, & qu'il étoit prêt de lui rendre ſon amitié. Il aſſura fort que cela étoit faux, & qu'il étoit piqué contre lui plus que jamais. Lors que l'Archevêque de Narbonne prit congé du Roi pour s'en aller aux Etats, ce Prince, ne ſongeant pas à lui dire qu'il ſouhaitoit qu'il préſidât à l'Aſſemblée prochaine, le Cardinal de Rohan l'en fit ſouvenir; & l'on rappella cet Archevêque pour lui en apprendre la nouvelle, qui donnoit l'excluſion au Cardinal de Noailles. On ne pouvoit concilier à Fontainebleau ce que le Cardinal de Rohan & l'Evêque de Meaux avoient dit d'obligeant à ce Cardinal avant leur départ, avec ce qu'ils en diſoient, depuis qu'ils étoient hors de Paris. Le Cardinal de Rohan avoit demandé à ſon Confrére en le quittant, la permiſſion de lui venir faire ſouvent la cour, lorſqu'il ſeroit de retour. Il lui avoit proteſté qu'il ne manqueroit jamais à la reconnoiſſance qu'il lui devoit. Il avoit excuſé pluſieurs faits arrivez durant & depuis l'Aſſemblée, le priant d'oublier ceux qu'on ne pouvoit excuſer; & cependant depuis ſon départ, il ne parloit plus que de Concile national, de la dépoſition de ſon ami, de ſubſtituer un Préſident à ſa place; & il contrediſoit tout ce que le mémoire du Cardinal de Polignac en diſoit d'un peu favorable. Les Réviſeurs de ce mémoire avoient trouvé fort mal qu'on y appuyât ſur l'eſtime que les peuples avoient pour le Cardinal de Noailles. Ce fut une réflexion du Docteur Targni & du Principal du collége des Graſſins qu'on avoit fait venir à Fontainebleau. Le Chancelier fit ôter auſſi du mémoire quelques

endroits qui donnoient au Pape de très utiles éclairciſſemens; le Cardinal de Polignac ſe propoſa bien de les lui faire avoir par une autre voye. Il écrivit au Cardinal de Noailles, qu'on attendoit toujours ſon ouvrage le dix-huit; & que le Chancelier comptoit qu'il n'y auroit rien de changé ni à la tête, ni à la queue. Le Cardinal de Noailles lui fit réponſe que cette penſée de M. le Chancelier le ſurprenoit, puiſqu'il n'y avoit rien avec lui d'arrêté ſur cela. Le Cardinal de Polignac revint à la charge par de nouvelles inſtances pour avoir le projet que le Miniſtre avoit vû. *On ne le regarde pas*, écrit-il à ſon Confrére, *comme un projet arrêté dès lors avec vous; mais comme le ſeul qu'il a été queſtion d'envoyer à Rome, & que le Roi vous a permis enſuite de faire voir à Meſſieurs les Evêques abſens, avant que de le remettre définitivement à ſa Majeſté.*

Dans la réponſe du Cardinal de Noailles à cette lettre, il envoie le modéle de la préface & de la concluſion de ſon ouvrage, telles qu'il les devoit envoyer le 18. afin qu'on n'en fût point alors étonné: „ Pour la tête, dit-il, j'ai eu l'honneur „ de mander à Votre Eminence que les Evêques „ ſouhaitoient qu'elle puiſſe leur convenir comme „ à moi, & c'eſt le bien; car ſi chacun fait la „ ſienne, quelques uns pourront aller trop loin, „ & mettre des choſes dont on ne ſera pas con„ tent. Je ne viendrai point à bout de leur faire „ mettre les faits dont j'avois parlé dans mon pro„ jet de préface, ſans s'expoſer à bleſſer quel„ qu'un, même le Pape; tout cela doit déterminer „ à une préface courte & ſimple, telle que je „ l'envoie à Votre Eminence. On ne peut la rejet„ ter que par mauvaiſe humeur & par un deſſein „ déterminé d'éloigner tout accommodement. „ Un véritable amour de la paix la fera recevoir „ avec joye. Je n'ai garde de parler de la queſtion „ de fait, où l'on veut que j'entre, parce que je „ la croi funeſte à l'Egliſe. M. le Cardinal de Ro„ han & M. de Meaux ſavent bien que c'eſt une

„ des grandes difficultez que nous avons toujours „ trouvée à recevoir leur Inſtruction Paſtorale, „ où ils font des attributions continuelles, quoi- „ que le Pape ne les ait pas faites. Si la queſtion „ de fait de Janſenius a attiré un ſi fâcheux & un „ ſi long trouble dans l'Egliſe, que ne doit-on „ pas craindre de cette nouvelle queſtion de fait, „ où il s'agit non de cinq, mais de cent & une „ propoſitions, d'un livre françois à la portée de „ tout le monde, des ignorans comme des ſa- „ vans, des femmes comme des hommes; d'un „ livre qui a été longtems eſtimé & dont on a tant „ de peine à ſe détacher. Ce ne ſera pas en y „ voulant faire voir ce qu'on n'y a point vû juſ- „ qu'à preſent, & qui ſouvent n'y eſt point, „ qu'on en détachera; mais en le condamnant „ dans les règles de la juſtice, & d'une ſage mo- „ dération.

18. Septembre. Le Cardinal de Polignac dans ſa lettre du 11. avoit envoyé au Cardinal de Noailles la lettre qu'il avoit reçue du Cardinal de la Trémouille en réponſe à l'avis qu'il lui avoit donné que l'affaire alloit être portée à Rome. Ce Miniſtre d'Italie avoit cru devoir parler de cette lettre d'avis au Pere d'Aubenton & au Cardinal Fabroni, pour voir leurs diſpoſitions avant que d'en faire le rapport au Pape. Il trouva dans une Chapelle le Cardinal Italien, qui lui parla fort obligeamment du Cardinal de Noailles, mais inſiſtant toujours ſur une acceptation pure & ſimple, après quoi l'Archevêque de Paris expliqueroit la Conſtitution tant qu'il voudroit. Le Cardinal de la Trémouille lui dit que cet Archevêque n'avoit pas beſoin de cette permiſſion, puiſqu'on expliquoit bien l'Evangile; mais il ne tira de Fabroni rien de plus. Lorſqu'il fut à l'audience du Pape, le Saint Pere lui demanda quelle nouvelle il avoit de la Conſtitution, il dit qu'il n'avoit aucune inſtruction nouvelle, que néanmoins il lui paroiſſoit qu'on cherchoit à pacifier, & il ne dit rien de plus poſitif, parce qu'il n'avoit pas encore d'ordre. Le Pape parut dans d'aſſez

d'assez bonnes dispositions, & dit qu'il falloit voir ce qu'on proposeroit.

Comme le Cardinal de Noailles s'expliquoit fort décisivement dans sa derniere lettre au Cardinal de Polignac, cette Eminence ne differa pas de lui faire réponse en ces termes.

„ J'ai reçu, lui dit-il, Monsieur, la lettre que 13 Octobre.
„ votre Eminence m'a fait l'honneur de m'écrire.
„ Comme sa perte inévitable est attachée à la pré-
„ miére lecture qui sera faite de son projet, j'ai
„ cru devoir suspendre l'un & l'autre jusqu'à ce
„ que je reçoive là dessus un dernier ordre de sa
„ part. Les trois jours qui nous restent me don-
„ nent encore le tems de l'attendre, & à votre
„ Eminence de faire une réflexion sérieuse, avant
„ que de se déterminer à ce qu'elle prévoit elle
„ même qui décidera de son sort.

Après avoir combattu plusieurs raisons de son Confrére, " Votre Eminence, continue-t-il, m'a
„ fait donner parole au Roi qu'elle ôteroit le *con-*
„ *formément*, & *l'entant que*. Croyez vous que
„ Sa Majesté tienne cette promesse pour bien ac-
„ complie, lorsqu'on lui fera remarquer à la pla-
„ ce, une clause non seulement équivalente, mais
„ encore plus forte que la prémiére ? Elle me le
„ reprochera: que répondrai je ? Que vos Evê-
„ ques n'ont voulu rien faire sans cela. Donc,
„ me dira le Roi, il aime mieux adhérer à sept
„ Evêques, qu'au Pape & au Clergé de France;
„ & leur faire plaisir qu'à moi. Allégueraí-je la
„ conscience? Mais, me dira le Roi, la conscien-
„ ce oblige-t-elle à autre chose qu'à éclaircir les
„ véritez de foi, & à bien condamner les erreurs,
„ & tout cela n'est il pas fait par l'Instruction qui
„ empêche qu'on ne s'y méprenne ? Allégueraí-je
„ enfin l'honneur ? Mais, me dira le Roi, est-ce
„ que l'honneur ne doit point céder à la paix de
„ l'Eglise ? En effet, Votre Eminence l'aime plus
„ que soi-même ; qu'elle fasse donc un dernier
„ effort pour la calmer; je ne lui dis plus pour
„ sauver sa propre personne de tous les malheurs

„ qui vont l'accabler, puiſqu'elle y eſt indifféren-
„ te. Pour moi je la verrai périr ſans pouvoir la
„ défendre; & c'eſt ce qui me met le poignard
„ dans le cœur. Car enfin que dire dans un tems
„ où vous vous abandonnez vous même volontai-
„ rement à la diſcrétion de vos ennemis, & vous
„ leur donnez les armes qu'ils acheteroient bien
„ chér pour vous exterminer? *Hoc Ithacus ve-*
„ *lit, hoc magno mercentur Atridæ.* Si le projet de
„ Votre Eminence s'étoit trouvé tel que nous l'a-
„ vions propoſé, il eſt évident par la lettre de M.
„ le Cardinal de la Trémouille & par d'autres qu'il
„ a écrites ici, qu'il auroit pu paſſer à Rome
„ comme une choſe faite. Mais on ne peut plus
„ ſe flatter qu'il ſera même envoyé, dès qu'on
„ l'aura vû tel qu'il eſt, l'intention du Roi, le
„ mémoire & les lettres qu'on prépare, ſuppo-
„ ſant qu'il n'y auroit point de clauſe relative,
„ mais ſeulement une liaiſon de l'acceptation qui
„ ſuit, avec l'Inſtruction qui précéde. Il ne faut
„ pas laiſſer, s'il vous plaît, d'envoyer ici le tout
„ au jour marqué, pour faire voir au Roi votre
„ exactitude. Mais pour moi, je ne montrerai
„ point votre projet, que je n'aie eu votre dernié-
„ re réponſe, dans laquelle je la ſuplie à deux
„ genoux de faire les changemens néceſſaires,
„ &c.

Dès le 16 d'Octobre le Cardinal de Noailles pré-para ſon Inſtruction paſtorale & ſes lettres pour les envoyer à Fontainebleau. Il en écrivit deux au Cardinal de Polignac: l'une oſtenſible, dans laquelle il marquoit les raiſons qu'il avoit eu de faire une nouvelle préface, & l'autre ſecréte pour lui ſeul, qui contenoit un article important, dont il eſt étonnant que cette Eminence n'ait fait aucun uſage, lorſqu'on lui reprocha que ſon confrére ne vouloit rien faire contre le livre des réflexions. Le Cardinal de Noailles comprenoit bien que ſes ennemis releveroient cet article, mais il ne pouvoit les contenter, & conſerver la bonne foi, la juſtice & la paix de l'Egliſe. Auſſi, pour ôter tout pré-

texte

texte de ſe plaindre, il écrivit au Cardinal de Polignac, que lorſque le Pape auroit vû ſon Inſtruction, ſi Sa Sainteté trouvoit que l'on dût attribuer au livre, des qualifications particulières, il les concerteroit volontiers avec elle. Le Cardinal n'envoya rien à Fontainebleau, ſans l'avoir communiqué auparavant au Cardinal d'Etrées, qui vit la nouvelle préface, & approuva les retranchemens qu'on y avoit faits. Il vit auſſi la concluſion, & n'accuſa point ſon Confrére de manquer de parole, ni de ne pas tenir les engagemens contractés. Au contraire il a raporté que le Cardinal de Polignac, l'ancien Evêque de Troyes, & lui, avoient dit au Cardinal de Noailles que le projet de M. le Chancelier leur paroiſſoit ſuffiſant, & que pour le bien de la paix on pouvoit s'en contenter; mais que l'Archevêque de Paris, bien loin de promettre qu'il l'adopteroit, avoit toujours dit qu'il n'y avoit pas aſſez de relation, & qu'il ne laiſſeroit pas de le communiquer aux Evêques abſens; qu'au reſte ces trois Meſſieurs le preſſant d'être un peu moins ferme, il avoit été ſi infléxible, qu'ils lui avoient dit qu'il faiſoit aller la fermeté juſqu'à la dureté. Tant qu'a vêcu le Cardinal d'Etrées, il a parlé de la ſorte à quiconque a voulu l'entendre.

Le Roi ſuivoit cette négociation avec toute la vivacité qu'on a vû dès le commencement, & preſſoit ſans ceſſe le Cardinal de Polignac de faire finir. Le Cardinal de Noailles fit enfin partir ſon Sécretaire le 17 Octobre pour porter à Fontainebleau ſon Inſtruction Paſtorale, qu'on attendoit avec les plus vifs empreſſemens. L'Abbé Borzon la remit le lendemain 18. à huit heures du matin entre les mains du Cardinal de Polignac, qui étoit encore au lit. En prenant la dépêche, il la regarda; la tourna de tout ſens, & dit, *Je tremble, Monſieur, avant que d'ouvrir ce paquet; je crains de n'y pas trouver ce que je ſouhaite.* Après qu'il l'eut ouvert, il y trouva pour lui deux dépêches, l'une ſecrete, & l'autre oſtenſible. Il les ſépara, les lut deux fois chacune, & ne dit autre choſe en

liſant, ſinon qu'on ne s'expliquoit jamais ſi bien par écrit que de vive voix; & que ſon Confrére n'avoit pas entendu ce qu'il lui avoit mandé: *Je prévois*, dit-il, *un terrible orage contre M. le Cardinal*. Enſuite il renvoya l'Abbé Borzon juſqu'après ſon retour de la Meſſe du Roi pour lui apprendre ce qui ſeroit arrivé.

Par le meſſager que le Chancelier avoit envoyé la veille au ſoir au Cardinal de Polignac, cette Eminence avoit compris dans quelle impatience étoit le Roi de ſavoir ſi le Cardinal de Noailles avoit envoyé ſon Inſtruction. Ainſi ſans perdre un moment de tems, le Cardinal de Polignac ſe rendit auprès du Prince pour lui annoncer l'arrivée de cette piéce. Le Roi lui demanda s'il étoit content, il répondit que le paquet lui ayant été apporté à l'inſtant même, il n'avoit point encore lu l'Inſtruction. On fit appeller le Chancelier, qui remit le Cardinal à trois heures après midi pour faire enſemble la lecture de l'ouvrage, & enſuite en rendre compte au Roi.

Le Cardinal de Polignac en entrant chez lui après la Meſſe, trouva l'Abbé Borzon qui l'attendoit. Il lui dit en parcourant devant lui l'Inſtruction Paſtorale, que le grand article qui lui faiſoit le plus de peine, c'étoit le défaut des qualifications du livre comme *renouvellant des erreurs déja condamnées*; que le Cardinal avoit ſpécifié cette clauſe dans un projet envoyé à Marly le 9 d'Août; & qu'il ne la trouvoit plus dans ſon Inſtruction Paſtorale. Il regardoit cette qualification, non ſeulement comme une condamnation du livre, mais comme une attribution & une imputation des erreurs au livre. Il prétendoit que cela ſeul avoit juſtifié le Cardinal de Noailles auprès du Roi; que le Chancelier ne le trouvant plus, non ſeulement ſeroit irrité, mais ne manqueroit pas d'aigrir auſſi l'eſprit du Prince; que le Cardinal de Rohan, l'Evêque de Meaux & le Pere le Tellier avoient toujours aſſuré ſa Majeſté qu'au fait & au prendre, jamais le Cardinal de Noailles n'en diroit davantage con-

contre le livre, que ce qu'il avoit écrit dans ſa lettre à l'Evêque d'Agen; il en répéta les paroles à l'Abbé Borzon, & il ajouta : *Les ennemis de ſon Eminence vont triompher.*

Cette Inſtruction Paſtorale a trop fait de bruit pour n'en pas rapporter le diſpoſitif & la fin, où l'on trouvoit tant de tours empoiſonnés. Quoique la piéce ne doive point paroître ; & que l'affaire ſoit dans une autre ſituation qu'elle n'étoit alors, on jugera ſi par cet ouvrage le Cardinal de Noailles s'étoit rendu ſi coupable.

PREFACE

De l'inſtruction Paſtorale du Cardinal de Noailles.

„ Nous aurions extrêmément deſiré, mes très-
„ chers Fréres, de ne point parler de nous mêmes
„ au ſujet de la Conſtitution de Notre Saint Pere
„ le Pape du 8 Septembre 1713, & de n'avoir à
„ vous inſtruire ſur cette importante affaire qu'au
„ nom de l'Egliſe Romaine, la mere & la mai-
„ treſſe de toutes les autres. Mais puiſque nos de-
„ ſirs n'ont pu avoir leur effet, l'impatience de
„ donner au Chef de l'Egliſe des marques de no-
„ tre ſoumiſſion & de notre reſpect, la néceſſité
„ de terminer des diſputes toujours funeſtes à la
„ Religion, l'amour de la paix & de l'unité ne
„ nous permettent pas de garder plus longtems le
„ ſilence. Nous pouvons vous aſſurer que nous
„ n'avons rien négligé pour bien connoître les in-
„ tentions de Sa Sainteté, & pour faire un diſcer-
„ nement juſte & exact des erreurs que Notre
„ Saint Pere a condamnées, & des véritez aux-
„ quelles le Souverain Pontife ne ſouffrira jamais
„ que l'on donne atteinte. Nous eſpérons par ce
„ moyen vous prémunir contre toutes les fauſſes
„ interprétations que des perſonnes mal intention-
„ nées voudroient, par des vues tout oppoſées,
„ donner à la Conſtitution, pour en abuſer, ou
„ pour l'éluder; ſoit en ſoutenant encore des er-
„ reurs que le Saint Siége a juſtement proſcrites,

„ ſoit en s'autoriſant du nom de l'Egliſe Romaine „ pour ériger en dogme de foi des opinions d'éco- „ le. Notre unique vue eſt donc, mes très-chers „ Fréres, d'ôter tout prétexte de confondre l'er- „ reur avec la vérité, de maintenir l'union & la „ concorde entre les Théologiens Catholiques, de „ leur propoſer les ſentimens que nous croyons les „ mieux fondés dans l'Ecriture & la Tradition, „ ſans leur ôter la liberté que l'Egliſe leur laiſſe, „ & de contribuer autant qu'il dépendra de nous „ à donner à l'Egliſe une paix ſolide & durable. "

Après cette préface de l'Inſtruction Paſtorale, il avoit mis l'explication des cent une propoſitions, & faiſoit ſuivre la derniere partie que voici.

Derniere Partie de l'Inſtruction Paſtorale.

„ Tel eſt donc, mes très-chers Fréres, le vé- „ ritable eſprit de la Conſtitution de Notre Saint „ Pere le Pape: nous venons de vous expoſer les „ erreurs que vous devrez rejetter, & les vérités „ auxquelles vous devez demeurer attachés. Le „ Souverain Pontife a prononcé; nous nous ſom- „ mes unis pour condamner les mêmes erreurs & „ pour enſeigner les mêmes vérités. Vous ſavez „ que cette union ſi ſainte & ſi reſpectable des „ Paſteurs avec leur Chef, a été regardée dans „ tous les tems comme le moyen le plus aſſuré de „ réprimer l'erreur, & d'en empêcher le progrès „ par une condamnation uniforme, ſoit que les „ Evêques l'ayent prononcée par un prémier juge- „ ment, comme nous en avons le droit par notre „ ſacré caractére, & qu'ils ſe ſoient enſuite adreſ- „ ſés au Saint Siége pour la confirmer & la forti- „ fier de ſon autorité; ſoit que le Pape pronon- „ çant le prémier, ait envoyé ſes decrets aux E- „ vêques pour ſe joindre au Saint Siége en les ac- „ ceptant, & prononçant avec leur Chef la con- „ damnation des erreurs qu'il a condamnées.

„ N'écoutez donc point des particuliers, peut- „ être ſans lumiére, & certainement ſans autori-

„ té,

„ té, qui vous enſeigneroient une autre doctrine „ que celle que nous vous avons expliquée, & „ qui chercheroient ou à affoiblir dans votre eſprit „ l'autorité des déciſions de l'Egliſe. ou à les al„ térer par de fauſſes interprétations.

„ Souvenez-vous que Jeſus-Chriſt, comme „ parle Saint Paul, a donné à ſon Egliſe des Paſ„ teurs & des Docteurs, afin que vous ne ſoyez „ pas comme des enfans flottans, incertains & „ emportés par tout vent de doctrine. Ce divin „ Sauveur a envoyé ſes Apôtres pour inſtruire „ toutes les nations; il leur a déclaré que quicon„ que les écoute, l'écoute lui-même, & que qui„ conque les mépriſe, le mépriſe lui-même. „ Nous eſpérons donc que toutes les conteſtations „ finiront, ſi vous êtes auſſi ſoumis que vous de„ vez l'être à la voix de Jeſus-Chriſt qui vous „ parle par celle de vos Paſteurs. Après avoir éta„ bli ces principes que nous avons cru néceſſaires „ pour vous inſtruire, & pour arrêter la licence „ des fauſſes interprétations; il ne nous reſte plus „ que d'accepter & de publier la Conſtitution „ avec notre préſente Inſtruction.

„ A CES CAUSES, le Saint Nom de Dieu „ invoqué &c. Nous acceptons avec le reſpect & „ la ſoumiſſion due au Chef de l'Egliſe, ladite „ Conſtitution dans le ſens que nous venons de „ vous expliquer: nous condamnons avec Sa Sain„ teté le livre intitulé *Réflexions* &c. & les cent „ une propoſitions raportées dans ladite Conſtitu„ tion avec les mêmes qualifications prononcées „ reſpectivement, & de la maniére que nous vous „ avons expliqué que Sa Sainteté les a condam„ nées.

„ Défendons ſous les peines de droit, à tous „ les Fidéles de l'un & de l'autre ſexe de notre „ Diocéſe, d'enſeigner, d'écrire ou de parler ſur „ leſdites propoſitions autrement qu'il n'eſt porté „ dans ladite Conſtitution & dans notre préſente „ Inſtruction; comme auſſi de lire & de garder „ tant ledit livre que leſdits libelles, & mémoi-

„ res, ſoit manuſcrits ſoit imprimez, qui ont „ paru ou qui pourront paroître dans la ſuite pour „ la défenſe dudit livre : leur ordonnons d'en re- „ mettre inceſſamment les exemplaires au Greffe „ de notre Officialité, déclarant que nous procé- „ derons par les voyes de droit contre les contre- „ venans. Ordonnons que ladite Conſtitution, „ enſemble notre préſent Mandement & Inſtruc- „ tion Paſtorale, ſoient enregiſtrées &c., & que „ l'une & l'autre ſoient lues aux Prones. &c.

Dans l'état où l'affaire de la Conſtitution ſe trouve aujourd'hui, cette Inſtruction Paſtorale qui fut alors ſi mal reçue des deux Examinateurs & du Chancelier, auroit une deſtinée plus heureuſe, & contenteroit Rome & tous ſes amis, Le Cardinal de Polignac n'étoit pas tellement occupé des qualifications du livre, qu'il ne fût auſſi fort fâché de la maniére dont la relation étoit exprimée. Il dit à l'Abbé Borzon, que ſon Eminence affectoit d'inſulter le Pape, qu'on avoit bien voulu avoir la condeſcendance de lui permettre une relation formelle par ces mots, *Après avoir établi ces principes*, qui étoient plus que ſuffiſans pour exprimer la relation ; mais qu'on en trouvoit cinq autres, qu'il appella *clauſes relatives* ; & qu'en un mot il ne falloit pas s'attendre que l'examen du Chancelier fût bien favorable.

Le lendemain 19. l'Abbé Borzon alla au lever du Cardinal de Polignac pour ſavoir comment l'Inſtruction avoit été reçue. Cette Eminence lui aprit que le Miniſtre avoit tout d'un coup aperçu ce qui manquoit à la tête de l'Inſtruction Paſtorale, ſavoir l'attribution & l'imputation au livre, & la multiplicité des relations. Le Cardinal ajouta, qu'il ne pouvoit mieux expliquer à quel point le Chancelier étoit en colére, que par ſes propres paroles. *Le Cardinal de Bouillon*, a-t-il dit, *n'a jamais rien fait contre le Roi qui approche de ce que le Cardinal de Noailles vient de faire. Ce prémier dans une eſpéce de frénéſie avoit oſé dire au Roi qu'il n'étoit point ſon Sujet ; mais le ſecond manque à une paro-*

parole donnée, & à un engagement écrit de ſa propre main, qui étoit de mettre à la tête de ſon Inſtruction une attribution & une imputation des erreurs au livre, telle qu'il l'avoit miſe dans un projet envoyé à Marli, dont lui Chancelier avoit un extrait; & que cette attribution l'avoit porté à aſſurer le Roi, & à le convaincre de la bonne doctrine du Cardinal de Noailles, contre les diſcours de ſes ennemis, que c'étoit encore faire injure au Roi que de multiplier les rélations, lorſqu'on avoit la condeſcendance d'en permettre une auſſi formelle, que *Tel eſt l'eſprit*; & que tout cela ne pouvoit venir que d'un deſſein poſitif d'inſulter le Pape.

Le Cardinal dit encore, qu'après que le Chancelier avoit rendu compte au Roi, S. M. avoit répondu qu'elle n'étoit pas ſurpriſe, & qu'elle avoit toujours dit que le Cardinal de Noailles les trompoit; qu'il n'en avoit point été la dupe, le connoiſſant depuis quinze ans; qu'il ne vouloit plus éntendre parler de cette affaire; & qu'il prendroit les meſures qui lui conviendroient. Le Cardinal de Polignac ajouta de plus, que de concert avec le Chancelier, il avoit propoſé au Roi de conférer encore avec le Cardinal de Noailles; mais qu'il avoit répondu que ſon parti étoit pris; qu'il n'exigeroit plus rien d'eux ſur cette affaire; & que, ſans différer, il dépêcheroit à Rome un courier.

Il eût été facile à M. Voiſin, dans le rang qu'il tenoit, d'aporter de bonnes raiſons pour juſtifier les procédés du Cardinal de Noailles; & pour montrer le tort de ſes ennemis: mais il entroit dans les idées du Prince en Courtiſan trop ſervile, pour oſer lui faire la plus petite objection, & la plus légere remontrance. Madame de Maintenon, qui l'avoit pris comme par la main pour le faire monter de degrez en degrez juſqu'à la place qu'il occupoit, lui avoit fort recommandé le devouement aveugle; & il lui étoit d'autant plus aiſé d'obſerver cette conduite, que ſa diſpoſition naturelle ne le mettoit gueres en état d'en uſer diffé-

remment. C'étoit un de ces génies dociles, plus capables de ſuivre un plan tout fait, que d'en imaginer un autre; aſſez propre à marcher dans une voye déja tracée, mais trop peu hardi pour en ouvrir une où perſonne ne lui eût encore frayé le chemin: ainſi les volontés du Roi, telles que le Prince les avoit conçues d'abord, paſſoient toujours par ce Chancelier comme par un organe inanimé.

Il eſt bon de mettre ici une partie de la lettre que le Cardinal de Noailles écrivit au Cardinal de Polignac en lui envoyant ſon Inſtruction Paſtorale; on y verra de quelle maniére il ſe juſtifie ſur tout ce qu'on vient de lui imputer.

Le Cardinal de Polignac avant que de recevoir l'Inſtruction de ſon Confrére, lui avoit écrit pour lui repréſenter ſes prétendus engagemens, & des paroles que le Cardinal de Noailles n'avoit jamais données. Auſſi cette Eminence lui répond-elle en rappellant des lettres, où tout le contraire de ce que le Cardinal de Polignac avançoit, étoit contenu, & où il acquieſçoit aux idées de ſon Confrére. „ *J'ai tout cela de votre main*, lui mande l'Ar- „ chêveque de Paris: *Votre Eminence l'a donc jugé* „ *juſte & raiſonnable; je me conforme à ſon juge-* „ *ment; de quoi ſe plaint elle?* „ Voïci comme la ſuite de cette lettre étoit conçue.

„ A l'égard des qualifications du livre; je les ai „ retranchées: 1. parce que je fais une Préface „ toute neuve, où je retranche tous les faits diffi- „ ciles à exprimer, ſans bleſſer quelqu'un, que „ j'avois mis dans le projet: 2. parce que dire en „ général, comme ou voudroit, que ce livre con- „ tient des erreurs condamnées, c'eſt lui impu- „ ter toutes celles dont je parle dans mon Inſtruc- „ tion. Or peut-on dire qu'il ſoit Manichéen, „ Pélagien Donatiſte &c. Ce ſeroit une fauſſeté „ & une injuſtice criante. Il faut donc entrer dans „ le détail de toutes les erreurs particuliéres que le „ livre peut renouveller. Or quel embaras! Ne „ vaut-il pas mieux s'en tenir préſentement à „ une condamnation conforme a celle du Pape.

Et,

„ Et, ſi dans la ſuite il faut quelque choſe de
„ plus, on le pourra concerter avec Sa Sainteté,
„ ſi elle veut bien laiſſer publier mon Inſtruction;
„ & on verra que je ne cherche à juſtifier ni le li-
„ vre, ni les propoſitions. Je veux ſeulement
„ qu'on ne le faſſe pas plus mauvais qu'il ne l'eſt;
„ & M. de Meaux veut à toute force que je diſe
„ qu'il eſt hérétique, comme porte le prémier
„ des quatre articles, dont Votre Eminence fut ſi
„ bleſſée auſſi bien que M. le Cardinal d'Eſtrées,
„ à la prémiere lecture que vous en fites. On veut
„ que je diſe même, comme Meſſieurs les Evê-
„ ques de Luçon & de la Rochelle, dans leur cé-
„ lébre lettre au Roi, que c'eſt le plus mauvais li-
„ vre que l'héréſie ait jamais enfanté. On veut en
„ un mot me ramener aux quatre articles, que
„ j'ai toujours rejettés & que je ne recevrai ja-
„ mais s'il plaît à Dieu, quand il s'agiroit de ma
„ tête. Votre Eminence le voit comme moi
„ ſans doute, ſi elle veut bien y réfléchir. Car
„ n'eſt-il pas évident qu'on veut anéantir toute
„ relation, puiſque Votre Eminence me mande
„ que le mémoire & les lettres qu'on doit envoyer
„ à Rome au nom du Roi porteront expreſſe-
„ ment qu'il n'y a point de clauſe relative dans
„ mon Mandement? J'avoue que je ne puis com-
„ prendre, après tout ce qui s'eſt paſſé, qu'on
„ puiſſe avancer une pareille propoſition. J'en de-
„ mande juſtice à Votre Eminence, elle n'eſt pas
„ engagée moins que moi à s'y oppoſer forte-
„ ment. Quoi! après avoir non ſeulement recon-
„ nu la néceſſité d'une relation, & m'avoir aſſu-
„ ré qu'il n'étoit quéſtion que de ne la pas faire
„ trop dure; mais encore après que Votre Emi-
„ nence a déclaré dans ſon Mémoire que j'ai en-
„ voyé de ſa part à tous nos Evêques, qu'il y en a
„ une réelle & ſenſible, on fait dire au Roi qu'il
„ n'y en a point: & à qui? Au Pape. Comment
„ accommoder cela avec la vérité, la juſtice & la
„ bonne foi? Je ne puis en venir à bout. Que di-
„ ront ces Prélats? N'auront-ils pas droit de dire

„ que

„ que je les ai trompés, & de ſe plaindre de Vo-
„ tre Eminence comme de moi? Elle ne peut ni
„ ne doit ſouffrir un tel procédé. Si elle ne veut
„ plus me défendre, qu'elle ſe défende elle même;
„ & qu'elle empêche qu'on ne lui donne un dé-
„ menti auſſi public & auſſi éclatant; mais peut-
„ être que les remontrances de M. le Cardinal de
„ la Trémouille arrêteront l'éclat, & feront chan-
„ ger de deſſein: elles me paroiſſent bien juſtes &
„ bien fortes; c'eſt commettre de nouveau le Pa-
„ pe & le Roi, & il ſeroit tems de ne le plus
„ faire. Je ne ſerai donc pas ſurpris, ſi j'apprens
„ que Sa Majeſté ne veut plus rien envoyer à Ro-
„ me. En ce cas je conjure Votre Eminence de
„ me renvoyer mon Inſtruction, & de ne la don-
„ ner à perſonne. Je ne puis douter qu'on n'ait un
„ grand empreſſement d'en voir des copies pour
„ la critiquer; ainſi il m'eſt d'une grande impor-
„ tance, qu'elle ne ſorte pas, s'il eſt poſſible, des
„ mains de Votre Eminence: j'ai chargé mon
„ Sécretaire de lui en repréſenter encore les rai-
„ ſons.

„ Je ne parle point des horreurs que Votre E-
„ minence m'annonce: je ſuis bien éloigné d'y
„ être inſenſible; j'en ſuis vivement touché, &
„ par ma foibleſſe naturelle, & par mon attache-
„ ment pour le Roi: mais j'eſpére toujours en la
„ bonté de Sa Majeſté, en la juſtice de ma cauſe,
„ & en la protection de Dieu. Je ſai auſſi que,
„ quand par des raiſons particulieres de ſa Pro-
„ vidence, il me laiſſeroit perir, je ne dois pas
„ faire, *animam meam pretioſiorem quam me*, &
„ que je dois m'abandonner à tout, plutôt que
„ de manquer à l'obligation du miniſtére dont il
„ m'a chargé. Je compte auſſi toujours ſur les
„ bontés de Votre Eminence. Elle a beau dire
„ & gronder; je ne perdrai jamais la confiance en
„ ſa juſtice & en l'honneur de ſon amitié, non
„ plus que la reconnoiſſance que j'en conſerverai
„ toute ma vie.

Si cette lettre ne juſtifie pas le Cardinal de Noail-

les

les ſur la conduite qu'il a tenue en cet événement, je ne ſai ce qui le pourra faire L'Abbé Borzon, voyant que l'Inſtruction Paſtorale étoit ſi mal reçue à Fontainebleau, demanda ſuivant ſon ordre, qu'on la lui rendit; le Cardinal de Polignac lui fit réponſe, que lorſqu'il l'avoit redemandée au Roi, Sa Majeſté avoit repondu qu'elle la vouloit garder; que cette piéce lui appartenoit; que perſonne ne la verroit; & qu'elle étoit enfermée dans une caſſette.

Le Cardinal de Polignac fit à ſon Confrére une réponſe digne de ſon grand cœur, & remplie de toutes les juſtifications qu'il y put mettre: „ Je „ n'ai, lui dit-il, que de mauvaiſes nouvelles à „ faire ſavoir à votre Eminence; comme elle s'y „ étoit attendue, elle en ſera moins frappée. Pour „ moi j'en ai le cœur percé, quoique je les aie „ prévues, parce que je n'ai devant les yeux que „ les ſuites funeſtes qu'elles auront..... Monſieur „ le Cardinal de Rohan avoit déja préparé ſa lettre pour le Pape, laquelle ſur le récit que m'en „ a fait Monſieur le Chancelier, étoit aſſez bien: „ mais il n'en eſt plus queſtion. non plus que de „ celle que Monſieur le Cardinal d'Etrées & moi „ devions écrire enſemble. La joye de vos adverſaires ne ſe peut exprimer; en effet leur triomphe „ eſt grand; & quand ils auroient eu le choix des „ événemens, ils n'en pouvoient imaginer de plus „ favorables pour eux.... Il entre enſuite dans un long détail pour juſtifier ſa conduite; l'on ne peut le faire avec plus d'eſprit; & il finit par ces paroles, „ Je ne ſai plus que dire à Votre „ Eminence; je lui en ai trop dit pour lui plaire, & trop peu pour la ſauver: mais je lui „ ſuis attaché d'une maniére à ne pouvoir le laiſſer „ périr ſans lui faire au moins ces remontrances, „ que je la ſupplie très-humblement de regarder „ comme les témoignages les plus ſincéres de ma „ fidéle & reſpectueuſe tendreſſe, &c.

Tous ces diſcours du Roi & du Chancelier avoient tellement frappé le Cardinal de Polignac, qu'il

qu'il ne ſavoit preſque plus où il en étoit. Ce fut dans ces agitations qu'il dit alors à pluſieurs perſonnes que le Cardinal de Noailles lui avoit manqué de parole. Un mot de Madame de Maintenon acheva de le renverſer. Un jour qu'elle parloit de la maniére dont il s'étoit conduit dans cette négociation, elle dit qu'on voyoit bien qu'il avoit conçu & donné des eſpérances tout auſſi légeres que lui. Vivement piqué de ce trait, il écrivit à Madame de Maintenon; & le prétexte de ſa lettre étoit de lui demander pour ſon frere une Lieutenance de Roi de Guyenne, qui ne ſe trouvoit point vacante. Cette lettre fut auſſi-tôt donnée à l'Evêque de Meaux; & il la remit au Cardinal de Rohan, qui la fit voir à toute la Cour. On ne doit pas être ſurpris que Madame de Maintenon ſacrifiât ſi aiſément à l'Evêque de Meaux les lettres qu'on lui écrivoit; il étoit devenu ſon conſeil pour les affaires de ſa conſcience, depuis que le Curé de Saint Sulpice étoit mort; & elle fit ce choix à Fontainebleau dans le tems que tout y conſpiroit contre le Cardinal de Noailles, que l'on continuoit toujours d'accuſer d'avoir manqué de parole, comme le mandoit le Chancelier dans une lettre au Cardinal de Rohan.

Pour peu néanmoins qu'on ſuive, & qu'on raſſemble les faits, il eſt aiſé de le juſtifier de ſemblables reproches. On avoit toujours conſenti qu'à la place des termes d'une relation trop marquée, le Cardinal ds Noailles mettroit des expreſſions équivalentes, & plus formelles que celles de l'Aſſemblée. Ls Chancelier dans un projet qu'il dreſſa le dix d'Août en préſence des Cardinaux de Rohan & de Polignac, approuva qu'à la place de *conformément*, il y eût *avec notre préſente Inſtruction*. Les deux Cardinaux médiateurs ſavoient que le Cardinal de Noailles avoit toujours dit, que tout ce qu'il conſentoit que l'on mît, ou que l'on retranchât dans la Préface & dans la concluſion de ſon Inſtruction Paſtorale, ne devoit point être regardé comme promis & arrêté, juſqu'à ce qu'il eût

les

les avis des Evêques ſes adhérans. Ces Meſſieurs par leurs réponſes, n'ayant point voulu confirmer ce que l'on propoſoit d'y mettre, on n'a donc pas dû le regarder comme une parole donnée. Si dans le projet envoyé par le Cardinal de Noailles à Marli le 9. d'Août, il ſe trouve écrit de ſa main un mot qui n'eſt plus dans ce qu'il envoye à Fontainebleau, eſt-ce la manquer de parole? De combien de pareils manquemens ne pourroit-il point accuſer le Chancelier, & même le Cardinal de Polignac, qui lui avoient paſſé dans des projets pluſieurs choſes qu'ils lui refuſerent enſuite? Ils diſent pour s'excuſer, que le bureau des Commiſſaires n'a point voulu ratifier ces articles qu'ils avoient paſſés; le Cardinal de Noailles répond de même, que les Evêques ſes adhérans n'ont pas voulu confirmer ces attributions au livre qu'on lui demande. Le Pape avoit fait écrire à ſon Nonce qu'il ne vouloit point qu'on imputât au livre les erreurs des propoſitions, & que l'on donnât lieu à de nouvelles queſtions de fait. Pourquoi le Cardinal de Noailles en feroit-il plus que le Pape n'en a voulu faire, & plus qu'il ne veut que les autres en faſſent? Le Cardinal de Polignac étoit averti depuis longtems qu'on feroit une Préface nouvelle, pour de bonnes raiſons qu'il goûtoit. Cela lui fut dit la veille de ſon départ pour Fontainebleau chez le Cardinal d'Eſtrées, où il promit d'en conférer avec le Cardinal de Rohan & le Chancelier; de plus cette nouvelle Préface lui fut envoyée dès le 9 d'Octobre; ainſi, lors qu'il l'a vue le 18. elle n'a point dû ſi fort le ſurprendre.

Tous ces bruits de manquemens de paroles vinrent juſqu'au Cardinal de Noailles; & il s'en plaignit par une lettre au Cardinal de Polignac, qui donnoit occaſion à ces ſortes de diſcours. „ Je 21 d'Octo-
„ n'entreprendrai pas, lui mandoit-il, de répondre bre.
„ préſentement à la lettre que Votre Eminence
„ m'a fait l'honneur de m'écrire hier. Il me fau-
„ droit trop de tems; & je ne puis perdre un mo-
„ ment à vous demander ce que c'eſt qu'un pré-

„ ten-

„ tendu manquement de parole que j'ai eu à votre „ égard. Je vous ſupplie de m'en éclaircir au plu- „ tôt. Comment puis-je en avoir manqué ? Je „ n'en ai point donné, comme Votre Eminence „ me fait la juſtice de le reconnoître dans ſa let- „ tre du 21. où elle dit poſitivement que je n'ai „ pris aucun engagement. Je ne ſuis certainement „ pas capable de faire une choſe, qui n'eſt pas „ moins contraire à mon cœur, plein de confiance „ pour Votre Eminence, qu'à mon devoir. On „ dit que M. le Chancelier l'aſſûre & qu'il prétend „ avoir quelque écrit de ma main; je ne ſai ce „ que c'eſt, & je ne puis le deviner. Je conjure „ Votre Eminence de m'expliquer cet énigme, & „ de ne pas joindre à mes malheurs celui de per- „ dre l'honneur de votre amitié & de votre eſtime. „ J'en fais le cas que je dois, & je les mérite aſ- „ ſurément par mes ſentimens pour elle, &c.

Voici ce que répondit le Cardinal de Polignac.

„ Je n'ai dit à perſonne, Monſieur, que Vo- „ tre Eminence m'ait manqué de parole. De tels „ diſcours ne peuvent ſortir de ma bouche: vos „ ennemis ont grande envie de nous brouiller; „ vous en pénétrez aiſément les motifs. Pour „ moi je ne puis changer mon caractére, qui a „ toujours été de ſuivre la raiſon, de rendre juſti- „ ce à la vérité quand elle m'eſt connue, & de „ me taire quand je n'ai rien de bon à dire. Je ne „ ſaurois empêcher que ceux qui ont vu dans vo- „ tre ancien projet les qualifications du livre, & „ qui ne les trouvent plus dans le nouveau, ne diſent „ à tout le monde que Votre Eminence rétracte „ ce dont elle étoit convenue. C'eſt un inconvé- „ nient que j'ai prévu, que j'ai voulu ſauver, en „ le repréſentant pluſieurs fois à Votre Eminence, „ & ſur lequel je ne ſaurois répondre. Car nier „ le fait contre tant de témoins, & contre la vé- „ rité même, c'eſt une choſe impoſſible; & le „ juſtifier ne l'eſt pas moins, puis qu'à mon avis, nul-

„ nulle bonne raiſon ne peut être alléguée pour
„ autoriſer ce changement, ſur lequel vos enne-
„ mis fondent plus que jamais leur accuſation.
„ Le parti du ſilence eſt donc celui que j'ai pris,
„ & que je prendrai toujours quand je ne pourrai
„ vous défendre. On a bien fait ce qu'on a pu
„ pour me piquer: mais j'ai conſtamment refuſé
„ de parler; &, hors Madame la Ducheſſe de
„ Guiche, Madame de la Valliere, & Monſieur
„ de Villars, perſonne n'a ſu de moi ce que je
„ penſois ſur tout ceci. M. le Chancelier n'a rien
„ de votre main: il ſe ſouvient ſeulement d'avoir
„ lu les qualifications du livre, dans le projet qui
„ nous fut envoyé à Marli; & il en a une copie
„ qui lui a été donnée par M. le Cardinal de Ro-
„ han, c'eſt ce qu'on a voulu dire. On ne pré-
„ tend pas que Votre Eminence ſoit entrée en au-
„ cun engagement, excepté ſur les choſes qu'elle
„ a offertes elle-même dans ſon propre projet,
„ & que ſon Sécretaire m'apportoit aux conféren-
„ ces pour le lire, ou que Votre Eminence m'a
„ chargé de promettre au Roi de ſa part. Dans
„ toutes les autres qu'on a ſouhaitées ou eſperées
„ d'elle, j'ai toujours dit qu'elle ne vouloit s'en-
„ gager à rien ſans avoir écrit à ſes Evêques. En
„ diſtinguant tout cela, il n'y aura jamais d'er-
„ reur, &c.

Trois principes avoient animé tous les travaux du Cardinal de Polignac. 1. Un grand fonds d'eſtime & d'amitié pour le Cardinal de Noailles. 2. L'importance même de l'affaire. 3. L'envie de la terminer au goût du Roi. En ami ſolide & fidéle, il défendit courageuſement la juſtice & la droiture de ſon confrére. En génie ſupérieur, il écarta les difficultez toujours renaiſſantes de cette épineuſe négociation. Mais en Courtiſan, il crut qu'il falloit plaire, & promettre au Prince ſelon ſes deſirs.

Pendant un jour ou deux de ſéjour qu'il vint faire à Paris, le Cardinal de Noailles l'alla voir. Ils s'expliquérent encore enſemble; mais le triſte

Né-

Négociateur étoit ſi frapé de tout ce qu'on lui avoit dit à Fontainebleau, qu'il n'écoutoit plus. Le Chancelier lui avoit repréſenté qu'on alloit les regarder, lui & le Cardinal de Noailles, comme les deux Chefs d'un parti oppoſé à tout le Clergé de France, qui avoit à ſa tête le Roi & le Pape. Cette ſeule idée le faiſoit trembler; & de la maniére dont il s'entretint avec quelques-uns de ſes amis après le retour de Fontainebleau, on ne fut point ſurpris de le voir peu de jours enſuite racommodé avec le Cardinal de Rohan & l'Evêque de Meaux.

Lorſque la Cour fut à Verſailles, on propoſa aux Cardinaux de Rohan & de Polignac de ſe voir & de bien vivre enſemble; l'Abbé de Vaubrun fut chargé de la médiation. Les deux Eminences ſe virent dans la gallerie de Verſailles; ils eurent une aſſez longue converſation dans une embrazure de fenêtres, où l'on convint que le Cardinal de Polignac iroit dîner chez le Cardinal de Rohan, & que l'Evêque de Meaux s'y trouveroit auſſi pour rendre l'accommodement complet. On ne peut dire combien les Courtiſans furent ſurpris de cette réconciliation. Tout Verſailles tomba ſur le Cardinal de Polignac, tout Paris en fit autant; il le ſut, & il ſentit tout ce qu'il perdoit dans l'eſtime du Public: il vouloit ſe juſtifier & ne pouvoit ſe réſoudre à parler contre le Cardinal de Noailles. Le Roi ſut qu'il l'excuſoit, & le Mardi 30. d'Octobre au ſortir de la Meſſe, il l'appella d'un ton ſévére, en lui diſant, *J'ai à vous parler.* Lorſqu'ils furent proche de la porte du cabinet, dont les entrées n'étoient pas encore retirées; *Monſieur*, lui dit le Roi d'un air fort vif, *la vérité n'eſt qu'une; vous vous plaignez à moi du Cardinal de Noailles, & dans le Public vous parlez différemment; qu'eſt-ce que cela ſignifie? Expliquez-vous deſormais d'une même façon.* On ne peut dire combien ce Cardinal fut troublé par cette parole. Un jour étant avec une Dame avec laquelle il s'expliquoit confidemment ſur ſon état

état, il lui dit que le Roi le regardoit comme un homme ſuperficiel, Madame de Maintenon comme un homme léger, le Cardinal de Rohan & l'Evêque de Meaux comme un homme qu'ils avoient enfin mis à leurs pieds, le Public comme un homme deshonoré; *Cependant*, continua-t-il en pleurant, *le Roi veut encore que je diſe du mal du Cardinal de Noailles: il m'ordonne de me déclarer contre lui; il dit que mon honneur & ma conſcience m'y engagent: je ne puis m'y réſoudre, quand je devrois achever de me perdre dans le public. Comment ferez-vous pour vous en défendre*, lui dit la Dame, *votre interêt vous y détermine*; *je le ſai*, répondit-il, *mais je ſuis deſeſperé.*

Le Cardinal d'Etrées vit les embaras de ſon Confrére, & le plaignit. Il regretta les louanges qu'il lui avoit données tant de fois, & lui apliqua ce qui avoit été dit d'Origene, *Ubi benè, nemo melius; ubi malè, nemo pejus.*

Le Lundi 29. Octobre, on rendit publique la réſolution d'aſſembler un Concile national, & d'envoyer Monſieur Amelot à Rome pour en ſolliciter auprès du Pape la convocation. On ſavoit la capacité de ce Miniſtre, & les négociations importantes qu'il avoit conduites avec ſuccès. Il convenoit aſſez aux deux partis; & le choix étoit tel que ni l'un ni l'autre ne pouvoit gueres avec fondement ni s'en réjouir, ni s'en alarmer. Le Cardinal de Rohan vint à Paris pendant le voyage de Marli, pour concerter avec l'Evêque de Meaux, l'Archevêque d'Auch & l'Evêque de Blois, les Inſtructions qu'ils avoient à lui donner. Le Roi, pour être plus en état de profiter des avis de l'Evêque de Meaux, le fit venir à Marli où étoit auſſi le Pere le Tellier. On n'a point ſu le détail de ce qui s'étoit dit dans les conférences qu'eurent ces Meſſieurs ſur les inſtructions qui devoient être données à Monſieur Amelot. On ſut ſeulement que chacun avoit ordre d'examiner les moyens les plus propres pour accabler le Cardinal de Noailles, & qu'on les réduiſoit à quatre. 1. Le faire ſom-

ſommer par le Pape de recevoir la Conſtitution, &, après les trois ſommations, s'il refuſoit, l'excommunier. 2. Le ſommer d'aller à Rome pour y rendre compte des raiſons qui l'empêchoient de recevoir la Conſtitution. 3. Nommer des Commiſſaires pour lui faire ſon procès. 4. Convoquer un Concile National. Ils convenoient aſſez entr'eux que de tous ces expédiens il n'y avoit que le quatriéme qui fût régulier: mais lorſqu'ils entroient dans le détail d'aſſembler & de tenir ce Concile, chaque expédient faiſoit naître pluſieurs obſtacles. Dans tous ces entretiens Monſieur Amelot ſe poſſédoit parfaitement, & paroiſſoit ſurpris de l'activité, ou plutôt de la fureur avec laquelle ces Meſſieurs parloient. Il voulut avoir une conférence avec le Cardinal de Noailles; il en demanda la permiſſion & elle lui fut accordée. Il parla peu dans cette entrevue, & il écouta beaucoup. Le Cardinal de Noailles lui rendit quelques jours après ſa viſite, & lui remit entre les mains trois mémoires. Le prémier contenoit le récit de ce qui s'étoit paſſé dans l'Aſſemblée; le deuxiéme étoit un abrégé des faits arrivés depuis; & le troiſiéme, l'état preſent de l'affaire.

Quand Monſieur Amelot eut reçu toutes ſes inſtructions, & dans le tems qu'il ſe diſpoſoit à partir, le Cardinal de Rohan lui dit que conjointement avec l'Evêque de Meaux, il falloit qu'ils euſſent une rélation ſecréte & immédiate avec lui ſur les affaires qui faiſoient le ſujet de ſon ambaſſade. Cela ſurprit le Miniſtre, qui ne répondit dans le moment qu'en termes honnêtes, mais généraux. Ses amis qu'il conſulta ſur cela, le confirmerent dans les ſentimens où il étoit, que la choſe n'étoit pas partiquable, puiſque ſes ordres portoient de s'adreſſer uniquement au Chancelier; que l'affectation qu'on avoit eue d'ôter au (a) Miniſtre ordinaire des affaires étrangeres l'adminiſtration de celle-ci, marquoit bien que le Roi vouloit qu'elle fût réſervée au Chancelier ſeul. On lui ajouta qu'il ſe pourroit trouver compromis, s'il en uſoit

(a) M. de Torcy.

au-

autrement, & s'il faiſoit part à d'autres de ce qu'il négocieroit, parce que les paſſions de ces Meſſieurs pourroient ne pas s'accommoder avec ce que le Chancelier lui manderoit; & qu'en un mot il s'expoſeroit, ou à mécontenter des gens vifs & accréditez, ou à manquer de ſuivre exactement les ordres de la Cour.

Monſieur Amelot s'excuſa donc auprès du Cardinal de Rohan ſur la propoſition qu'il lui avoit faite; & c'eſt ce qui engagea cette Eminence & l'Evêque de Meaux à lui donner le Docteur Targni, comme une eſpéce d'Ajoint pour être à Rome leur correſpondant affidé. Ce Docteur enflé du choix que l'on faiſoit de ſa perſonne, ne manqua pas d'en informer l'Abbé de Louvois, qui l'ayant ſous lui à la Bibliothéque Royale aux gages du Roi, l'aſſura fort qu'il ne lui permetroit point de partir, qu'il n'en eût un ordre exprès, & qu'autrement il diſpoſeroit de ſon logement & de ſon emploi. Le Soubibliothéquaire embaraſſé de ce diſcours, en fit rapport au Cardinal de Rohan. Cette Eminence voulut s'en expliquer aſſez vivement avec l'Abbé de Louvois, dont il eut une réponſe ſur le même ton: ainſi l'on fit venir à l'Abbé une lettre du Chancelier, qui lui mandoit que l'intention du Roi étoit que le Sieur de Targni partît pour Rome, & que ſa place lui fût conſervée. Il eut toujours ſa relation directe avec les deux Prélats; ſes lettres leur étoient envoyées dans le paquet du Nonce, & celles des Prélats envoyées au Docteur dans les dépêches de la Cour.

Il eſt bien vrai qu'un ſurveillant de cette eſpéce ne devoit pas beaucoup plaire à l'Ambaſſadeur; il en ſavoit les variations & les cabales. Ce Docteur, qui depuis un tems s'intéreſſoit ſi paſſionnément pour les Jéſuites, n'avoit eu garde de le faire, tandis qu'il conduiſoit les études de l'Abbé de Louvois, auprès de qui ſon oncle l'Archevêque de Reims ne l'eût pas ſouffert. Mais ſitôt que le Prélat fut mort, des idées de fortune le firent tourner du côté d'où venoient alors les faveurs Ec-

cléſiaſtiques. Il ſe livra totalement aux protecteurs de la Bulle *Unigenitus*, &c. & fit pour eux dans cette affaire tel perſonnage qu'ils voulurent. Auſſi le Pere le Tellier crut l'en devoir récompenſer, même aux dépens de la réputation d'autrui. Car l'Abbé de Louvois eut ordre du Prince de donner à Targni, à la Bibliothéque Royale, la prémiére place ſubalterne, occupée depuis un an avec l'agrément du Roi, par un des plus ſavans hommes & des plus vertueux du Royaume, qu'une vaine imputation de Janſéniſme fit déplacer.

M. Boivin le cadet.

Targni partit de Paris deux jours avant l'Ambaſſadeur, qui ſe mit en route le 10. Décembre. Ce Magiſtrat que dans les prémiers jours on avoit trouvé fort intrigué de ſa négociation, s'étoit un peu raſſuré & ne la craignoit plus tant. Quelques amis particuliers voulant aprofondir les motifs de ce changement, aprirent qu'il n'alloit point à Rome prèciſément pour demander un Concile National, mais pour chercher avec le Pape les moyens les plus convenables de finir cette grande affaire. On eut quelque lieu de croire que tout le ſecret de la négociation étoit entre le Chancelier & lui, ſans qu'on y donnât la moindre part à l'Evêque de Meaux, dont on s'appercevoit de tems en tems que les vues étoient dangereuſes & peu ſenſées: de ſorte que, s'il donna des inſtructions à M. Amelot, ce Magiſtrat les reçut ſans être dans le deſſein d'en faire uſage, s'en tenant à celles qu'il avoit du Chancelier. Le Cardinal de Rohan, l'Evêque de Meaux & l'Evêque de Blois avoient néanmoins écrit à Rome qu'ils avoient dreſſé ces mémoires: mais comme ils s'apperçurent qu'on les écartoit dans cette négociation auprès du Pape, ils prirent des meſures pour la rénouer à la Cour de France, afin de continuer d'en être les modérateurs comme auparavant. En même tems on vit paroître des Négociateurs nouveaux, dont il faut rapporter les manœuvres l'une après l'autre.

Le prémier fut le Pere Maſſillon, fameux Orateur Evangelique, mais plus propre à peindre les paſ-

paſſions dans la chaire, qu'à négocier avec les Grands dans le cabinet. Le Cardinal de Rohan qui depuis long-tems l'honoroit de ſa confiance & de ſon amitié, le chargea de propoſer au Cardinal de Noailles, s'il s'accommoderoit d'un Bref par lequel le Pape déclareroit qu'il n'avoit pas prétendu par ſa Conſtitution, donner atteinte à la grace efficace par elle-même, à la prédeſtination gratuite, à la néceſſité & à l'étendue du grand précepte d'aimer Dieu, à la doctrine du Concile de Trente ſur les diſpoſitions néceſſaires au Sacrement de Pénitence, aux règles de ſaint Charles, &c. Le Cardinal répondit qu'il avoit demandé au Pape des explications: que ſi le S. Pere les donnoit bonnes, il étoit très diſpoſé à les accepter: ainſi que tout ſe reduiſoit à ſavoir de quelle maniére ſeroit conçu ce Bref dont on lui parloit. Le Pere Maſſillon porta cette réponſe à l'Hôtel de Soubize: on y jugea qu'en même tems qu'on obtiendroit ce Bref de Rome il faudroit que le Cardinal de Noailles fît un Mandement en conformité; ainſi l'on prit ſoin d'en dreſſer deux projets, dont l'un fut donné ſous le nom du Cardinal de Rohan, & l'autre ſous celui du P. Maſſillon même, qui les apporta le vingt Décembre à l'Archevêché. Le Cardinal de Noailles n'eut pas le tems de lire ce jour là ces deux projets; il remit le Pere Maſſillon au Dimanche ſuivant, & lui promit de ne les faire voir à perſonne. Celui qu'on donnoit ſous le nom du Cardinal de Rohan étoit ſi outré & ſi peu digne d'être propoſé par cette Eminence qu'on ne put s'imaginer qu'elle en eût ſeulement fait la lecture. On y vouloit que le Cardinal de Noailles convînt qu'il avoit approuvé comme bon, un livre qui eſt mauvais; & rejetté comme mauvaiſe une Conſtitution qui eſt bonne. On exigeoit qu'il révoquât ſa Lettre paſtorale du 28. Février 1714.: Qu'il adhérât à l'Aſſemblée; & qu'il qualifiât le livre comme renouvellant les erreurs de Janſénius, & en contenant pluſieurs autres. Le projet du P. Maſſillon n'étoit gueres plus ſupportable; car, à

la ſollicitation du Cardinal de Rohan, il avoit eu la foibleſſe d'y mettre la révocation du Mandement du 28. Février.

Lorſqu'il revint à l'Archevêché le Dimanche ſuivant, le Cardinal de Noailles lui dit qu'il n'avoit pas eu beſoin de conſeil pour connoître l'injuſtice de ces deux projets, ſur tout de celui dont on diſoit auteur le Cardinal de Rohan; il lui fit des reproches de s'être chargé de pareilles piéces, & il lui témoigna qu'il l'avoit cru plus attentif à ſes intérêts. On ne peut réflechir aſſez ſur la patience de ce Cardinal, de ne lui avoir pas rendu de tels écrits avec une indignation plus marquée: il ſe contenta de lui dire que le principal de tout ceci étoit le Bref explicatif dont on parloit, qu'il falloit l'avoir & qu'il attendroit.

Le P. Maſſillon vint retrouver le Cardinal de Rohan, & lui dit que le Cardinal de Noailles, avant que de s'expliquer ſur un projet de Mandement, deſiroit ſavoir ce qu'on vouloit qu'il acceptât; ce que contiendroit ce Bref, ou Decret d'explications que le Pape donneroit; que l'on ne devoit pas faire des modéles d'acceptation d'un Bref, avant que de ſavoir comment il ſeroit conçu & qu'il falloit donc commencer par en dreſſer quelques projets. Enſuite il lui expoſa combien le Cardinal étoit indigné des Eſſais de Mandement qui lui avoient été donnés; que cette Eminence avoit ajouté qu'on ne cherchoit pas apparemment à finir cette grande affaire, puiſqu'on ne propoſoit que des choſes impoſſibles; qu'il y avoit long-tems qu'il prévoyoit qu'on ne lui ouvriroit jamais pour en ſortir, que la porte du deshonneur, afin de la mettre néceſſairement en état ou de ſe deshonorer lui même, ou de ne rien terminer; qu'il n'étoit pas ſurpris que ce fût là le manége des Jéſuites; mais qu'il n'avoit pas cru le devoir trouver dans le Cardinal de Rohan, qui diſoit tous les jours qu'il vouloit donner au Cardinal de Noailles des marques de ſa parfaite reconnoiſſance. Le Cardinal de Rohan parut ſenſible à de ſi juſtes reproches; il avoua de bonne foi que le

le projet de Mandement n'étoit pas de lui; mais de l'Evêque de Meaux : &, pour mettre le P. Maſſillon plus au fait de la négociation, il lui dit qu'elle ſe faiſoit par la participation du Roi qui ne vouloit pas néanmoins qu'on ſût qu'il y entrât; que Madame de Maintenon & le Chancelier l'avoient engagé à la ſuivre; que leur ayant rendu compte du projet de Mandement qu'il vouloit donner, le Roi avoit deſiré qu'il fût communiqué à l'Evêque de Meaux; dont le crédit étoit fort augmenté, depuis que Madame de Maintenon l'avoit choiſi pour ſon Pere ſpirituel, & qui avoit mis dans cet écrit tout ce que le Cardinal de Noailles y trouvoit de plus offençant pour ſa perſonne; qu'il convenoit que cette révocation de ſa lettre Paſtorale du 28. Février étoit inutile; mais qu'enfin il y avoit reméde à tout cela, qu'il falloit regarder ce projet comme une choſe non avenue; qu'il pouvoit le dire au Cardinal de Noailles; qu'à l'égard du Bref dont on propoſeroit le modéle au Pape, le Cardinal n'avoit qu'à voir lui même ce qu'il ſouhaitoit qu'on y fît entrer; qu'il en donnât un projet; & qu'on l'envoyeroit à Rome par un courier extraordinaire.

Le P. Maſſillon revint le lendemain à l'Archevêché faire ce détail. Après ce que le Chancelier avoit fait écrire à l'Archevêque de Paris par le Cardinal de Polignac, que ſa Majeſté ne vouloit plus entendre parler de cette affaire, qu'elle avoit pris ſon parti, le Cardinal de Noailles auroit été fort étonné d'aprendre qu'elle s'en faiſoit encore informer, ſi lors que ce Prince parloit un jour dans ſon Cabinet avec le Cardinal de Rohan & le Chancelier, il n'eût dit d'une voix aſſez haute pour être entendu, Il faut lier quelque négociation avec le Cardinal de Noailles.

Cela fut entendu par M. d'Argenſon.

Comme le parti qu'il avoit à prendre ſur tout ceci, ne laiſſoit pas d'être délicat, il remit le P. Maſſillon à quelques jours pour lui faire ſavoir ſa réponſe. Il étoit également dangereux pour cette Eminence de donner un projet, ou de n'en

point donner. Le donner, c'étoit s'expoſer à la cenſure de ſes ennemis, & prendre de l'engagement ſans les Evêques ſes Aſſociés: ne le pas donner, c'étoit s'attirer le reproche qu'il ne vouloit pas finir, ou mettre ſes Adverſaires dans le droit d'en faire un qui ſeroit ſi mauvais qu'il ne ſeroit pas poſſible de le corriger, ni d'en faire uſage. Cependant, comme l'intention du Cardinal de Noailles étoit de lier l'affaire avec Rome, il avoit envoyé dès l'ordinaire du 24. au Cardinal de la Trémouille un projet de Bref avec un mémoire explicatif, & par l'ordinaire du 29. Décembre, il envoya le même projet par le Duc de Noailles à M. Amelot.

Mais enfin il crut que, puiſque le Roi entroit dans les propoſitions qu'on lui faiſoit, il devoit approfondir la choſe, & qu'il étoit à propos pour cela que le Duc de Noailles y entrât auſſi pour en parler au Chancelier. Lors donc que le P. Maſſillon revint à l'Archevêché recevoir une réponſe, ou lui déclara ce qu'on avoit deſſein de faire. Cela lui fit naître une plus grande envie de voir le Duc de Noailles; ainſi le Cardinal écrivit deux jours aprés à ce Pére, que s'il vouloit voir ſon neveu, il falloit qu'il allât chez ce Duc le lendemain 30, parce qu'il partoit ce jour là pour Verſailles, où ſon quartier le retiendroit pendant trois mois. Le P. Maſſillon ne manqua pas de faire cette viſite, & de dire au Duc tout ce qu'il avoit dit au Cardinal. C'en fut aſſez au Duc de Noailles pour le mettre en état de parler au Chancelier, & de lui demander ce qu'il penſoit de ces négociations; mais il eſt bon de marquer ici une étourderie du P. Maſſillon. Le Duc de Noailles l'avoit prié de brûler le billet qu'il avoit reçu du Cardinal ſon oncle; il le promit, & il eut pourtant l'imprudence de l'envoyer au Cardinal de Rohan. Ce Cardinal le montra à l'Abbé d'Etrées, lui marquant la joie qu'il avoit que le Duc de Noailles entrât ainſi dans leurs deſſeins, & qu'il chercheroit l'occaſion de lui parler. Le Duc averti par l'Abbé d'Etrées, crut

29 Decembre.

crut qu'il devoit prévenir le Cardinal de Rohan, non qu'il voulût s'entremettre avec chaleur, mais ſeulement par bien-ſéance, & pour lui témoigner le deſir qu'il avoit de voir finir cette affaire. Tout le monde ſavoit combien il étoit capable d'en applanir les difficultés, ſans qu'on eût à craindre que ſon attachement à la perſonne de ſon oncle le rendit partial; & il ſeroit à ſouhaiter que tous ceux qui ſont employez dans les négociations les plus graves, de quelque nature qu'on les ſuppoſe, puſſent s'en acquitter avec des lumiéres auſſi pures que les ſiennes, & toujours dirigées par les principes & par les procédés de l'honneur.

Ce rendez-vous n'empêcha pas que le P. Maſſillon ne vînt à l'Archevêché ſolliciter le projet d'explications. Le Cardinal de Noailles lui dit qu'un tel projet n'étoit pas aiſé à faire; que tout ce qui devoir y entrer étoit renfermé dans ſon Inſtruction Paſtorale trop étendue pour la lui faire voir; & qu'il lui en donneroit ſeulement un précis, que le Cardinal de Rohan & l'Evêque de Meaux avoient fort approuvé; que plus il liroit ce précis, & plus il remarqueroit qu'il remplit tous les vuides de la Conſtitution.

Au bout de ſix jours, le P. Maſſillon vint apporter au Cardinal de Noailles un projet d'explications, qu'il appella un abrégé du précis de cette Eminence, & qu'il avoit envoyé, diſoit-il, au Cardinal de Rohan, comme dicté par le Cardinal de Noailles. Il y a lieu de croire que cet extrait de précis avoit été dreſſé le 6. Janvier, jour des Rois, à l'Hôtel de Soubize, où le P. Maſſillon paſſa l'après-diner avec le P. Daniel. Du moins il eſt certain que ce jour là ils furent longtems enfermés tous deux avec le Cardinal de Rohan, ſans qu'il fût permis à perſonne d'entrer. 9. Janvier.

La négociation de ce Pere étoit répandue dans tout Paris. Il lui étoit même échapé pluſieurs choſes qui n'étoient pas d'un habile négociateur. Il avoit fait voir à quelques gens ſon extrait de précis, comme étant un modéle d'explications de-

ſirées par le Cardinal de Noailles. Il prétendoit que tous ceux qu'il en avoit entretenus, ne vouloient autre choſe, ſinon que le Pape déclarât qu'il n'auroit donné dans ſa Bulle aucune atteinte à &c. Il avoit encore dit que le Cardinal de Noailles avoit aprouvé ſon projet d'acceptation, ce qui étoit une fort belle nouvelle à débiter. Toutes ces indiſcrétions, la lettre envoyée au Cardinal de Rohan, & ce qu'il avoit dit à cette Eminence, que c'étoit le Cardinal de Noailles qui l'envoyoit à elle pour entrer en négociation; tout cela, dis-je, fit comprendre à l'Archevêque de Paris qu'il feroit bien de ne l'écouter plus: il prit l'extrait du précis, & ſans dire s'il en étoit content ou non, ni ſans fixer de jour pour une nouvelle conférence, ils ſe ſéparerent. C'eſt ainſi que finirent les travaux du P. Maſſillon, plus prédicateur que négociateur. Car outre qu'il n'avoit pas aſſez de fermeté pour n'être pas ébranlé par les attaques des deux Eminences, il donnoit trop à connoître que la conduite du Cardinal de Rohan étoit plus de ſon goût que celle du Cardinal de Noailles.

17. Janvier. Dans le tems que ſa négociation duroit encore, l'Evêque de Meaux vint faire une viſite à Conflans. Il ouvrit la converſation par de grandes proteſtations de reſpect & d'attachement, que ſon Métropolitain étoit accoutumé d'entendre depuis longtems. Enſuite il voulut ſe juſtifier ſur pluſieurs choſes qu'on lui imputoit. Il commença par tout ce qui s'étoit paſſé au dernier voyage de Fontainebleau, où il dit qu'il avoit été mandé; qu'on lui avoit communiqué le mémoire du Cardinal de Polignac pour Rome; qu'il en avoit aprouvé le fond & rélevé ſeulement quelques expreſſions qui avoient été changées par le Chancelier. Il ajouta qu'il étoit vrai qu'il avoit toujours ſouhaité beaucoup un Concile national pour finir cette grande affaire; mais qu'il falloit chercher quelque expédient, qui fût plus doux & plus facile. *N'en penſez-vous aucun*, dit-il au Cardinal de Noailles? *Tout ce que je penſe*, répondit-il, *c'eſt que vous avez demandé un Con-*

Concile; que c'eſt une voye canonique pour finir les affaires de l'Egliſe; qu'il y a longtems qu'on m'accuſe d'être hérétique; que l'on me ménace même de me dépoſer. Je me trouverai trop heureux de voir un Concile national, où je puiſſe rendre compte de mes ſentimens & de ma conduite, & même eſpérer un jugement ſelon les règles. Je l'attens patiemment, c'eſt la ſeule choſe à quoi je penſe.

„ Mais non, répliqua l'Evêque de Meaux, il s'a-
„ git d'autre choſe, ne vous a-t on rien dit? Que
„ m'auroit-on dit, reprit le Cardinal, ſinon que
„ nous aurons inceſſamment un Concile, & que
„ M. Amelot eſt parti pour le demander? Y au-
„ roit-il quelque choſe de changé? Depuis plus
„ de quatre mois vous propoſez le Concile natio-
„ nal; y a-t-il apparence que vous l'ayez propoſé
„ ſans être ſûr que le Pape l'agréera? Comment
„ s'imaginer que dans ces circonſtances-ci vous
„ vouliez faire des propoſitions qu'il deſaprouve?
„ Voilà l'injuſtice, dit le Prélat; on croit que je
„ n'ai d'autre deſſein que de tout ſacrifier pour le
„ Pape, & que je n'ai en tête qu'un chapeau.
„ Puiſqu'il faut parler ici à cœur ouvert, je dirai
„ à Votre Eminence que toutes les lettres que j'ai
„ reçues de Rome, condamnent la propoſition d'un
„ Concile; & qu'on m'aſſure que par là je m'at-
„ tirerai la diſgrace du Pape. Il n'importe, je l'ai
„ cru néceſſaire pour donner la paix à l'Egliſe; c'eſt
„ pour cela que je l'ai propoſé, mais je commen-
„ ce à reconnoître qu'il n'y en aura point: les Jé-
„ ſuites le craignent; & n'en veulent pas. Ce ſont
„ des politiques, qui ne cherchent que leur in-
„ terêt; ils en appréhendent les déciſions, s'il eſt
„ libre; & le croyent inutile, s'il ne l'eſt pas. Mais
„ il ne s'agit point de cela; ne vous a-t-on rien
„ dit? Parlons avec ouverture; le Pere Maſſillon
„ ne vous a-t-il pas vû, & ne vous a-t-il rien dit
„ de la part du Cardinal de Rohan?

Comme le Cardinal vit que ſon Suffragant étoit au fait de cette négociation, il convint des propoſitions qui lui avoient été faites; mais il

ajouta qu'il les croioit alors tombées, parce qu'il n'avoit point entendu parler de ce Pere depuis pluſieurs jours.

On rappella l'expédient propoſé par le P. Maſſillon; mais le Cardinal de Noailles dit qu'on lui avoit voulu juſqu'ici faire accroire qu'il avoit promis bien des choſes qu'il n'avoit jamais imaginées; que par cette raiſon, il promettoit encore moins que par le paſſé; que d'ailleurs il ne pouvoit rien faire ſeul, ni ſans les Evêques qui lui étoient unis. L'Evêque de Meaux en convint, & dit, que quand ceux à qui on a donné ſa parole ſeroient des diables, il la leur faudroit tenir. Mais il ajouta, que la longueur des négociations l'effraioit. *Envoier à ſeize Evéques*, diſoit-il, *& attendre leur réponſe, cela eſt bien long. Pourquoi*, dit le Cardinal de Noailles, *ne les pas laiſſer venir à Paris, ou du moins quelques uns d'entre eux, & laiſſer approcher les autres, afin qu'on ait plus facilement de leurs nouvelles?* La propoſition parut difficile à faire agréer au Roi. *Encore*, dit l'Evêque de Meaux, *ſi l'on ne demandoit que l'Archevêque de Tours, dont la ſanté foible auroit beſoin des Médecins de Paris.* Enſuite on s'expliqua ſur le Bref qu'on pourroit demander au Pape. Le Prélat oſa dire qu'il ne croioit pas que S. S. en voulut donner un, ſi le Cardinal de Noailles ne commençoit par révoquer ſon Mandement du 28. de Février 1714. *C'eſt à quoi*, répondit le Cardinal, *il ne faut ſeulement pas penſer. Quoi*, dit l'Evêque de Meaux, *vouloir que le Pape ait toute la confuſion: vous voulez donc humilier le ſouverain Pontife? Non* dit le Cardinal, *mais je ne veux pas humilier la vérité.* L'on tint encore pluſieurs propos ſur le Bref. Le Prélat vouloit que le Cardinal de Noailles en fit un projet, & le Cardinal de Rohan, un autre, afin que ſi l'on n'acceptoit pas à Rome le prémier, on ſe contentât du ſecond: mais cet expédient fut rejetté par l'Archevêque, & ils ſe ſéparérent ſans rien conclurre.

Cependant le Cardinal de Rohan & le Duc de Noailles ſe trouverent au rendez-vous qu'ils s'étoient

toient donné chez le Marquis de Couësquen. Le Cardinal dit que ſans lui, le Pape auroit excommunié déja le Cardinal de Noailles: il ajouta qu'au nom de ce Cardinal, le Pere Maſſillon avoit avancé, que ſi le Pape déclaroit qu'il n'avoit pas entendu condamner la doctrine de S. Auguſtin & de S. Thomas par ſa Bulle, il l'accepteroit purement & ſimplement, ſans parler d'aucune autre condition; mais qu'il ne tenoit plus le même langage, & qu'il exigeoit de nouvelles clauſes: que le Cardinal de Noailles qui ſembloit ſouhaiter le Concile, n'y ſeroit pas le maître tant qu'il croioit: qu'il avoit dans ſon parti quinze ou vingt Evêques; que pour eux il étoient aſſurés de cent dix: que de la maniére que le P. Maſſillon lui avoit dit que le Cardinal de Noailles vouloit voir expliquer le Pape, il étoit aſſuré que le S. Pere n'en feroit rien: que cependant il falloit le propoſer; mais qu'il étoit néceſſaire d'avoir au plutôt une réponſe poſitive ſur la maniére dont il accepteroit les explications que le Pape donneroit; enſuite il propoſa ſes expédiens. Il dit que ſon plan ſeroit que le Pape inſérât ſes explications dans ſa Bulle de convocation du Concile, & il montra au Duc de Noailles un projet de Bulle qu'il travailloit. Le Duc en fit la lecture, & il obſerva qu'on n'y mettoit point à couvert la doctrine de la grace efficace par elle-même & de la prédeſtination gratuite. Il ne crut pourtant pas devoir parler ſur des matiéres de Théologie; & il fit ſeulement remarquer au Cardinal que les Evêques non acceptans étoient traités dans cet écrit avec des termes ſi durs, qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'ils vouluſſent les adopter, outre que les droits de l'Epiſcopat y paroiſſoient fort bleſſés. Le Cardinal fit connoître qu'il auroit bien ſouhaité travailler ſur tous ces projets avec le Cardinal de Noailles: mais le Duc lui dit qu'il ne croioit pas qu'il en fût encore tems; & la conférence finit avec toutes ſortes d'honnêtetez de part & d'autre.

Le Duc de Noailles vit auſſi le Chancelier: il

lui rappella tout ce qu'il avoit penſé lui même, & ce qu'il lui avoit dit ſur la paſſion qui paroiſſoit dans les adverſaires de ſon oncle, & il conclut que l'affaire ne finiroit jamais, ſi l'on ſe propoſoit de la finir en France. Il s'étendit ſur ces raiſons; elles furent goûtées par le Chancelier, qui lui promit que ſi M. le Cardinal de Noailles vouloit charger M. Amelot de quelques Mémoires pour négocier auprès du Pape. il lui offroit de les envoier, privativement au Cardinal de Rohan & à tous autres, qui n'en auroient aucune connoiſſance; & que de la maniére dont il en demanderoit au Roi la pérmiſſion, il étoit ſûr que S. M. garderoit le ſecret, & que ces Meſſieurs n'en ſauroient rien que quand tout ſeroit fini, & qu'ils ſeroient les prémiers à qui le Roi diroit que le Pape etant content, il l'eſt auſſi. Pour ſuivre les offres du Chancelier, le Cardinal de Noailles envoia deux jours après au Duc ſon neveu un Mémoire que le Chancelier trouva trop preſſant, & qu'il ne voulut point s'engager d'envoier à Rome tel qu'il étoit.

A peine une diſcuſſion d'expédiens étoit expirée, qu'il en renaiſſoit une autre. Dans le tems de ces différens mouvemens, M. de Valincourt fit propoſer à l'Abbé Mengui une conférence ſur l'état préſent des affaires, & ſur les moyens de finir les conteſtations touchant la Bulle. L'un & l'autre étoient très propres à conduire une importante négociation. La ſagacité du génie dans l'Abbé Mengui, le talent de la parole, une vaſte connoiſſance des loix & du droit des Princes, la préciſion, la droiture; tout concouroit à le rendre très excellent acteur. D'ailleurs on connoît le mérite de M. de Valincourt, la juſteſſe de ſon eſprit, ſes idées nobles, ſa prudence conſommée, ſon expérience dans les grands emplois, & ſa capacité particuliere pour concilier habilement les intérêts des Souverains. Leur prémiére conférence ſe tint le Vendredi 14. Décembre chez M. de Benoize. D'abord M. de Valincourt convint qu'il n'y auroit point, & qu'il ne pouvoit y avoir de Concile national;

que

que rien n'étoit plus certain ; mais il ajouta que les ennemis dn Cardinal de Noailles, ne pouvant l'opprimer par les règles, ne manqueroient pas de le faire par la voye d'autorité, qu'on l'envoieroit à Rome, qu'on l'exileroit, qu'on le dépoſeroit &c. Il convint encore que du côté des ennemis du Cardinal de Noailles, il n'y avoit qu'emportement, que fureur, que déraiſon; d'où il concluoit qu'il étoit de ſa ſageſſe de ſortir de cet embaras avec toute la condeſcendonce qu'il ſeroit poſſible. L'Abbé Mengui répondit, 1. Qu'il ne venoit point négocier ſur l'affaire préſente, non ſeulement parce qu'il ne lui convenoit pas d'entrer dans une affaire de cette importance, lors que des Cardinaux y avoient échoué, mais encore parce qu'il étoit abſolument ſans pouvoirs de la part du Cardinal de Noailles, & qu'il demandoit fort que l'on comptat là-deſſus; 2. il dit qu'il craindroit pour le Cardinal de Noailles, s'il étoit poſſible qu'il y eût un Concile dans lequel il pût être condamné, mais qu'il ne craindroit rien pour lui, tant qu'on ne le menaceroit que de coups d'autorité; que la vertu d'un Evêque n'étoit jamais plus grande que dans la perſécution; 3. Qu'il avouoit que le Cardinal de Noailles devoit uſer de toute la condeſcendance imaginable, mais qu'il falloit bien diſtinguer la condeſcendance d'avec la foibleſſe & la lâcheté: enſuite il exigea trois conditions ſi l'on vouloit continuer à conférer. 1. Que M. de Valincourt fut muni de pouvoirs, ce qui ſeroit aſſez difficile, parce qu'il n'étoit pas ſuffiſant qu'il en eût du Cardinal de Rohan, de l'Evêque de Meaux & du Chancelier, mais qu'il en falloit encore du Pere le Tellier; & que, comme le Pape & le Roi étoient les Chefs de tout ceci, il croioit qu'il devoit être auſſi revêtu de ces pouvoirs ſupérieurs. 2. Il dit que ſi M. de Valincourt avoit quelque propoſition à lui faire, il falloit qu'elle fût toute neuve, & ſubſtantiellement neuve, ne convenant pas de rebattre des propoſitions déja faites & rejettées. 3. Qu'il faloit que ces propoſitions fuſſent par écrit, de crainte qu'en les rapportant, il n'y eût quelque mot eſſentiel de changé. M. de Valincourt

trouva les propoſitions juſtes ; il promit de les rapporter au Cardinal de Polignac qui l'avoit envoié, & qu'au plûtard le dimanche 16. Décembre on auroit de ſes nouvelles.

Ces deux perſonnes très bien intentionnées & très capables entrerent de bonne foi dans leur négociation qu'ils ſuivrent, & qu'ils s'attendoient de finir après quelques inſtructions ; mais ils ne ſavoient pas que le Cardinal de Polignac étoit ſans pouvoirs, & que le Cardinal de Rohan n'avoit conſenti à ces entrevues que pour amuſer, ou peut-être pour jouer ſon Confrere. Il en dit quelque choſe au P. Maſſillon qui donna ſujet de le ſoupçonner. Ce Pere s'épanouiſſoit ſur tout cela volontiers avec ſes amis, outre que dans la converſation du Cardinal de Rohan & du Duc de Noailles, cette Eminence avoit eu grand ſoin de déclarer au Duc, qu'il ne dirigeoit point les démarches de M. de Valincourt.

Le Cardinal de Polignac ne vouloit point qu'on produiſît de modéle d'acceptation, & vouloit finir par la voye de l'Inſtruction Paſtorale. On a déja vu combien le Cardinal de Rohan & les ſiens s'en éloignoient. M. de Valincourt fut envoié le 18. pour engager l'Abbé Méngui à donner lui même un projet, mais on ne l'écouta pas. Il revint de Verſailles quelques jours aprés, & rapporta ce projet, écrit par un Sécretaire du Cardinal de Polignac, dans lequel il ne diſoit rien de la tête de l'Inſtruction Paſtorale, aſſurant qu'elle reſteroit dans l'état que le Cardinal de Noailles l'avoit envoiée à Fontainebleau. Il laiſſoit dans la queue, *tel eſt le véritable eſprit de la Conſtitution* &c. & tout le reſte dont on étoit convenu pour établir l'autorité des Evêques. La ſuite revenoit à mille ſortes de clauſes que le Cardinal de Noailles avoit cent fois rejettées. Ainſi l'Abbé Mengui demeura fort froid ſur tous ces propos inutiles. Et peu de jours aprés le Cardinal de Noailles lui ayant communiqué ſes mémoires, où il vit que tout ce que M. de Valincourt propoſoit de meilleur avoit été

accordé dès avant le voyage de Fontainebleau, le négociateur n'ayant point de nouvelle réplique à faire, la négociation ſe rompit.

M. de Valincourt vouloit néanmoins ſuivre ſes prémieres démarches; il alla voir le Chancélier ſous prétexte de quelqu'autre affaire, & lui parlant enſuite de ſes diligences commencées ſous les auſpices du Cardinal de Polignac, le Miniſtre lui fit comprendre qu'il feroit prudemment de ne les pas continuer davantage. La négociation ne fut pas ſeulement deſavouée par le Cardinal de Rohan, & par le Chancelier, mais même par le Cardinal de Polignac, qui rencontrant un jour à la Cour la Maréchalle de Noailles ſur un eſcalier où ils ne ſe cherchoient aſſurément pas, dit à cette Dame qu'il n'avoit jamais chargé M. de Valincourt de cette affaire.

Dans l'abattement où étoit ce Cardinal, il ne trouvoit point d'occaſion de ſe juſtifier, qu'il ne le fît bien ou mal. Depuis qu'il eut un peu remis ſes ſens, qui avoient été ſi fort troublés à Fontainebleau, & qu'il ſe fut rapellé les lettres qu'il avoit écrites au Cardinal de Noailles, il avoua que ce Cardinal ne lui avoit jamais rien promis ſur le projet d'acceptation préſenté par le Chancelier, & ſur le retranchement des relations; mais ſeulement qu'il reconnoîtroit le livre digne de cenſure. Il le déclara au Procureur général le 27. Janvier: & il ajouta que le Roi avoit dit: *Le Cardinal de Polignac aime mieux me faire paſſer pour un perſécuteur, que de dire que le Cardinal de Noailles eſt un malhonnête homme, & qu'il m'a trompé; je ſai bien pourquoi il en uſe ainſi*, voulant parler de ſes vûes de fortune.

Trois jours après, les Princes de Soubize & d'Epinoi furent reçûs Ducs & Pairs au Parlement, & le Procureur (*a*) Général alla diner à l'Hôtel de Soubize. Le Cardinal de Rohan profita de l'occaſion pour lui parler de l'affaire courante. Mais le lieu ni la conjoncture n'étant point propre pour en traiter une de cette importance, il ſe contenta de

(*a*) M. Daguesſeau.

de lui dire, qu'il s'étoit paſſé bien des choſes depuis qu'ils ne s'étoient vûs. Il ajouta que ſon attachement pour le Cardinal de Noailles l'avoit engagé à lui réſerver une porte pour ſortir du mauvais pas où il s'étoit jetté lui-même, & qu'il vouloit ſur cela s'entretenir plus au long avec un Magiſtrat auſſi diſtingué que lui.

Perſonne aſſurément n'étoit plus capable de mettre en règle une négociation de cette nature, de la ſuivre avec dignité, d'en accélérer le dénouement. Que ne promettoient point dans le Procureur général l'étendue des lumiéres, la ſupériorité de l'intelligence, un zéle ardent pour les intérêts de l'Egliſe & de l'Etat? Le jour de l'entrevûe chez lui fut aſſigné au jeudi ſuivant; mais dès la veille l'Evêque de Meaux s'y rendit. Il s'admettoit lui-même dans toutes les liaiſons qu'on pouvoit former; & ſes diſpoſitions officieuſes lui perſuadoient que rien de bon ne pouvoit ſe faire ſans qu'il s'en mêlât. Il alla donc le mercredi chez le Procureur général, où entre autres choſes, il convint que les dernieres lettres de Rome ôtoient toute eſpérance d'un Concile national, & que le Pape n'en vouloit point. Mais il n'en plaignit pas moins le Cardinal de Noailles, dont il eſtimoit, diſoit il, la douceur, la piété, la modeſtie & les autres vertus tranquilles. Il dit que cette Eminence ne s'aidant pas, & ne faiſant rien pour ſortir de l'embarras où elle étoit, tôt ou tard cette affaire finiroit très-mal pour elle; que le Pape pendroit ſans doute le parti de dire que ſa Conſtitution eſt acceptée par preſque toutes les Egliſes de France, & par les Egliſes des autres Royaumes; qu'un petit nombre d'Evêqués qui refuſoient de l'accepter, devoient être regardés comme des deſobéiſſans; & qu'ainſi le Saint Pere les ſépareroit de ſa communion.

Le jeudi 20. Décembre, le Cardinal de Rohan vint chez le Procureur général, & le pria fort de vouloir entrer dans cette affaire. Il lui fit valoir l'eſtime que tout le public faiſoit de lui; la confiance

fiance que le Cardinae de Noailles avoit en ſes avis; le poids que le parti qu'il auroit pris, auroît ſur tout le public; qu'il n'y avoit que lui qui fût capable de concilier tous les eſprits aliénés: enfin il lui demanda ce qu'il penſoit ſur toute cette affaire. Le Procureur général répondit qu'il ne penſoit rien, & qu'il ne vouloit rien penſer, qu'on avoit voulu le rendre ſuſpect au Roi ſur tout ceci; qu'il n'en ſavoit pas la raiſon; qu'ainſi ce ſeroit aſſez qu'il eût propoſé quelque expédient, pour qu'il échouât, Le Cardinal répliqua fort bien ſur l'injuſtice de ces ſoupçons, & il ajouta que Dorémieux étoit venu chez lui la veille pour le conjurer d'imaginer quelque moyen pour tout accommoder; qu'il avoit répondu qu'il étoit las d'imaginer; que cependant à force de diſcourir, il lui étoit venu ſoudainement une penſée, qui ſeroit que le Pape donnât un Bref explicatif de ſa Conſtitution pour être communiqué au Cardinal de Noailles, & dans lequel le Saint Pere rejetteroit comme une injuſtice le ſentiment de ceux qui ont prétendu que ſa Bulle donnoit atteinte à &c. que le Cardinal de Noailles ayant ce Bref dans ſa poche, accepteroit purement & ſimplement la Conſtitution, & ne feroit paroître ce Bref que dans le tems qu'il ſeroit néceſſaire pour obſerver la règle de *veriſimili notitia* de ſon acceptation, ce qui ſeroit abſolument néceſſaire, puiſque le Pape le loueroit dans ce Bref d'avoir accepté la Bulle. Il prétendoit que tout homme qui voudroit ouvrir les yeux, verroit très-bien que le Cardinal de Noailles n'avoit accepté dans le fond que relativement à ce Bref, & que s'il ne l'avoit pas eu dans ſa poche, il n'auroit pas accepté; qu'on voyoit bien que tout ceci n'auroit été conduit de cette ſorte, que pour ménager l'honneur du Pape; que le Cardinal de Noailles n'étoit qu'un Evêque particulier, & qu'il falloit bien faire pour le Chef de l'Egliſe plus que pour lui. Le Cardinal de Rohan preſſa le Procureur général de lui dire ce qu'il penſoit de cet expédient. Il s'en excuſa long-tems; mais enfin, cédant

Célebre Avocat.

cédant aux inſtances, il lui dit que cet expédient lui paroiſſoit fort bizare; &, qu'en le ſuivant on verroit finir le Cardinal de Noailles par en faire moins que les quarante Evêques n'en avoient fait: qu'au moins il y avoit quelque relation entre leur acceptation & leur Inſtruction; mais que dans celle du Cardinal de Noailles, il n'y en auroit pas même l'ombre, & qu'elle ſeroit pure & ſimple.

Le Cardinal de Rohan ſe crut obligé d'en venir à un autre moyen, qui fut un Bref explicatif que le Cardinal de Noailles recevroit avec la Conſtitution; qu'il ne répondoit pas que le Pape voulût le donner; mais qu'il eſperoit qu'on en viendroit à bout, en ſe mettant tous après lui. Le Procureur général ne deſaprouva pas cette ouverture; mais il dit qu'avant que de l'approuver abſolument; il falloit ſavoir comment ce Bref ſeroit conçû; qu'il n'étoit pas Théologien, & qu'il ne pouvoit parler ſur cela; mais qu'il croioit qu'avant que de le publier, il falloit le communiquer au Cardinal de Noailles, afin qu'il vît s'il ſatisfaiſoit à toutes les difficultés qu'il avoit formées ſur la Bulle.

Le Cardinal de Rohan fécond en expédiens; en propoſa un troiſiéme qu'il croioit plus convenable au Pape, ſavoir qu'il donnât ſes explications dans la Bulle de convocation du Concile. Que le Cardinal de Noailles trouvant les explications ſuffiſantes, accepteroit la Conſtitution, & qu'alors la tenue du Concile national ſeroit inutile. Cela donna lieu de parler de ce Concile; le Cardinal dit que les dernieres lettres de Rome aſſuroient que le Pape y conſentoit; qu'ils en étoient ſurs; & qu'on l'obtiendroit du Pape ſans donner la moindre atteinte aux libertez de l'Egliſe Gallicanne. Apparemment le Procureur général eut quelque peine à concilier ce que le Cardinal lui diſoit avec ce que l'Evêque de Meaux lui avoit dit la veille, & qu'il jugea que l'un des deux ne diſoit pas la vérité. Le Cardinal ajouta que le Concile ſeroit convoqué par le Pape, & par le Roi; qu'on prétendoit qu'on les arrêteroit d'abord en propoſant la doctri-

ne

ne de l'Assemblée de 1682. comme contraire à l'acceptation de la derniere Assemblée; mais que cet article ne les embarrassoit nullement. Outre qu'il ne s'agissoit pas de cela, c'est que s'il étoit nécessaire, on commenceroit par convenir des quatre articles de 1682. reconnoître le Pape faillible &c. & qu'ensuite tout se réduiroit à une seule question. si dix Evêques ne devoient pas accepter comme cént douze. Le Procureur général dit, que s'il étoit à la place du Cardinal de Noailles, il ne seroit pas fort embarassé; qu'il reconnoîtroit le Concile comme ayant une autorité canonique, à laquelle il se soumettroit après que tout y auroit été examiné & décidé dans les formes, & que l'avantage que le Cardinal de Noailles y trouveroit, c'est que plusieurs Evêques avoient dit qu'ils n'avoient pas accepté purement & simplement. „ Il „ ne prendra point le parti de la soumission au „ Concile, dit le Cardinal de Rohan: je croi „ qu'il le feroit, s'il étoit seul, je connois sa droi„ ture, son amour pour l'Eglise, sa piété &c. „ Mais il y a de petites gens qui le souflent & qui „ le détournent du parti de la soumission. On dit „ que pour embarasser le Concile, il dira que de„ puis longtems ou veut rendre sa foi suspecte; „ qu'avant toutes choses il veut faire sa profession „ de foi; qu'elle est contenue dans son projet d'In„ struction; qu'il demandera qu'on l'examine. On „ rejettera, continue-t-il, cette proposition com„ me entiérement étrangére au Concile. On lui „ donnera, s'il le veut, acte que sa foi est pure & „ orthodoxe; qu'il ne s'agit que d'accepter la „ Constitution; & s'il ne veut pas se soumettre à „ la loi que le Concile lui en imposera, on procé„ dera à sa dépositon & à celle des Evêques qui „ lui sont unis. Enfin le Cardinal de Rohan dit „ qu'il n'y avoit nulle apparence de finir l'affaire de la Bulle par la voye de l'Instruction du Cardinal de Noailles; qu'ils étoient trop éveillés sur cela; qu'à la vérité les principes en étoient bons; mais que cela ne s'appelloit pas accepter la Constitution, puis-

puiſqu'après une heure & demie de lecture, où l'on a entendu les différens ſens des cent & une propoſitions, on ne ſait s'il y en a une ſeule condamnée *in ſenſu obvio*. Il dit en finiſſant qu'il y avoit des ſubalternes qui ſe mêloient dans cette affaire, mais que c'étoit à lui Procureur général, à y entrer ſérieuſement & à la finir. Ce Magiſtrat reçut la propoſition ſans la relever, & ſans prendre de meſures pour lier une négociation avec le Cardinal de Noailles, qui ſe voyoit dans une ſituation aſſez difficile à ſoutenir. Cette Eminence ne laiſſoit pas de ſe trouver embaraſſée au milieu de ces agitations & de ces ſecouſſes. Le Cardinal de Rohan l'attaquoit à Rome, tandis qu'à Paris on lui livroit toutes ſortes d'aſſauts; car on ne peut appeller autrement ces tentatives du Pere Maſſillon, celles de M de Valincourt, de l'Evéque de Meaux, du Cardinal de Rohan, du Procureur général: il ſe voyoit, de quelque côté qu'il ſe tournât, comme une ville aſſigée & battue par différentes attaques. Quelque ſenſibilité qu'on lui fît paroître pour ſes intérêts, il régardoit ces diverſes négociations, comme autant de piéges qu'on lui tendoit; & il n'avoit pas peu d'affaires d'être obligé de veiller à tout pour ne rien faire & ne rien dire qui pût l'engager; car on lui attribuoit ſouvent des démarches & bien des diſcours où il n'avoit ſeulement pas penſé. Ainſi, malgré les propoſitions ſéduiſantes qu'on lui faiſoit, il ne crut pas devoir prendre le change, & il ſe perſuada qu'il n'y avoit rien de meilleur pour lui que de négocier à Rome par M. Amelot & par le Cardinal de la Trémouille, & cependant d'amuſer les négociateurs pour ne les pas trouver ſur ſon chemin. Trois raiſons le déterminérent à prendre ce parti. 1. Contenter ces Prélats, ce ne ſeroit pas contenter le Pape qui voudroit encore quelque adouciſſement; il valoit donc mieux s'adreſſer directement à lui. 2. Nul accommodement à eſpérer du Cardinal de Rohan, qu'il n'eût paſſé par les mains des Jéſuites, & ſur tout du Pere le Tellier, qui em-

empoiſonnoit tout dans l'eſprit du Roi, & lui inſpiroit telles idées qu'il lui plaiſoit. 3. La négociation ſuivie à Rome donnoit du tems pour peſer les expédiens propoſés; & cette affaire étoit de nature à ne pouvoir dépérir en ſe prolongeant. Voilà, du tems du feu Roi, comme il falloit raiſonner.

Le peu de ſuccès des négociations échouées ne découragea point les moderateurs de l'affaire qui ne la perdoient pas de vue, & qui ne la vouloient pas laiſſer en France ſans action, de crainte que leur autorité ne vînt peu à peu à s'évanouir. Ils jetterent donc les yeux ſur un nouveau négociateur, & ils crurent avec ſujet que le Préſident de Maiſons ſeroit plus propre qu'un autre à bien conduire cette entrepriſe importante. Il étoit ami du Cardinal de Rohan & de l'Evêque de Meaux, aſſez bien avec le Cardinal de Noailles. Il ſavoit les maximes du Royaume, & n'ignoroit pas d'une certaine façon les matieres de Theologie, puiſqu'il avoit été reçu Bachelier. L'expédient le plus de ſon goût fut celui des explications. Mais avant que d'entrer dans la maniére de les faire, il voulut voir le P. le Tellier. L'Evêque de Meaux l'avoit engagé à faire cette viſite; & d'ailleurs il croioit lui même que ce Religieux étant le prémier mobile de cette grande affaire qu'il tournoit à ſon gré dans l'eſprit du Prince, il travailleroit inutilement, s'il ne le faiſoit pas de concert avec lui. Il alla le voir le Dimanche 20. Janvier. Après qu'il lui eut expoſé la vue qu'il avoit de travailler à finir l'affaire de la Bulle, ce Pere prit à peu près le même ton qu'il avoit pris en pareil cas avec l'ancien Evêque de Troyes. Il dit que c'étoit une diſcuſſion dont ile ne ſe méloit point; qu'il n'y prenoit point d'autre intérêt, que celui que tous les fidéles y doivent prendre; & qu'il le prioit de ne l'y point faire entrer. Quelque choſe que pût faire le Préſident de Maiſons, ce Jéſuite inſiſta toujours pour ne rien écouter & ne rien dire. Enfin pas condeſcendance pour ce Magiſtrat, il vou-

voulut bien en entendre parler hiſtoriquement, & ſe préter à une maniére de converſation. Le Préſident lui dit donc qu'il ne voyoit que deux voyes pour tout finir, ou que le Pape donnât des explications, ou qu'on permit aux Evêques d'en donner de relatives à l'acceptation. Après qu'il eut entendu ces deux expédiens, le P. le Tellier lui demanda froidement, & d'un ton grave: *Si l'on veut, Monſieur, que le Pape donne des explications, qui eſt-ce qui lui fera ſon théme, & qui eſt-ce qui le corrigera?* Comme le Préſident ne répondit rien à ce langage pédanteſque, le Pere continua, qu'il ne lui paroiſſoit gueres convenir qu'on envoyât de France des projets d'explications au Pape, que ſi, comme on le propoſoit, on mettoit dans ces explications que le Pape n'avoit pas prétendu donner atteinte à la doctrine de ſaint Auguſtin & de ſaint Thomas, c'étoit mettre dans l'Egliſe une ſource de diviſion, puiſque les Jéſuites auſſi bien que les Religieux de ſaint Dominique, prétendent être les diſciples de ces ſaints Docteurs; & en même tems donner de nouvelles forces aux Janſéniſtes, qui s'en diſent auſſi les diſciples. Il ne rejétta pas avec moins de vivacité les explications relatives des Evêques. Il dit qu'accepter les déciſions de l'Egliſe relativement à des explications particuliéres, c'étoit rendre nul tout ce que l'Egliſe décideroit; qu'il n'y avoit point eu d'Evêque Luthérien qui n'eût reçu les déciſions du Concile de Trente, ſi on lui avoit permis de les expliquer à ſa maniére. Il ſe déchaîna fort contre cet expédient; & il répéta fidélement tout ce qui eſt dans ce qu'on appelle, *Le Catéchiſme des Evéques ſur l'acceptation relative.*

Le Préſident de Maiſons, voyant ce Pere oppoſé à ces deux moyens, lui demanda comment donc il croyoit qu'on pût terminer cette grande affaire; il n'héſita pas à répondre qu'il n'y avoit qu'un ſeul moyen, ſavoir que le Cardinal de Noailles & ſes adhérans ſouſcriviſſent aux délibérations de l'Aſſemblée. Le Préſident lui fit voir que

cet

cet expédient n'étoit pas à propoſer; qu'il faudroit donc en venir à un Concile national; que ce Concile pourroit avoir de grands inconveniens pour l'Egliſe & pour l'Etat; qu'on ne ſavoit pas quel ſeroit le ſentiment des Evêques; que pluſieurs pourroient ſe réunir à ceux qui n'avoient pas accepté, ſi l'on exigeoit d'eux une acceptation pure & ſimple. Tous les inconvéniens d'un Concile n'etonnérent point le P. le Tellier; il répondit ſeulement que ce ſeroit l'affaire des Evêques; qu'ils étoient prudens & ſages; & qu'il falloit eſpérer qu'étant aſſemblés; ils prendroient le parti le plus raiſonnable. Le Préſident ne gagnant rien ſur ce Pere, il lui repréſenta que ſa Société jouoit gros jeu dans tout ceci; qu'il pourroit venir un tems où ils n'auroient pas la protection qu'ils ont actuellement; & qu'alors tout ſeroit à craindre pour eux. A la vûe de l'orage dont on menaçoit le Jéſuite, il demeura ferme ſans s'émouvoir, & dit que pluſieurs d'entre eux allans chercher la mort en Angleterre, & dans d'autres pays bien plus éloignés, ils devoient être prêts à la ſouffrir dans la patrie, ſi c'étoit l'ordre de Dieu.

Le Préſident comprit qu'il ne falloit pas attendre qu'un tel homme ſe prêtât jamais à aucun accommodement. Il alla rendre compte de ſa viſite à l'Evêque de Meaux, qu'il trouva ſi bien diſpoſé pour s'accommoder, & ſi prêt à tout faire pour y réuſſir, qu'il conſentit à ne point ſe démettre encore de ſa commiſſion, & à voir le Cardinal de Rohan pour lui propoſer de faire venir à Paris ou aux environs l'Archevêque de Tours & l'Evêque de Mirepoix, afin qu'on dreſſât un plan d'explications, puiſque le Cardinal de Noailles ne vouloit rien faire ſeul.

Le Préſident de Maiſons prit le parti d'aller à Verſailles. Quelques jours avant qu'on fût revenu de Marly le Roi fit entrer dans ſon cabinet le Duc d'Orleans, & lui dit qu'il avoit à ſe plaindre de lui. Cette parole ſurprit fort ce Prince, qui ne ſavoit pas juſqu'où elle le conduiroit: mais il ſe raſſura

ſura, lorſque le Roi lui déclara que le ſujet de ſes plaintes étoit qu'on l'entendoit ſouvent ſoutenir les intérêts du Cardinal de Noailles, & parler contre la Conſtitution; qu'il étoit bien aiſe de lui apprendre que c'étoit ſe déclarer contre un parti à la tête duquel il étoit: & par conſéquent agir contre lui. Le Duc d'Orleans s'excuſa ſur ce qu'il ne voyoit point ce Cardinal; & que n'entendant point les matiéres de Théologie, il ne parloit point de la Bulle. Apparemment le Roi exigea pourtant de lui quelque eſpéce d'abjuration; car le ſoir dans le Sallon de Marli, il tâcha de faire tomber la converſation ſur le Cardinal de Noailles & ſur la Conſtitution; mais il dit du mal de l'un, & du bien de l'autre, d'une maniére ſi affectée, qu'on vit bien qu'il ſe réjouiſſoit; auſſi cela ne ſervit-il qu'à réjouir en même tems les autres. Cela montre combien le Roi étoit attentif ſur tout ce qui regardoit cette affaire.

C'eſt par cette raiſon que les propoſitions du Préſident au Cardinal de Rohan furent trouvées très difficiles à exécuter. On convint qu'il ſeroit fort mal aiſé d'engager le Roi à permettre à l'Evêque de Mirepoix de venir à Tours conférer avec l'Archevêque, parce que Sa Majeſté ſe ſentoit plus piquée contre ce Prélat que contre tout autre, à cauſe de ſon projet de Mandement, qui traitoit ſi mal l'Aſſemblée, & qu'on avoit imprimé ſans que le Prélat l'eût deſavoué, que d'ailleurs on avoit dit au Roi que l'Evêque de Mirepoix alloit ſouvent à Toulouze; qu'il y paſſoit pluſieurs jours; qu'il ſe ſervoit de ce tems-là pour voir un nombre de dévotes qui lui étoient attachées, & qu'il animoit contre la Conſtitution; que cette conduite avoit obligé le Roi de lui faire défendre d'aller ſi fréquemment à Toulouze, & d'y reſter plus de trois jours. Il eſt certain que ce Mandement de l'Evêque de Mirepoix avoit fort offenſé les quarante Prélats & les Jéſuites. L'Evêque de Meaux avoit dit en préſence de pluſieurs perſonnes entr'autres du Chancelier, qu'ils contraindroient l'Evêque de Mi-

Mirepoix de venir en pleine assemblée, demander pardon aux Evêques d'une telle injure, & de faire une satisfaction publique. Avant que de quitter le Président de Maisons, le Cardinal de Rohan lui dit qu'on faisoit contre ce Mandement une réponse des plus vives & des plus fortes ; le Public en a pû juger.

Le Président négocioit avec chaleur & avec de bonnes intentions. Il fut encore à Versailles le Dimanche suivant ; il y trouva le Cardinal de Rohan dans un empressement extrême de tout finir à l'amiable. *Quoi*, lui dit-il, *le Cardinal de Noailles est absolument inaccessible, ne peut-on rien traiter avec lui ?* Il exhorta de nouveau le Président à prendre à cœur sa négociation. Il l'assura que ses démarches étoient agréables au Roi, qu'il l'en avoit informé, & que même il avoit dans son bureau une lettre de Madame de Maintenon où elle lui marquoit qu'une affaire de cette importance ne pouvoit être en de meilleures mains qu'en celles d'un si grand Magistrat ; qu'au reste, s'il pressoit si fort pour un accommodement, ce n'étoit pas qu'ils n'eussent bien des moyens pour réduire les non acceptans ; mais que son attachement & son respect pour ls Cardinal de Noailles, lui faisoient chercher toutes les voyes de douceur ; qu'au fond il sentoit bien qu'il ne lui convenoit pas d'être à la tête de ceux qui vouloient persécuter ce Cardinal & plusieurs Evêques avec lui. *Vous ne me persuaderez pas*, reprit le Président, *que vous ayez des voyes pour réduire le Cardinal de Noailles. Quelles voyes pourriez-vous avoir ?* Il ajouta qu'il vouloit donner son entremise à cet accommodement ; qu'il le faisoit volontiers pour les deux Cardinaux qu'il estimoit ; mais plus encore pour les intérêts du Cardinal de Rohan, & pour ses plaisirs, qui seroient fort dérangez, si les choses s'aigrissoient ; que tout Paris étoit disposé d'une maniére à tout faire craindre, si les tems venoient à changer ; que comme sa table étoit mieux fondée que celle de bien d'autres, il avoit plus à craindre qu'elle ne fût

renverſée : & qu'il connoiſſoit aſſez les Peuples, pour ſavoir que les craintes n'étoient que trop bien etablies.

Enſuite on entra dans les propoſitions qui ſeroient à faire au Cardinal de Noailles. On dit qu'il falloit que cette Eminence propoſât les explications que le Pape auroit à donner; qu'on communiqueroit ce projet au Cardinal de Rohan; & que, lorſqu'il auroit été agréé par toutes les parties intéreſſées, on l'envoieroit à M. Amelot au nom des Evêques de France; qu'il falloit que le Cardinal de Noailles y joignît un modéle de Mandement pour accepter la Conſtitution; que ſi, après qu'il l'auroit publiée avec le Bref explicatif, il vouloit faire un Mandement doctrinal, il en auroit toute liberté; qu'on n'éxigeroit point qu'il le communiquât avant que de le publier; qu'on prieroit le Pape de ne rien dire dans la Préface de ſon Bref qui fût injurieux aux Evéques non acceptans. Le Cardinal de Rohan ajouta qu'on auroit beſoin de quelque Théologien qui fût comme le Courier de la négociation, & qui portât les paroles de part & d'autre. Il aſſura le Préſident que, quelque perſonne que choiſît le Cardinal de Noailles, il auroit un ſauf-conduit, fût-ce un Archi-Janſéniſte. Il dit encore qu'il ne falloit pas que le Cardinal de Noailles parlât de communiquer ſes projets aux Evêques abſens ſes aſſociés; que le Roi regardoit cette union d'Evêques comme une cabale; & que ces communications ne faiſoient que l'irriter davantage; que s'il vouloit leur communiquer quelque choſe, il n'avoit qu'à le faire ſans en parler, & dans le tems qu'on négocieroit.

Le Préſident de Maiſons rendit compte de cet entretien à l'Abbé Mengui, qui lui dit qu'apparemment les nouvelles de Rome n'étoient pas bien favorables aux intentions de la Cour, puiſqu'en France on ſe radouciſſoit ſi fort.

Lors qu'on parla de Théologien pour porter les paroles aux uns & aux autres, le Préſident de Maiſons propoſa le Pere de la Rue, que s'élevoit par

tout

tout, disoit-il, contre la conduite du Pere le Tellier. L'Abbé Mengui n'eut pas de peine à lui faire sentir le ridicule d'un Médiateur revêtu d'une robe de Jésuite, quel qu'il pût être; & il le fit convenir qu'il paroîtroit par là que le Cardinal avoit recherché leur protection. On convint d'en chercher un autre. L'Evêque de Meaux parut au Président de Maisons plus disposé à la paix que le Cardinal de Rohan; ainsi ce Magistrat vint voir le Cardinal de Noailles le 21. de Février pour conférer avec lui sur toutes ces dispositions. Le résultat de leur entretien fut que les Evêques proposeroient au Pape, 1. leurs difficultés, sur lesquelles il donneroit ses éclaircissemens dans une forme convenable à S. S. sans être injurieuse aux Evêques, 2. Que les Evêques accepteroient la Constitution sans explications, ni modifications avec le Bref du Pape; que pour cela le Cardinal de Noailles donneroit au Cardinal de Rohan & à l'Evêque de Meaux ses objections, qui leur seroient portées par un Théologien que le Cardinal de Noailles choisiroit, & qu'il donneroit ce mémoire de difficultés le mardi suivant 26. Février.

L'Abbé Thibérge fut le Théologien qu'on choisit pour porter les paroles du Cardinal de Rohan au Cardinal de Noailles respectivement.

L'Abbé Mengui rencontroit juste, lors qu'il avoit jugé que les nouvelles de Rome n'étoient pas telles qu'on les souhaitoit. Les lettres qu'on en reçut en date du 23. Janvier, portoient que le Pape avoit assemblé chez lui la Congrégation des Cardinaux, qui se rendoient ordinairement chez le Cardinal Spada, pour les affaires de la Constitution. Cette assemblée se fit le mercredi deuxiéme de Janvier; les matiéres qu'on y traita furent ensevelies sous un grand secret; mais personne ne douta qu'on n'y eût examiné ce que l'on devoit proposer à Monsieur Amelot; & ce qu'il falloit répondre aux propositions qu'il feroit au Pape: le Cardinal de la Trémouille crut qu'on y avoit traité l'expédient des explications. Cette assemblée dura

près de trois heures ; & le Cardinal Fabroni en ſortit fort échauffé. On a dit que peu de tems après il eut une converſation très vive avec le Cardinal Corradini, qui goûtoit fort des explications données par le Pape.

M. Amelot, en paſſant par Turin, fit tous ſes efforts pour engager, de la part du Roi, le Duc de Savoye à recevoir la Conſtitution: mais ce Prince lui donna de ſi fortes raiſons pour lui prouver qu'aucun Souverain ne la devoit recevoir, que le Magiſtrat n'eut point de réponſe.

Il arriva le 4. Janvier à Rome; le Cardinal de la Trémouille lui avoit préparé un appertement chez lui. Il le prit, & il y reſta avec M. de Chaillou ſon neveu. Le Cardinal lui fit de grands repas, où furent invités les Cardinaux Albani, Ottoboni, Gualtieri, qui lui avoient envoié des préſens. Dès le ſamedi 12. il eut audience du Pape. Le Cardinal de la Trémouille ne jugea pas à propos de s'y trouver, pour laiſſer ce Miniſtre ſeul à ſeul avec Sa Sainteté. Quoique l'audience fût un tête à tête, M. Amelot ne laiſſa pas de commencer par une fort belle harangue, dans laquelle il expoſa au Pape le ſujet & l'importance de ſa commiſſion; & n'oublia pas de prier le S. Pere de vouloir bien réflechir ſur les uſages & les libertés de l'Egliſe Gallicane. Après des complimens réciproques, M. Amelot demanda au Pape de traiter immédiatement avec Sa Sainteté. Mais comme elle avoit alors d'autres vues, elle lui dit que ce ſeroit une fort grande conſolation pour elle; que ſe trouvant néantmoins chargée de tant d'autres affaires, elle ne pourroit donner à celle-ci toute l'application requiſe; & qu'ainſi elle ſeroit obligée de nommer quelqu'un pour conférer avec lui; que cela n'empêcheroit pas qu'ils ne ſe viſſent ſouvent, & qu'ils ne traitaſſent enſemble; que pour cet effet il pourroit venir une fois chaque ſemaine, & même plus, s'il étoit beſoin; enſuite il lui recommanda d'agir avec le Cardinal de la Trémouille, dont il lui fit de grands éloges.

Le

Le jour ſuivant le Cardinal de la Trémouille, prévoiant bien que le lendemain à la congrégation de la propagande, le Cardinal Paulucci pourroit bien lui propoſer quelqu'un de la part du Pape pour traiter cette affaire avec M. Amelot, & que S. S. nommeroit le Cardinal Fabroni, ces deux Miniſtres conſulterent enſemble s'ils devoient récuſer ou non ce Cardinal. Après avoir bien balancé les raiſons pour & contre, ils conclurent unanimement à l'accepter, s'il étoit propoſé par le Pape. La principale raiſon qui les y détermina, fut que, quand bien même on ne traiteroit pas avec lui, le Pape ne feroit rien ſans le conſulter; qu'un refus l'aigriroit, & ſeroit cauſe qu'au lieu de favoriſer l'accommodement, il y ſuſciteroit des obſtacles: que ce Cardinal étoit las de cette affaire; qu'il ſavoit qu'on l'accuſoit à Rome & en France d'avoir mis l'Egliſe dans le deſordre; & qu'ainſi l'on avoit lieu d'eſpérer qu'il n'oublieroit rien pour la calmer, & pour effacer les impreſſions qu'on avoit de lui.

Fabroni fut choiſi par le Pape, comme l'avoit prévu le Cardinal de la Trémouille, qui le joignit auſſi tôt, & lui en fit compliment. Il allegua quantité de raiſons pour ne point accepter l'emploi, mais il ſe rendit à la fin. Dès ce moment il fut conclu qu'on traiteroit par écrit, c'eſt à dire que de part & d'autre on écriroit tous les points dont on conviendroit. Dès ce ſoir-là M. Amelot fut viſiter cette Eminence, qui le reçut bien, comme l'en avoit aſſuré le Cardinal de la Trémouille. Il parut dès ces prémiers jours une grande union entre le Cardinal de la Trémouille & Monſieur Amelot. Ce dernier n'ayant pas de peine à connoître qu'il trouveroit beaucoup d'éloignement dans la Cour de Rome pour le Concile national, il crut que pour mieux faire venir le Pape à ſon but, & pour ſe conformer à ſes inſtructions, il devoit appuyer fortement ſur le Concile, parce qu'il en vouloit venir à déterminer le Pape à donner de ſolides explications. Le Cardinal de Noailles en avoit envoyé le projet au Cardinal de la Trémouille dès

le 17. Décembre, avec un mémoire qui en faiſoit voir la néceſſité; de ſorte que ſi le Pape refuſoit d'en donner lui même, on devoit le prier d'approuver celles que le Cardinal de Noailles donneroit. Ce mémoire & ce projet furent communiqués à M. Amelot; les deux Miniſtres de France en parurent fort ſatisfaits, & l'on put voir enſuite que c'étoit principalement ſur ce plan que l'on devoit travailler. M. Amelot n'avoit nulle confiance à Targni, & il n'étoit pas aſſez fin pour ne le pas faire connoître.

Le Cardinal Fabroni fit dire au Pape, auſſitôt qu'il eut accepté ce miniſtére, que ce ſeroit à condition que Sa Sainteté n'écouteroit que M. Amelot & lui; & que nommément elle n'entendroit ſur cela ni le P. d'Aubenton, ne le P. Timothée. Ce Capucin n'étoit pas moins ſuſpect à M. Amelot qu'à Fabroni; le Miniſtre François ne ſavoit à qui croire, ou du Pape qui lui déclaroit ne vouloir point de Concile national, ou du P. Timothée qui l'aſſuroit que le Pape en voudroit un. Cette duplicité, ou pour mieux dire, cette foibleſſe du Saint Pere fit une grande impreſſion ſur l'eſprit de M. Amelot qui ne ſavoit à qui le Pape parloit ſincérement, ou à lui, ou au Capucin.

Ceux qui voyoient de plus près le Pape, lui trouvoient de grandes diſpoſitions à donner des éclairciſſemens: il donna même lieu de le croire à M. Amelot, lorſqu'il lui dit que ſi on le vouloit en France, ce ſeroit une affaire à terminer en quinze jours. Il ſe plaignoit néanmoins que le Roi ne lui tenoit point la parole qu'il lui avoit donnée, diſoit-il, de faire accepter ſa Conſtitution par tous les Evêques purement & ſimplement; &, lorſqu'on lui répondit que ce Prince avoit fait tout ce qui dépendoit de lui, il répliqua ſéchement & avec un regard fâché, qu'il ne convenoit pas de parler ainſi d'un Roi qui étoit maître dans ſon Royaume.

Nos Négociateurs en ces quatiers-ci ne lui plaiſoient

ſoient pas extrémément. Dans le tems que l'Evêque de Meaux eut l'Abbaye de Saint Germain des Prez, & qu'on croyoit à tous momens qu'il alloit recevoir le chapeau de Cardinal, le Pape un peu ſurpris de ſes ſollicitations ardentes pour la pourpre, envoya deux Cardinaux au P. d'Aubentot Agent de ce Prélat, pour lui dire que Sa Sainteté s'étonnoit fort qu'un homme de bien comme cet Evêque, & que l'on diſoit uniquement zélé pour l'Egliſe, ſollicitât ſi vivement les dignitez Eccléſiaſtiques.

On ſut par un eſpion lâché près du Nonce, que le Pape n'ignoroit pas le ſcandale que ſa Conſtitution faiſoit chez les hérétiques, & dans l'eſprit de pluſieurs Catholiques fervens, qui n'étoient nullement Janſéniſtes. On apprit même par le Seigneur Aldobrandi, qu'il n'y auroit point certainement de Concile; que le Pape n'en vouloit point; & qu'il ſouhaitoit finir l'affaire par les voyes de la douceur. Ce Miniſtre Italien fit cette confidence au Cardinal de Polignac, qu'il exhorta fort à renouer ſes prémieres négociations. Ce Cardinal ne le ſouhaitoit que trop; mais il ne vouloit pas qu'on dît au Cardinal de Noailles ces bonnes diſpoſitions du Pape, de crainte qu'il ne fût plus fier & plus difficile. La propoſition condamnée qui faiſoit le plus de peine au Pape, étoit la quarante huitiéme: *Que peut-on être autre choſe que ténebres, qu'égarement & que péché, ſans la lumiére de la foi, ſans Jeſus-Chriſt, ſans la charité.* Le Saint Pere étoit touché des voyes violentes dont on avoit uſé à l'égard des Evêques qui n'avoient pas reçu ſa Conſtitution, parce que cela ſoulevoit les peuples contre le reſpect dû au S. Siege, & il auroit ſouhaité que ces Evêques l'euſſent reçue, *omni modo*, même avec des explications relatives. Voilà ces nouvelles ſi favorables à la cauſe du Cardinal de Noailles, qui rendoient les Négociateurs de France ſi traitables & ſi faciles.

Les lettres du vingt-deuxiéme n'apprirent autre choſe, ſinon que le Pape faiſoit ſemblant de vou-

loir un Concile; & même il avoit nommé le Seigneur Allemani pour Auditeur de la légation: mais on ne prenoit pas ſur cela le change; & l'on démêloit bien, que ni le Pape, ni Fabroni, ni M. Amelot n'en vouloient point. Le même jour ce Miniſtre eut une audience d'une heure & demie; le Pape y propoſa la voye des Commiſſaires, que M. Amelot rejetta d'abord, ſuivant ce que portoient ſes inſtructions.

Comme la ſérénité ne dure pas toujours dans ce climat, & qu'il s'y éléve de tems en tems des orages qui changent les plus belles diſpoſitions, les lettres écrites par le Cardinal de la Trémouille le 24. annonçoient beaucoup d'horreurs au Cardinal de Noailles qui n'en fut point ébranlé, & qui fit une réponſe digne d'un véritable Evêque.

Il étoit preſque toujours entre deux feux; car quelquefois il avoit à ſoutenir en même tems différens aſſauts, ſoit de France, ſoit de Rome. L'Abbé Thiberge ne prenoit qu'avec peine la fonction de Théologien Négociateur qu'on lui donnoit, parce qu'il ſavoit les mauvais ſuccès des négociations précédentes. Il ſouhaitoit que Madame de Maintenon ſût ce qu'on l'engageoit d'entreprendre. Quand l'Evêque de Meaux l'en eut informée, elle écrivit à cet Abbé que le Prélat & le Cardinal de Rohan étoient bien éloignés de lui tendre un piége; qu'ils avoient toujours deſiré que l'affaire du Cardinal de Noailles ſe terminât à ſa propre ſatisfaction; & qu'elle, en ſon particulier, ſeroit ravie de voir cette Eminence en état de ſe rapprocher du Roi.

6. Mars. Il ne parut pas néanmoins que l'Evêque de Meaux eût grande envie que cette derniere négociation réuſſît plus que les autres. Car le jour qu'il devoit prendre ſolemnellement poſſeſſion de ſon Abbaye de Saint Germain des Prez, il vint le matin rendre viſite au Cardinal de Noailles pour lui annoncer cette nouvelle. Il voulut d'abord s'excuſer de ce que les Bulles n'avoient pas été adreſſées à l'Archevêque de Paris, ni à ſon Official, & il

en

en rejetta la faute ſur les Officiers du Pape. Enſuite il parla de la commiſſion de l'Abbé Thiberge, & il dit qu'on auroit de la peine à perſuader au Pape de donner des explications, & de ne pas faire des objurgations aux Evêques non acceptans. Enfin il exhorta ſon Métropolitain à revenir ſur lui-même, & à ſe réunir à l'Aſſemblée. Tous ces diſcours déplurent fort au Cardinal de Noailles; il s'en plaignit l'après dinée au Préſident de Maiſons qui vint le voir; il lui dit qu'il étoit ſurpris qu'on pût ſitôt deſavouer des articles que le Cardinal de Rohan avoit été le prémier à propoſer, que l'on parlât encore d'objurgations, & qu'on l'exhortât froidement à revenir ſur lui même. Le Préſident alla reprocher ſes variations à l'Evêque de Meaux, qui pour ſe tirer d'embaras, dit qu'il s'étoit ſans doute mal expliqué. Le lendemain l'Abbé Thiberge vint à l'Archevéché prendre ſes ordres pour la conférence du jour ſuivant. Le Cardinal de Noailles lui recommanda ſur toutes choſes de faire écrire d'abord & de bien établir les cinq articles arrêtés. 1. Que le Cardinal de Rohan & l'Evêque de Meaux feroient tous leurs efforts pour engager le Pape à donner des explications. 2. Que ces explications ſeroient ſuffiſantes. 3. Que le Cardinal de Noailles recevroit la Conſtitution avec le Bref des explications. 4. Que ce Bref ne contiendroit ni objurgations, ni injures. 5. Que le Cardinal de Noailles auroit la liberté de faire tel Mandement qu'il jugeroit à propos pour inſtruire les Fidéles ſur tous les points conteſtez.

L'Abbé Thiberge ſe rendit à l'Hôtel de Soubize le Vendredy; & la ſéance commença par propoſer les cinq articles. Ces Meſſieurs demanderent qu'on mît à là tête *ſous le bon plaiſir du Roi.* Après quelques difficultez ſur ces articles, ils en convinrent; mais ils n'en arrêterent aucun, parceque le Cardinal de Rohan dit qu'il en vouloit parler au Roi, cela s'entend au Pere le Tellier. 8. Mars.

On ne comprendra jamais pourquoi ce Cardinal, que les lumiéres de ſa raiſon rappelloient na-

turellement à la juſtice, s'en éloignoit auſſitôt qu'il avoit conféré avec ce Jéſuite, qui lui faſcinoit les yeux, & faiſoit d'un homme ſi diſtingué par ſes titres & pas ſa naiſſance, l'inſtrument de toutes ſes paſſions. Le Cardinal convint dans cette conférence que la Conſtitution n'étoit pas un fort bon ouvrage; & que, s'il avoit été chargé de la faire, il ne l'auroit pas faite ainſi: mais il ajouta qu'elle étoit envoyée du Pape; & que le reſpect qu'on lui devoit, obligeoit à la recevoir telle qu'elle étoit.

Ces Meſſieurs parloient un langage plus ferme, & ne s'en vouloient plus tenir aux cinq articles, depuis qu'ils avoient appris que M. Amelot avoit accepté pour Médiateur le Cardinal Fabroni promoteur de la Conſtitution, ennemi perſonnel du Cardinal de Noailles; auſſi lié aux Jéſuites, que s'il en eût porté l'habit, que tout Paris regardoit comme un autre Pere le Tellier, & qui faiſoit à Rome auprès du Pape, ce que celui-ci faiſoit en France auprès du Roi. Au départ de M. Amelot ils avoient engagé pluſieurs perſonnes à travailler à la paix; mais dès qu'ils virent que les négociations étoient miſes entre les mains de Fabroni, ils chanterent victoire, & ne voulurent plus entendre parler ni d'explications, ni d'autres voyes d'accommodement.

Les lettres de Rome arrivées le trois Mars, portoient que dans deux conférences que M. Amelot avoit eues avec Fabroni, les difficultez paroiſſoient plus croître que diminuer; que le Miniſtre François ennuyé les lenteurs du Pape, lui avoit écrit un billet fort vif pour avoir une audience, qu'il eut enfin le dix-huit pendant une heure & demie, & où les affaires prirent un air un peu plus ſerain. Le Pape diſoit quelquefois à ſes confidens, que ni M. Amelot, ni le Cardinal de la Trémouille ne lui ſembloient aller droit; & ſur cela il ſe récrioit: ô tems! ô mœurs! Un Officier de la Chambre le dit à un Prêtre de S. Lazare, nommé Philopald, qui depuis quelques tems réſidoit

doit à Rome pour les affaires de ſa Congrégation. C'étoit un homme ſage & de fort bon ſens, que le Cardinal de la Trémouille eſtimoit, & qu'il emploioit dans la diſcuſſion des affaires pour le ſoulager. Ce Miſſionaire devenoit de jour en jour terriblement ſuſpect aux Jéſuites; leurs inquiétudes vinrent juſqu'au Roi, qui s'en plaignit au Curé de Verſailles; & le Général de S. Lazare fut obligé de le juſtifier dans l'eſprit de Madame de Maintenon, par des lettres où le Pere d'Aubenton faiſoit l'apologie du Miſſionaire. Il n'en fallut pas davantage pour effacer les ſoupçons du Prince, à qui ſur le ſujet du Janſéniſme il étoit dangereux d'en impoſer. Ceux qu'il avoit pris contre le Cardinal de Noailles, loin de ſe diſſiper, ſe fortifioient de plus en plus, & lui donnoient ſur l'affaire préſente une vivacité qu'il vouloit voir auſſi dans ſes Miniſtres. Deux Couriers extraordinaires vinrent de Rome à deux jours l'un de l'autre, le prémier dépêché par M. Amelot, le ſecond par le Cardinal de la Trémouille, qui mandoit qu'enfin le Pape accordoit un expédient très utile pour la paix de l'Egliſe, & honorable pour le Cardinal de Noailles, à qui le S. Pere envoyoit un Bref, où après l'avoir exhorté tendrement à publier ſa Conſtitution, il déclare que les ſens pernicieux qu'on attribue à cette piéce, ſont entiérement contraires à ſa propre penſée, & à l'eſprit de ſa Bulle; & que le Cardinal de Noailles en l'acceptant, n'avoit qu'à mettre ce Bref à la tête d'une Inſtruction Paſtorale. Le ſecond Courier étoit venu ſur les pas du précédent qu'on avoit dépêché pour décardinaliſer l'Archevêque de Paris, & lui faire enſuite une citation à Rome. Mais afin qu'elle ne tirât point à conſéquence pour les maximes du Royaume; le Pape exigeoit que le Roi commençât par dénaturaliſer le Cardinal de Noailles. La propoſition parut ſi extravagante que le P. le Tellier lui même, c'eſt beaucoup dire, la trouvoit abſurde. Après l'envoi de ce prémier Bref, qu'on appelloit le Bref de rigueur, Fabroni étoit entré en retraite; ainſi

M. Amelot avoit eu la commodité de repréſenter au Pape que de pareilles conditions ne ſeroient jamais acceptées du Roi, & ce fut ſur cela que partit le ſecond Courier chargé d'un autre Bref, appellé Bref de douceur, dont parloit dans ſes dépêches le Cardinal de la Trémouille, & que plus d'une fois il qualifioit de glorieux au Cardinal de Noailles.

Quatre jours après l'arrivée de ce ſecond Bref, cette Eminence reçut un billet du Chancelier, qui lui demandoit une entrevue, que l'on aſſigna pour l'après-dinée du lendemain. Ce Miniſtre avoit été le matin prendre ſéance au Parlement, où le Prémier Préſident dans la harangue qu'il lui fit, l'avoit fort exhorté de maintenir nos ſaintes libertés, & l'indépendance de la Couronne de nos Rois. Il y avoit long-tems qu'il n'avoit vu le Cardinal de Noailles, & ce fut par là que commença leur entretient. Le Chancelier, avec quelque affectation répéta que depuis ce tems l'affaire avoit fait peu de progrès, & qu'il falloit la finir. Cela donna lieu au Cardinal d'entrer dans quelque détail ſur les mauvaiſes négociations précédentes, ſur les mauvais ſens qu'on donnoit à ſes paroles, & ſur l'envie qu'il avoit lui-même de finir, mais d'une maniére qui ne fût préjudiciable ni à l'Egliſe ni à l'Etat. Le Chancelier répondit qu'il n'avoit jamais cru que Son Eminence eût contracté des engagemens ſans les tenir : il dit ſeulement que les paroles douces & pacifiques faiſoient aiſément naître des eſpérances, & qu'on les avoit priſes ſans doute pour des engagemens effectifs. A l'égard des négociations, il ajouta qu'il ne ſavoit pas comment celle du Préſident de Maiſons & de l'Abbé Thiberge avoit été commencée, mais qu'elle étoit ſans aveu: enſuite il entra en matiére ſur le nouvel expédient vénu de Rome, & ſur le projet de ce Bref: il dit que c'étoit une piéce que le Cardinal devoit ſaiſir pour mettre à la tête de ſon Inſtruction Paſtorale, que le Pape entr'ouvroit cette petite porte, & qu'il ſeroit aiſé d'y donner plus d'ouverture. En liſant le Bref, il fit fort valoir quel-

quelques petits mots, qui marquoient le cœur paternel de Sa Sainteté; mais il ne vouloit pas convenir des mauvais endroits repandus par tout, & que le Cardinal relevoit. Après un commentaire réciproque ſur pluſieurs termes du Bref, le Cardinal pria le Chancelier de le lui laiſſer emporter pour le lire avec encore plus d'attention. Le Miniſtre y conſentit, & le pria de le lui renvoyer inceſſamment. Avant que de quitter le Cardinal, il voulut lui perſuader d'entrer en négociation avec le Cardinal de Rohan : mais le Cardinal de Noailles lui répondit, qu'il n'avoit plus en ce Confrere la même confiance qu'autrefois, & qu'il ne pouvoit digérer ce que diſoit de ſa doctrine un Cardinal dont il n'avoit jamais parlé que très avantageuſement.

Dès le lendemain le Cardinal de Noailles renvoya le Bref au Chancelier avec cette lettre. „ Il 15 Mars.
„ ne me faut pas, Monſieur, plus de tems pour
„ vous répondre ſur la piéce que vous me com-
„ municâtes hier, & pour vous la renvoyer. J'ai
„ fait ce que j'ai pu pour ne la pas trouver telle
„ que je la ſentis d'abord : mais plus je la lis, plus
„ je me perſuade qu'il n'y a rien de mieux à faire
„ que de la ſupprimer. L'obéiſſance aveugle, la
„ ſoumiſſion pure & ſimple, la dégradation de
„ l'Epiſcopat y ſont nettement établies; on n'y a
„ rien épargné, ni les menaces, ni les objurga-
„ tions. Je ſuis un enfant prodigue qu'on veut
„ bien recevoir; un criminel à qui l'on offre le
„ pardon, pourvu qu'il ſe reconnoiſſe. Si j'en
„ conviens, il ne doit plus être queſtion pour moi
„ de publier la Bulle, mais de faire amende hono-
„ rable à toute l'Egliſe; de quitter ma place dont
„ je me ſerai reconnu indigne; & d'aller dans la
„ retraite faire pénitence. Je puis l'avoir mérité
„ pour autre choſe; mais le témoignage de ma
„ conſcience m'aſſure que je n'ai rien fait, que ce
„ que je devois à la pureté de la foi, aux droits de
„ l'Epiſcopat, au ſervice du Roi & aux maximes
„ de l'Etat. Si c'eſt un crime à Rome, il ne le

„ doit pas être pour vous, Monſieur, puiſque vo-
„ tre charge vous établit le défenſeur de nos liber-
„ tés & des droits de la Couronne. Je ne puis dou-
„ ter que vous ne ſentiez l'obligation que vous avez
„ de les défendre; je me flate auſſi toujours de vos
„ bontez. Je vous en demande la continuation, &c.

Depuis ce Bref la négociation de l'Abbé Thiberge devenoit fort indifférente & fort négligée par les adverſaires du Cardinal de Noailles. Cet Abbé reçut un billet du Cardinal de Rohan qui remettoit la conférence arrêtée pour le Mercredy, au Samedy ſuivant; l'Abbé Thiberge s'y rendit, & l'on commença par les cinq articles dont on étoit convenu. Mais le Cardinal de Rohan & l'Evêque de Meaux dirent que le Pape avoit écrit au Cardinal de Noailles un Bref, où il diſoit nettement que les mauvais ſens attribués à la Conſtitution étoient entiérement contraires à ſa propre penſée & à l'eſprit de ſa Bulle; qu'ils s'étonnoient que le Cardinal de Noilles eût rejetté ce Bref, comme il avoit fait par ſa lettre au Chancelier, qu'on ne voyoit plus comment cette affaire pourroit finir; & qu'il y avoit à craindre quelque choſe de pis, & de bien plus triſte que ce Bref. L'Abbé Thiberge les preſſa pour ſavoir ce que ce pourroit être, &, avec bien des miſtéres, on lui fit entendré que l'on vouloit procéder à une excommunication par la voye des monitions. Ces Meſſieurs dirent encore à l'Abbé qu'ils avoient fait tout ce qui dépendoit d'eux pour engager le Pape à s'expliquer; & ſur le champ le Cardinal de Rohan lui montra la lettre qu'il en avoit écrite au Pape, & qu'il avoit fait voir à Verſailles au Préſident de Maiſons, lorſqu'il y vint rendre compte au Roi du Teſtament du Cardinal de Bouillon, dont il avoit été nommé l'exécuteur.

Il paroiſſoit par cette lettre que le Cardinal de Rohan demandoit de bonne foi des explications au Pape, il aſſuroit le Saint Pere de ſon parfait attachement, qu'il croyoit avoir prouvé d'une maniére non équivoque; il marquoit la diſpoſition préſente

des

des eſprits ſur la Bulle, la néceſſité que le Pape entrât dans les beſoins de l'Egliſe, le mérite perſonnél des Evêques oppoſans, la réputation qu'ils avoient dans le public. Mais tout ce qui s'eſt dit depuis, a fait voir que cette lettre n'étoit qu'une vraye comédie. L'Abbé Thiberge ſortit de cette conférence touché de la confiance dont le Cardinal de Rohan l'honoroit, & de la lettre qu'il lui avoit montré. Il ne doutoit plus de leur bonne foi pour finir l'affaire. Mais il ne fut pas un quart heure avec le Cardinal de Noailles, qu'il vit le ſoir même, ſans changer de ſentiment. Ce Cardinal lui fit voir pluſieurs extraits du Bref, où il ne lut rien de ce qu'on lui avoit dit qu'il contenoit. Il alla le lendemain matin chez l'Evêque de Meaux pour s'en plaindre; & il fit avec ce Prélat pluſieurs notes ſur ce Bref. Après bien des remarques, ils finirent néanmoins par convenir qu'il n'étoit plein que d'objurgations; & l'on ſe ſépara ſans arrêter de jour pour une autre ſéance. L'Evêque de Meaux exagéra beaucoup les meſures que l'on prenoit pour l'excommunication, qu'il faiſoit entrevoir plus prochaine qu'on ne penſoit. L'Abbé lui dit que Paris compteroit cette excommunication pour peu de choſe; & que, ſi en conſéquence on depoſoit l'Archevêque, celui qu'on mettroit à ſa place ſeroit regardé comme intrus par tous les Diocéſains, & que le Pape auroit la douleur de voir ce grand Diocéſe ſe révolter contre ſes ordres, L'Evêque de Meaux répondit, qu'en ce cas, le Pape mettroit la Ville en interdit. *Mais*, reprit l'Abbé Thiberge, *le Roi ne le ſouffrira pas; il ſe verra contraint de s'oppoſer au Saint Pere.* *Si cela eſt*, repliqua l'Evêque, *attendez-vous à voir interdire tous le Royaume, qu'on traitera comme la Sicile l'eſt aujourd'hui.* Le bon Abbé n'alla pas plus loin, & ne crut pas devoir objecter davantage les inconvéniens, puiſqu'ils étoient déja tout prévûs.

Après ces petites ſecouſſes du côté de la France, le Cardinal de Noailles en eſſuya d'autres du

côté

côté de Rome. On mandoit par les lettres venues le 30. Mars, que le dernier courier de la Cour avoit appris que le Roy desaprouvoit un expédient proposé pour faire le procès au Cardinal de Noailles d'une maniére terrible; mais on ne disoit point quel étoit cet expédient. On écrivoit aussi que M. Amelot & le Cardinal Fabroni ne s'accordoient point dans leurs conférences. L'Italien vouloit des Commissaires & des citations à Rome, & le Ministre François vouloit le Concile national.

Le second jour de Carême, fête de saint Thomas, le Pape tint Chapelle à la Minerve. Il avoit invité la veille les Cardinaux d'y renouveller leurs dévotions pour ce grand Saint, à qui l'on faisoit soutenir, disoit-il, des choses qu'il n'avoit jamais pensé: puis s'approchant de quelques-uns des Cardinaux: *Voilà*, leur dit-il à l'oreille, *que nous avons expliqué la Bulle.* Fabroni fut fort fâché de ces dernieres paroles, car il ne vouloit pas entendre parler d'explications, & cela fut cause qu'en sortant de la Chapelle le Saint Pere dit au Cardinal de la Tremouille: „ Que le Seigneur Amelot ne „ manque pas d'écrire qu'on ne laisse mettre au „ Cardinal de Noailles aucune relation dans son „ Mandement: car en ce cas là, on pousséroit „ contre lui les choses à la derniere extrémité.

Le même jour les Dominicains avoient fait soutenir à la Minerve une These dédiée au Cardinal Fabroni: ils rejettoient la science moyenne, & établissoient la doctrine de saint Augustin & de saint Thomas sur les decrets absolus de Dieu. Un Cordelier ouvrit la These, & fit un parallele de la doctrine des Thomistes avec les propositions condamnées dans la Bulle. Pendant qu'il argumentoit, Fabroni témoignoit par ses gestes qu'il ne l'aprouvoit pas; & quand le Dominicain répondoit, il faisoit signe qu'il étoit content. Un Dominicain disputant ensuite, loüa les réponses de son Religieux, attaqua les argumens du Franciscain, & se plaignit que les Molinistes vouluſſent persuader que la doctrine de leur Angelique Docteur

teur étoit condamnée par les Papes, qui l'avoient au contraire toujours adoptée, en comblant d'éloges ſaint Auguſtin & ſaint Thomas dans les Congrégations *de auxiliis*, & qu'il ne falloit pas craindre que Clément XI. fût contraire à Clément VIII. & à Paul V. Il eſt certain que le Cardinal Fabroni n'avoit point été préparé à ces argumens, & qu'il fut ſurpris quand le Cordelier commença.

Un jour un ami de M. Amelot lui parlant de ces couriers extraordinaires qu'il envoyoit, lui demanda ſi c'étoit au Conſeil que ſes dépêches étoient communiquées. Le Miniſtre lui répondit que non, mais que c'étoit uniquement au Cardinal de Rohan, à l'Evêque de Meaux & au P. le Tellier: „ En vérité, reprit cet ami, voilà le Cardinal de „ Noailes en bonnes mains: l'affaire dépend du „ Pape, & du Roy; le Pape ne conſulte que Fa„ broni, le Roy que le P. le Tellier. M. Amelot ſentit le poids du raiſonnement, mais il n'avoit point de réponſe. Ce Miniſtre s'ennuyoit fort de ſon emploi, & paroiſſoit inquiét de la maniére dont on recevroit en France les expédiens qu'il propoſoit. Mais comment des expédiens raiſonnables euſſent-ils été bien reçus? L'animoſité s'augmentoit toujours à Paris; & de peur que l'on n'en doutât, l'on en voulut donner des marques publiques; car après avoir fait arrêter le Pere d'Albizi Dominicain dans le tems qu'il s'acheminoit à une Paroiſſe de Paris où il prêchoit le Carême: on le conduiſit à la Baſtille. On arrêta le ſoir même deux autres Predicateurs Feuillans, qui furent exilés dans deux de leurs maiſons éloignées & très peu commodes. Ces violences firent beaucoup murmurer dans Paris, où ces trois Religieux étoient fort conſidérés.

S. Benoiſt.

D. Jerôme. D. Turquois.

Ce fut à l'occaſion de ces exils que les alarmes recommencérent pour le Cardinal de Noailles. On venoit lui annoncer qu'on devoit l'enlever en allant à Conflans pour le mener dans un lieu dont le Pere le Tellier ſeroit le maître; que les prémieres nouvelles de Rome porteroient un *veniat*, qui ſe-

ſeroit autoriſé par le Roi : que s'il refuſoit d'aller à Rome, le Roi l'y feroit conduire ſous bonne garde; qu'enſuite le Pape le feroit mettre au Chateau ſaint Ange pour y paſſer le reſte de ſes jours; mais que, ſi le Pape n'envoyoit pas un *veniat*, ce ſeroit ſûrement un Bref d'excommunication que le Roi autoriſeroit ; qu'alors il n'auroit plus la liberté de dire la Meſſe, ni de l'entendre; qu'on le dépoſeroit, que ſon Diocéſe ſeroit livré à un intrus; qu'on le depouilleroit du chapeau de Cardinal, du cordon bleu, des qualitez de Proviſeur de Sorbonne & de Supérieur de Navare; que toute ſa famille ſeroit dans une diſgrace marquée; qu'au moment qu'il s'y attendroit le moins, il verroit venir quelqu'un par ordre du Roi pour ſaiſir tous ſes papiers; qu'en un mot le Pape & le Roi réunis enſemble uſeroient de toute leur autorité pour le réduire; & que ſes amis ne ſeroient point ſurpris, s'ils apprenoient qu'on l'avoit enlevé & conduit à Piere-enciſe. Ce qui donnoit fondement à tous ces bruits, c'eſt que pluſieurs perſonnes d'un bon eſprit en étoient véritablement effrayées; mais au milieu de tous ces orages, la tranquillité du Cardinal étoit ſurprenante, & il écoutoit tous ces diſcours comme l'hiſtoire d'un étranger.

L'Evêque de Meaux en revenoit toujours à ſon Concile national, qui lui paroiſſoit le ſeul expédient pour finir. Comme il ſavoit qu'Aldobrandi n'étoit pas pour ce Concile, & qu'il écrivoit librement au Pape & à Fabroni ſon confident tout ce qu'il penſoit, il alla voir le Nonce d'Eſpagne Aldobrandi, pour le prier d'écrire à Fabroni que ce Concile feroit des merveilles, Il lui exagéra les avantages qui en reviendroient à l'Egliſe & au Pape, & lui déclara qu'il étoit ſûr des Evêques, auprès de qui toutes les meſures étoient priſes pour les ſuffrages. Aldobrandi le laiſſa dire, & lui répondit en peu de mots, que ce qu'il lui propoſoit, ne lui convenoit point; qu'il avoit toujours eu de l'oppoſition pour le Concile; que quand on ſeroit

roit sûr des suffrages du plus grand nombre des Evêques, il étoit certain que le Cardinal de Noailles & les siens seroient opposés à ses projets; que d'autres se réuniroient à eux infailliblement; qu'ainsi ce remede dégénéreroit dans un schisme; qu'il ne seroit pas aisé d'éteindre, & qui pourroit avoir des suites encore plus funestes. L'Evêque de Meaux qui ne se tint pas pour battu, répéta tout ce qu'il avoit dit, & ajouta que le Roi étoit si persuadé qu'il n'y avoit point d'autre expédient, que si le Pape ne le vouloit pas permettre, le Roi le convoqueroit de sa pleine autorité. Comme il vit que ce Nonce ne se rendoit point, il vouloit joindre le patétique au discours, & il alloit se mettre à genoux pour toucher d'avantage le Seigneur Aldobrandi, qui l'interrompant lui dit, qu'il étoit Auditeur de Rote; que la vérité seule le persuadoit; que jusqu'ici rien de ce qu'il lui disoit n'avoit pû le faire; qu'il entendoit ces matiéres mieux qu'un autre; qu'il ne lui étoit pas possible d'écrire contre son sentiment; & qu'il persistoit toujours à regarder le Concile national comme un grand malheur pour le saint Siege, pour l'Eglise, & pour l'Etat. L'Evêque de Meaux ne se lassoit point de repliquer, quoique sa visite eut déjà duré plus de deux heures; enfin Aldobrandi perdit patience, & prenant un ton fort élévé, " Mon„ sieur, lui dit il, vous ne m'entendez peut-être „ pas; car je vous ai répondu toujours en Italien. „ Hé bien, ajouta t'il, en criant comme un aigle, „ & secouant la tête à chaque sillabe; non, non, „ non, je ne veux pas écrire; entendez vous bien? L'Evêque de Meaux prit la fuite.

On apprenoit souvent à Paris par la voye de Rome, les nouvelles de Paris même. On sut par les lettres arrivées le treziéme d'Avril que le Roi avoit approuvé le projet contenu dans les mémoires que le Missionnaire Philopald avoit envoiés sous le bon plaisir du Cardinal de la Tremouille; que le Chancelier mandoit à M. Amelot, qu'aiant vu le qua-

quatorziéme de Mars le Cardinal de Noailles, il s'étoit apperçu que les mémoires de ce Miſſionnaire faiſoient impreſſion ſur cette Eminence, qui trouvoit néanmoins les termes du Bref un peu durs. Comme on étoit réſolu à Rome de les adoucir, on eſperoit voir bien tôt finir l'affaire; & l'on apprenoit par les mêmes lettres que ſi cet expédient manquoit, le Roi convoqueroit le Concile national indépendamment du Pape.

Ces apparences de finir étoient ſi certaines à Rome que Fabroni commençoit à parler du Cardinal de Noailles plus favorablement. Le Miſſionnaire Philopald l'étant allé voir, ce Cardinal lui tint de longs diſcours pour lui perſuader l'eſtime qu'il faiſoit du Cardinal de Noailles, & l'amitié qu'il avoit pour cette Eminence. D'un autre côté le Pape n'étoit pas trop content du Cardinal de la Tremouille à l'occaſion de l'affaire de la Sicile; &, n'oſant faire ſur cela tomber ſes plaintes, il l'accuſoit de trop ſoutenir le Cardinal de Noailles : il vouloit en écrire au Roi, & lui mander en un mot que le Cardinal de la Tremouille étoit Janſéniſte. C'étoit une réputation qu'il avoit acquiſe du jour au lendemain, & en voici le fondement. Le Cardinal Odeſcalchi étant venu voir les Cardinaux en grand cortege, on avoit donné par tout des rafraichiſſemens en abondance, & même du chocolat à ceux de la ſuite. Le Cardinal de la Tremouille, qui crut que le chocolat étoit un liquide un peu trop épais pour en ſervir en carême après-diner, ſe contenta de faire préſenter des eaux préparées en divers façon, il en fut fort loué des honnêtes gens; mais quelques perſonnes perſuaderent au Pape que c'étoit une idée Janſénienne, de prétendre que le chocolat rompoit le jeune. Apparemment que le Nonce Bentivoglio inſtruit des ſentimens de ſon maître, ne voulut pas ſe faire ſoupçonner d'être Janſéniſte; car lors qu'il reçut la viſite du Bailli de Mêmes Ambaſſadeur de Malte, il fit ſervir non ſeulement du chocolat, mais des carpes frites. Et l'Ambaſſadeur à ſon tour,

tour, afin de faire voir qu'il renonçoit de bonne foi à une ſecte ſi pernicieuſe, recevant enſuite la viſite du Nonce, fit joindre aux carpes frites, des vives, & des ſolles. Pour le Cardinal de Noailles, quand il reçut la viſite du même Ambaſſadeur, il ſoutint à merveille la réputation de ſon Janſéniſme; car il pouſſa l'héréſie juſqu'à ne pas même faire ſervir des rafraichiſſemens au cortége.

M. Amelot avoit eu, le trente Mars, une audience du Pape après le renvoi de ſon Bref de douceur; & le Saint Pere dans cette audience ayant paru ſurpris de la fermeté avec laquelle le Cardinal de Noailles l'avoit refuſé, M. Amelot lui avoit dit nettement que cela ne l'étonnoit point, & que ce Bref étoit un tiſſu d'épines; le Pape offrit de les ôter, mais le Miniſtre n'avoit point d'ordre ſur cet article.

Enfin l'on vit paroître le Decret contre les Rites de la Chine. L'Agent des Miſſions étrangéres à Rome en reçut pluſieurs exemplaires de la main du Pape, qui lui recommanda d'écrire à l'Abbé Briſacier & à l'Abbé Thiberge, qu'il les ſavoit fort unis avec le Cardinal de Noailles, & qu'il étoit bien informé qu'ils avoient travaillé à ſa lettre Paſtorale du vingt cinq Février mil ſept cent quatorze; & que s'ils ne travailloient en faveur de la Conſtitution *Unigenitus*, il les en feroit repentir. Il dit au Miſſionnaire Philopald dans une audience particuliére, qu'il croioit que le Cardinal de Noailles ſeroit content de ſa Bulle ſur les cérémonies Chinoiſes; qu'il n'y avoit rien omis; & qu'on y voioit bien qu'il ne faiſoit acception de perſonnes, comme on l'en accuſoit dans les libelles.

Les deux Miniſtres François avoient été ſi frappez des difficultez qu'on leur avoit envoyées de France contre la Conſtitution, qu'ils auroient fort ſouhaité qu'elles euſſent pénétré juſqu'au Pape; & ils demandoient pour cela que le Cardinal de Noailles leur fît tenir, par le prémier courier, une lettre oſtenſible.

Les

Les moindres apparences de paix le mettoient en mouvement; mais les viciſſitudes de calme & d'orages ne lui laiſſoient pas long-tems le cœur dans une égale ſituation. Il apprit ce jour-là même que la veille, propre jour de Pâques, il étoit arrivé un Courier au Nonce, & que le Lundi matin ce Miniſtre étoit parti pour Verſailles. Ses dépêches contenoient un Bref au Cardinal de Noailles, à qui le Pape ordonnoit de recevoir la Conſtitution dans quinze jours, ajoutant qu'un ſi long retardement à l'accepter, & un ſi long retardement à l'y contraindre, étoient un ſcandale dans l'Egliſe; qu'il ne pouvoit plus le ſouffrir; qu'après trois monitions de cinq en cinq jours, le Pape le priveroit de la dignité de Cardinal; & qu'il agiroit contre lui dans toute la rigueur des voyes canoniques. Cé Bref foudroyant étoit accompagné d'un billet écrit au Roi de la propre main du Pape, pour le prier que ſon Nonce donnât ce Bref au Cardinal de Noailles, & de le laiſſer agir; car le Nonce avoit ordre de ne le point donner ſans la permiſſion du Roi. Le Mardi au matin le Miniſtre Italien ſe préſenta pour avoir audience; il communiqua ſes dépêches au Marquis de Torcy, qui jugea la matiére aſſez grave pour entrer ſeul dans le Cabinet du Roi, & pour l'informer de ce que le Nonce avoit à lui dire. Il trouva le Roi déja inſtruit de ſes dépêches par le Chancelier & par le Cardinal de Rohan, qui avoient propoſé au Prince de laiſſer faire le Nonce, ſans préjudice des libertés du Royaume. Comme le Marquis de Torcy voulut inſinuer au Roi quelques réflexions ſur les conſéquences d'une pareille entrepriſe, le Prince lui parut ſur cela très-perſuadé; & lui parla d'une maniére digne d'un Protecteur des maximes de ſon Etat: tant il eſt vrai qu'il agiſſoit toujours par les lumiéres d'une raiſon ſaine & droite, lorſqu'il ne conſultoit que lui-même. Le Miniſtre inſiſtant toujours, demanda ſi Sa Majeſté ne vouloit point écouter ſur ce ſujet quelques gens inſtruits. *Cela eſt inutile*, répondit le Roi, *la choſe eſt*

21. d'Avril.

eſt ſans difficulté, & très-certainement excéde les pouvoirs du Pape. Encore, dit le Marquis de Torcy, *ſi le Pape ſe contentoit de rendre à Rome un Decret contre le Cardinal de Noailles, il eſt le maître ſur ſon terrain. Il ne le pourroit pas*, reprit le Prince avec aſſez de vivacité, *& je ne le ſouffrirois pas.* Le Nonce eut enſuite ſon audience, qui fut fort courte. Toute la réponſe du Roi fut que la matiére étoit importante & méritoit grande attention; ce qui lui fut dit aſſez ſéchement. Comme il ſortoit, le Roi le fit rappeller pour l'avertir de ne parler à perſonne du Bref dont il laiſſa la copie au Roi; mais apparemment qu'il en avoit déja informé ſon confrere Aldobrandi, qui n'en fit point un ſecret au Cardinal de Polignac; &, par le canal de cette Eminence, pluſieurs perſonnes l'avoient ſu, de ſorte qu'en peu de tems il ſe répendit qu'il y avoit un Bref contre le Cardinal de Noailles.

Les dépêches qui arriverent le lendemain du Pâques, portoient des nouvelles bien différentes. Il y avoit deux lettres pour ce Cardinal, l'une du Cardinal de la Trémouille, l'autre du Miſſionnaire Philopald. Elles contenoient encore des projets d'acceptation, mais on ne demandoit point d'attribution des erreurs au livre; &, ſi l'on n'avoit point tant exigé en France une acceptation avant l'Inſtruction, cela eût été regardé à Rome comme indifférent, parce que, diſoient-ils, *in eodem actu non datur prius & poſterius.* Ces lettres étoient venues par un Courier que M. Amelot dépêcha dès qu'il ſut que le Pape en avoit fait partir un la veille; &, les lettres du Cardinal de Noailles lui ayant été envoyées par le Chancelier, ce Miniſtre lui avoit fait en même tems demander une conférence, qui fut aſſignée le lendemain Jeudi à cinq heures du ſoir. Le Cardinal ne manqua pas de lui faire remarquer que l'affaire n'avoit point fini au mois d'Octobre, parce qu'on avoit voulu des attributions au livre; que ſur cet article tout s'étoit rompu, qu'on s'étoit ſervi de ce prétexte pour 24. d'Avril.

pour noircir toute ſa conduite dans l'eſprit du Roi; & qu'aujourd'hui l'on voyoit Rome, d'ailleurs ſi peu favorable pour lui, ne point exiger ces attributions. Le Cardinal lui ajouta que s'il y avoit encore des difficultez, c'étoit que le Cardinal de Rohan & l'Evêque de Meaux faiſoient un grand bruit, dont la Cour Romaine ſe prévaloit pour relever des choſes qu'elle n'auroit jamais relevées. Le Chancelier voyoit bien ſans doute le tort de ces Meſſieurs, mais comme il ne lui étoit pas permis de s'en expliquer, il ſe tenoit dans le ſilence. Il preſſa fort le Cardinal de mettre ſon acceptation avant ſon Inſtruction Paſtorale; mais il ne gagna rien: & le Cardinal lui dit qu'il étoit inutile de revenir à un article qui avoit été accordé dans toutes les propoſitions qu'on lui avoit faites, & que la choſe étoit publique par le mémoire du Cardinal de Polignac aux Evêques abſens, où cela étoit ſpécifié. Le Chancelier repartit que cela s'étoit accordé parce qu'on eſpéroit que dans l'acceptation il y auroit quelque choſe qui marqueroit une adhéſion à l'Aſſemblée. Ce diſcours ſurprit fort le Cardinal à qui le Chancelier avoit toujours dit qu'on ne lui demandoit pour l'Aſſemblée qu'un compliment, comme il étoit aiſé de le voir dans les projets: mais le Chancelier deſavouoit hardiment tout ce qui avoit été dit par le Cardinal de Polignac, comme avancé ſans fondement & ſans aveu. Le Cardinal fit encore remarquer au Chancelier que ce Bref qu'il avoit tant approuvé d'abord, étoit néanmoins aujourd'hui, même à Rome, trouvé digne d'être ſuprimé. Enfin ils convinrent, en ſe ſéparant, que le Cardinal de Noailles dreſſeroit encore un projet dans lequel il s'approcheroit autant qu'il ſeroit poſſible des intentions de la Cour Romaine, & qu'il l'envoyeroit enſuite au Chancelier pour y faire ſes obſervations.

Le Duc de Noailles ſe chargea de le porter avec une lettre du Cardinal ſon oncle pour le Miniſtre, & un mémoire qui contenoit un grand détail des meſures qu'on pouvoit prendre pour négocier utile-

lement & avec ſuccès l'affaire de la Conſtitution. Il y étoit ſurtout expreſſément marqué la néceſſité abſolue de ne faire entrer dans cette négociation nouvelle, ni le Cardinal de Rohan, ni l'Evêque de Meaux, qui la traverſeroient infailliblement, & de tout renfermer entre le Pape & M. Amelot à Rome ſans Fabroni, & entre le Roi & le Chancelier, ſans le P. le Teillier.

Le Cardinal de Noailles dans ſa lettre au Chancelier lui marquoit les raiſons qui l'engageoient de ne mettre ſon acceptation qu'après ſon Inſtruction Paſtorale, & lui faiſoit ſentir combien le Chef de la juſtice & le prémier Magiſtrat eſt obligé de ſoutenir un Archevêque de Paris, qui n'eſt attaqué que parce qu'il defend les maximes l'Etat. Pour mieux encore lui juſtifier ſa conduite, il avoit joint à ces écrits que porta le Duc de Noailles, le mémoire envoié par le Cardinal de Polignac aux Evêques ſes aſſociés, afin de montrer qu'on n'avoit jamais exigé l'acceptation qu'après l'Inſtruction; mais le Chancelier avoit deſavoué ce mémoire, comme s'il eût été d'un homme ſans nom, en diſant: *Si le Cardinal de Polignac s'avance trop, nous n'en devons pas être les garants.* Après que le Miniſtre eut fait lecture de toutes ces piéces, il envoya ſes obſervations, qui furent telles qu'enfin il n'y eut plus moyen de faire uſage du projet, où Monſieur le Chancelier vouloit faire rentrer des clauſes cent fois rejettées. Le Cardinal conſentit pourtant à retrancher au gré du Chancelier quelques endroits; mais, ne changeant rien à d'autres qui étoient eſſentiels, & qui faiſoient dégénérer ſon acceptation en acceptation pure & ſimple, le projet devint inutile. Tout néanmoins avoit été ménagé dans ce projet, & tout y paroiſſoit devoir concilier les différens intérêts; c'étoit un précis du mémoire envoyé dès le mois de Mars par le Miſſionnaire Philopald, que la Cour approuvoit, & que le Cardinal avoit ſuivi, autant qu'il avoit pu le faire: auſſi le Chancelier malgré ſes obſervations avoit été aſſez content du projet de ce Car- 3. Mai.

dinal, & même il étoit convenu avec Madame de Maintenon qu'on pouvoit le lui laiſſer publier. Tout ſembloit donc tendre à la paix; le Cardinal de Rohan paroiſſoit ne s'en pas éloigner; le Roi même y conſentoit. Mais ſoit que dans l'après-dinée, le Cardinal de Rohan eût fait gliſſer quelques billets, ſoit que Madame de Maintenon qui parla ſeule au Roi, l'eût fait changer, ce Prince le même ſoir ſe déclara contre tout ce qu'avoit envoyé le Cardinal de Noailles, & trouva dans ſa conduite qu'il ne vouloit point s'accommoder, quoique ce fût juſtement le parti contraire qui éludoit les voies de conciliation : car on a ſu que le Cardinal de Rohan ayant dit au Maréchal de Tallard, que l'affaire étoit prête à ſe terminer, l'Eminence avoit été traitée de dupe & d'homme qui n'entendoit pas ſes intérêts. On lui avoit fait comprendre que c'étoit par les conteſtations ſur la Bulle qu'il faiſoit pleuvoir toutes les graces dans ſa maiſon; qu'il obtenoit du Roi tout ce qu'il deſiroit, & pour ſoi & pour les ſiens; qu'auſſitôt que les diviſions ſeroient finies, le Cardinal de Noailles prendroit ſa place auprès du Roi qui avoit pour lui un fonds de confiance. Le Chancelier néanmoins eſpéroit encore un peu; mais le Vendredi matin, l'Evêque de Meaux & le P. le Tellier arrivèrent à Marli, & toutes les eſpérances s'évanouirent. Le Chancelier eut ordre d'écrire au Cardinal de Noailles que, de quelque maniére que les choſes tournaſſent, on ne conſentiroit point à une acceptation après l'Inſtruction; que ſi on l'avoit ſouffert dans les conférences de l'Abbaye, c'eſt que l'on comptoit ſur une attribution des erreurs au livre, & ſur une adhéſion à l'Aſſemblée qui valoit l'acceptation pure & ſimple. Il y avoit une injuſtice bien bizarre dans les adverſaires du Cardinal de Noailles. Ils vouloient qu'il mit ſon acceptation avant l'Inſtruction Paſtorale, comme s'il étoit de pire condition que vingt autres Evêques qui ont expliqué avant que d'accepter, ſans que le Pape s'en offençat; & de plus on vou-

vouloit qu'il mît des attributions d'erreurs au livre. quoique le Pape ne l'exigeât point. Après cette rupture, le Cardinal de Rohan, l'Evêque de Meaux & le P. le Tellier s'aſſemblerent pour dépêcher à Rome un courier, qui alloit demander, ou le Concile national, ou des Commiſſaires. Ce courier extraordinaire qui partit de Paris la nuit du 16. au 17. fut chargé par une perſonne inconnue, en paſſant à Fontainebleau de rendre un paquet au Cardinal de la Trémouille, à qui le Cardinal de Noailles envoyoit le dernier projet donné au Chancelier; & l'on y avoit apoſtillé des notes, pour prévenir celles que ſes ennemis pouvoient avoir ajouté à ce même projet qu'ils envoyoient. May.

Le courier d'Italie arriva le même jour à Paris; on mandoit que les cinq articles accordez chez le Cardinal de Rohan à l'Abbé Thiberge, & qu'on avoit envoyés au Cardinal de la Trémouille, étoient regardés par M. Amelot comme une fable, parce qu'ils n'avoient aucun rapport à ce que le Chancelier & le Cardinal de Rohan leur écrivoient. On marquoit auſſi que la lettre du Cardinal de Noailles au Chancelier, qu'on avoit envoyée à Rome, y faiſoit croire à bien des gens que ce Cardinal ne vouloit plus s'accommoder; & l'on écrivoit encore que les Fabroniſtes attendoient impatiemment le retour du courier du Pape au Nonce, perſuadés qu'il rapporteroit la calotte du Cardinal de Noailles, mais ce Courier ne rapporta rien.

Tout Paris ſut bientôt que le courier parti le dix ſeptiéme, alloit demander au Pape un Concile national; & que le Roi de ſa ſeule autorité le convoqueroit, ſi le Pape ne le vouloit pas accorder; que le Saint Pere cependant pourroit commencer par dépouiller de la pourpre le Cardinal de Noailles, pour le rendre juſticiable du Concile. L'Evêque de Meaux le diſoit à tout le monde; & il ajoutoit que le Concile étoit abſolument néceſſaire, pour ſoumettre les eſprits à la Conſtitution, contre laquelle il avouoit que les préventions étoient générales. Il aſſuroit que ce Concile ſeroit

libre ; que les Jéſuites n'y domineroient point ; & qu'on n'y feroit valoir de la part du Roi ni menaces, ni récompenſes. Mais il diſoit en même tems à ſes bons amis, qu'il avoit eu la précaution de s'aſſurer chaque Evêque en particulier, & qu'il avoit leurs ſuffrages ; qu'on ne laiſſeroit point dans le Concile la liberté de traiter d'autres matiéres que de la néceſſité d'adhérer à l'Aſſemblée, après en avoir confirmé tous les actes ; que ſi on vouloit en faire l'examen, le Roi, à qui ſeul appartient de fixer les matiéres qu'on doit traiter dans les Conciles, défendroit cet examen. Voilà quel devoit être ce Concile libre, où tous les ſuffrages étoient donnés par avance, & où l'on défendroit de parler. On avoit eu ſoin par le dernier courier, de faire à M. Amelot des défenſes expreſſes de parler à l'avenir d'expédiens & de voyes de conciliation. Il avoit même ordre de dire au Pape que toutes les négociations étoient finies, & que le Roi ne vouloit plus rien conduire que par les voyes de rigueur.

Dans la lettre que l'on reçut de Rome le vingt-quatriéme, on parloit d'une lettre anonime adreſſée aux Cardinaux ; & le Cardinal Corradini s'étoit apperçu qu'elle mortifioit beaucoup Fabroni. Le Pape y fit faire une réponſe, qu'il trouva ſi foible qu'elle fut ſupprimée ; & il ſe plaignoit qu'à Rome on ne trouvât perſonne qui pût écrire, tandis qu'il s'en trouvoit tant à Paris. Le Miſſionaire Philopald mandoit qu'on s'étonnoit fort en Italie qu'on voulût en France des attributions au livre, & qu'on étoit perſuadé qu'il falloit laiſſer la choſe dans le ſilence, parce que de nier, ou d'affirmer, ou de douter, tout portoit avec ſoi des inconvéniens.

Les ennemis du Cardinal de Noailles le crurent voir bien humilié, quand l'Aſſemblée du Clergé s'ouvrit à Paris. On y avoit nommé huit Préſidens, quatre Archevêques & quatre Evêques. Comme l'Archevêque de Narbonne ne put dire la Meſſe, ni haranguer le Roi, l'Archevêque de Bordeaux

deaux fut chargé de la prémiére fonction, & l'Archevêque d'Albi de la ſeconde. L'Archevêque de Narbonne parlant un jour au Cardinal de Noailles, lui dit qu'il faiſoit grand tort au Clergé, de l'abandonner de la ſorte; & que rien ne marquoit mieux le beſoin qu'on avoit de lui que de voir dix perſonnes emploiées pour le remplacer, huit pour préſider aux déliberations, & deux autres, l'un pour dire la Meſſe, & l'autre pour haranguer. Le même Archevêque rendant compte au Roi des commencemens de l'Aſſemblée, lui dit que l'uſage avoit toujours été d'inviter l'Evêque Diocéſain d'y venir prendre ſéance; & qu'il croioit que Sa Majeſté ne trouveroit pas mauvais qu'on ſuivît ſur cela l'uſage, le Roi dit nettement qu'il ne vouloit pas que le Cardinal de Noailles fût invité. Cet Archevêque parut ſurpris; il dit que les Evêques ne manqueroient pas de le propoſer. *Je vois bien*, lui dit le Prince, *que vous voulez des ordres; eh bien il vous en faut donner*. Ayant ſur le champ fait appeller le Comte de Pontchartrain, il lui dit d'écrire à ce ſujet une lettre pour l'Archevêque de Narbonne.

Nous voici revenus aux révolutions de la Cour Romaine. Les lettres de ce pays-là faiſoient beaucoup eſpérer pour la paix de l'Egliſe. Le Miſſionaire Philopald mandoit qu'il avoit perſuadé M. Amelot ſur la néceſſité de mettre l'acceptation après l'Inſtruction Paſtorale; & que ce Miniſtre par le même ordinaire en écrivoit au Chancelier. Mais les lettres qu'on reçut le 8. de Juin, apprirent des nouvelles bien différentes. Le courier extraordinaire qui les rendit, apportoit la calotte de Cardinal à l'Evêque de Meaux. Il étoit parti de Rome le 30. de Mai, & par conſéquent cinq jours après l'arrivée du courier dépêché le 16. par le Chancelier, qui demandoit deux choſes par ſes dépêches, le Bref d'injonction au Cardinal de Noailles pour recevoir la Bulle, & le Concile national que le Roi déterminément vouloit convoquer, ſi le Pape le refuſoit; ç'avoit été par les mêmes 21. Mai.

lettres qu'on avoit défendu à M. Amelot de parler à l'avenir d'accommodement. On lui avoit envoyé les deux projets préſentés par le Duc de Noailles au Chancelier, & il paroiſſoit par tout ce qu'on mandoit que ſi le Cardinal de la Trémouille, & M. Amelot euſſent été les maîtres, ils auroient prié le Cardinal de Noailles de publier l'un & l'autre.

Le Miſſionnaire Philopald marquoit dans ſa lettre que le Cardinal de la Trémouille conſeilloit au Cardinal de Noailles de donner inceſſamment au public ſon Inſtruction telle qu'il l'avoit montrée au Chancelier, aprés avoir pris la précaution d'en avertir auparavant ce Miniſtre; le reſte de la lettre ne contenoit rien que de menaçant. On y diſoit que M. Amelot avoit eu audience du Pape; que Sa Sainteté lui devoit donner le Bref d'injonction pour l'envoier ce jour là même par le courier extraordinaire, & que ſi l'on ne ſe preſſoit, le mal étoit ſans reméde. Toutes ces nouvelles ne troublérent point la tranquillité du Cardinal de Noailles. Il ne doutoit pas que le Mardi ſuivant le Nonce n'eût une audience du Roi, dans laquelle il préſenteroit à Sa Majeſté ce Bref fulminant; & que peut-être on le lui notifieroit dès le lendemain: il penſoit beaucoup devant Dieu à ce qu'il auroit à répondre à un tel Bref; mais il attendoit à ſe déterminer qu'il l'eût reçu. Le mardi au ſoir il fut fort ſurpris d'apprendre que le Nonce n'avoit point paru à Verſailles; qu'il n'avoit point reçu le Bref d'injonction; & que Fabroni mandoit à Aldobrandi, que le Concile national étoit une viſion qui ne convenoit point au Pape. Il apprit encore le lendemain que le Cardinal de Rohan avoit dit à l'Evêque de Langres, que le Concile étoit abſolument refuſé; que l'on ne devoit plus l'eſpérer; que le Pape vouloit que l'affaire du Cardinal de Noailles ſe terminât par voye de négociation; & que pour cela Sa Sainteté devoit envoyer la Barette à l'Evêque de Meaux par l'Abbé Maſſei, ſon homme de confiance, fort connu du Cardinal de Noailles,

ailles, pour conférer avec lui ſur les moyens de finir, & pour marquer plus préciſément à ce Cardinal ſes intentions ſur la Bulle. Tous ſes adverſaires furent pourtant aſſez ſurpris d'aprendre par le courier qui avoit apporté la calote à l'Evêque de Meaux, que le Cardinal n'avoit pas moins d'amis à Rome qu'à Paris.

On ne laiſſa pas en France d'être étonné de voir l'Evêque de Meaux ſi tôt Cardinal. On croioit que le Saint Pere attendroit à une promotion générale, après que l'affaire de la Conſtitution ſeroit finie. Mais on ſut enſuite ce qui avoit avancé cette promotion particuliére. Le Roi dans une lettre qu'il écrivoit au Pape, où il étoit convenu d'ôter le chapeau au Cardinal de Noailles, lui marquoit le mauvais effet que cela feroit dans le public, ſi en même tems qu'on le lui ôtoit, l'Evêque de Meaux recevoit le ſien; & que pour éviter ce contraſte, il le prioit de faire inceſſamment cette grace à l'Evêque de Meaux.

Le Roi dans cette conjoncture ne voulut pas laiſſer le Cardinal de Rohan ſans gratification, & lui donna l'Abbaye de Saint Vaſt. Huit jours auparavant l'Evêque de Langres étoit venu rendre viſite à ce Cardinal, qui l'exhorta d'aller plus ſouvent chez le P. Tellier, & de penſer à l'Archevêché de Cambrai. L'Evêque de Langres répondit qu'il ne lui paroiſſoit pas convenable que le Roi fît tomber toutes ſes graces ſur ceux qui étoient oppoſez au Cardinal de Noailles; que cela pourroit affoiblir leur cauſe dans l'eſprit du public, & fortifier celle de l'Archevêque de Paris; que ſi Sa Majeſté vouloit lui faire du bien dans de telles conjonctures, il croyoit qu'il auroit aſſez de courage pour le refuſer, & pour ſupplier le Roi de le différer à un autre tems. Il ne laiſſa pas néanmoins d'aller faire ſon compliment au Cardinal de Rohan ſur l'Abbaye de Saint Vaſt: mais à peine eut-il ouvert la bouche; que ce Cardinal le pria de ne pas continuer, puiſqu'ils avoient tous deux des ſentimens ſi contraires: il eſt certain qu'on ne le

felicitoit pas toujours beaucoup ſur les faveurs de la fortune. L'Evêque de Meaux que deſormais nous appellerons le Cardinal de Biſſy, rendit ſa viſite à Madame. Lorſqu'on l'annonça, cette Princeſſe étoit dans ſon cabinet, & le fit attendre aſſez long tems: enfin étant ſortie pour aller ailleurs, elle reçut ſon compliment ſur ſon paſſage, lui dit avec hauteur; *J'en ſuis bien aiſe*, & paſſa ſans s'arrêter avec lui: mais ce qu'elle en dit à l'Officier qui la conduiſoit, ne reſſemble gueres à l'eſtime.

Le nouveau Cardinal alla rendre viſite au Cardinal de Noailles pour lui annoncer ſa dignité. Dans la converſation il fit les proteſtation accoutumées d'attachement, de reſpect, de dévouement pour ſon Confrére. Il en prit à témoin Dieu même, qui connoiſſoit le fond de ſon cœur, & qui ſavoit que dans tout le clergé de France, ſon Metropolitain n'avoit point d'Evêque qui lui fût plus attaché: il ajouta qu'il le diſputoit aux quatorze Evêques qui étoient unis à Son Eminence. Ce qu'il y avoit de plus incompréhenſible dans tous ces diſcours, c'eſt qu'on ſavoit qu'à tout le monde il parloit de la dépoſition du Cardinal de Noailles, comme de la choſe la plus facile: il demandoit le Concile avec fureur, & ſe rendoit caution auprès du Roi, qu'en quinze jours ou trois ſemaines ce Cardinal y ſeroit dépoſé, & lorſqu'il écrivoit à Rome, ce n'étoit que pour arracher des mains du Pape les foudres du Vatican, afin d'écraſer ſon Confrére. Le Roi comptoit déjà que le Concile étant convoqué pour le prémier Septembre, le Cardinal de Noailles ne ſeroit plus ni Cardinal ni Archevêque de Paris au mois d'Octobre; & ce Prince en étoit ſi perſuadé qu'il avoit choiſi pour Prédicateur de l'Avent le Pere Cottonet Jéſuite, actuellement ſans pouvoirs. Un Seigneur lui ayant demandé la permiſſion de parler de quelques affaires au Cardinal de Noailles. *Vous le pouvez*, dit le Roi, *car il eſt encore en place.*

On lui avoit tellement aigri l'eſprit contre le Cardinal de Noailles; qu'il ne perdoit aucune occa-

caſion d'en marquer ſon reſſentiment. L'Archevêque d'Albi dans ſa harangue au Roi ayant dit que *les vœux les plus ardens du Clergé ſeroient accomplis, ſi les Evêques diviſez ſe réuniſſoient par l'unanimité d'acceptation, & ſuivoient tous la voix de Pierre*, il écrivit à une Dame de ſes amies, en lui envoyant ſa piéce, que c'étoit par ordre de la Cour qu'il avoit tenu ce langage. Lorſque l'Abbé du Cambout prépara le rapport de ce qui s'étoit paſſé durant ſon agence, il mit à la tête quelques lignes aſſez obligeantes pour le Cardinal de Noailles, qui avoit préſidé aux Aſſemblées de 1710, & 1711; mais il ne crut pas devoir ſeulement écrire le nom de cette Eminence ſans la permiſſion du Roi, & ſans l'avoir fait avertir de ce que la préface de ſon rapport contenoit. Ce Prince le voulut voir, ſe le fit lire, & fit retrancher tout ce qui étoît à la louange du Cardinal. Cependant plus on le perſécutoit, & plus la cauſe qu'il ſoutenoit trouvoit d'habiles défenſeurs. En France & à Rome on voyoit avec dépit qu'il n'y eut point de plumes aſſez ſavantes pour bien écrire en faveur de la Conſtitution: mais il avoit paru vers la fin de l'année 1714, un livre intitulé *Témoignage de la vérité*, dont le ſtile vif & hardi lançoit de terribles traits contre la Bulle & contre ſes Apologiſtes. Quoique les principes de cet ouvrage fuſſent peut-être trop peu dévelopez, & paruſſent inſinuer un nouveau ſiſtême, ſur lequel on accuſoit l'Auteur de trop aſſujettir le jugement du corps des Paſteurs à l'aveu du corps des Fidéles: il fut reçu du public avec une grande approbation, & mit l'alarme dans le camp des ennemis. On chercha des gens pour le réfuter: mais comme il n'en faloit pas d'une force médiocre, on fut ravi d'avoir occaſion de propoſer à l'Abbé Coüet & à l'Abbé du Guet de ſe charger d'y répondre. M. d'Argenſon reçut deux lettres du Comte de Pontchartrain pour les envoyer chercher l'un & l'autre; & pour les engager à faire cette réponſe. Le prémier des deux le promit: le ſecond s'en excu-

Harangue de l'Archevêque d'Albi au Roi pour l'ouverture de l'Aſſemblée de 1715.

ſa ſous pluſieurs prétextes, & diſparut peu de tems après. Les Bénédictins furent enſuite invités à le faire; mais ils répondirent qu'ils n'avoient chez eux perſonne qui ſût bien écrire en François; & que tous leurs Religieux s'occupoient à la recherche des manuſcrits & aux éditions des Peres. Le Cardinal de Polignac en voulut bien prendre la peine; il n'alla pas néanmoins bien avant: mais ſon travail ne laiſſa pas de contribuer à lui faire avoir l'Abbaye d'Anchin; & ſi les deux ou trois cahiers qu'il compoſa, ne faiſoient pas grand tort au livre, on ne peut diſconvenir qu'il n'y eût mis beaucoup d'eſprit. Quoi qu'il en ſoit, l'ouvrage occupa toujours l'un des Bureaux de l'Aſſemblée, & fut trouvé digne de ſa colere.

On ne mettra rien ici de l'affaire de Reims touchant les trois Curés & les trois Chanoines. On en a vû le détail, & de quelle maniére l'Abbé de la Farre y ſignala ſon zéle, avant que de ſe rendre à l'Aſſemblée comme Député. L'Archevéque de Narbonne preſſoit fort les Evêques d'expédier les affaires qu'on y traitoit, parce qu'aſſurément il y auroit, diſoit-il, un Concile national que le Roi vouloit qui s'ouvrît au prémier d'Octobre Pour déterminer le Pape à y conſentir, on lui paſſoit tout ce qu'il pouvoit deſirer.

M. Amelot lui en fit un plan ſur les mémoires qui lui avoient été envoiés; & le Saint Pere lui permit de les communiquer à la Congrégation des Cardinaux nouvellement établie pour les affaires de la Conſtitution. Ce Miniſtre ſavoit pourtant bien qu'on ne lui accorderoit pas ce qu'il demandoit; & il connoiſſoit la répugnance invincible du Pape & de tout le ſacré College pour ce Concile. Le projet de Mandement du Cardinal de Noailles avoit été lu par pluſieurs des Cardinaux qui en parloient avantageuſement; le Saint Pere en avoit auſſi fait la lecture, & blâmoit ſeulement quelques expreſſions. M. Amelot eut même lieu de croire qu'il écriroit à ſon Nonce par le courier du 18, de laiſſer publier ce Mandement, ſans don-

donner à juger que ſon maître en fût inſtruit.

Les lettres d'Italie marquoient encore que Fabroni ne conféroit plus avec M. Amelot, qui voioit le Pape immédiatement; que ce Cardinal devenoit odieux à Rome, où tout le monde le regardoit comme auteur de tous les troubles de l'Égliſe. Il étoit dans ſa retraite de Freſcati comme un Sauvage dans ſa caverne. Il y grondoit contre le Pape avec toutes ſortes de perſonnes, & il temoignoit ſon deſeſpoir que tous ſes projets fuſſent renverſés. Il ne pouvoit ſe conſoler qu'on eût fait partir le 2. de Mars un ſecond courier, après celui qu'il avoit dépêché pour intimider le Cardinal de Noailles par ſon Bref de rigueur, qui, diſoit-il, auroit aſſurément fini l'affaire. Si néanmoins on ne ſuivoit pas ſes conſeils, il ne tenoit pas à l'Archevêque de (a) Bourges, qui vers le milieu du mois de Mai mandoit à Rome que les voyes violentes étoient les ſeules qu'il y eût alors à ſuivre.

(a) M. de Geſvres.

Les ſollicitations pour le Concile national ſe continuoient toujours fortement par M. Amelot, quoiqu'il n'en eſpérât rien, malgré tout ce que les conditions propoſées avoient d'agréable pour la Cour de Rome; mais les réponſes s'éludoient de jour en jour, & il n'en avoit pas encore au 25. de Juin. On s'excuſoit ſur l'abſence des Cardinaux Fabroni & Spada; cependant le Miniſtre François viſitoit par la permiſſion du Pape les Cardinaux Albani, Paulucci, Ferrari & Caſſini, ce qui donnoit au Cardinal Fabroni beaucoup d'inquiétude, parce qu'il ne ſe voioit plus le ſeul maître de cette négociation importante.

Enfin l'Abbé Maſſéi porteur de la barette du nouveau Cardinal, arriva le 19. de Juillet à Paris avec le Pere Timothée Capucin, qu'on avoit fait Evêque Coadjuteur de Babilone. Tout le monde avoit cru que cet Envoié ſeroit auſſi chargé de quelques ordres ſecrets du Pape; mais il aſſura le Cardinal de Biſſi & le prémier Préſident, qu'il n'avoit point eu d'autre commiſſion que d'ap-

porter la barette. Le Capucin déclara bien haut que le Pape ne vouloit abſolument point de Concile, ni ſe livrer, diſoit le ſaint Pere, *à une centaine d'ours qui l'auroient dévoré tout vivant.* On reconnut à ce langage un reſte de bonne politique Romaine; mais ces nouvelles n'empêchoient pas que les Cardinaux de Rohan & de Biſſi, qui ſongeoient toujours à leur Concile national, ne fiſſent ſouvent des aſſemblées pour en régler les préliminaires; ils y appelloient les Commiſſaires de leur Bureau de 1713. & ils s'étoient aſſocié l'Archevêque de Narbonne, pour remplacer l'Evêque de Soiſſons. L'Evêque de Langres fut fort offenſé qu'on lui eût préféré l'Archevêque de Narbonne pour cette place de Commiſſaire. Il en fit ſes plaintes au Cardinal de Rohan, & lui dit qu'il s'étonnoit qu'après que ſon Eminence & le P. le Tellier lui avoient écrit lettres ſur lettres pour l'obliger de travailler ſur les affaires préſentes, & de venir en poſte à Paris dès le mois de Février, on lui préférât un homme qui n'avoit point été de l'Aſſemblée des quarante.

14. Juillet. Tous ces prétendus Commiſſaires s'aſſemblerent un jour chez le Cardinal de Biſſy pour y délibérer s'il y auroit un Concile ou non. La queſtion y fut agitée ſi longtems & ſi fortement, que les deux Cardinaux, pour ſe délaſſer un peu, s'en allerent ſouper à Berci chez Ogier, où pluſieurs Dames & pluſieurs Prélats ſe rencontrerent par hazard; &, comme c'étoit la ſaiſon des grandes chaleurs, on ne put ſe diſpenſer de faire durer la fête juſques aſſez avant dans la nuit. De là le Cardinal de Rohan fut coucher à Marli, où il tenoit tous les jours une table magnifiquement ſervie & ornée des plus agréables convives. Pour le Cardinal de Biſſy, depuis ſa dignité nouvelle, il donnoit volontiers dans les divertiſſemens d'éclat. Preſque tous les jours il avoit chez lui des concerts exécutés par d'excellens Muſiciens, & même d'habiles Muſiciennes, dont quelques-unes étoient logées dans le Palais Abbatial. Tous ſes amis

amis convenoient qu'il avoit beſoin de ces petits amuſemens pour charmer les ennuis que la Conſtitution lui cauſoit, & que pour renouveller ſon eſprit, il lui falloit un peu d'harmonie.

On a tout lieu de croire que la conférence de ces Meſſieurs avoit décidé pour le Concile, du moins on le diſoit hautement; on aſſuroit même que, quelque nouvelle que le Courier de Rome pût apporter le Vendredy ſuivant, on auroit la ſemaine d'après les lettres pour la convocation.

Le prémier Préſident allant à Marli le 16. Juillet, le Roi lui dit qu'il y auroit un Concile national, à moins qu'on ne trouvât quelqu'autre moyen de finir l'affaire; & il ajouta qu'il ne falloit pas que ces Meſſieurs * y fiſſent des difficultez, non plus que le Parlement, parce que cela ſeroit inutile, & qu'il vouloit finir par cette voye; le prémier Préſident ne répondit que par une profonde révérence.

* Il vouloit dire le Procureur général & le prémier Avocat général.

Cependant l'Abbé Maſſei diſoit toujours fort haut que le Pape ne vouloit pas abſolument de Concile, & le Pere Timothée tenoit auſſi le même langage. On avoit beau aſſûrer qu'il ne s'y paſſeroit rien qui pût offenſer le Pape, ni toucher les matiéres délicates, les Romains ne pouvoient ſe rendre. Ils étoient perſuadez que les Cardinaux de Rohan & de Biſſy n'inſiſtoient pour le Concile indépendamment du Pape, que pour obliger le Saint Pere de le faire tenir par ſon agrément & d'y envoyer ſes Légats. Maſſéi dit à pluſieurs perſonnes qu'il ne verroit point le Cardinal de Noailles, parce qu'il en avoit des défenſes expreſſes; cependant il en parloit partout honorablement, & ne craignoit point de dire qu'il y avoit à Rome autant de gens dans ſes intérêts qu'en France. Ces diſcours ne plaiſoient pas un Cardinal de Biſſy qui s'étoit attendu que dans ſa Barette on apporteroit les Brefs d'injonction & toutes les fulminations imaginables. Comme toutes les lettres de ces quartiers-là portoient que le Pape ne deſaprouvoit pas le Mandement du Cardinal de Noailles; & que

toute la ville de Rome en faiſoit publiquement des éloges, un Abbé de Paris diſoit un jour dans ſa réponſe à une lettre d'un de ſes amis ; *Vous me mandez que tous les bons eſprits de Rome ſont contens du Mandement du Cardinal de Noailles, & qu'ils lui rendent juſtice. Jamais on ne croira dans les ſiécles à venir que le Pape lui-même en ſoit content, & que preſque tout Rome en parle très-bien dans le tems qu'on ne veut pas ici qu'il ſoit publié, de crainte que le Pape n'en ſoit offenſé. Nous voilà devenus à la Cour de France plus délicats ſur les principes des Ultramontains, que les Ultramontains-mêmes ; plus attentifs aux intérêts de la Cour de Rome que le Pape ne l'eſt lui-même, & c'eſt en cette Cour-ci qu'on ſuggére au Pape ce qu'il doit relever dans les Mandemens de nos Evêques, qui parlent en Evêques & ſelon les maximes de l'Etat.*

Une Dame amie du Cardinal de Noailles & du Chancelier, propoſant au Miniſtre de laiſſer publier le Mandement de cette Eminence, il lui dit, qu'il n'y conſentiroit pas; que les deux Cardinaux ne convenoient plus que la doctrine en fût orthodoxe; & que le Pape, loin de l'approuver comme on diſoit, faiſoit examiner cette Inſtruction. Le Miniſtre ſuivant ce langage, n'étoit pas trop bien informé de ce qui ſe paſſoit à Rome, d'où M. Amelot n'oſoit plus mander bien des véritez, depuis qu'on lui avoit impoſé ſilence. On écrivoit de ce pays-là qu'on étoit ſurpris, que perſonne en France n'éclairât le Roi. *On y travaille depuis longtems*, répond à ſon ami le même Abbé dont on a parlé déja : *Le Cardinal de Noailles gémit inceſſamment ſur la ſituation de ce Prince, qui avec les meilleures intentions du monde fait tout le contraire de ce qu'il devroit faire pour le bien de l'Egliſe. Si Madame de Maintenon & M. le Chancelier vouloient donner la main aux tentatives & aux deſirs du Cardinal de Noailles, on pourroit tout eſpérer. Il n'y a maintenant que M. Amelot qui puiſſe parler. Il eſt certain que Madame de Maintenon & M. le Chancelier penſent très-bien ; mais ils n'ont pas la force*

force de s'élever contre Rabſacès ; que M. Amelot parle donc à ceux qui ont le cœur droit, & qui ne manquent que de force & de courage : DICITE *puſillanimis ; confortamini & nolite timere.*

Quoique les adverſaires du Cardinal de Noailles euſſent réſolu le Concile, ils n'y étoient pas néanmoins ſi bien déterminez qu'ils ne cherchaſſent encore d'autres moyens de le perdre. Ils imaginerent celui d'une Déclaration du Roi, par laquelle Sa Majeſté déclareroit qu'elle veut & entend que la Conſtitution étant acceptée par preſque tous les Evêques de ſon Royaume, elle y ait force de loi ; qu'elle ſoit publiée dans tous les Diocéſes ; & que ceux qui refuſeroient de la recevoir, ſoient traitez comme des hérétiques. Le Chancelier convint de ce projet à la Dame, qui lui propoſoit la publication du Mandement, & l'on diſoit aſſez haut qu'il étoit déja tout dreſſé. Une pareille Déclaration auroit fait ſans doute beaucoup de plaiſir aux Anglois, qui auroient vû le Prince faire des loix en matiére de foi. Et il eſt étonnant qu'un projet de cette nature ait pu être propoſé par des Evêques, tels que ceux que les deux Cardinaux admettoient dans leurs conſeils. Mais tout leur paroiſſoit convenable pour prévenir toutes les diſpoſitions pacifiques, où ils apprenoient qu'on étoit à Rome.

Les lettres de ce pays-là continuoient de donner des éloges au Mandement du Cardinal de Noailles ; on le trouvoit même plus reſpectueux que la plus grande partie des autres. On y remarquoit à la vérité quelque choſe d'aſſez fort ſur les libertez de l'Egliſe de France ; mais on croioit que, pour finir une grande affaire, on devoit le diſſimuler : on aſſûroit de plus que le Pape avoit beaucoup changé de langage ſur le Cardinal de Noailles, & qu'il en parloit avec bien plus de modération. Les Politiques Italiens croioient que le Pape avoit part aux éloges qu'on faiſoit du Mandement dans le Public, & que voulant finir l'affaire par cette piéce, il faiſoit répandre ces louanges pour diſpoſer les peuples à applaudir au ſuccés. D'autres penſoient 2. Juillet.

ſoient ſimplement que le Saint Pere ne faiſoit que ſe conformer au ſentiment général de tout Rome. Il eſt certain qu'il dit au Cardinal Ferrari, que ce Mandement étoit ſage ; & lors qu'il en parloit à des gens de confiance, il en paroiſſoit fort content. Il ſe plaignoit ſeulement de la lettre paſtorale du vingt-cinq Février mil ſept cent quatorze ; & il ajoutoit qu'il ne ſe contenteroit jamais du Mandement, ſi l'on ne lui faiſoit ſatisfaction ſur l'affront qu'on lui avoit fait par la prohibition d'accepter ſa Bulle, ſous peine de cenſure *ipſo facto* ; voilà ce qui lui tenoit au cœur. Ces bruits avantageux au Mandement ſe répandoient fort en France ; & il falloit que Madame de Maintenon ſût ce que l'on en penſoit à Rome ; car elle dit un jour confidemment à quelqu'un, qu'elle ne comprenoit plus rien à l'affaire préſente ; & que ſi le Cardinal de Noailles étoit Janſéniſte, il falloit donc convenir que tout Paris & tout Rome, qui penſoient & parloient comme lui, & pour lui, étoient auſſi Janſéniſtes.

Fabroni reſtoit toujours à Freſcati, où le Pape le laiſſoit ronger ſes chagrins tout à ſon aiſe, & où il ſe plaignoit hautement, que ſi le Saint Pere avoit voulu ſuivre les conſeils rigoureux qu'il lui donnoit, l'affaire auroit été terminée. Enfin il s'ennuya de ſa retraite, & revint faire ſa cour. Sa Sainteté lui mit entre les mains les réponſes qu'elle faiſoit aux propoſitions de M. Amelot, afin qu'elles fuſſent envoyées par ce Miniſtre, qui d'ailleurs étoit ſouvent obligé de juſtifier dans ſes lettres au Chancelier, les François réſidens à Rome, parce qu'ils devenoient ſuſpects en France ; lui-même n'étoit pas trop à l'abri des ſoupçons. Comme il crut que le Cardinal de Noailles, ayant été toujours ami du Cardinal de la Trémouille, le Roi pourroit ne pas trouver bon qu'il logeât chez cette Eminence, il fit louer un Palais dans un autre endroit, ſous prétexte que le Cardinal de la Trémouille avoit beſoin du ſien pour ſa ſœur, la Princeſſe des Urſins. Les ſpéculatifs imaginerent qu'il pre-

prenoit ce nouveau logement pour faire croire au Pape qu'il ſeroit encore long-tems à Rome, & que l'affaire de la Conſtitution ne finiroit pas, à moins que le Saint Pere n'entrât dans les vues du Roi, & de ceux qu'il avoit chargés d'en ſoutenir les intérêts.

Le Cardinal de Biſſy, ſous prétexxe de quelques réparations qui étoient à faire à l'Abbaye Saint Germain, & qu'il demandoit la ſucceſſion du Cardinal d'Eſtrées, vint voir le Cardinal de Noailles. Après avoir touché cet article, il parla de la Conſtitution ſelon ſa coutume. Il avoua que l'on étoit content à Rome du Mandement de ſon Confrére; que même M. Amelot l'avoit écrit à M. le Chancelier; & que la choſe lui avoit été confirmée par trois lettres conſécutives du Miſſionaire Philopald: *Pourquoi donc, Monſieur*, reprit le Cardinal de Noailles, *avez-vous empêché qu'il ne fût publié, lors que je l'envoiai à Fontainebleau?* Il demeura ſans réponſe. Ayant un peu repris ſes ſens, il dit que la nouvelle de Rome n'étoit pas ſi certaine qu'il n'y eût quelque lieu d'en douter; qu'il ſavoit qu'on y examinoit la partie doctrinale de ce Mandement; & qu'ils attendoient un courier de M. Amelot pour ſavoir le jugement qu'en auroit porté la Congrégation. *Mais enfin, quoi qu'il arrive*, ajouta-t-il, *il faut un Concile national; les Jéſuites même le ſouhaitent.* Il convenoit pourtant que les ſuites lui en faiſoient peur. Le Cardinal de Noailles approuvant avec lui l'expédient du Concile, comme une voye canonique, pourvû qu'il fût libre, & qu'il ne dégénérât pas en Conciliabulis: le Cardinal de Biſſy répondit qu'il y auroit un préliminaire qui pourroit être triſte pour Son Eminence, lui faiſant entrevoir le Bref de juſſion, les ſommations de décardinaliſation, &c. Le Cardinal de Noailles répondit froidement: *Paratus ſum, & non ſum turbatus:* „ Nous le ſavons „ bien, dit le Cardinal de Biſſy; & c'eſt ce qui „ nous étonne tous, de voir qu'au milieu d'un „ orage qui nous agite ſi prodigieuſement, vous „ ſoyez

28. Juillet.

Le Cardinal de Noailles étoit exécuteur du Teſtament du Cardinal d'Eſtrées.

„ ſoyez toujours dans une ſi grande tranquillité. " Il dit encore que le Roi le preſſoit de faire paroître la relation de ce qui s'étoit paſſé depuis l'arrivée de la Conſtitution. „ A la bonne heure, ré„ pondit le Cardinal de Noailles; il faudra que je „ ſouffre ce que je ne pourrai empêcher; mais je „ puis bien vous aſſûrer que ſi elle n'eſt pas con„ forme à la vérité, je ferai paroître une réponſe „ qui pourra vous affliger, & il ſeroit peut-être „ plus ſage à vous de ne m'y pas contraindre. Je „ crains fort que ce ne ſoit un ſcandale pour les „ Fidéles de voir ainſi des Evêques aux mains les „ uns contre les autres; mais que faire, ſi vous „ m'y contraignez ?

Le Cardinal de Biſſy fit encore valoir dans cet entretien le témoignage de toute l'Egliſe en faveur de la Conſtitution: il avoua qu'il n'en avoit pas encore de Vienne, mais il dit qu'il en attendoit. Il convint auſſi que Fabroni n'avoit plus de crédit auprès du Pape, & que Ferrari avoit alors toute ſa confiance. Il ſe trompoit fort; Ferrari étoit trop humble pour prendre comme Fabroni ce ton de hauteur qui faiſoit ſeul agir le Saint Pere.

28. Juillet. Le jour même de cette converſation, le prémier Préſident & le Procureur général avoient été mandez pour Marli; mais ils ne purent parler au Chancelier qu'à une heure, parce qu'il y avoit eu conſeil le matin: ce Miniſtre dit à ces deux Magiſtrats qu'il s'agiſſoit de quelque choſe qui devoit précéder le Concile. Ce quelque choſe étoit une déclaration dont on a déja dit un mot; & que le Chancelier leur montra; le fond & la forme de ce projet avoient des caracteres ſi mauvais, que chaque mot attiroit une objection ſoudaine, ou des ſentimens d'indignation. Comme le Chancelier vit que cette lecture tireroit en longueur, & qu'il y auroit encore un conſeil l'après midi, avant lequel il falloit dîner, il remit à ces Meſſieurs le projet de déclaration pour y faire leurs remarques, & les pria de ſe trouver dans l'appartement du Roi à trois heures & demi, lorſque le Roi entreroit au con-

conſeil, afin de recevoir ſes ordres.

Le prémier Préſident & le Procureur général par cette lecture ſe confirmerent dans les ſentimens qu'ils avoient conçus d'abord. Le Roi dans ce projet de Déclaration commençoit par expliquer avec les termes les plus durs le deſordre que le livre *des Réflexions* avoit fait dans ſon Royaume, ce qui l'avoit obligé de demander au Pape une Conſtitution, que Sa Sainteté avoit accordée, après en avoir reconnu le beſoin, & que les Evêques avoient reçûe dans une Aſſemblée.

On ſuppoſoit enſuite que le corps des Paſteurs, non ſeulement de l'Egliſe de France, mais de tout le monde chretien, avoit reçu cette Conſtitution; qu'il n'y avoit plus que des réfractaires qui refuſoient de la recevoir; &, en conſequence Sa Majeſté ſtatuoit & enjoignoit à tous les Evêques qui ne l'avoient pas encore reçûe, de la recevoir de la même maniére que l'Aſſemblée. On ajoutoit que s'il y avoit des Mandemens qui n'y fuſſent pas conformes, ceux qui les avoient faits, ſeroient obligés d'en faire de nouveaux, & de ſe conformer à l'acceptation de cette Aſſemblée; qu'ils ſeroient ſommés de le faire à la requête du Procureur général; & que faute de l'avoir fait, ils ſeroient pourſuivis dans toute la rigueur des ſaints canons.

Les Cardinaux de Rohan & de Biſſy voyoient bien qu'il étoit de la derniere importance pour eux d'empêcher le Cardinal de Noailles de faire paroître ſon Mandement, *dont la publication*, diſoient-ils, *les auroit deshonorés*. Ils craignoient que M. Amelot dans ſes lettres au Chancelier ne lui marquât poſitivement qu'on en étoit content à Rome, & qu'on y deſiroit qu'il fût publié à Paris. Ainſi ce fut pour prévenir ces inconvéniens qu'ils imaginerent la Déclaration qu'ils vouloient faire paroître à quelque prix que ce fût, afin que ſi le Mandement étoit donné auparavant, elle le caſſât & l'annulât, parce que le Roi y enjoignoit de faire de nouveaux Mandemens à ceux qui n'en avoient pas fait de conformes à celui de l'Aſſemblée; & que ſi le

le Mandement étoit postérieur, il y eût contre le Cardinal de Noailles un corps de délit, comme étant transgresseur d'une loi enregistrée dans tous les Parlemens.

Les deux Magistrats ne manquerent point de se rendre à l'appartement du Roi, comme leur avoit dit le Chancelier, qui les présenta. Le Prince leur demanda si M. le Chancelier ne leur avoit pas expliqué de quoi il étoit question. Ensuite il les pria l'un & l'autre que cela se passât rondement, d'examiner la chose, & d'y faire le moins de difficultés qu'ils pouroient, leur marquant qu'il souhaitoit fort que cela pût promptement finir : *Vous entendez bien*, dit-il au prémier Président ; *vous voyez bien*, dit-il au Procureur général. Comme en les examinant l'un & l'autre, il s'apperçut qu'ils se regardoient avec un visage tout intendit : *Vous voulez dire quelque chose*, leur dit-il ; alors le Président lâcha ce peu de paroles. *Nous craignons, Sire, que Votre Majesté n'empiéte un peu sur l'autorité de l'Eglise. Je n'ai fait*, répondit le Roi, *que ce qu'on m'a dit que je pouvois faire, & ce que j'ai déja fait.*

Ces Messieurs revinrent à Paris pour examiner ce qu'il y avoit à régler dans cette conjoncture. Ils n'avoient pas de peine à comprendre que la Déclaration proposée étoit un préliminaire au Concile national, pour mettre par-là les Evêques dont on n'étoit pas content, *in reatu*, & les faire paroître au Concile comme accusés, non comme Juges, & de cette sorte ôter au Cardinal de Noailles la présidence qui lui apportenoit par sa dignité & son ancienneté. Le prémier Président & le Procureur général s'assemblerent plusieurs fois pendant la semaine pour convenir d'un mémoire qu'ils vouloient envoyer au Chancelier. Ils pensoient de même sur la nécessité de faire échouer une Déclaration pareille ; mais ils y trouvoient de grands obstacles. D'ailleurs une démarche que fit le Cardinal de Rohan, ne servit qu'à leur confirmer ce que l'Evêque de Langres avoit dit à l'Abbé Mengui,

gui, que cette Déclaration étoit un ouvrage de ce Cardinal; & à leur faire ſentir qu'il en pourſuivroit avec tant d'ardeur l'exécution, qu'il ne ſeroit pas poſſible que les bonnes raiſons qu'ils avoient à dire fuſſent écoutées. Le Cardinal de Rohan avoit envoyé au Procureur général un ami commun pour lui dire que le Roi étoit abſolument réſolu de donner cette Déclaration; qu'ainſi toutes ces difficultés ne produiroient d'autres effets que d'achever de le perdre dans l'eſprit du Prince; qu'on regarderoit ſon mémoire comme une conviction de ſon amitié pour le Cardinal de Noailles, & de ſon attachement à cette famille; qu'il avoit des ennemis qui ne cherchoient qu'à le détruire; & qu'il alloit leur en fournir une belle occaſion, s'il paroiſſoit vouloir réſiſter à la volonté du Roi. Toutes ces menaces n'ébranlérent point ce Magiſtrat; il engagea le prémier Préſident à aller à Sceaux le mercredy, pour rendre compte de leur embarras au Duc du Maine, & le faire entrer dans leurs vûes. Ce Prince s'offrit de les ſeconder, & vint le vendredy ſuivant à Paris, afin que le prémier Préſident le remplit encore mieux de la matiére dont il s'agiſſoit; mais on ne lui put lire le mémoire dreſſé par le Procureur général, parce qu'il n'étoit pas tout-à-fait fini.

Dans ce tems-là même, l'Avocat général Chauvelin fut ſaiſi d'une petite vérole ſi maligne qu'elle l'emporta en cinq ou ſix jours: il avoit d'admirables talens d'éloquence, une belle facilité dans les affaires & beaucoup d'intégrité. Mais il étoit en étroite liaiſon avec le Cardinal de Biſſi, fort attentif aux progrès de la fortune, & très diſpoſé ſelon les apparences, pour le deſſein que l'on méditoit. On a ſu que, ſe voyant ſans eſpérance de guérir, il avoit dit qu'il étoit triſte de mourir ſi jeune; mais que ſans doute Dieu ne vouloit pas qu'il prît part à l'iniquité, dans laquelle on vouloit le faire entrer. Il échapa pour lors un mot au Cardinal de Biſſi, qui donna lieu de croire qu'on avoit engagé ce jeune Magiſtrat à parler ſur la

Dé-

Déclaration projettée, en cas que ſes Confréres en fiſſent quelque difficulté. On a dit même qu'on avoit trouvé dans ſes papiers un projet de plaidoyer, & qu'il avoit travaillé à la Déclaration; & l'on a de plus appris par le Cardinal de Polignac, que, ſi le Concile eût été tenu, cet Avocat général y devoit comparoître pour accuſer au nom du Roi, le Cardinal de Noailles & ſes adhérans; & après les avoir dénoncés au Concile, requerir leur dépoſition.

Le prémier Préſident aſſembla chés lui le Procureur général & les deux Avocats généraux; on y lut le mémoire; il s'y fit quelques changemens; &, quand ces Meſſieurs furent convenus de tout, le premier Préſident ſe chargea de le faire mettre au net, & de l'envoier le lendemain Dimanche. On dit qu'ayant en vue que le Duc du Maine le lût, il devoit le lui envoier à cachet volant, pour le remettre au Chancelier. On louoit d'abord dans ce mémoire le deſſein qu'avoit le Roi de convoquer un Concile national pour terminer l'affaire, & pour donner la paix à l'Egliſe; enſuite on faiſoit voir non ſeulement l'inutilité, mais les inconvéniens de faire précéder cette convocation de Concile par une Déclaration, qui excéde les pouvoirs de l'autorité Royale, puiſque le Roi s'y conſtituoit Juge des dogmes de la foi, par l'injonction aux Evêques d'accepter une Conſtitution.

Après un grand dénombrement d'exemples pour prouver l'irrégularité d'une pareille Déclaration, on diſoit qu'il ne paroiſſoit pas convenable d'y mettre un fait qui ſeroit contredit par la voix commune, ſavoir que la Conſtitution étoit reçue par tous les Evêques Catholiques, puiſqu'il étoit notoire qu'il y avoit des Etats & des Royaumes entiers où la Conſtitutions n'étoit pas reçue.

On rejettoit le ſentiment de l'approbation tacite, qui ſuppoſoit toujours que la Conſtitution étoit regardée dans les Univerſités, comme ayant autorité dans toute l'Egliſe, & qu'elle étoit allé-

guée

guée comme telle dans les écrits des Théologiens; ainſi l'on concluoit que la Conſtitution n'ayant pas l'acceptation expreſſe de toutes les Egliſes; & l'acceptation tacite ne lui étant pas acquiſe encore, elle ne pouvoit pas paſſer pour acceptée.

Que d'ailleurs le Roi ne pouvoit prévenir le jugement du Concile national, ni prononcer ſur une matiére purement ſpirituelle, qui a un rapport direct à la foi.

Enfin que de vouloir par cette Déclaration que le Roi faſſe accepter les Evêques oppoſans d'une maniére conforme à l'Aſſemblée, qui n'a point elle même obligé à cette conformité les Evêques qui n'en étoient pas; c'étoit faire faire au Roi plus que l'Aſſemblée n'avoit fait. Pourquoi cette inégalité de conduite, & impoſer à quelques Evêques ce qu'on n'impoſoit point à d'autres ? qu'en un mot les Rois qui par autorité ſéculiére avoient convoqué des Conciles, l'avoient toujours fait ſans décider les queſtions qu'on y devoit traiter.

Il finit en ſuggérant quelques moyens pour faire cette convocation d'une maniére réguliére, & pour laiſſer la liberté dans le Concile.

Cependant les ennemis du Cardinal de Noailles agiſſoient à Rome avec autant de vigilance & de vivacité qu'à Paris. On ſut par les lettres du 9. Juillet que le Cardinal de Rohan avoit mandé au Cardinal de la Trémouille, & le Chancelier à M. Amelot, que ſi le Pape ne vouloit point de Concile national, on le tiendroit ſans ſa participation; & il paroiſſoit que l'ardeur de ces Meſſieurs redoubloit pour le Concile, à meſure qu'ils apprenoient qu'on approuvoit davantage à Rome l'Inſtruction Paſtorale du Cardinal de Noailles. Par toutes les lettres qu'il en recevoit, on le preſſoit toujours de la publier, quand même la Cour de France n'y conſentiroit pas, parce qu'il étoit moralement ſûr que le Pape le ſouhaitoit, & ne la cenſureroit point; & que, quand elle contiendroit quelque choſe qui fît de la peine à la Cour Romaine, on le diſſimuleroit pour terminer l'affaire,

pour

pour éviter le Concile national, & pour donner la paix à l'Egliſe. On ajoutoit que les ennemis du Cardinal craignoient fort cette publication ; qu'ils deſiroient ardemment le Concile, dans lequel ils prétendoient dépoſer les Evêques, & faire autoriſer l'Inſtruction de leur Aſſemblée, comme la vraye gloſe de la Conſtitution, & la loi de toute l'Egliſe de France. Cela leur paroiſſoit facile, parce qu'ils étoient maîtres de l'autorité Royale & des ſuffrages des Evêques, qui étoient déja liés par les Mandemens.

Les Lettres du 16. inſiſtoient encore fortement ſur la publication de cette piéce ; & on aſſuroit que le Pape avoit témoigné une grande envie de ſavoir ſi le Cardinal l'avoit publiée. Il ſouhaitoit ſi fort qu'elle le fût, qu'il avoit cru la voir arriver à Rome imprimée & publiée par le retour du courier qui avoit apporté la calotte au Cardinal de Biſſy. On deſiroit à cette Cour qu'on fît cette publication ſans la permiſſion du Roi, diſant ſeulement au Chancelier que l'on conſentoit à courir les riſques d'une cenſure ; mais ſur tout on vouloit que le Mandement du mois de Février 1714. fût révoqué.

Pendant que M. Amelot ſollicitoit le Concile, il ſollicitoit auſſi le Bref de juſſion, & de décardinaliſation, comme un préliminaire dans lequel le Pape devoit ordonner au Cardinal de Noailles, non ſeulement l'acceptation pure & ſimple, mais la révocation du Mandement de Février 1714. On mandoit franchement que, quoique le Cardinal de la Trémouille & M. Amelot ſouhaitaſſent de bonne foi qu'on publiât ce Mandement, ils étoient hors d'état d'écrire à la Cour qu'on donnât les mains à cette publication, à cauſe des défenſes qui leur étoient faites du côté de France, & parce que ſe rendant ſuſpects, ils ſe précipiteroient gratuitement. Néanmoins ou ajoutoit qu'ils ne laiſſoient pas d'inſinuer au Chancelier & aux deux Cardinaux des choſes aſſez preſſantes ſur ce que l'on penſoit à Rome de cet ouvrage ; & que, ſi

on

ſoin attendoit à la Cour de France pour le publier, que le Pape dit qu'il en eſt content, on demandoit une choſe impoſſible. On ne doutoit pas non plus que les ennemis du Cardinal de Noailles ne ſe ſerviſſent de cette impoſſibilité pour rendre l'affaire interminable, & pour faire toujours accroire au Roi qu'ils ne pouvoient rien finir avec le Cardinal de Noailles, que le Pape ne fût ſatisfait.

Voilà donc la ſituation de l'affaire; le Pape ſouhaitoit qu'elle finît par ce Mandement, & ne croyoit pas qu'il pût avec honneur l'avouer tout haut. M. Amelot voyoit la choſe; & ne pouvoit y remédier à cauſe des défenſes qui l'empêchoient de dire poſitivement, comme le Roi le deſiroit, que le Pape agréoit cette Inſtruction. Les deux Cardinaux & le P. le Tellier ne vouloient point finir, que le Cardinal de Noailles n'adoptât celle de l'Aſſemblée, & ſe prévaloient de ces obſtacles miſtérieux pour irriter le Roi contre lui, ſous prétexte qu'il ne vouloit rien terminer, mais gagner du tems dans l'eſpérance de ſa mort prochaine. Le Chancelier étoit inſtruit de tout, & n'oſoit parler, de crainte de perdre l'une de ſes charges, & de voir diminuer ſon crédit, en ſe rendant ſuſpect au Roi. Enfin le prémier Préſident & le Procureur général ſavoient tout cela, quand ils firent leur mémoire, mais ils ne crurent pas en devoir rien dire.

Ce mémoire fut trouvé à Marli plus ſolide que quelques-uns ne l'euſſent deſiré. Le 8. d'Août on manda le prémier Préſident, & le Procureur général pour en avoir la réponſe. Le Cardinal de Noailles avoit eu la précaution d'écriré une lettre au prémier Préſident pour l'inſtruire de quelques faits qu'il vouloit ſavoir de cette Eminence. Il lui mandoit qu'on avoit trouvé ſon Inſtruction Paſtorale, orthodoxe à Rome; que ſa forme d'acceptation y étoit approuvée; qu'il avoit offert pour finir, un moyen ſimple, qui étoit entre les mains de M. le Chancelier; & que toute la terre ſeroit

étonnée que l'on préférât à cet expédient des moyens qui exciteroient un ſchiſme dans l'Egliſe, & qui attireroient au Roi de longs chagrins. Le prémier Préſident & le Procureur général convinrent que cette lettre étoit bonne à montrer au Roi; mais qu'il la falloit faire voir au Chancelier auparavant, de crainte qu'il n'en empêchât l'effet. Le Duc du Maine la vit auſſi; il en parla à Madame de Maintenon, & on la confia au Chancelier pour la montrer, mais elle fit fort peu d'impreſſion.

Les deux Magiſtrats, avant que de voir le Roi, eurent avec le Chancelier une longue conférence, dans laquelle ils rappellerent tout ce que leur mémoire contenoit. Le Miniſtre ne leur répondit autre choſe, ſinon qu'ils ne perſuaderoient jamais au Roi que ce que 110. Evêques avoient décidé contre 15. ne devoit pas être regardé dans le Royaume comme règle de foi. On le preſſa fort ſur ce qu'il n'autoriſoit pas la publication de l'Inſtruction approuvée à Rome; il ne voulut pas convenir qu'elle y fût tant approuvée. Il diſoit que le Miſſionnaire Philopald trompoit ſur cela le Cardinal de Noailles, & que le Roi avoit pris le parti de le faire ſortir de Rome, parce qu'on le voioit trop favorable aux intérêts de cette Eminence. Cependant par la ſuite de l'entretien, le Chancelier ne put s'empêcher d'avouer que M. Amelot lui mandoit qu'à Rome le bruit étoit que le Pape approuvoit ce Mandement, & que trois Cardinaux le lui avoient dit. Il ajouta même que le Roi l'avoit chargé d'écrire à M. Amelot d'approfondir la vérité de ce fait, & de lui en rendre compte. *Pourquoi donc, Monſieur*, reprit le Procureur général, *n'attendez-vous pas la réponſe de M. Amelot, puiſqu'elle fera un dénouement très ſimple de cette triſte affaire?* Il répondit que le Roi vouloit aller en avant; qu'il ſouhaitoit que de ſa part il parût une Déclaration ſur le Concile avant que le Pape donnât la Bulle de convocation; & que peut-être l'auroient-ils inceſſamment. Et il ajou-

ajouta, que le Cardinal pourroit après donner ſon Mandement, lorſqu'il en auroit été ſommé. Ces Magiſtrats inſiſterent ſur l'obſtacle que feroit cette Déclaration qui défendoit d'accepter la Bulle autrement que l'Aſſemblée, & ils repréſenterent que le Cardinal donnant pour lors ſon Mandement, il y auroit un délit de ſa part. *Point du tout*, répondit le Chancelier, *quoique cette Déclaration oblige de ſe conformer à l'acceptation de l'Aſſemblée, on n'y tiendra pas exactement la main. Pourquoi donc*, reprit le Procureur général, *voulez-vous faire donner une Déclaration, puiſque vous ne prétendez pas qu'elle ſoit une loi? N'eſt ce pas là ſe jouer de l'autorité Royale & de celle du Parlement.*

Le prémier Préſident eut enſuite une converſation particuliere avec le Chancelier, auquel il repréſenta vivement les ſuites de la Déclaration projettée, le ſoulévement du public, la difficulté qu'il y auroit de la faire recevoir au Parlement. *Outre tout cela, Monſieur*, lui dit-il, *ſi M. le Procureur général, M. Joli de Fleuri & moi ne pouvous vous prêter notre Miniſtére, M. de la Moignon oſera t'il parler, & mettrez-vous de nouveaux Officiers au Parlement?* Le Chancelier qui ne s'attendoit pas à une fermeté ſi grande, fut effrayé par ces paroles qui parurent l'ébranler.

Après que les deux Magiſtrats eurent conféré avec ce Miniſtre, ils allerent tous à l'audience du Roi. Le Chancelier entra le prémier, afin que le Roi ne fût pas ſurpris, lorſqu'on lui montreroit la lettre du Cardinal de Noailles. Le prémier Préſident entra peu de tems après; il trouva le Roi ſur un pliant, qui lui dit qu'il n'avoit pas coutume de les recevoir aſſis; mais qu'il étoit ſi incommodé qu'il avoit beſoin d'un ſiége. Il ajouta que la veille il avoit eu des vapeurs qui l'avoient beaucoup fatigué: & en effet il parut au prémier Préſident ſi abbatu, & la voix tellement anéantie, qu'à peine pouvoit-il ſe faire entendre. Le Procureur général entra un moment enſuite. Le Roi leur demanda ce qu'ils penſoient de la Déclara-

tion ; le prémier Préſident regarda le Procureur général, & le mit dans l'obligation de parler : ce qu'il dit fut un précis des principales choſes de ſon mémoire. Le Roi l'écouta fort patiemment ; mais il fut ſurpris que le Parlement doutât de ſon autorité, dans le tems que les Evêques l'autoriſoient pour agir. Le prémier Préſident lui dit qu'il ne ſavoit pas ce que le Parlement penſeroit ; & qu'il prioit Sa Majeſté de lui marquer ſi elle ſouhaitoit que l'on aſſemblât toutes les Chambres : le Roi répondit qu'il croyoit qu'il étoit plus a propos de ne les point aſſembler. Enſuite le prémier Préſident demanda permiſſion de ſonder les avis de la grand' Chambre ; & le Roi le lui permit. Il dit au Procureur général de revenir le Dimanche ſuivant avec l'Avocat général, que ſi l'on ne pouvoit donner la Déclaration projettée, il falloit chercher les moyens de faire quelque choſe d'équivalent ; qu'il ne vouloit point que dans le Concile, le Cardinal de Noailles eût la qualité de Juge, & qu'il ne le ſouffriroit jamais. Il s'echaufa contre ce Cardinal, dont il parla dans des termes très forts ſur ſa foi, diſant qu'il le regardoit preſque comme un hérétique. En ſortant de chez le Roi, le Procureur géneral alla chez le Chancelier pour le prier de le tirer d'embarras, ou en temporiſant, ou en faiſant entiérement échouer la Déclaration. Ce Miniſtre lui répondit qu'il étoit difficile de temporiſer ; qu'il avoit déja contribué beaucoup à tirer l'affaire en longueur ; mais que le Roi vouloit finir. Il crut pourtant donner quelque tems au Procureur général, en lui diſant que, quand on conviendroit de quelque choſe le Dimanche d'après, il n'y auroit pas d'apparence de porter au Parlement la Déclaration dans la ſemaine qui ſe trouvoit trop pleine de Fêtes. Sur cela le Procureur général perſuadé de la néceſſité de lui parler nettement, lui dit qu'il connoiſſoit les diſpoſitions de M. Joly de Fleuri, & qu'il ſavoit que jamais on n'obtiendroit de lui de parler en faveur de cette Déclaration ; qu'il prévoioit bien qu'à ſon propre

égard,

égard, penſant comme ſon Confrére, on ne manqueroit pas de dire que c'étoit un effet de ſes préventions pour les Janſéniſtes, & de ſon attachement à la Maiſon de Noailles; mais qu'un Chancelier n'ignoroit pas qu'un homme en place ne devoit rien faire contre ſa conſcience & contre ſon honneur; qu'il croiroit pécher contre l'un & l'autre, s'il acquieſçoit à la Déclaration propoſée; ainſi qu'il étoit obligé de s'ouvrir ſur cela par avance, afin que l'on prit ſes meſures. Le Chancelier repartit que lui-même il commençoit à être ſuſpect, parce que dans l'Arrêt rendu en faveur des Jeſuites, il n'avoit pas opiné pour les rendre habiles à ſuccéder juſqu'à trente-trois ans; & que d'ailleurs il étoit auſſi fort attaché à la famille du Cardinal de Noailles. Il dit au Procureur général qu'il feroit bien de voir cette Eminence, pour tâcher d'en tirer quelque choſe qui pût convenir, ſans quoi il ne croyoit pas qu'on pût ſe diſpenſer de donner la Déclaration, & que le Roi iroit plutôt au Parlement pour la faire paſſer. *Ce ſeroit*, reprit le Procureur général, *un grand honneur pour le Parlement que d'y voir Sa Majeſté; mais voudriez vous l'y faire venir, pour mettre la conſternation dans Paris, & pour affliger tout ſon Parlement?* Le Procureur général alla voir le Cardinal de Noailles: ils convinrent que, ſi le Roi vouloit bien l'agréer, il donneroit ſon Mandement tel qu'il l'avoit envoyé au Chancelier; que ce Miniſtre feroit voir au Prince la lettre que M. Amelot lui écrivoit, où l'on voyoit que le Pape l'avoit aſſuré pluſieurs fois que ce Mandement ne ſeroit point cenſuré par le Saint Office; & que, ſi le Pape, après qu'il auroit paru, vouloit le flétrir, on permettroit au Cardinal de ſe pourvoir ſuivant les maximes du Royaume. 9. d'Août.

Le Procureur général alla auſſi conférer avec le prémier Préſident, le Samedi, parce qu'il devoit aller le lendemain à Verſailles avec l'Avocat général Joly de Fleury, qui ſe trouvant incommodé, le mit dans la néceſſité d'y aller tout ſeul. Avant

que de partir, il dit adieu à la Procureuſe générale, & lui fit ſentir qu'il ne ſavoit pas s'il n'iroit
11. d'Août. point coucher à la Baſtille. Mais ſans être étonnée de ce diſcours, & ſans s'attendrir ſur le ſort d'un époux qui lui eſt ſi cher, elle lui répondit avec courage : *Allez, Monſieur, & agiſſez comme ſi vous n'aviez ni femme, ni enfans : j'aime infiniment mieux vous voir conduire avec honneur à la Baſtille, que de vous voir revenir ici deshonoré.* Le
12. d'Août. Procureur général vit le Roi le Dimanche, & le trouva très-abbatu. Le Chancelier étoit préſent, & il paroiſſoit qu'il n'étoit pas poſſible de parler au Roi qu'en préſence de ce Miniſtre. Le Procureur général dit à ce Prince la raiſon qui avoit empêché l'Avocat général de venir; le Roi marqua qu'il étoit fâché de ſon accident, & dit que puiſqu'il n'avoit pu venir à Verſailles, & que le prémier Préſident n'avoit point encore écrit les ſentimens de ſes Confréres, il falloit attendre pour prendre un parti. Cependant il fit connoître qu'il étoit abſolument déterminé à donner la déclaration; &, comme le Procureur général lui expoſoit les difficultés du prémier Préſident & de l'Avocat général; le Roi dit que, puiſqu'il vouloit que cette Déclaration paſſât, il falloit bien qu'ils le vouluſſent. Le Procureur général lui repréſenta qu'il ſeroit peut-être bon de faire conférer les Magiſtrats avec les Cardinaux qui deſiroient ſi fort la Déclaration; que peut-être en conférant, on conviendroit des principes; & qu'on imagineroit des expédiens qui pourroient finir l'affaire. Le Roi y penſa un moment, & dit enſuite que cela dégénéreroit en procès par écrit, & qu'il valoit mieux aller ſon chemin. On prétend que depuis ce jour-là le Roi ne fit aucun uſage de ſes jambes, au moins il ne fit plus un ſeul pas ſans qu'on le portât.

Lorſque le Chancelier & le Procureur général furent ſortis de l'audience du Roi, le Miniſtre dit au Magiſtrat que la conférence qu'il avoit propoſée, n'étoit pas abſolument à rejetter, & qu'il approu-

prouvoit fort qu'il vît le Cardinal de Rohan. Le Procureur général continua de parler encore au Chancelier de la même maniére qu'il avoit fait, & de l'aſſurer que rien n'étoit capable de le faire agir contre ſa conſcience, ni de le contraindre à ſe deshonorer; qu'il étoit perſuadé que la Déclaration étoit injuſte; & que, juſqu'à ce qu'on lui eût fait voir qu'il ſe trompoit, il ne pouvoit donner des concluſions en faveur de l'enregiſtrement. Le Chancelier lui répondit qu'il avoit trop d'eſprit & de lumiéres pour que perſonne entreprît de le faire changer de ſentiment; mais que le Roi le vouloit, & qu'il ne falloit pas lui donner le chagrin d'un refus.

En quittant le Miniſtre, le Procureur général alla chez le Cardinal de Rohan: ils furent deux heures enſemble; & cette Eminence ne répondit autre choſe à tout ce que lui repréſenta de plus fort le Magiſtrat, ſinon, *Mais, Monſieur, ſi le Roi penſe comme cela, pourquoi voulez vous l'empêcher de le dire? C'eſt-à-dire, Monſieur*, reprit le Procureur général, *que ſi le Roi penſe qu'il faut établir un nouvel article de foi, il lui ſera permis de le dire, & d'enjoindre aux Evêques de le croire, & à ſes Magiſtrats de donner à ſes penſées force de loi pour tout le Royaume.* Après bien des diſputes, le Procureur général, lui dit enfin qu'il étoit bon qu'il n'y eût perſonne de témoin à leur entretien, parce qu'ils devoient être bien honteux l'un & l'autre, lui Procureur général de ce qu'il parloit en Evêque, & lui Cardinal de ce qu'il prenoit le parti contraire aux intérêts de l'Epiſcopat. Avant qu'ils ſe ſéparaſſent, le Cardinal de Rohan dit qu'il avoit diſtingué au Roi deux ſortes de Catholicité dans l'Inſtruction du Cardinal de Noailles, l'une abſolue, l'autre relative; qu'il étoit convenu qu'elle étoit Orthodoxe en elle-même, mais qu'elle ne l'étoit pas relativement à la Conſtitution, puiſqu'il n'y reconnoiſſoit pas que les erreurs condamnées fuſſent dans les propoſitions, ni dans le livre.

Comme le Cardinal de Noailles avoit assez lieu de craindre qu'on n'éxécutat ce qu'on méditoit, il avoit eu soin de dresser un projet de sommation pour être signifiée au Parlement, en cas que la Déclaration y fût envoyée. Ce projet portoit : „ Qu'il somme, interpelle, & prie le Procureur „ général de faire observer à la Cour que les Rois „ Chretiens se sont toujours fait une religion de „ ne rien statuer sur les matiéres de la foi, ce „ pouvoir n'ayant été donné de Dieu qu'aux Evê- „ ques, successeurs des Apôtres, pour l'exercer „ lors qu'ils sont assemblés au nom de J. C. " Après avoir exposé tant de fois les raisons alléguées qui ont empêché que lui & les Evêques ses adhérans n'ayent accepté la Constitution, " il somme „ encore & interpelle le Procureur général de dé- „ clarer si l'acceptation de l'Assemblée de 1714, „ est pure & simple, ou relative aux explications „ portées dans leurs Instructions pastorales, puis- „ que ni lui, ni les sept Evêques ne peuvent se „ conformer à un acte qui est interprété différem- „ ment à Rome & en France. Et en conséquence „ il espére de la justice & de l'équité de la Cour, „ qu'elle voudra bien exprimer dans son Arrêt „ d'enregistrement, que c'est satisfaire & au desir „ de la Déclaration de Sa Majesté, & à ses inten- „ tions, que d'accepter la Constitution avec de „ bonnes explications, & dans le sens d'icelles, y „ joignant les modifications que le Parlement a „ jugé si nécessaires pour conserver les droits de „ l'Episcopat & les maximes du Royaume, qu'il „ les a insérées dans son Arrêt du 15. Février „ 1714.

„ Le dit Cardinal, en son nom & au nom de ses ad- „ hérans, demande acte à la Cour desdites remon- „ trances, sommations, interpellations & déclara- „ tions, & prie Messieurs les Gens du Roi de se join- „ dre à lui pour demander très-humblement à Sa „ Majesté la permission de faire imprimer & publier „ l'Instruction pastorale, qui est depuis si long- „ tems entre les mains de M. le Chancelier, ou

„ de

„ de lui dire ſi elle contient quelque choſe qui ſoit
„ contraire aux maximes de l'Etat & aux libertés
„ de l'Egliſe Gallicane; ledit Cardinal Archevêque
„ de Paris n'ayant d'autres deſirs que de donner à
„ Sa Majeſté des marques de la plus parfaite obéiſ-
„ ſance, en ſatisfaiſant, comme il doit, aux de-
„ voirs que ſa charge paſtorale lui impoſe. Noti-
„ fié par moi Sécretaire de l'Archevêque de Paris
„ à M. le Proçureur général, le ... à ſept heures
„ du matin, à ce qu'il n'en ignore.

Le Lundi, le prémier Préſident aſſembla les Préſidens de Novion, de Menars, de Lamoignon & Portail, pour ſavoir leurs ſentimens ſur la Déclaration. Le Préſident de Novion ne dit autre choſe ſinon que la matiére étoit difficile; & ne déclara point de quel avis il ſeroit: les trois autres dirent qu'ils ne ſeroient point pour l'enregiſtrement. Enſuite le prémier Préſident aſſembla les Préſidens, Amelot, Pelletier & Bailleul, qui après avoir ſu les avis de leurs anciens, répondirent de même. Le Préſident de Maiſons n'y vint point, parce qu'il étoit malade. Les Conſeillers de la Grand' Chambre furent après aſſemblés par différentes troupes; preſque tous furent oppoſés. Ainſi, le ſoir même, le prémier Préſident écrivit au Chancelier que ſûrement la Déclaration ne paſſeroit point: il en eut réponſe le 14. Le Miniſtre d'un ſtile aſſez fort lui écrivit que le Roi étoit ſurpris de la réſiſtance du Parlement; qu'il n'avoit fait dreſſer la Déclaration qu'après avoir pris conſeil de quelques Evêques & des plus habiles Théologiens; que le Parlement s'expoſoit à s'attirer quelque chagrin de la part du Roi, & que Sa Majeſté étoit ſi fort déterminée à ce qu'elle vouloit, que s'il étoit néceſſaire, elle iroit elle-même au Parlement tenir ſon Lit de Juſtice. Cette lettre auſſi ſêche que haute, étonna le prémier Préſident; mais ne le fit pas changer de conduite. Au contraire, il comprit qu'après ce qu'il avoit mandé le Lundi dernier, il ne falloit plus tourner en arriére; mais s'aſſurer de plus en plus de ſes Confréres;

&, ſi l'on portoit les choſes à l'extrémité, faire connoître qu'il n'avoit rien exagéré Le Greffier en chef avoit eu ordre de ſe trouver le 15. au ſoir chez le Chancelier, qui vouloit lui parler de ce qui ſeroit néceſſaire pour préparer le Lit de Juſtice. Mais le prémier Préſident, ſans s'en alarmer, écrivit au Miniſtre, qu'il avoit trouvé les Conſeillers auſſi oppoſez que les Préſidens à la Déclaration. Tandis que le Chancelier liſoit cette lettre, le Procureur général & l'Avocat général arriverent chez lui. Comme ils lui parurent auſſi négatifs que le papier qu'il liſoit, il leur repréſenta le chagrin qu'une telle nouvelle donneroit au Roi, quand il la lui apprendroit; que dans l'état où étoit ce Prince, tout étoit à craindre pour ſa ſanté; qu'il ſeroit triſte pour lui de trouver dans ſon Parlement une telle réſiſtance: mais les deux Magiſtrats tinrent ferme, & dirent que c'étoit ſervir le Roi, que de ne lui pas rendre une obéiſſance aveugle dans une pareille occaſion.

Comme on retournoit les expédiens de toutes les maniéres, le prémier Préſident reçut le 20. de la part du Chancelier, un paquet, dans lequel il y avoit un nouveau projet de Déclaration, ſemblable au prémier pour le fond, mais fort adouci pour la forme; & il alla quatre jours après avec le Procureur général rendre compte de ce qu'ils penſoient ſur le projet nouvellement envoyé.

Tout ce qu'on apprit de Rome pendant ces agitations, c'eſt que le Pape faiſoit aſſembler aſſez ſouvent les ſept Cardinaux pour délibérer ſur le Concile national, mais qu'on croyoit qu'il n'y en auroit point. M. de Chaillou, parent de M. Amelot, apporta quelques jours enſuite, les réponſes du Pape ſur la propoſition du Concile. Quoi qu'on ne les divulguât point, on ſe douta bien qu'elles n'étoient pas trop favorables; car il échapa au Nonce de dire au Cardinal de Rohan dans un entretien qu'ils avoient enſemble, que, ſi Son Eminence faiſoit bien, elle engageroit le Roi à convoquer un Concile indépendamment du Pape.

Ce

Ce Prince n'étoit plus en état de former une détermination ſur un ſujet de cette nature, ni d'examiner la longue lettre que M. Amelot lui avoit écrite par M. de Chaillou. Elle étoit remplie de particularités importantes qui découvroient tous les ſouterains de la politique romaine. On y voyoit le génie du Pape bien dépeint au naturel, & ſes vrais ſentimens cachés ſous ſes réponſes indéciſes, dont le Miniſtre fait le commentaire avec une pénétration qui donne une haute idée de ſes connoiſſances & de ſa grande capacité pour l'emploi qu'il exerçoit. D'abord il rend compte au Roi de l'audience qu'il avoit demandée au Pape deux jours avant que d'écrire, & dans laquelle il pria Sa Sainteté de l'éclaircir ſur ſes réponſes, qu'il avoit peine d'envoyer en France, ſans lui avoir repréſenté des obſervations. Le Pape lui dit qu'il croyoit s'être expliqué ſuffiſamment, puiſque malgré ſes répugnances, on voyoit qu'il entroit dans la propoſition du Concile national, ce que trois mois auparavant il n'auroit jamais cru ni pouvoir ni devoir faire; que pourtant il écouteroit ce qu'il avoit à lui dire, pourvû que ſes remontrances n'exigeaſſent point une longue diſcuſſion qui renvoyeroit la négociation néceſſairement au Cardinal Fabroni, comme à celui qui l'avoit ſuivie dès ſa naiſſance. M. Amelot, pour profiter de la permiſſion qu'on lui donnoit, commença par faire remarquer à Sa Sainteté qu'elle ne s'expliquoit pas d'une façon fort déciſive, en diſant dans le mémoire de ſes réponſes, qu'elle ſe laiſſeroit induire à donner les mains au Concile, en y envoyant ſes Légats; que ces termes ſignifioient plutôt une eſpérance de conſentement poſitif, tel qu'on auroit dû l'attendre après ſept mois de ſollicitations continues. Enſuite il fit voir au Saint Pere combien l'affaire traineroit en longueur, ſi, ſuivant ce que portoient les réponſes, on vouloit préalablement à tout pour la tenue du Concile, concerter, établir & aſſurer des formes, & prendre des meſures pour être propoſées à la Cour de France,

comme ſi en qualité de Miniſtre il n'étoit pas à Rome avec des pouvoirs pour convenir ſur le champ de ces formalités, même par écrit, s'il le falloit; & comme s'il n'eût oſé rien promettre, ni rien ſouſcrire; ſans ſavoir qu'il en ſeroit aprouvé, puiſqu'autrement il y alloit de ſa téte. Il ajouta que les termes d'acceptation pure & ſimple, qu'on prétendoit inſérer dans le Bref de décardinaliſation, le rendoit inadmiſſible en France, où les Parlemens s'éleveroient par des procédures & par des appels comme d'abus qui choqueroient Sa Sainteté, & qui empêcheroient l'execution de ſes Brefs; qu'enfin le Roi ne pouvoit voir qu'avec peine, qu'après tant de tems, on fût ſi peu en état de finir cette grande & malhéureuſe affaire; que lui au reſte étoit prêt à donner par écrit les obſervations qu'il venoit de faire ſur les réponſes; mais que pour traiter avec M. le Cardinal Fabroni, il ne pouvoit croire que Sa Sainteté voulût l'y oblíger, après ce qui s'étoit paſſé. A cet endroit de la lettre, M. Amelot raporte au Roi la peinture qu'il avoit faite au Pape de cette Eminence. Il dit au S. Pere en propres termes que ce Cardinal, ſans faire tort à ſes bonnes qualités, eſt un homme intraitable, entêté de ſes idées au point d'être incapable d'entendre les raiſons contraires, & ne parlant qu'avec mépris du Clergé de France; qu'il avoit manqué pluſieurs fois de reſpect à S. M. *Et ſi*, dit il, *j'avois été auſſi peu méſuré que lui, je ne ſai ce qui en ſeroit arrivé*; que S. S n'ignoroit pas qu'il étoit connu pour tel des autres Cardinaux ſés confréres, avec leſquels il avoit tous les jours des priſes très violentes dans les Congrégations; que lors que la négociation lui avoit eté confiée, tout Rome avoit dit que c'étoit une affaire perdue, puiſqu'on la mettoit en de telles mains; &, que ſi aujourdhui elle y retournoit, cé ſeroit une preuve évidente, au ſentiment même du ſacré College, que S. S. vouloit de nouveau ôter toute eſpérance d'une heureuſe concluſion. „ Le Pape, continue „ M. Amelot, ne put s'empêcher de convenir que

„ j'a-

„ j'avois raiſon, & que tout ce que je diſois étoit „ vray; que cependant il avoit cru que ce Cardi- „ nal ayant plus de connoiſſance qu'aucun autre „ de l'affaire qu'il avoit commencée, & plus d'in- „ térêt qu'elle ſe terminât bien, il étoit conve- „ nable & de la bienſéance de le charger aujour- „ d'hui de la finir. Je repris, que Sa Sainteté ſa- „ voit bien que le Cardinal Fabroni s'étoit plaint „ d'elle très aigrement, & qu'il avoit dit publi- „ quement que Sa Sainteté avoit tout gâté par ſes „ relâchemens; & que, ſi elle l'avoit laiſſé faire, „ il l'en auroit fait ſortir glorieuſement; qu'on „ ſeroit étonné que Sa Sainteté ſouffrît tran- „ quillement ce manque de reſpect; & que, „ bien loin de le réprimer, elle ſe donnât „ elle-même des ſujétions pour un homme qui en „ uſoit auſſi mal; que je la ſupliois de me par- „ donner ſi par zéle pour ſon ſervice, je lui di- „ ſois que cela étoit de mauvais exemple, & que „ cela apprendroit aux autres le chemin qu'ils de- „ voient prendre pour faire venir Sa Sainteté à „ leur point. Le Pape parut n'avoir rien à ré- „ pondre, & fit ſeulement une mine, comme „ avouant qu'il avoit tort." M. Amelot ajoute que le Saint Pere paſſa ſur le champ à un autre chapitre; & que, pour lui faire prendre le change plus aiſément, il voulut répondre à ſes obſervations, quoi qu'il eût aſſuré d'abord qu'il n'en feroit rien. Le Pape ſoutint donc que ſa détermination pour le Concile étoit claire dans le mémoire de ſes réponſes. Comme il dit qu'il y avoit de la différence entre le Bref de juſſion contre les Evêques non acceptans, & celui de décardinaliſation, le Miniſtre tira de ſa poche le mémoire des réponſes du S. Pere, qui parloit un langage différent de ce que Sa Sainteté lui diſoit: car il y étoit porté que ce Bref de décardinaliſation étoit concerté avec M. Amelot. Le Pape parcourut le mémoire & demeura d'acord qu'on s'étoit mal expliqué: „ Si „ c'eſt par inadvertance ou autrement, je m'en „ raporte, dit M. Amelot; on ne croira pas le

„ prémier, de gens comme ceux-ci, qui ſavent „ écrire clairement, quand il leur convient. En„ ſuite le Pape dit que les termes d'acceptation „ pure & ſimple ne pouvoient être ôtés du Bref „ de décardinaliſation, qui étoit déja connu & di„ vulgué, & que ce retranchement donneroit at„ teinte à l'autorité Pontificale.

M. Amelot eut beau lui prouver que ce Bref n'avoit été vû de perſonne, non pas même du Cardinal de Noailles; il perſiſta à ne vouloir rien ôter. Il fut après cela queſtion des Légats, le Pape dit que ce choix ſeroit aſſez difficile à faire, & qu'on parloit dans Rome *Di queſto Barbone*, c'eſt-à-dire du Cardinal Caſſini, qui conſerve toujours ſa longue barbe de Cupucin; mais qu'à l'égard du Cardinal Albani dont on parloit, il n'en ſeroit rien aſſurément, & que cela ne convenoit en aucune maniére. M. Amelot dit qu'il propoſa franchement les Cardinaux de Rohan & de Biſſy, comme fort inſtruits de l'affaire, & très attachés au S. Siége, ajoutant que des Cardinaux François, convenoient plus pour un Concile de la Nation, & que le S. Pere y pourroit joindre un Cardinal Italien, s'il vouloit. Le Pape ne s'ouvrit point là deſſus, ni ſur la deſtination du Chapeau de Cardinal, en cas que le Cardinal de Noailles en fût privé; car le Roi prétendoit que la nomination de cette place vacante lui revenoit. Après que M. Amelot dans ſa lettre a fait au Roi le rapport de tout ce qui a été dit dans la longue audience qu'il a eue du Pape, il fait remarquer au Prince, ou plutôt il ſuppoſe que Sa Majeſté remarque aſſez elle-même, que la Cour Romaine ſentant bien l'unanimité de ſentiment où l'on eſt en France pour l'expédient du Concile, elle veut faire croire qu'elle s'y rend enfin; mais que dans le fond elle ne cherche qu'à gagner du tems, & à faire naître ſucceſſivement des difficultés ſur tous les préliminaires, qu'elle veut conſommer des mois, & des années à régler des formalités indifférentes. „ Ainſi, continue„ t-il, il eſt évident qu'on n'eſt point touché de l'état „ violent où ſe trouve l'Egliſe de France par la divi„ ſion.

„ ſion des Prélats, non plus que des maux plus
„ grands qui en peuvent arriver, même par raport
„ au Royaume, ſi on n'y apporte un prompt ré-
„ mede.... On montre gratuitement de la mau-
„ vaiſe foi, en marquant contre la vérité que le
„ Bref de décardinaliſation a été concerté avec moi;
„ & l'on refuſe d'en retrancher les termes d'accep-
„ tation pure & ſimple, ſur le fondement que ce Bref
„ eſt connu & divulgué, ce qui eſt faux.... Il eſt
„ vrai que par les diſcours que le Pape m'a tenus,
„ il ſembleroit qu'il eſt touché des raiſons que je lui
„ ai alléguées, & qu'il veut entrer ſans dire quand,
„ dans tous les tempéramens qu'il y a à prendre
„ pour conduire l'ouvrage à bien. Mais quand on
„ connoît le génie du Pape, ſa facilité & ſon habi-
„ tude à donner de bonnes paroles & à ne les point
„ tenir, ſes variations perpetuelles, ſa paſſion pour
„ étendre la juriſdiction du S. Siége, & ſa crainte
„ de l'expoſer à recevoir quelque atteinte, on doit
„ être convaincu que Sa Sainteté n'a nulle volonté
„ de finir par un Concile, & que ſa réponſe par
„ écrit, & ſes diſcours ne tendent qu'à faire mar-
„ cher ſes Brefs en France avec des clauſes qui éta-
„ bliſſent la ſoumiſſion aveugle à ſes déciſions, &
„ qui détruiſent les droits de l'Epiſcopat & les li-
„ bertés de l'Egliſe de France, tout cela ſous l'ap-
„ parence d'un conſentement futur à la tenue d'un
„ Concile, & dans la vûe d'en éluder l'effet par les
„ difficultés qu'il ne ſera pas mal aiſé de faire naî-
„ tre, s'il faut ici entrer en diſcuſſion ſur chaque
„ point des formes à obſerver, & des meſures à
„ prendre, ſoit par la voye de la Congrégation, ou
„ par le canal du Cardinal Fabroni, ce qui ſeroit
„ encore pis. Les lumiéres ſupérieures de Votre
„ Majeſté, Sire, lui feront prendre dans ces cir-
„ conſtances le meilleur parti: mais, s'il m'eſt
„ permis d'expoſer ce que je penſe, je prendrai
„ la liberté de dire à Votre Majeſté, que ſi l'on
„ s'attachoit à ſuivre la voye que le Pape ſemble
„ laiſſer ouverte, de commencer à diſcuter ici
„ toutes les conditions du Concile, qui ſeroient

„ ré-

„ rêglées il y a longtems, ſi on avoit voulu, & qui „ encore aujourd'hui le ſeroient dans deux jours, „ ſi l'on veut; il eſt ſûr que l'on ne fera rien; que „ le mal augmentera de plus en plus; & que le re„ gret d'avoir encore perdu du tems par des négo„ ciations infructueuſes & peu convenables à la di„ gnité de Votre Majeſté, & par des amuſemens „ colorés, dont l'artifice n'eſt à l'heure qu'il eſt que „ trop évident, &, l'on peut dire, trop groſſier.

M. Amelot conclut par dire que ſon ſentiment eſt la convocation du Concile indépendamment du Pape. „ Quelque deſagrément qu'il y eût pour „ moi, dit-il, en finiſſant, de rentrer ici dans des „ ſollicitations nouvelles & indécentes, je prote„ ſte dans la pure vérité à V. M. que je recom„ mencerois de nouveau avec réſignation le triſte „ métier que je fais depuit ſept mois, ſi je voiois „ jour à en bien ſortir. Mais comme j'eſpere que „ V. M. ne me condamnera pas à une ſi rude „ mortification dans la ſituation où l'on voit clai„ rement que ſont les choſes, je la ſupplie très „ inſtamment de me permettre de retourner en „ France, après que j'aurai fait au Pape les pro„ poſitions dont V. M. jugera à propos de me „ charger pour St Sainteté, avant mon départ de „ Rome." Voilà quelles étoient les derniéres diſpoſitions de la Cour Romaine un peu avant la mort du Roi.

L'affaire de la Déclaration ſe ſuivoit toujours avec beaucoup d'empreſſement de la part du Chancelier; & le prémier Préſident, comme on a dit, étoit allé à Verſailles lui rendre des réponſes ſur ſon ſecond projet. Cependant dès le 19, le Cardinal de Noailles, ſenſible à la maladie du Roi, avoit chargé le Duc ſon neveu de demander à Madame de Maintenon, s'il ne devoit pas écrire à S. M. pour lui faire demander la permiſſion de paroître devant elle pour lui rendre les devoirs de Paſteur: on ne lui fit point d'autres réponſes, ſinon qu'il n'avoit rien à faire qu'à prier Dieu pour le Roi. Peu de jours après, comme la maladie augmen-

mentoit, il inſiſta de nouveau, ſur tout pour ſavoir s'il n'ordonneroit point des priéres publiques. On lui répondit que pluſieurs bonnes ames attachées au Roi prioient en ſecret, & que cela ſuffiſoit. Comme il jugea que ce n'étoit pas aſſez d'avoir fait parler à Madame de Maintenon, il lui écrivit le Dimanche pour lui marquer combien il étoit ſenſible à l'état du Roi, qu'il ſentoit ce que ſon devoir de Paſteur, & ſa qualité de Sujet exigeoient de lui, mais qu'il ne ſavoit ſi dans les circonſtances préſentes il devoit faire autre choſe que de demander à Dieu la ſanctification & la conſervation du Roi. Il craignit cependant que Madame de Maintenon ne fût dans un état à ne pouvoir lire la lettre, & il en fit dire le contenu au Chancelier, qui lui manda qu'il n'avoit rien à faire de plus qu'à ordonner des priéres publiques. Cette réponſe lui fut rendue le Lundi à ſept heures du matin, & il fit tant de diligence qu'à huit heures on commença les prieres à notre Dame par une Meſſe ſolemnelle du St. Sacrement, qui dans la même matinée fut expoſé dans toutes les Egliſes de Paris.

Quoique le Roi fût ſans eſpérance, les prémiers Magiſtrats eurent encore à ſe ſoutenir pour ſe défendre contre les aſſauts qu'on leur livra, pour leur faire enregiſtrer la Déclaration. Le Procureur général fut vivement attaqué par le Chancelier, & ſe défendit de même. Après avoir répété à ce Miniſtre ce qu'il avoit dit dans un mémoire que le prémier Préſident avoit porté avec lui, il ajouta que la ſeule choſe qu'il y avoit à faire pour lors, étoit de penſer à la ſanté du Roi. Le Chancelier lui propoſa de changer quelques termes du ſecond projet; le Procureur général répondit que ce ne ſeroit pas ces changemens qui le feroient paſſer, parce que le fond en étoit toujours très mauvais; qu'il étoit aiſé de voir que l'uſage qu'on en vouloit faire, étoit de rendre coupables des perſonnes innocentes; & qu'il y reſtoit toujours une choſe eſſentielle & principale, ſavoir qu'on faiſoit décider au Prince des queſtions de foi; qu'on diſoit déja dans le public, qu'on vou-

loit

loit établir le Roi chef de l'Egliſe Gallicane; & que, ſi cette Déclaration paſſoit, la choſe ne ſeroit plus douteuſe. Le Chancelier reprit qu'il s'embarraſſoit fort peu de ce que le public pouvoit dire, & qu'il étoit perſuadé que ce qu'il propoſoit étoit juſte. „ C'eſt „ la queſtion, répliqua le Procureur général, & je „ ne ſuis pas le ſeul qui n'en convient pas. Tous les „ Magiſtrats penſent comme moi, & je puis vous „ aſſurer que M. Joli de Fleuri eſt de même avis." Le Chancelier le trouvant ſi ferme, crut l'ébranler en lui diſant, qu'il en alloit donc rendre compte au Roi. *Vous le pouvez, Monſieur*, répondit le Procureur général, *mais je vous croi trop ſage pour le faire en de pareilles circonſtances.* Le Miniſtre preſſant toujours le Magiſtrat, lui reprocha ſa prévention pour le Cardinal de Noailles. Ce reproche l'obligea d'entrer de nouveau dans le fond de la Déclaration, d'où il conclut qu'il ne vouloit ni bleſſer ſa conſcience, ni ſe deshonorer pour faire plaiſir à deux Cardinaux qui ne cherchoient que leurs intérêts particuliers; & que, ſi l'on vouloit finir cette affaire d'une maniére utile à l'Egliſe & à l'Etat, il étoit aiſé. Le Chancelier dit qu'il ne s'agiſſoit plus de négociation; que le Parlement abuſoit de la confiance qu'il lui avoit témoignée, qu'on n'en avoit jamais uſé de la ſorte à l'égard d'un Chancelier; qu'il voyoit bien qu'il falloit ſe mettre ſur le pied de ſe paſſer du Parlement; & que, s'il n'avoit point eu peur de l'offenſer, il auroit pris une autre voye, ſavoir un Arrêt du Conſeil. „ Point du tout, reprit le Procureur général; le Par- „ lement ne ſera jamais offenſé de vous voir faire „ une faute qu'il n'aura point voulu faire: mais il ſe- „ ra fâché de vous voir commettre ainſi l'autorité du „ Roi; & moi, comme votre ami, j'en ſerois très „ affligé. Croiez moi, Monſieur, il viendra un jour „ que vous remercierez le Parlement du ſervice qu'il „ vous aura rendu. Je penſerai dans dix ans, dit le „ Chancelier, ce que je penſe aujourd'hui; & comme il continoit de reprocher au Procureur général qu'il étoit prévenu, ce Magiſtrat l'exhorta fort à ſe défendre lui-même de toutes préventions.

Le

Le prémier Préſident n'avoit pas moins bien parlé la veille au Chancelier & au Roi. Sa Majeſté, quoique, fort affoiblie & peu en état de s'exprimer, lui avoit dit des choſes obligeantes durant ſon diné, & que c'étoit pour faire plaiſir à ſa Compagnie, qu'il avoit accordé au fils du Préſident de Maiſons la charge de ſon pere, qui venoit de mourir: enſuite il lui avoit parlé de la Déclaration, & demandé bonnement ſi tout cela ne finiroit pas bientôt. Le prémier Préſident lui avoit dit qu'il n'étoit venu que pour s'informer de ſa ſanté; que l'état dans lequel il le voyoit, ne lui permettoit pas de penſer ni de parler d'autre choſe; qu'il feroit ſon poſſible pour que tout finît bien, & qu'il alloit travailler pour cela avec M. le Chancelier. Dans leur entretien, le Miniſtre avoit preſſé vivement le Magiſtrat ſur le nouveau projet de Déclaration, mais il l'avoit trouvé auſſi ferme que le Procureur général; &, comme il s'étoit ſervi de termes un peu hauts pour l'obliger d'aprouver ſon projet, le prémier Préſident lui avoit répondu avec la même hauteur: *Quoi, Monſieur, croyez-vous donc être un Chancelier Seguier, & avoir pour vous un Roi de trente cinq ans?* Le jour d'auparavant ce Miniſtre avoit entretenu le Préſident Portail ſur un ton fort extraordinaire: *Quelle difficulté, Monſieur*, avoit-il dit, *fait-on donc encore ſur le nouveau projet de Déclaration que j'ai envoyé?* Ce Préſident lui avoit dit ce qu'il en ſavoit. Il étoit convenu qu'à la vérité l'on ne parloit plus dans ce ſecond projet, ni de conſentement de tous les Evêques Catholiques, ni de l'acceptation du corps des Paſteurs, ni contre les Mandemens de quelques Evêques, ni de menaces de procéder contre les contrevenans, ſuivant les formes preſcrites par les ſaints Canons; mais que dans le fond il y avoit peu de différence entre ce projet & le précédent, puiſque dans celui-ci l'on y ſuppoſe toujours une parfaite unanimité entre les Evêques acceptans, quoiqu'il ſoit notoire qu'il n'y en a point. On preſcrit toujours aux Evêques du petit nombre de ſe rendre à l'exemple des autres. On y fait enjoindre à ces Prélats d'accepter la Bulle par la ſeule auto-

autorité Royale, ſans qu'aucun jugement canonique leur ait impoſé cette loi, ſans que jamais le Roi l'ait fait; ni aucun de ſes Prédéceſſeurs, ni aucun Prince Chretien; qu'à la vérité dans ſes lettres patentes de 1714, il y a le terme d'*enjoignons*; mais que ce terme ne tombe que ſur la publication de la Bulle, qui n'eſt qu'un acte extérieur de diſcipline, au lieu qu'on le fait tomber ſur l'acceptation qui eſt le fondement du jugement intérieur des Evêques en matiére de foi. „ C'eſt le Procureur général, dit le Chancelier, qui „ fait toutes ces difficultés; il eſt un ſéditieux; dans „ quatre jours le Roi ſera en ſanté; il tombera ſur „ lui comme il doit; c'eſt un plaiſant homme d'oſer „ réſiſter à un homme comme moi; votre Parlement „ s'oppoſe aux volontés du Roi, nous lui ferons bien „ connoître que l'on peut ſe paſſer de lui." Ce fut par cette menace ſi peu meſurée, que finirent tous les préparatifs de la Déclaration que l'on méditoit; car de là en avant le Roi ne fut plus en état d'entendre parler. Ce Prince, quoi qu'à l'extrémité, conſerva toujours ſa préſence d'eſprit; il fit venir les Princes & les Princeſſes, & leur parla comme il devoit avec un courage & une fermeté digne de lui. Tout le monde ſe plaignoit hautement à Paris & à la Cour que ceux qui avoient la confiance du Roi, ne l'engageoient point à voir le Cardinal de Noailles. Dorémieux écrivit au Cardinal de Rohan, que s'intéreſſant ſur un fait comme celui là qui ſoulevoit le public, il ne pouvoit comprendre qu'on laiſſât mourir le Roi dans une ſéparation de communion d'avec ſon propre Paſteur, ſur tout le Prince ayant fait paroître en certaines occaſions quelque choſe de perſonnel contre ſon Archevêque. On en parla au Cardinal de Biſſi, qui répondit que le Cardinal de Noailles ne pouvoit venir voir le Roi que ce ne fût pour réparer le paſſé. Le bruit étoit ſi grand à la Cour de ce que le Roi ne voioit point le Cardinal de Noailles, qu'il pénétra juſqu'à Mademoiſelle d'Aumale, qui ſe crut obligée de le dire à Madame de Maintenon, & de lui en faire voir les conſéquences. Cette Dame en parla donc au Roi l'après dinée du Lundi, & lors qu'elle

lui

lui proposa cette entrevue: *Vraiment*, répondit-il, *je serois bien aise de le voir, & je serois fâché de mourir brouillé avec lui.* Aussitôt on envoia chercher le Cardinal de Rohan & le P. le Tellier pour savoir ce qui étoit à faire. Le P. le Tellier dit au Roi que s'il voioit le Cardinal de Noailles, on diroit qu'il se seroit repenti à la mort; & que ce seroit avouer son tort; mais que, si M. le Cardinal de Noailles vouloit accepter la Constitution, il seroit reçu à voir le Roi. Alors Madame de Maintenon passa dans le cabinet, & écrivit les conditions telles qu'il plut à ces Messieurs de les dicter. Ils allerent ensuite travailler à une lettre qui ne fut finie qu'à huit heures du soir, & qu'ils vinrent faire signer au Chancelier, qui n'avoit point quitté la chambre du Roi; & l'on dépêcha un Courier du cabinet pour porter cette lettre au Cardinal de Noailles. On y faisoit dire au Chancelier qu'il avoit été témoin que Madame de Maintenon a rendu un compte fidéle au Roi de la peine que Son Eminence soufroit de ne pouvoir lui rendre ses devoirs, & même d'avoir lieu d'apprehender qu'il ne reste à S. M. quelque ressentiment contre Son Eminence; que le Roi lui a commandé sur le champ, de lui écrire qu'il ne reste dans son cœur & dans son esprit rien de personnel contre elle, S. M. ayant fait un sacrifice sincere à Dieu de tout ce qui pouvoit intéresser son autorité dans la résistance que son Eminence avoit apportée à l'exécution des ordres du Roi pour la réception & la publication de la Constitution, après qu'elle a été acceptée par plus de 115 Evêques de France; que S. M. le recevroit avec plaisir, & qu'elle auroit même une consolation particuliére de mourir entre les bras de son Archevêque. La condition qu'on lui imposoit étoit de faire sincérement son acceptation suivant le projet qu'il avoit remis le mois de Mai dernier à M. le Duc de Noailles, avec quelques corrections que le Chancelier y avoit faites, & donnant son Instruction Pastorale séparée de son acceptation. Si M. le Cardinal est prêt à souscire à ces articles, le Ministre ajoute qu'il peut venir sur le champ; & qu'il sera reçu à bras ouverts; que rien ne peut faire

un

un plaiſir plus ſenſible au Roi : mais que, tant qu'il demeurera dans le ſentiment de ſe ſéparer du corps des Paſteurs, ne voulant déférer ni à l'autorité du S. Siége, ni à l'exemple de preſque tous les Evêques du Royaume, ni à l'autorité du Roi, que Sa Majeſté n'employe en cette occaſion que pour appuyer la déciſion de l'Egliſe, Sa Majeſté ne croit pas devoir conſentir que Son Eminence vienne la trouver ; il ſembleroit que Sa Majeſté par cette derniere action autoriſeroit la conduite qu'a tenu Son Eminence, & la Religion s'y trouveroit intéreſſée ; que ce motif qui arrête Sa Majeſté, paroît inſurmontable ; & l'on ne peut pas même lui propoſer de ſe relever de cette fermeté fondée ſur un principe de zéle pour la Religion & pour la bonne cauſe.... Il finit ſa lettre en exhortant le Cardinal à faire ce qu'il lui propoſe.

La réponſe du Cardinal de Noailles fut ſage, tendre & ferme. " Dieu ſeul, dit-il, connoît juſqu'où va „ ma douleur de ne pouvoir rendre mes derniers „ devoirs au Roi. Je n'ai pu refuſer à mon attache„ ment inviolable & tendre pour Sa Majeſté, d'en „ demander la permiſſion ; mais je regarde votre „ lettre, Monſieur, moins comme une permiſſion „ que comme une défenſe. La triſte conjoncture „ où je me trouve, ne change rien à l'affaire qui „ m'a attiré la diſgrace du Roi ; & ne me permet „ pas de faire préſentement ce que j'ai cru ne pou„ voir faire en conſcience, lorſque Sa Majeſté étoit „ en pleine ſanté. Ce ſeroit une grande joye pour „ moi de donner au Roi quelque conſolation, & de „ lui faire connoître le fond de mon cœur, qui eſt „ pénétré de la plus vive reconnoiſſance, & prêt à „ tout ſacrifier à la réſerve de ma conſcience. Je „ conſerverai juſqu'au dernier ſoupir de ma vie „ tous les ſentimens que je dois au Roi, qui ne „ cedent qu'à ceux que je dois à Dieu. "

Il ajouta qu'il avoit mis en prieres auſſi tôt qu'il en avoit eu la liberté, tout Paris pour la conſervation & la ſanctification du Roi, qu'en ſon particulier il faiſoit ſur cela ſon devoir avec tout le zéle poſſible, & que le Courier l'avoit trouvé aux pieds du S. Sacrement, &c.

La

La lettre que le Chancelier avoit écrite pour appaiſer les murmures de la Cour & de la Ville, ne fit que les augmenter, lorsque l'on ſut que pour le retour de l'Archevêque de Paris à Verſailles, il avoit éxigé des conditions impoſſibles. Il fut aiſé aux Courtiſans d'en être inſtruits; car le Cardinal de Noailles fit lire à pluſieurs perſonnes la lettre du Miniſtre & ſa réponſe, pour étouffer les ſecrets murmures que commençoient à répandre contre lui ſes ennemis, qui prétendoient qu'il avoit refuſé au Roi la conſolation de le voir avant ſa mort. Ces diſcours furent portés juſques dans l'Aſſemblée du Clergé; où l'on dit qu'au recit qui en fut fait par l'Abbé de Broglio, l'Evêque de Chalon ſur Saone s'écria plein d'entouziaſme: *Puiſque le Cardinal de Noailles n'a pas voulu voir le Roi avant ſa mort, nous devrions tous former aujourd'hui la réſolution de ne le voir jamais.* Que dire d'une ſi belle ſaillie? Ni la choſe ni la perſonne ne valent pas la peine qu'on s'y arrête.

Depuis la maladie du Roi, ſa confiance pour le P. le Tellier étoit de beaucoup augmentée, & l'on n'en devoit pas être ſurpris, s'il étoit vrai, comme on le diſoit, que ce Pere l'avoit engagé ſous ſa dépendance par les voeux de religion. Du moins il ſut bien profiter des conjonctures & de tous ces derniers inſtans, dont il ſe voioit preſque le ſeul maître. Il preſſa vivement le Roi ſur pluſieurs choſes, & lui préſenta juſqu'à quatre fois différentes, un papier à ſigner pour obliger le Duc d'Orléans à ſoutenir les intérêts de la Conſtitution contre le Cardinal de Noailles, & pour y engager auſſi le Parlement, mais le Roi le refuſa. Le lendemain il fit nommer l'Evêque de Fréjus, Précepteur du jeune Roi, & le fit déſigner pour ſon Confeſſeur. Lorſqu'il recommandoit au Roi la Conſtitution, & le prioit en préſence des deux Cardinaux de donner ſur cela ſes ordres, ce Prince leur dit qu'il ſavoient bien que jamais il n'avoit entendu cette affaire; qu'il s'étoit conduit par leurs avis; qu'il s'en remettoit à leurs conſciences; & qu'ils en répondroient devant Dieu. Tous trois lui répon-

M. de Fleury.

pondirent généreuſement, qu'ils ſeroient volontiers ſes cautions. Le Pere avoit tellemant attiré ſur lui l'indignation du public, que quand il vint confeſſer le Roi, les garçons bleus l'entourerent, pour lui dire de ne point parler de Conſtitution. Lors que dans la ſuite il venoit à l'appartement, on lui en refuſoit ſouvent les entrées; & il n'y pouvoit aborder qu'en faiſant le tour par les cabinets. On dit même que quelques Officiers ſubalternes l'avoient menacé de lui faire ſauter les dégrés, parce qu'à force de parler au Roi de la Bulle & de le fatiguer ſur cette matiére, il avoit hâté ſa mort.

Les grands n'avoient pas pour lui plus d'eſtime que les petits. Car le jeudi 29. le Duc d'Orléans ayant fait venir à Verſailles le Procureur Général & l'Avocat Général Joli de Fleuri, pour les entretenir ſur les affaires de la Régence; après leur en avoir parlé, il leur demanda ce qu'ils prétendoient faire du P. le Tellier; & s'ils vouloient que le jeune Roi fut élevé par un homme qui faiſoit voeu d'obéiſſance au Pape. *Pour moi*, leur ajouta-t-il, *quand vous ſeriez diſpoſés à le ſouffrir, je ne le ſouffrirai jamais.*

Le Dimanche prémier de Septembre le Roi mourut à huit heures & un quart du matin, & peu de tems après qu'il fut mort, le Pere le Tellier rentra pour lui mettre entre les mains un petit Crucifix qui n'en ſortit point tant que le Prince demeura expoſé. Pendant ce tems la pluſieurs Jéſuites ſe releverent pour prier auprès du corps, cérémonie qui ne s'eſt jamais pratiquée à la Cour; mais ils en uſent, dit on, de cette maniére pour les perſonnes aggrégées à leur Compagnie.

Comme la plûpart des événemens qui ſuivirent la mort du Roi, n'ont point de liaiſon néceſſaire avec l'Hiſtoire préſente, on ne les y fera pas entrer.

Fin de la ſeconde Section
de la prémiére Partie.

005677653